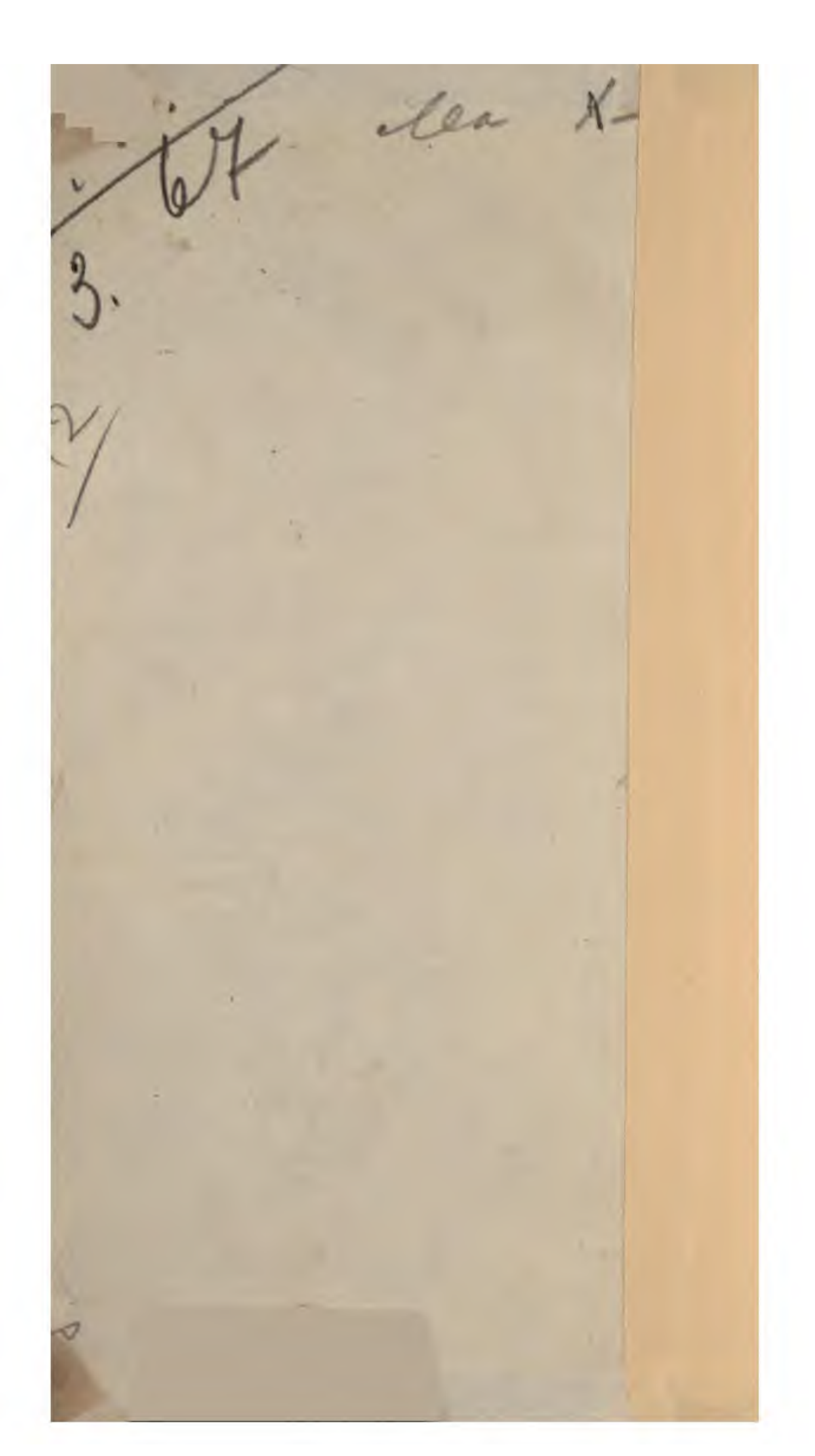




Salo Baron

LES JUIFS

ROIS DE L'ÉPOQUE.

IMPRIMÉ CHEZ PAUL RENOUARD,
rue Garancière, n. 5,

LES JUIFS

ROIS DE L'ÉPOQUE

HISTOIRE

DE LA FÉODALITÉ FINANCIÈRE,

Par A. TOUSSENEL.

La spéculation légitime consiste à acheter au meilleur marché possible, pour revendre le plus cher possible... C'est l'âme du Commerce.

SYLVAIN DUMON (*Lot-et Garonne*).

Les financiers soutiennent l'État comme la corde soutient le pendu.

(MONTESQUIEU).

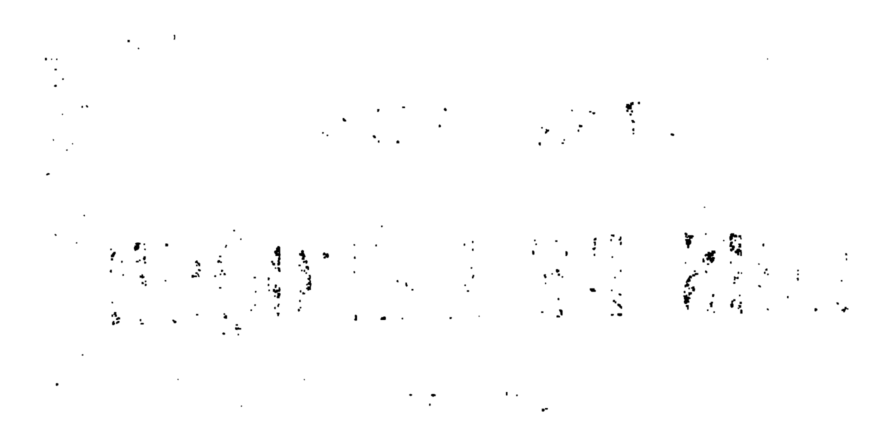
La maison de mon père est une maison de prière, et vous en avez fait une caverne de voleurs.

(*Jésus chassant les marchands du Temple*).

Mercure, dieu de l'éloquence, du commerce et des voleurs.

(*Mythologie*).

PARIS.
A LA LIBRAIRIE DE L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE,
RUE DE SEINE, 10.
1845.



AVERTISSEMENT

DES ÉDITEURS.

Si notre Librairie n'était, comme toutes les autres, qu'une entreprise industrielle, nous n'aurions aucune observation à placer en tête du livre remarquable que nous éditons aujourd'hui. Mais cette Librairie est celle d'une École. Elle a été fondée pour propager une Doctrine, et le public qui le sait est disposé à considérer tous les livres qui en sortent comme des expressions *formelles* de cette Doctrine.

Or, quand une Idée se développe dans le monde, si elle est grande, féconde, et véritablement humaine, elle attire à elle les intelligences les plus diverses ; d'où résulte, pour cette Idée, une variété *indéfinie* de manifestations.

Astreindre toutes ces manifestations au même ton et aux mêmes allures, leur imposer les règles d'une orthodoxie et d'une discipline trop rigide, ce serait une prétention étroite qui pourrait entraîner souvent, d'ailleurs, des exclusions illibérales.

faut donc que les défenseurs de l'Idée qui marche à la conquête des esprits, tout en consacrant les formes générales les plus conformes à la nature de la Doctrine, se montrent disposés à ouvrir carrière à toutes les inspirations, et acceptent largement le principe de l'indépendance des individualités.

C'est ce qui a été pratiqué jusqu'ici et ce qui doit continuer à l'être au sein de l'École sociétaire.

Mais si le principe de l'indépendance des esprits et de la franche expression des individualités doit, autant que faire se peut, être respecté, c'est à la condition que ce principe soit publiquement établi et fréquemment rappelé, afin que personne ne se trouve jamais en droit d'imputer à une Doctrine et à une École tout entière, telle vue ou telle forme particulière à l'un de ses membres.

De notre temps, les hommes qui viennent à l'Idée Sociétaire, et qui s'enrolent librement sous ses drapeaux, ne diffèrent pas seulement par le titre de l'esprit et du caractère, ils apportent en outre avec eux un bagage très-disparate et des traditions très-opposées; car ils sortent de tous les camps politiques, et de tous les points du domaine encore si divisé de la philosophie et de la religion. Dès qu'ils ont accepté certains principes généraux, caractéristiques de la Doctrine sociétaire, tous ces esprits ont une sphère commune de ralliement; hors de cette sphère ils diffèrent souvent.

C'est pour les excursions entreprises par chacun en dehors de cette sphère, tout à la fois élémentaire et supérieure, que les deux principes suivants doivent être posés et maintenus :

Liberté pour les manifestations diverses et contrastées de la *pensée individuelle* ;

Irresponsabilité *de la Doctrine et de l'École* dans toutes les manifestations individuelles.

Ces deux principes sont évidemment corrélatifs; l'un suppose et commande l'autre.

La *Librairie Sociétaire* les a eus en vue l'un et l'autre, en éditant le livre de M. A. Toussenel. Cet ouvrage expose, dans un style brillant, nerveux et plein de verve, des doctrines qui sont généralement conformes à celles que l'École Sociétaire a développées etpr oduit encore tous les jours dans ses écrits, périodiques ou non. Sur plusieurs points, cependant, l'auteur se laisse emporter, par la vigueur de son élan et de ses réactions passionnées à des opinions et à des agressions où l'École ne le suivrait certainement pas tout entière. Le titre de l'ouvrage, qui consacre une signification fâcheuse donnée au nom de tout un grand peuple, suffirait à lui seul pour motiver une réserve de notre part.

Une Doctrine doit bénéficier du talent de tous ses défenseurs; une Ecole doit se fortifier de la valeur de tous ses membres : ni l'une ni l'autre ne doivent porter la responsabilité des entraînements individuels.

Cela dit, lecteur, si vous vous sentez le désir de connaître votre époque; si vous voulez visiter l'Enfer moderne, l'Enfer réel, Enfer mille fois plus palpitant d'intérêt que celui du Dante et de Virgile, et bien plus originalement infernal, puisque c'est le crime qui y est récompensé et la vertu punie; allez en avant, suivez votre guide, et passez-lui quelques violences, quelques indignations, quelques généreuses colères : il faut beaucoup lui pardonner, parce qu'il a beaucoup vu.....

LES DIRECTEURS

DE LA LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE.

AVANT-PROPOS.

BUT DE L'OUVRAGE.

Il est dans la vie des nations, comme dans celle des individus, des époques critiques où il semblerait que le sang se fige au cœur; des temps d'arrêt terribles où toutes les conquêtes du passé peuvent se perdre par une faute; où l'usurpation, provoquée par l'inertie générale et l'engourdissement des esprits, s'assied sur les institutions avilies et se consolide pour des siècles.

La nation française est arrivée à l'une de ces époques fatales.

L'impuissance parlementaire est manifeste : on la dirait passée à l'état chronique depuis quelques années. La Chambre des députés, *représentation trop fidèle du pays*, morcelée, fractionnée comme lui, vote les lois par tronçons; les mots de système et d'unité lui font peur. Si quelque misérable question de portefeuille ou de fonds secrets réussit parfois à galvaniser sa torpeur, la majorité, ralliée un moment par la crainte, se débande aussitôt que le péril est passé; et chaque mandataire, reprenant à la hâte le collier de l'intérêt local, se remet à tirer pour son compte de plus belle. La loi, dépouillée de tout caractère grandiose et national, n'est plus qu'une transaction d'argent entre d'avides prétentions de clocher. Il n'y a de majorité assurée pour les ministres qu'à la condition, par ceux-ci, de ne pas gouverner. Acheter

des consciences et pallier des bassesses, voilà l'œuvre édifiante et à-peu-près exclusive que les mœurs de ce temps ont assignée au pouvoir; et les huissiers, chargés de la police des antichambres ministérielles, ne suffisent pas à expulser les mendians qui les assiégent à toute heure de jour et de nuit.

A l'intérieur, tous les ressorts de l'administration centrale sont brisés; car ce n'est plus le préfet qui administre, mais bien le député qui règne dans le pays et qui dispose des emplois. Les ministres ayant pris pour habitude de payer en préfectures ou en *moitiés* de recettes générales les votes à eux livrés, les plus hautes fonctions de l'État ont perdu leur prestige aux yeux des populations, et les titulaires de ces fonctions leur ancienne influence. Les accusations de concussion contre les magistrats de l'ordre le plus élevé sont à l'ordre du jour: un maréchal de France avoue devant un tribunal qu'il a *compromis la dignité du commandement*, par une attribution fautive de l'argent du tribut imposé à l'ennemi; un ministre de la marine confesse ingénument à la tribune que la comptabilité de son département n'est pas exempte de quelques *irrégularités*. La banqueroute a pris pied chez les receveurs des finances aussi facilement que chez les notaires et les agens de change; voici même qu'on commence à en traduire devant les cours d'assises pour attentats à la pudeur. Les tribunaux de la métropole ne chôment pas plus que ceux d'Algérie d'affaires scandaleuses de concussions et de pots-de-vin. Des commis de la Régie sont de moitié dans les opérations et dans les bénéfices des falsificateurs de boissons. Des employés de la monnaie sont accusés d'avoir vendu les poinçons du contrôle. La fraude, la démoralisation et le mépris de la probité sont partout.

A l'extérieur, la France est tombée au rang de puissance de second ordre: les États absolutistes la tiennent en quarantaine, comme a dit le poète. Ils traitent sans son concours les questions d'équilibre européen, et la chassent de leurs congrès; et la France, au lieu de se retirer noblement dans son isolement formidable et de faire payer d'un haut prix son retour au sein de ces congrès, où rien ne peut se décider sans elle, la France mendie honteusement la faveur d'y reprendre sa place; et, pour qu'on lui pardonne, elle se fait humble et modeste; elle accorde à la marine anglaise le monopole de la police des mers; elle permet à des croiseurs étrangers d'inspecter ses navires; elle souscrit à des traités dont les Américains ne veulent pas.

La France de la Restauration avait fait les deux expéditions d'Espagne et d'Alger, malgré la Grande-Bretagne et contre la Grande-Bre-

tagne; la France de la Restauration avait aidé la puissance égyptienne à s'établir, pour créer un contrepoids à la puissance britannique dans la Méditerranée. L'Angleterre a rudement pris sa revanche contre nous depuis 1830 : elle a substitué son influence à la nôtre en Espagne; elle a détaché la Syrie des possessions du pacha d'Égypte, et réduit à néant ses forces maritimes. L'Angleterre a refusé de reconnaître la légitimité de notre domination en Algérie; et quand l'un de ces missionnaires qu'elle entretient sur tous les coins du monde pour débiter des Bibles et entraver les établissemens des puissances rivales, quand l'un de ces missionnaires a réussi à ameuter contre nos troupes des populations paisibles, et à faire couler le sang de nos soldats, l'Angleterre exige impérieusement que le gouvernement français indemnise de ses deniers cet agent de discordes qu'on a dérangé dans son œuvre, et la France obéit....

Il n'y a pas dans tout l'arsenal de Toulon, en ce moment, un grand mât pour vaisseau de haut-bord : il ne faut pas inquiéter l'Angleterre; mais le ministère trouve moyen de fournir une subvention de 12,000 francs par mois à un journal de Paris, sur les fonds du matériel de la marine!

L'Angleterre veut Suez, la clef des mers de l'Inde, comme elle veut Panama, comme elle veut la garde de tous les détroits qui commandent les principales routes commerciales du globe. Elle ne laissera ni repos ni trêve à Méhémet-Ali, que le vieillard n'ait consenti à lui livrer son passage, comme il lui a livré déjà ses ports et ses vaisseaux. Aucun gouvernement français d'avant 1830 n'aurait regardé se consommer cette spoliation, l'arme au bras.

La Prusse, un État né d'hier, et qui s'est incorporé les trois quarts de l'Allemagne, au moyen de ses alliances douanières, a déclaré un jour qu'elle ne souffrirait pas que la France s'incorporât la Belgique par le même procédé; et la France n'a pas osé passer outre. Pour tirer vengeance des insultes que lui adressent de partout les Barbares, Barbares de Maroc, de Tunis, de Buenos-Ayres ou de la Vera-Crux, la France est obligée d'attendre que l'Anglais le veuille bien.

Notre commerce maritime est en voie de complète décadence. Dans le commerce général de la France, qui met en mouvement une valeur de deux milliards, représentée par trois millions de tonneaux, les importations et les exportations par navires étrangers figuraient naguère pour plus des deux tiers, c'est-à-dire pour plus de deux millions de tonneaux; et cependant la marine française est investie du monopole

de l'approvisionnement de nos colonies et du transport des denrées coloniales.

La France, qui a vue sur trois mers, et qui semble avoir été placée à l'extrémité occidentale de l'ancien continent pour servir d'entrepôt au commerce de toute l'Europe avec l'Amérique; la France, arrosée par de nombreux fleuves qui courent dans toutes les directions et pénètrent partout dans l'intérieur des terres; la France, un des pays les plus fertiles et les mieux cultivés du monde, se laisse enlever successivement tous les avantages d'une position exceptionnelle admirable. Avant peu, Trieste et Anvers auront dépossédé Marseille et Le Havre du marché central européen. Le commerce du Havre se plaignait, il n'y a pas long-temps, de n'avoir pas vu sortir un seul navire de ses chantiers de construction en deux ans.

Mais le 5 0/0 a dépassé 120, et les actions des chemins de fer se placent avantageusement; la nation, absorbée par la fureur du jeu et de l'agiotage, n'a plus de cœur aux choses de la patrie. L'impôt rentre, et le gouvernement a le droit de se féliciter de la prospérité toujours croissante du pays!

Or, à la faveur de cette impuissance parlementaire, à la faveur de cette inertie du pouvoir et de la torpeur des esprits, la féodalité mercantile avance rapidement au cœur de nos institutions. Profitant avec habileté des divisions que la presse fomente entre la Royauté et le Peuple, elle s'implante chaque jour plus profondément dans le sol, appuyant de ses deux pieds sur la gorge à la Royauté et au Peuple. Elle n'est pas encore organisée aujourd'hui, elle le sera demain; elle tient déjà le producteur et le consommateur à sa merci. Le juif (1) règne et gouverne en France.

---

(1) Je préviens le lecteur que ce mot est généralement pris ici dans son acception populaire : *juif, banquier, marchand d'espèces*. Personne ne reconnaît plus volontiers que moi le caractère supérieur de la nation juive. Le peuple juif tient une place immense dans l'histoire de l'humanité; c'est le peuple organisateur par excellence, le peuple de l'unité politique et religieuse. Aucune autre race n'a été plus féconde que celle-là en individualités brillantes. Il semble qu'elle ait été douée par la nature de toutes les aptitudes. Politique, législation, beaux-arts, littérature, les juifs ont abordé et cultivé avec un égal succès tous ces domaines de l'intelligence; et sur chacun de ces domaines la trace de leur passage est restée. Malheureusement, tous les liseurs de Bible, qu'on les appelle Juifs ou Génevois, Hollandais, Anglais, Américains, ont dû trouver écrit dans leur livre de prières,

Je signale dans cet écrit l'origine, les tendances et les envahissemens successifs de la féodalité financière; j'expose les dangers de la situation actuelle et j'indique les moyens d'en sortir; je fais voir qu'il est possible encore de mâter le pouvoir insolent des écus; j'appelle la Royauté et le Peuple à s'unir pour se débarrasser de l'aristocratie d'argent, comme la Royauté et le Peuple ont déjà fait sous Richelieu, pour jeter à bas l'aristocratie de caste. Je démontre que la Royauté n'a qu'à vouloir pour sauver une fois de plus les libertés du peuple, et pour se transfigurer glorieusement à ses yeux.

Et, maintenant, à ceux qui seraient tentés de me demander qui je suis, question fort naturelle et que l'obscurité de mon nom légitime, je réponds :

Je suis de ceux qu'on pourrait appeler les hommes du jour, par opposition à ceux qu'on appelle les hommes du lendemain; je suis de ces gens dévoués et maladroits qu'on est sûr de rencontrer au plus chaud de la mêlée dans toutes les circonstances orageuses, mais qui oublient volontiers de faire leurs conditions la veille du combat et de réclamer leur part dans le butin le lendemain de la victoire. J'ai servi dix ans la cause du pouvoir avec une énergie de dévoûment que les périls de la lutte n'ont pas un moment attiédie, ce dévoûment n'ayant jamais reculé que devant l'apologie des sottises ou des bassesses, comme l'embastillement de Paris ou la coalition. Et cette cause de l'ordre et de l'autorité, je la servirais encore, s'il était bien permis à un homme doué de quelque intelligence de se faire le souteneur de cette politique déshonorante qu'ils appellent *modeste*, et dont le vrai nom est servile. Quand j'ai vu que ces ministres qui m'avaient donné mission de les défendre, trahissaient le pouvoir et vendaient la France aux juifs, j'ai déserté leur camp, afin de ne pas passer à l'ennemi avec eux.

---

que Dieu avait concédé aux serviteurs de sa loi le monopole de l'exploitation du globe, car tous ces peuples mercantiles apportent, dans l'art de rançonner le genre humain, la même ferveur de fanatisme religieux. C'est pourquoi je comprends les persécutions que les Romains, les Chrétiens et les Mahométans ont fait subir aux Juifs. La répulsion universelle que le juif a inspirée si long-temps n'était que la juste punition de son implacable orgueil, et nos mépris les représailles légitimes de la haine qu'il semblait porter au reste de l'humanité.

CHAPITRE PREMIER.

A quels signes se reconnaît la Royauté des Juifs.

Quelques mots encore sur la situation, avant d'aborder l'histoire de la féodalité financière; quelques faits importans du jour, pour apprendre à tous où les choses en sont venues, et quels secrets mobiles guident la politique de nos gouvernans, au-dedans comme au-dehors. On va voir si j'avais tort d'écrire tout-à-l'heure, que c'était le juif qui régnait et gouvernait en France. J'établis d'abord sa puissance, j'en dirai après le pourquoi.

Politique extérieure.

Quand nos ministres ont fait semblant, dans ces derniers temps, de craindre que la guerre éclatât entre l'Angleterre et la France, à propos d'une question de Taïti ou de Maroc, ils affectaient une terreur qui n'était pas dans leur âme. S'ils ont fait tonner leurs innocens canons des Invalides, à l'occasion du bienheureux traité de paix conclu avec Abder-Rahmann, croyez qu'ils n'ont pas voulu autre chose que se rendre intéressans auprès du haut commerce; ils savaient parfaitement que la guerre n'aurait pas lieu, car les juifs n'y *jouent* pas.

Le juif *joue à la paix*, c'est-à-dire à la hausse, et voilà pourquoi la paix européenne dure depuis quinze ans. Vainement l'empereur Nicolas, que ses instincts de chef barbare poussent invinciblement à la conquête et à la guerre, a-t-il essayé dix fois de rallumer la conflagration universelle, en soufflant sur les cendres éteintes des vieilles coalitions; ses efforts ont échoué. Les juifs l'ont tenu en bride; les juifs ont mis l'autocrate au ban de toutes les bourses européennes; et lorsque en dernier lieu, sous prétexte d'une gracieuse visite à la reine Victoria,

l'empereur de toutes les Russies est venu requérir l'assistance des banquiers de Rotterdam et de Londres, l'empereur de toutes les Russies s'est vu tourner le dos.

Autre garantie du maintien de la paix. Les actionnaires des chemins de fer anglais ont la majorité dans la chambre des communes à Londres; ils ne tarderont pas à l'avoir, s'ils ne l'ont déjà, dans la chambre des députés, à Paris. Or, ces spéculateurs tout-puissans ont des millions engagés dans les chemins français, comme dans ceux de leur patrie, et la guerre leur porterait un préjudice énorme. Donc elle n'aura pas lieu.

Et puis l'Irlande et les trois millions de Chartistes qui n'attendent qu'un moment favorable pour lever l'étendard de la révolte et réclamer le droit de vivre!..... L'Angleterre ne peut pas nous déclarer la guerre.

Mais je dis plus: tous les motifs d'une guerre sainte seraient là pour la France, qu'on ne se battrait pas. Les Anglais bombarderaient St-Jean d'Acre et Beyrout, et menaceraient d'arracher Alexandrie et Suez à Méhémet-Ali; les Russes descendraient le Bosphore, qu'on ne se battrait pas; par la simple raison que la direction des affaires de France appartient aux marchands qui auront toujours soin de la remettre aux mains des trembleurs et des vieillards, sachant bien que la vieillesse est hostile à tout ce qui s'appelle le mouvement et l'idée, et que l'oreille se fait dure à quatre-vingts ans aux mots de patrie et d'honneur! Si les Anglais bombardaient St-Jean-d'Acre, en vue de nos escadres, nos ministres, j'en suis sûr, ordonneraient à nos escadres de rentrer à Toulon, pour laisser aux Anglais la mer libre. Si les Anglais forçaient le pacha d'Egypte, le poignard sur la gorge, à leur abandonner Alexandrie et Suez; s'ils mettaient en même temps la main sur l'isthme d'Amérique, la France laisserait faire; et le *Journal des Débats*, feuille anglaise qui s'imprime à Paris, trouverait de charmantes raisons avec des expressions nouvelles, pour nous démontrer que la France n'a qu'à gagner à ces accaparemens de l'Angleterre, où le *Journal des Débats* s'obstine à ne voir que des triomphes de la civilisation sur la barbarie. Et en attendant l'événement, le *Journal des Débats*, qui a mission expresse d'endormir l'opinion publique sur les envahissemens de l'Angleterre et sur les concessions du gouvernement français, continuerait de railler très agréablement les publicistes naïfs qui oseraient accuser la politique britannique de convoitise insatiable et de duplicité. La Grande-Bretagne convoiter à-la-fois les deux isthmes! Le délire de ces anglophobes est vraiment incroyable.... ! Le *Journal des Débats* déclara un jour au *Morning-Herald* qu'il ne le prendrait plus au sérieux à l'avenir, s'il s'avisait

de parler encore une fois des projets d'agrandissement du gouvernement anglais.

Ce qui n'empêchera pas que demain ou après l'Angleterre ne prenne Suez, car l'acte de cession est depuis long-temps préparé ; et il ne faut plus, pour forcer la signature, qu'une circonstance favorable que des agens habiles peuvent faire naître à toute heure.

Un des plus jolis mots politiques du *Journal des Débats* est celui que lui a inspiré la lecture du traité de paix avec l'empereur de Maroc. La France, qui a été provoquée et qui a vaincu à Tanger, à Mogador, à Isly, s'est laissée condamner, comme on sait, à payer tous les frais de la guerre et à faire amende honorable de ses triomphes au pied des ministres anglais. Pour justifier cette abnégation déplorable, le *Journal des Débats* a dit *que la France était assez riche pour payer sa gloire.*

Assez riche pour payer sa gloire ! Mais la gloire des armes se paie avec le sang et le travail des enfans du peuple; et ce sang et ce travail ne doivent pas se dépenser en pure perte.

Un seul argument suffirait pour démontrer l'impossibilité de la guerre. La Chambre des représentans de France, en votant l'indemnité Pritchard, a déclaré qu'elle tenait moins de compte de la vie des soldats français que des intérêts de boutique des trafiquans anglais. Une nation qui proclame une telle politique, qui décerne législativement des indemnités pécuniaires aux agens de l'ennemi pris en flagrant délit de provocation à la révolte contre son autorité, cette nation-là ne se bat plus, elle a abdiqué son rang de puissance inviolable.

CHAPITRE II.

Politique du dedans. — Folies ministérielles. — La France saignée à blanc.

Où l'omnipotence des juifs apparaît dans toute sa splendeur, c'est dans la grande question intérieure, je veux dire la question financière. Il n'y a plus que les questions financières qui soient de grandes questions.

Je choisis, dans le programme législatif des sessions dernières, les trois grandes propositions financières qui, avec la question des rentes, y ont fait le plus de bruit. Le texte seul de ces trois propositions ministérielles nous donnera la mesure de la puissance parlementaire, et démontrera d'une façon claire pour tous, que le gouvernement n'est déjà plus que l'humble vassal de la féodalité financière et le servile exécuteur de ses hautes volontés; car il faut bien laisser cette excuse au pouvoir, que les malheureux ministres qui ont apporté de semblables projets à la tribune, ont eu la main forcée.

Ces trois propositions sont la loi des sucres, la loi des chemins de fer, le projet de rachat des *actions* de *jouissance*. Le gouvernement n'a pas encore osé prendre l'initiative sur la question des rentes; il se la laissera imposer (1).

Il est bien entendu que je ne veux pas entrer, pour le moment, au cœur de ces questions, que je traiterai plus amplement à leur place; je me borne à exposer le texte des propositions ministérielles et à citer des noms propres, pour faire voir quels intérêts ces propositions devaient servir, et quel esprit les avait inspirées.

Question des sucres.

Voici une question qui tient en échec, depuis dix ans, toutes les forces intellectuelles de la France, et que deux hommes de bon vouloir, sains d'esprit, résoudraient sans peine en deux heures.

---

(1) Ceci était imprimé avant l'ouverture de la session actuelle.

La France a épuisé le génie de ses hommes d'état et la science de ses professeurs d'économie politique ; la Presse a noirci des myriamètres carrés de papier blanc avec cette formidable question des sucres; et tant de génie dépensé, tant de travaux pénibles ont abouti à ceci :

Nos colonies agonisent et notre commerce maritime avec elles. La betterave métropolitaine, dont la culture n'occupe pas la millième partie du territoire français, a reçu de la munificence du trésor national une prime de 720 francs par hectare; mais cette prime inique concédée à la betterave, au détriment de la canne à sucre et au mépris de la foi jurée, cette prime de 720 francs n'a pas suffi pour assurer la prospérité de la betterave et n'a servi qu'à retarder sa chute. La racine indigène se meurt comme le roseau des Tropiques; et le trésor a subi, depuis quinze ans, au dire des ex-ministres eux-mêmes, une perte de 200 millions sur le revenu de l'impôt du sucre (1).

Ecoutez bien ceci : Pendant les quinze dernières années, la consommation du sucre a presque doublé en France, le tarif de l'impôt n'a pas baissé, et le revenu de cet impôt est demeuré stationnaire, si même il n'a décru.

Le revenu de l'impôt demeurant stationnaire, pendant que la consommation de l'objet imposé double et quand le tarif de l'impôt n'a pas diminué!... Je défie les plus fortes têtes de Charenton d'imaginer, à elles toutes, une combinaison financière susceptible d'aussi merveilleux résultats !

Et notez que pour en arriver là, que pour créer cette situation, mortelle aux colonies comme à l'industrie indigène, au trésor comme au commerce lointain, il a fallu violer ouvertement la charte coloniale, briser le contrat synallagmatique qui existait entre la métropole et ses îles à sucre, et dans lequel il était dit que les colonies ne pourraient s'approvisionner que dans les ports de France, et par navires français, de tous les produits naturels ou manufacturés dont elles auraient besoin, et qu'en revanche la métropole achèterait toutes les denrées de ses colonies, sucre, café, cacao.

Or, la métropole a bien forcé les colonies de continuer à s'approvisionner exclusivement chez elle; mais elle n'a pas acheté toutes les denrées de ses colonies. Elle a permis au sucre de son territoire de faire

(1) C'est-à-dire que le trésor aurait perçu 200 millions de plus sur l'impôt du sucre, si tout le sucre entré dans la consommation française avait été fourni par nos colonies ou par le commerce étranger.

concurrence au sucre colonial sur son propre marché; et le sucre de ses colonies ruinées est demeuré invendu. Le gouvernement français n'avait pas même ici à invoquer l'excuse de son intérêt fiscal pour justifier cet abus criant de la force.

N'accusons pas cependant le pouvoir avec trop de rigueur. M. Duchâtel, en 1837, et M. Lacave-Laplagne, en 1842, ont essayé de mettre un terme à cet état de choses, ruineux pour le pays, déshonorant pour l'administration des finances, M. Duchâtel a voulu tuer la betterave par une voie détournée, par le dégrèvement du sucre colonial, proposition rationnelle et équitable s'il en fut, favorable à la production et à la consommation, aux intérêts du trésor comme à ceux du commerce, et dont le résultat était sûr. La Chambre de 1837, mal inspirée, rejeta ce projet.

M. Lacave-Laplagne proposait loyalement de supprimer la culture de la betterave à sucre, moyennant indemnité aux fabricans et rachat des usines. La Chambre de 1842 trouva la proposition gouvernementale trop généreuse d'une part; de l'autre, pas assez favorable aux intérêts de la toute puissante coterie des raffineurs. Elle adopta un *mezzo termine*, un système bâtard qui doit tuer en un temps donné l'une et l'autre industrie. On a vu, dans cette discussion, un ministre du roi battu à la Chambre élective sur un projet de loi présenté par lui, ramasser les débris de ce projet, le raccommoder tant bien que mal, le reporter ensuite à la Chambre des pairs, et se faire au palais du Luxembourg l'avocat ardent du système qu'il avait combattu de toutes ses forces au Palais-Bourbon, huit jours auparavant.

Pourquoi ces tergiversations législatives, ce mépris de la foi jurée et des intérêts nationaux? Parce que tous les intérêts nationaux sont en opposition directe avec les intérêts de la coterie des raffineurs, qui tiennent à la haute banque, et que les Chambres et le pouvoir ne peuvent se préoccuper que d'une chose : bien mériter des puissances financières.

Chemins de fer.

Il y a mieux pourtant, en fait de débonnaireté gouvernementale et d'absurdité financière, que la combinaison qui vient d'être exposée : il y a, ou plutôt il y avait celle des chemins de fer. Je me contenterai, pour édifier le public, de rapporter le texte du projet de concession du chemin de fer du Nord, le projet primitif, celui d'il y a deux ans.

Le chemin de fer du Nord.

Le gouvernement dit à une compagnie Rotschild :

« J'ai grand besoin que vous me veniez en aide pour la construction de mon chemin de fer du Nord. Le trésor est à sec : ces maudites fortifications me ruinent et m'interdisent de songer à aucune entreprise d'utilité publique. Si vous compatissiez à mes peines, nous partagerions la besogne. Je vous concéderais tous les profits et je garderais pour moi, c'est-à-dire pour le contribuable, pour la nation, toutes les dépenses et toutes les charges. Voici mes conditions :

« Je me charge d'abord de tous les terrassemens et de tous les travaux d'art, la seule partie chanceuse de l'entreprise ; en un mot, je construis toute la voie à mes frais. J'achète les terrains, j'indemnise les propriétaires. Toutes ces dépenses ont été évaluées par les devis à 87 millions, mais elles dépasseront la centaine assurément. Maintenant, écoutez..... Quand la voie sera parfaitement aplanie, préparée ; quand j'aurai déboursé CENT MILLIONS pour l'amener là (moi qui n'avais pas tout-à-l'heure un centime à consacrer aux entreprises d'utilité publique), je vous la livrerai gratis. Vous poserez les rails, vous fournirez les voitures et le matériel, toutes choses dont la dépense est connue d'avance à une obole près, et qui pourront bien vous coûter une soixantaine de millions. C'est une avance que je vous demande, une simple avance : un jour je vous rembourserai le tout.

« En attendant, et pour vous payer de cette avance de 60 millions, qui m'auraient coûté 2,400,000 francs par an, si je les avais empruntés, je vous abandonne pendant QUARANTE ans tous les bénéfices de l'exploitation du chemin de fer du Nord, le grand chemin de l'Angleterre et de la Hollande sur l'Inde, le grand chemin entre le nord et le midi de l'Europe, la ligne la plus fructueuse du globe, un revenu net annuel évalué par vous-mêmes à 14 millions, au minimum. »

Quatorze millions de revenu net par année, pendant 40 ans, pour intérêt d'un prêt de soixante millions !

« L'affaire vous va-t-elle, voyons ? Pour ne pas vous engager à la légère, méditez, pesez bien tous les termes de ma proposition. Je la répète : Je dépense 100 millions pour construire la voie, et vous 60 millions pour l'apport du matériel ; je renonce pendant quarante ans, en votre faveur, à tous les bénéfices de la ligne ; je vous les concède intégralement ; et puis, à la fin de votre bail, quand je vous aurai payé

quarante fois 14 millions, 560 millions si vous aimez mieux, pour l'intérêt de vos 60 millions pendant quarante ans; quand les embranchemens de Calais, de Dunkerque, de Boulogne, vous auront remboursé à eux seuls, par leur péage, le montant de cette première avance, je vous la rembourserai une fois de plus!.... Je vous paierai le prix de votre matériel à dire d'estimation. »

La maison Rothschild, qui a rendu tant de services au gouvernement actuel, ne pouvait pas le laisser dans l'embarras pour si peu, pour une soixantaine de millions, une misère. La maison Rothschild, qui possède parfaitement ses quatre règles et qui sait sa bourse comme si elle l'avait faite, a dû se dire qu'il lui serait facile, à de telles conditions, d'émettre avantageusement ses *promesses d'actions;* et qu'en bornant ses profits à un simple bénéfice de 100 à 200 pour 100 sur ces promesses, elle se trouverait totalement dispensée de débourser pour l'opération un centime. En conséquence, l'affaire allait s'arranger et la compagnie avait daigné accepter les offres du gouvernement, quand la Chambre des Députés s'avisa de proposer quelques modifications. Le banquier ayant laissé entrevoir qu'il consentirait à passer par ces *impitoyables exigences*, le *Journal des Débats* versa d'abondantes larmes sur l'imprudence et la générosité du banquier. Il écrivit que M. de Rothschild *sollicitait visiblement le privilége de se ruiner* (Textuel, *Journal des Débats*, juillet 1843).

Je n'exagère rien ici; je prends les chiffres d'évaluation de la compagnie elle-même. Dans le principe, l'ingénieur de la Compagnie, un Anglais, avait fixé à 10 millions le chiffre du revenu net de la ligne du nord. Ce chiffre était déjà suffisamment raisonnable pour l'intérêt d'une avance de 60 millions; mais les discussions qui ont eu lieu devant les journaux et devant les Chambres, les comparaisons faites avec les revenus d'autres lignes moins favorables, et les données de la statistique, ont apporté depuis des révélations instructives qui ont poussé une infinité de mauvaises langues à conclure que l'Anglais s'était trompé en moins dans ses évaluations, et que la compagnie avait *surfait*, suivant l'antique et loyal usage du commerce, demandant *énormément* pour qu'il lui fût accordé *beaucoup*. L'ingénieur anglais, dont la religion a été éclairée par les révélations de la tribune et de la presse, a porté le revenu brut de la ligne du nord à 28 millions. Or, comme il avait été admis par l'expérience, jusqu'à ce jour, que les frais généraux et dépenses d'entretien absorbaient la moitié à-peu-près des revenus bruts des chemins de fer, c'est à 14 millions que l'ingénieur de la compagnie Rothschild a

évalué le revenu net annuel du chemin de fer du nord. M. le baron Dupin a parfaitement démontré néanmoins que ce chiffre était de beaucoup inférieur à celui que donnait la résultante de toutes les comparaisons avec les lignes exploitées depuis dix ans; il a fixé le revenu net de la ligne du nord au minimum de 15 millions. C'est un chiffre que nous pouvons prendre en toute sécurité, d'autant que l'expérience a démontré déjà (chemins de Rouen et d'Orléans), que les frais d'entretien et le prix des machines diminuaient chaque année, tandis que le nombre des voyageurs, c'est-à-dire le revenu normal, augmentait.

Récapitulons. Le gouvernement débourse :

1° Pour la construction de la voie, indemnités, etc.	100 millions.
2° Pour la perte d'intérêt de son capital déboursé, l'intérêt de 100 millions à 4 % pendant quarante ans, et abstraction faite des intérêts composés, ci.	160
3° Pour l'abandon des revenus de la ligne du Nord, à 15 millions par an pendant quarante ans, ci.	600
4° Enfin pour remboursemens du matériel à dire d'experts, à fin de bail, ci.	40
Total.	900 millions.

Un petit capital de NEUF CENTS MILLIONS sacrifié par l'État, dans quel but, pour quel résultat grandiose?... Pour devenir possesseur et administrateur exclusif de la ligne du nord dans quarante ans d'ici!

Neuf cents millions qui ne seront représentés au bout de ces quarante ans que par la propriété même du chemin de fer, valant 140 millions, le matériel y compris; plus par l'économie des intérêts qu'on n'aura pas payés pendant quarante ans pour les 60 millions avancés par la compagnie, c'est-à-dire une somme de 96 millions, à raison de 2,400,000 fr. par an. Quatre-vingt-seize et cent quarante, DEUX CENTS TRENTE-SIX millions pour NEUF CENTS!

Le gouvernement abandonne un revenu net annuel de 15 millions pour ne pas s'imposer un surcroît de dépense annuelle de 2,400,000, un bénéfice qui lui donnait le moyen de rentrer immédiatement dans ses déboursés de construction, d'acquisition et de terrassement.

Et tout cela, sous prétexte que le trésor est à sec. Admirable recette, pour en combler le vide, que de le frustrer d'une rentrée de 600 millions et plus!

Je demande si les tribunaux laisseraient la libre disposition de sa fortune au fils de famille qui l'administrerait, comme le gouvernement actuel administre la fortune publique.

Or, il n'y eut que deux ou trois journaux dans la presse parisienne, le *National* et la *Phalange* entre autres, qui osèrent dénoncer à l'opinion publique ce gaspillage honteux du trésor et ces scandales de prodigalité néronienne. Et quand nous écrivions dans la dernière de ces feuilles que la sottise et l'ignorance ministérielles, parvenues à cette puissance, constituaient une véritable félonie; quand nous adjurions tous nos confrères de la presse de se croiser avec nous contre les banquiers, quelques-uns des écrivains de la presse libérale n'ont pas craint de nous traiter de *clabaudeurs obscurs*, et la presse conservatrice nous rangés au rang des émeutiers. L'organe officiel de la banque, le *Journal des Débats*, écrivait de son style le plus éloquent et le plus lamentable, que la cause de l'association était perdue en France, si la Chambre avait le malheur de se laisser entraîner par de mesquines considérations d'économie financière. L'État ne pouvait trop faire pour encourager les *compagnies sérieuses*, au dire du *Journal des Débats !....*

L'État se chargeant de toutes les dépenses des chemins de fer et renonçant pendant quarante ans à tous les bénéfices de l'exploitation, c'est là ce que les professeurs d'économie politique du *Journal des Débats* appellent l'*association*. Les agioteurs, qui spéculent sur des *promesses d'action* et qui commencent à prélever, par le *moyen du jeu*, sur la bourse des actionnaires, toutes les sommes qu'ils auront à verser pour la fourniture des rails et du matériel, voilà ce que les *Débats* appellent des *compagnies sérieuses*. Jamais on ne tortura aussi impudemment les mots pour leur faire dire le contraire de ce qu'ils signifient.

Et l'écrivain de la feuille mercantile qui a soutenu avec le plus d'ardeur les intérêts des juifs dans la question des chemins de fer; celui qui s'est acharné le plus vigoureusement à démontrer l'impuissance de l'État, en matière de travaux publics, appartenait, disait-on, au corps royal des mines. C'était le même qui avait publié, quelques années auparavant, les meilleures pages qu'on ait jamais écrites en faveur de l'exécution de tous les grands travaux d'utilité publique par l'État. Que voulez-vous, on ne devient pas député et ministre en ce siècle, à demeurer fidèle à ses convictions.

Je ne sais pas s'il y aura palinodie de tout ce monde-là vers le bien, comme il y a eu palinodie vers le mal; mais je veux qu'avant vingt ans les fils de tous ces hommes, écrivains, députés, ministres, qui auront

livré la France aux juifs dans les mauvais jours où nous sommes, demandent à changer de nom.

Car le crime de gaspillage et de prodigalité des deniers du trésor est prouvé. Les juifs, les juifs eux-mêmes ont déclaré qu'on leur faisait le marché trop beau, et que leur délicatesse ne leur permettait pas d'abuser de l'incapacité ministérielle, et d'accepter des conditions léonines.

Les juifs consentent à des réductions de *douze* années dans la durée du bail (28 ans pour 40, ligne de Bordeaux). Douze fois 15 millions, ce serait pour la ligne du nord un petit rabais de 180 millions!

Ils renoncent à la clause du remboursement du matériel après l'expiration du bail. Ci, pour le chemin de fer du nord, un second rabais de 40 millions, si non plus.

C'est-à-dire que la compagnie Rotschild pourrait, sans se compromettre et en se contentant des mêmes bénéfices que les compagnies de Bordeaux, Vierzon et Avignon, qui font de brillantes affaires..., *rabattre* de 3 à 400 millions sur le chiffre de ses premières prétentions.

Je demande de quel nom qualifier les ministres coupables d'une transaction conçue en de tels termes, qu'elle laisse à un adjudicataire généreux le droit de renoncer à des espérances de bénéfices de 3 à 400 millions sur une seule affaire!

Et je vous dis maintenant que la compagnie Rotschild ne s'arrêtera pas à ce misérable chiffre dans sa générosité. Je vous dis que cette compagnie imprudente et novice qui *sollicitait*, il y a deux ans, *le privilége de se ruiner*, persévérera dans ses folles entreprises, en dépit des avertissemens *des Débats;* et qu'après avoir renoncé au remboursement du matériel, elle est capable de proposer au gouvernement de lui rembourser les 100 millions que la construction de la voie a coûté à celui-ci, ne demandant au gouvernement français en échange de tant de sacrifices, qu'un peu de gratitude...., avec une prolongation de bail d'une vingtaine d'années.

Je viens d'esquisser l'historique abrégé, mais fidèle, des projets de concession de tous les chemins de fer..., *ab uno disce omnes.* On a pu voir, par cet exposé rapide, comment se traitent les questions de finances en ces temps d'énervement et de sénilité politique Ce sera jusqu'au bout le même spectacle, toujours et partout le pouvoir courant au devant du servage et se rapetissant à plaisir, pour mieux passer sous les fourches caudines de la féodalité nouvelle.

Rachat des actions de jouissance.

Cette troisième question n'est pas moins curieuse et moins instructive que les deux qui précèdent : même sottise d'une part, même rapacité de l'autre. Mercure a endormi tous les argus de la fortune publique.

Le gouvernement de la Restauration aimait peu les banquiers qui le lui rendaient bien, et ce fut son malheur. Mais ce gouvernement avait compris qu'il lui serait impossible de se passer du concours des banquiers dans ses projets de réédifications aristocratiques. En conséquence, il les appela à lui et les baronisa. Et l'on eut des barons Rotschild et des comtes Lap..., comme on avait déjà des comtes Pourt.. et des comtes Vig.... M. Jacques Laffitte, l'ami du peuple, fut le bras droit de M. de Villèle dans l'affaire de la conversion et dans celle d'Haïti. Le gouvernement de la Restauration était parfaitement disposé à faire bon marché de la fortune publique aux traitans. C'était à cet égard le vrai cousin-germain du gouvernement actuel.

Ce gouvernement ayant donc à construire des canaux en 1821 et en 1822, comme celui-ci des chemins de fer, s'adressa aux marchands d'espèces et leur dit :

« J'ai besoin de 128 millions, voyez un peu à me les procurer, je paierai généreusement le service.

« D'abord je vous paierai l'intérêt à 5 1/2 et à 6.

« Ensuite, je vous rembourserai en 45 ans, au moyen d'une prime d'amortissement ou *annuité* de 1/2 p. 0/0 sur le capital de 128 millions; *une prime qui sera toujours la même jusqu'au jour du remboursement complet;* si bien que cette prime représentera, à la dernière année, un intérêt de 50 p. 0/0 du capital restant à rembourser. Tout cela, prime et intérêt à 5 1/2 et à 6, calculé de manière à équivaloir à un intérêt net de 8 p. 0/0.

« Je vous accorderai, de plus, à titre de supplément d'amortissement, l'excédant des revenus de mes canaux sur l'annuité à payer, s'il arrive jamais que ces revenus me donnent un intérêt de plus de 8 p. 0/0 de mon capital.

« Je m'engage à vous livrer les canaux à époque fixe; si je ne tiens pas fidèlement ma promesse, je vous servirai *en indemnité une augmentation d'intérêt de 2 p.* 0/0, jusqu'au jour de la livraison.

« Et vous, capitalistes et spéculateurs, juifs, Hollandais, Génevois, *vous serez les maîtres de fixer, selon votre bon plaisir, les tarifs des*

droits de navigation sur *mes* canaux; et moi l'État, moi le représentant et le défenseur né des intérêts généraux du pays, je n'aurai pas ce droit; je ne *pourrai toucher à ces tarifs* sans votre permission.

« Ce n'est pas tout : quand je vous aurai complétement remboursé vos 128 millions, capital, intérêts, prime, surprime ; quand vous ne serez plus pour rien dans l'affaire..., je vous donnerai la jouissance de la moitié du revenu de tous ces canaux; des uns, et les meilleurs, pendant QUATRE-VINGT-DIX-NEUF ans, des autres pendant quarante. »

Voilà ce qu'on appelle, en argot de finance, la superbe affaire des canaux de 1821-22.

Les juifs de la Restauration, qui avaient le caractère accommodant comme ceux de notre époque, souscrivirent gracieusement à la proposition du gouvernement : ils commencèrent par emprunter à cinq l'argent qu'ils prêtèrent à huit, au moyen de la création de 128,000 actions de mille francs, représentant les 128 millions à fournir à l'État; et ils portèrent d'emblée le chiffre de ces actions à 1,200 francs, à l'aide d'un système de prime et de tirage au sort éminemment ingénieux. La loterie n'était pas encore abolie sous ce règne.

Cela ne suffisait pas : il s'agissait de réaliser l'avenir; de donner immédiatement un corps, une valeur commerciale à cette éventualité de droit de partage et de jouissance qui ne devait courir que dans 45 ans (à partir de 1867). Pour ce faire, les compagnies *financières*, c'est-à-dire les compagnies qui avaient soumissionné l'emprunt, créèrent ce fonds devenu si célèbre sous le nom d'*actions de jouissance*, 168,000 morceaux de papier cotés en ce moment à 120 ou 140 francs à la Bourse.

Ces 168,000 actions de jouissance représentent donc le droit de partage que les compagnies auront un jour dans les revenus des canaux de 1821-22. Il y a des actions de jouissance attachées à chaque canal : celles du canal du Rhône au Rhin, pour lequel le partage doit durer 99 ans, sont les plus recherchées.

Or, l'avenir de ce droit de partage ne paraît pas fort brillant aujourd'hui, puisque cet avenir repose entièrement sur le chiffre du revenu de ces canaux, et que ces canaux qui ont déjà coûté à l'État 300 millions et qui ne sont pas achevés, ne rapportent en ce moment que 2 millions par an, c'est-à-dire un peu moins de 1 pour 0/0 du capital déboursé. D'un autre côté se présente la question de la concurrence des chemins de fer qui n'avait pas été prévue en 1821, et qui ne semble pas de nature à améliorer le chiffre de ce revenu de moins de 1 p. 0/0.

Alors les porteurs des actions de jouissance, qui sont pour la plupart des capitalistes génevois, se sont effrayés à l'aspect de ces éventualités peu rassurantes; et ils ont désiré naturellement *détacher la réalité de l'espérance*, comme a dit M. Dupin, dans son langage pittoresque. En conséquence, ils ont exigé que le gouvernement leur rachetât *immédiatement* leur droit de futur partage dans les canaux de 1821-22, droit dont la valeur est tout-à-fait problématique, et dont l'exercice ne doit commencer à courir que dans vingt-deux ans d'ici.

Leurs prétentions ont été fort modestes suivant l'usage : les capitalistes génevois, porteurs des actions de jouissance, ont demandé QUARANTE millions de ces 168,000 chiffons de papier qui, au cours actuel de la Bourse, en vaudraient à peine la moitié; et remarquez que ce cours est soutenu par l'agiotage.

Les compagnies financières, soumissionnaires de l'emprunt, se sont chargées en cette circonstance de faire la main aux capitalistes génevois. Ce sont elles qui ont inspiré au gouvernement l'idée de la proposition de rachat.

Repoussées avec perte en 1842, les compagnies financières, agissant dans l'intérêt de Genève, sont revenues à la charge en 1843. Pour forcer la résistance du gouvernement, elles ont mis en jeu leur formidable droit de modifier des tarifs, droit qui leur avait été concédé par la loi financière de 1822. Elles ont imposé au gouvernement une ordonnance en date du 17 avril (1843) qui *décuple* les tarifs des bois de construction, et *triple* celui des houilles sur le canal du Rhône au Rhin.

C'était un coup admirablement monté. Le raisonnement que se faisaient en agissant ainsi les capitalistes génevois et leurs féaux serviteurs, messieurs des compagnies financières, était fort logique et fort simple. Ils se disaient :

Voici une ordonnance qui supprime le commerce des bois de construction entre l'Allemagne, la Suisse et la France; qui ferme le marché de Mulhouse aux houilles de Saône-et-Loire et de Saint-Étienne, déjà exclues du marché de Paris par l'élévation des tarifs du canal du Loing, propriété du Domaine privé. Cette ordonnance va faire jeter les hauts cris dans tous les départemens de l'est, ce qui nous touchera fort peu, nous autres qui ne sommes pas Français. Aussitôt, tous les mandataires de ces départemens vont pétitionner et s'unir pour faire rapporter l'ordonnance. Il va être écrit de tous côtés qu'il est impossible de supporter plus long-temps la tyrannie des compagnies financières, et qu'il faut s'en affranchir *à tout prix*. A tout prix, c'est précisément

notre affaire ; c'est ici que nous attendons le gouvernement français, et que nous lui offrons sa rançon pour 40 millions. 40 millions sont bons à prendre ! On ne sait pas ce qu'il peut advenir de nos actions de jouissance dans vingt-deux ans d'ici, tandis que nous savons parfaitement qu'il y a aujourd'hui de magnifiques bénéfices à réaliser sur les chemins de fer. Avec ces 40 millions que va nous donner le gouvernement français, nous allons spéculer sur les concessions des meilleures lignes ; avec ces 40 millions, nous allons poser les rails et les wagons sur des chaussées qu'une administration généreuse va nous livrer toutes prêtes. Brave gouvernement qui s'était déjà chargé *gratis* de toutes les acquisitions de terrain et de tous les terrassemens, et qui va finir par fournir au *même prix* les rails et le matériel, pendant que nous autres Génevois, qui n'aurons pas déboursé un centime, nous toucherons des intérêts de 25 p. 0/0 d'un capital purement imaginaire!

Nos ministres, comme on le pense bien, n'ont eu garde de se jeter à la traverse d'une combinaison aussi merveilleusement tissue ; ils ont cédé aux exigences des compagnies financières ; ils ont eu le courage de proposer aux Chambres en 1843 le rachat des actions de jouissance, au prix imposé de 40 millions.

Malheureusement l'attention de la Chambre élective avait été mise en éveil par les cris d'alarme de la presse, et notamment par ceux des écrivains de la *Phalange* et du *National*, les seuls, avons-nous dit, qui fussent restés fidèles à la cause des contribuables, au milieu de ce gaspillage effréné des deniers du trésor. La Chambre élective, éclairée par les protestations vigoureuses de MM. Schutzenberger, Dupin aîné et Billault, mit son *veto* à la proposition ; mais elle s'est reproduite en la présente session, et cela devait être. Le Génevois est tenace et ne renonce pas pour un échec à une idée d'argent. Disons que, depuis lors, l'ordonnance du 7 avril a été rapportée.

J'ai admiré, lors des débats de cette affaire, l'attitude éplorée de M. le ministre de finances. L'infortuné homme d'Etat, qui avait déclaré en 1838 *que la résistance des compagnies financières aux vœux du gouvernement et du commerce était une véritable calamité publique*, exposait de nouveau les misères de la situation du pouvoir en face des exigences des banquiers. M. Lacave-Laplagne, dans la ferveur subite de son zèle gouvernemental, s'oublia jusqu'au point d'inculper sévèrement l'impéritie des ministres de la Restauration, coupables d'avoir aliéné aux compagnies financières les droits inaliénables de l'Etat dans la question de canaux. *Risum teneatis !* M. Lacave-Laplagne, un

membre du cabinet qui a abandonné depuis quatre ans, à toutes les compagnies financières de Londres et de Genève, toutes les lignes de chemins de fer du royaume; M. Lacave-Laplagne, travaillant de complicité avec ses collègues à assurer à la haute banque le monopole des transports de la France, et déplorant la faiblesse de ses prédécesseurs de la Restauration !

Mais que dire de ce gouvernement impotent qui s'en va répétant sans cesse son éternel refrain de misère et de pénurie du trésor, pour excuser sa fainéantise, et qui semble saisir avidement toute occasion de faire curée de la fortune publique à tous les loups-cerviers du pays et d'ailleurs.

Le trésor est à sec, et le gouvernement choisit, dans l'exécution des chemins de fer, les seuls travaux qui coûtent et s'interdit les travaux qui rapportent !

Le trésor est à sec, et le gouvernement propose de faire cadeau de quarante millions à des spéculateurs étrangers pour leur racheter un droit dont ces spéculateurs ne jouiront que dans 22 ans, et dont la valeur est tout-à-fait problématique !

Et ces quarante millions pourront servir à la pose de ces rails et à la fourniture de ce matériel, dont la dépense a si fort effrayé le gouvernement, qu'il a mieux aimé jeter dans l'eau plus d'un demi-milliard, que de la prendre à sa charge.

On est ruiné, et l'on pourrait réduire facilement d'un dixième et même d'un cinquième le capital de la rente 5 p. 0/0 au capital de TROIS MILLIARDS. Le résultat de l'opération est certain, et le gouvernement n'ose pas la tenter !

Et pourquoi n'ose-t-il pas la tenter ? Ah ! voici la raison de sa timidité : *Réduire la rente, c'est imposer le capital.* Or, sous le régime de la féodalité d'argent, l'argent doit être franc de tout impôt, comme la terre du seigneur sous le régime de la féodalité nobiliaire. Voici pourquoi le gouvernement français n'ose pas plus toucher à la rente que le gouvernement anglais au sol.

Les trois propositions ministérielles ci-dessus révèlent complétement l'état des choses, l'omnipotence des juifs et la prostration du pouvoir. Je dirai plus loin les moyens de tirer le pouvoir malgré lui de son asservissement honteux et de le forcer à redresser la tête. Mais avant de terminer, citons quelques noms propres, pour que l'on sache à quels maîtres notre patrie obéit.

La dernière loi sur les sucres, mortelle au sucre de betteraves, fu-

neste au sucre colonial, à notre puissance maritime et au commerce de nos ports, la dernière loi sur les sucres ne pouvait avoir d'autre effet que de favoriser exclusivement les intérêts de la coterie des raffineurs. La raffinerie du sucre est une haute industrie parasite qui compte parmi ses chefs des hommes ayant nom : Périer, Delessert, et tant d'autres. M. d'Argout, ministre des finances, a apporté un jour à la tribune le détail des sacrifices que la prospérité de MM. les raffineurs imposait à la France. Il était question d'une prime de 20 millions payée en une seule année, en 1832 je crois, à MM. les raffineurs, à titre de drawbach, c'est-à-dire de remboursement de l'impôt perçu à l'entrée sur le sucre brut. Puisqu'il était en train, M. d'Argout aurait bien dû nous apprendre ce que la prospérité des usines d'Anzin, propriété de la maison Périer, avait coûté aussi à la France. La dernière loi sur les sucres a été rendue sous l'influence des menées d'un banquier raffineur et Suisse d'origine, un conservateur dévoué, un philanthrope qui fait écrire, dans des journaux qu'il solde, *que la misère est le lot fatal des masses*, et que les écrivains qui demandent pour tous les travailleurs une rémunération suffisante, ont le *cerveau détraqué*. L'intérêt de la puissance maritime et coloniale de la France a cédé devant l'intérêt des raffineurs dans la question des sucres, comme l'intérêt de notre puissance continentale a cédé devant celui des maîtres de forges et des propriétaires de houilles, dans la question de l'union belge.

Le concessionnaire *espéré* du chemin de fer du Nord s'appelle le baron Rothschild, le roi de la finance, un juif baronisé par un roi très chrétien. Si ce n'est pas lui qui obtient la concession, ce sera quelque Anglais.

La voie d'Avignon à Marseille, Rotschild; — Alais à Nîmes, Rotschild; — Versailles, rive droite, Rotschild; — Saint-Germain, Rotschild; — Versailles, rive gauche, Fould; — Rouen à Paris, anglo-français; — Tours à Bordeaux, anglais; — Orléans à Paris; Orléans à Vierzon, des coalisés de toutes les nations, juifs et génevois en majorité.

Le tiers de la rente 5 p. 0/0 est à Genève; et c'est pour cela, je le répète, qu'elle est inviolable et sacrée.

Ainsi la haute banque, la banque cosmopolite domine tout; partout sont en saillie les intérêts des juifs.

Ainsi les énormes bénéfices prélevés sur la richesse française, sur le travail du laboureur et de l'artisan français, ne profitent pas même en entier à des spéculateurs français.

Quand l'émigration victorieuse prit, en 1815, sa revanche de 93, et frappa la France révolutionnaire d'une indemnité de révolution d'un milliard, il y eut au moins une compensation au sacrifice : d'abord la France s'était saisie par force des biens des émigrés ; une indemnité était due à ceux-ci..... Ensuite l'interdit qui pesait sur les biens nationaux fut levé, et la conscience des détenteurs rassurée ; ce qui fit que la propriété immobilière haussa immédiatement de valeur, et que le chiffre de l'indemnité fut diminué d'autant.

Mais les juifs n'avaient pas été spoliés par une révolution, quand le gouvernement actuel leur a distribué la curée des chemins de fer ; et les législateurs de 1842 ont été bien autrement magnifiques envers les juifs que ceux de 1825 envers les émigrés, puisque sur la seule ligne du nord ils laissaient au concessionnaire un demi-milliard à gagner.

Calculez les centaines de millions que les lignes à construire encore coûteront au trésor, ajoutez à la somme ce que le gouvernement aurait pu gagner s'il avait gardé pour lui les bénéfices qu'il a abandonnés à la spéculation cosmopolite, vous arriverez à des chiffres fabuleux.

Qui paie à l'agiotage toutes ces primes de centaines de millions? — Le travailleur, le peuple.

Qui pâtit de l'ignorance et de la lâcheté du pouvoir? — Le peuple.

Mais que leur fait, je vous demande, à ces Anglais, à ces Genevois, à tous ces étrangers, que la France soit saignée à blanc?

Pourtant Dieu sait combien était facile la solution de chacune de ces questions financières, sucres, conversion, canaux et chemins de fer, et combien d'exemples étaient là pour indiquer la voie à suivre.

Pour la conversion, il s'agissait d'oser et rien de plus. Pour les canaux et les chemins de fer, il y avait la théorie du monopole exclusif de l'État, théorie justifiée par l'exemple des États-Unis, de la Belgique et de la France elle-même.

Je veux démontrer, à la fin de ce volume, que le gouvernement, en s'empatant *du monopole de la vente et de la fabrication du sucre*, avec indemnité préalable, peut réduire de moitié le prix de cette denrée; en doubler ou en tripler la consommation; en doubler ou en tripler le revenu fiscal. Et j'ajoute, dès ce moment, que cette solution est la seule qui puisse concilier les immenses intérêts de politique nationale et de politique chrétienne engagés dans la question.

Mais quand une nation tout entière en est arrivée à ce degré de cécité intellectuelle, que ses ministres n'ont pas honte de présenter à ses mandataires des projets de loi comme ceux que je viens d'ex-

poser, aucune démonstration n'est facile. Il faut d'habiles ménagemens et de longs détours pour faire entrer la vérité dans les cerveaux malades; et il est presque aussi dangereux d'avoir trop raison que d'avoir tort avec eux.

Je craindrais donc pour le moment d'avoir trop raison contre mon pays, si j'entrais au cœur de ces questions de chemins de fer, de conversion et autres. Je sais bien qu'il n'existe pas d'objection spécieuse contre la conversion, contre l'attribution du monopole des canaux et des chemins de fer à l'État; je sais encore que le pays accepterait avec reconnaissance une loi sur les sucres qui débuterait par apporter une immense réduction dans le prix de la denrée, en même temps qu'un accroissement notable dans les revenus du trésor. Mais il y a mieux que des argumens contre le monopole de l'Etat : il y a des préjugés; il y a la sottise du peuple et son ignorance fanatique, et la mauvaise foi de ceux qui le mènent et qui lui crient qu'il est moins dangereux de se laisser empoisonner par l'industrie anarchique que d'accroître les moyens d'influence du pouvoir. Il y a aussi la couardise de l'autorité qui tremble sous la férule des gros marchands députés et des empoisonneurs patentés qui votent, de cette autorité qui n'ose pas dire au peuple : Notre cause est la même, levons-nous et marchons contre l'ennemi commun.

Enfin il y aurait encore, contre les conséquences annoncées du monopole du sucre, cette objection toute puissante et terrible parmi nous *que ce serait trop beau!* Car je veux augmenter de soixante à quatre-vingts millions, entendez bien, le revenu de l'impôt du sucre et supprimer, par contre-coup, l'impôt du sel. Trouvez donc, en ce pays, des gens *sensés* qui veuillent prendre au sérieux de pareilles utopies!

Oui, le peuple français a horreur du grandiose et du beau en fait de réformes financières ou sociales. Ses mandataires, il est vrai, lui ont ménagé jusqu'ici les améliorations avec tant de prudence, que tout changement trop brusque de régime lui fait peur. Les vieux édifices replâtrés lui vont mieux que les édifices neufs. Il s'irritera, ce peuple aveugle, s'il apprend qu'on veuille faire rendre gorge aux traitans qui le saignent; il s'enflammera d'un beau zèle, en revanche, pour des rognures de cent écus, appliquées aux émolumens déjà insuffisans de l'officier ou du juge. Je sais un des Colberts de ce temps-ci, un économiste de la haute école, qui est devenu ministre des finances avec ça.

Or, ces préjugés funestes, cette défiance du pouvoir que les marchands entretiennent activement dans l'esprit de la masse par leur presse

menteuse, sont les obstacles les plus terribles à l'esprit de progrès. Je dis qu'il est impossible d'obtenir une réforme quelconque, financière ou politique, quelque peu importante, aussi long-temps que le pouvoir et le peuple se regarderont en ennemis.

Voilà pourquoi je veux essayer de démontrer au pouvoir et au peuple le danger et l'absurdité de leurs mutuelles défiances, avant d'aborder la discussion d'aucune question politique ou financière. Quand j'aurai établi, dans toute son évidence, cette vérité palpable, *que l'Etat c'est nous;* — que ses intérêts et sa bourse sont les nôtres. — Que les champions du pouvoir et ceux du peuple sont des troupes amies qui se combattent dans les ténèbres; — alors il me sera facile d'arriver à la preuve de la légitimité du monopole gouvernemental. Et de ce principe découleront d'elles-mêmes de nombreuses conséquences, fécondes en solutions heureuses pour toutes les questions de l'époque; et ces solutions s'adapteront aussi aisément à la question des sucres qu'à celle des canaux, des rentes, des unions douanières, qu'à toutes les questions financières, en un mot, qui portent dans leurs flancs le sort des libertés nationales, quoiqu'elles semblent, au premier abord, n'être gonflées que de chiffres.

CHAPITRE III.

Scission entre la Royauté et le Peuple. — Origine des défiances populaires. — Théorie du gouvernement-ulcère.

Il est facile de pousser à la vengeance un peuple ignorant et qui souffre ; le sentiment de la haine contre la royauté est généralement plus tenace dans le cœur des populations que l'amour. Diderot a écrit *que l'histoire des rois était le martyrologue des nations ;* et les meneurs du peuple qui connaissaient Diderot et qui ne connaissaient pas l'histoire, ont répété à ce peuple les oracles du fougueux encyclopédiste. Après Diderot sont venus les économistes qui ont publié *que les gouvernemens étaient les ennemis-nés des peuples.* Le peuple qui souffre est toujours disposé à considérer comme ses amis tous ceux qui veulent changer le régime sous lequel il vit. Le peuple avait adopté, dès avant 89, cette doctrine fatale ; et, de ce que les gouvernemens étaient les ennemis-nés des peuples, il avait conclu logiquement : *que les peuples sont d'autant plus heureux que l'action du gouvernement est plus faible, que le pouvoir est plus désarmé.*

Si le peuple pouvait lire dans sa propre condition, dans les faits quotidiens de sa vie de travailleur, il saurait aujourd'hui ce que lui coûte sa foi dans de semblables dogmes.

Ces dogmes constituent ce qu'on appelle la théorie du *Gouvernement-ulcère ;* une théorie dont l'adoption a fait plus de mal à la France que tous les revers et toutes les catastrophes qui l'ont assailli en ces cinquante années.

Il importe de rechercher l'origine de cette hérésie.

La théorie du gouvernement-ulcère est anglaise de naissance, puisqu'elle vient des Économistes. L'Angleterre est le foyer de tous les faux principes, de toutes les révolutions et de toutes les hérésies.

L'Angleterre.

L'Angleterre est l'impure Babel, est la grande boutique où se préparent et se débitent avec un égal succès les doctrines et les drogues vénéneuses : et l'esprit de feu qui brûle les Peaux rouges et l'opium qui empoisonne les Chinois, et les principes qui font s'armer citoyens contre concitoyens, peuple contre peuple, race contre race.

L'hérésie du gouvernement-ulcère allant droit à l'abolition de la royauté, l'aristocratie de sang, qui règne et gouverne en Angleterre, avait un intérêt puissant à ce qu'elle s'implantât solidement dans le royaume de France, où la haine de l'Angleterre était comme une tradition héréditaire de la vieille monarchie. Aussi cette théorie a-t-elle parfaitement réussi parmi nous. Des économistes anglais qui la produisirent d'abord sous le patronage vénéré de leur fausse science, elle passa chez les encyclopédistes français. Les philosophes du dernier siècle, affiliés à cette secte, lui donnèrent le poli et l'éclat de leur style, et parvinrent à la faire entrer, à coups d'épigrammes, dans la monnaie courante des idées de l'époque. Quand cette théorie eut dit son dernier mot et fait son 21 janvier, on put croire qu'elle avait été tuée par l'expérience du même coup que la royauté. Malheureusement, l'impopularité du gouvernement de la Restauration permit à l'école libérale d'exhumer l'hérésie mortelle des ruines de 93, et de la réhabiliter auprès d'une nation généreuse, impatiente de se débarrasser d'un pouvoir qui lui rappelait, par son origine, le jour de ses revers. La théorie du gouvernement-ulcère s'incrusta donc de nouveau dans les esprits, à la faveur d'un louable sentiment de fierté nationale. Les économistes français, les libéraux, les philanthropes inféodés à l'idée anglaise, comme les encyclopédistes dont ils n'étaient que la mauvaise queue, aidèrent aux ravages du mal en propageant leur absurde doctrine du *laisser-faire* qui tendait à l'annihilation de l'autorité. Les écrivains radicaux qui déclament contre tous les pouvoirs, avancent l'œuvre chaque jour. Le succès éphémère de la doctrine Saint-Simonienne qui suivit de près la révolution de 1830 et qui essaya de réhabiliter le pouvoir, ne parvint pas même à enrayer un moment la marche de l'opinion.

Et tout ce monde-là a si bien travaillé de la voix et de la plume, que l'opinion publique est complétement égarée aujourd'hui sur le compte du pouvoir. Peut-être même faudrait-il aller fouiller dans les archives

du pur radicalisme, pour retrouver quelques idées raisonnables sur la mission providentielle du gouvernement. Le peuple français et ses représentans en sont arrivés à ce degré d'aveuglement, qu'ils adoptent la proposition funeste au pays, mais répressive de l'influence de l'autorité centrale, de préférence à la proposition utile et nationale, mais susceptible de servir les intérêts du gouvernement. De par MM. Adam Smidt, Jean-Baptiste Say et leurs continuateurs, la fonction du pouvoir dans l'État, a été assimilée à celle du chat dans la maison privée. On a écrit que le gouvernement était un mal nécessaire, un ennemi qu'on était forcé d'entretenir, pour se débarrasser d'un autre ennemi plus dangereux, l'anarchie. La comparaison est boiteuse, car l'animal domestique a été beaucoup mieux traité que le pouvoir. On ne lui a pas ôté sa liberté ni ses griffes, c'est-à-dire ses moyens d'action : tandis que le pouvoir aujourd'hui ne peut ni se défendre, ni défendre le peuple.

Ces lords anglais sont, il faut l'avouer, de bien habiles et de bien heureux artisans de discordes, que jamais la semence de mal qu'ils ont jetée sur une contrée quelconque ne manque de fructifier à son heure, et que toujours, au contraire, l'esprit de vertige des nations qu'ils poussent à leur ruine, vienne en aide à leur perfidie ! Avec une idée de philanthropie qu'ils se sont bien gardés d'appliquer chez eux, en Irlande où l'exploitation du travailleur a pris le caractère de barbarie le plus atroce, ils ont mis le feu à Saint-Domingue, provoqué l'extermination de la race blanche et tué notre puissance maritime. Eh bien, ils ont eu pour complices dans ce crime, les neuf-dixièmes des habitans de la France, et dans le nombre, la plupart des publicistes et des orateurs de renom. Ils ont eu pour justifier les alarmes des gouvernemens absolus et les tenir armés vingt-cinq ans contre nous, les fureurs de nos démagogues d'abord, puis les conquêtes formidables de ce chef dont l'insatiable ambition fatigua la victoire. Désormais, s'ils en ont besoin, ils n'auront pour ressusciter ces terreurs de l'Europe absolutiste, qu'à montrer du doigt aux souverains alarmés, ces fortifications gigantesques dont la folie du gouvernement actuel a déshonoré les abords de Paris : bastilles ingrates dressées contre le peuple par ceux à qui le peuple a donné le pouvoir. Ah ! j'aurais compris l'argent que ces fortifications ont coûté, appliqué à l'accroissement de nos forces navales, et à l'armement de nos citadelles maritimes, puisque l'Angleterre est notre seule ennemie, la seule contre laquelle nous ayons à exercer des répétitions en cas de conflit nouveau. Mais tourner le front de ces remparts à nos alliés naturels, aux États de l'Europe continen-

tale; mais demander l'armement de ces fortifications en pleine paix, le lendemain du jour où l'on a déclaré à la tribune que jamais les chances du maintien de cette paix n'ont été plus nombreuses; et vouloir persuader à la nation que les fortifications de la capitale ne menacent que l'étranger, c'est trop compter aussi sur la crédulité publique. Je reviens à l'Angleterre.

Avec un autre mot, celui d'*indépendance*, l'Angleterre a arraché la moitié du nouveau monde à la monarchie espagnole, gouvernée par des rois de race française, nos inséparables alliés. Depuis le jour de la séparation entre les colonies et la métropole, entre Mexico, Lima et Madrid, l'aristocratie anglaise règne de fait par la contrebande et par l'anarchie au Mexique, au Pérou, à Buénos-Ayres. Elle n'a plus à détacher de l'Espagne dans l'Amérique que la magnifique colonie de Cuba. Elle pousse activement à ce but par ses émissaires et ses consuls, et Cuba aura quelque jour le sort de Saint-Domingue. La Guadeloupe et la Martinique, nos dernières possessions des Antilles, sont travaillées en ce moment par les mêmes fermens de révolte.

Et comment la riche colonie espagnole tiendrait-elle, quand la métropole elle-même s'est vue naguère sur le point de capituler, de se rendre à merci à l'Angleterre, c'est-à-dire d'accepter un traité de commerce avec cette puissance. L'Angleterre n'a-t-elle pas implanté depuis dix ans ses suçoirs mercantiles dans le sein de la malheureuse péninsule? ses marchandises voiturées par la contrebande, ne circulent-elles pas librement des Pyrénées à Gibraltar sous la protection de cette même anarchie, qu'elle baptise toujours du nom de liberté? N'est-ce pas elle qui a soldé les insurgés de la Granja, et fourni long-temps aux dépenses personnelles de ce régent qui a bombardé Barcelone? Elle qui négociait un traité de coton avec Espartero, pendant qu'elle négociait avec Santa-Anna l'acquisition de la Californie? Après avoir émancipé l'Amérique du sud et détruit la puissance maritime de l'Espagne, il ne restait plus à l'Angleterre, pour achever ce royaume désolé, que de lui apporter son amitié, plus mortelle et plus vénéneuse que sa haine! Oui, cent fois plus mortelle... Voyez le Portugal depuis le traité de Methuen!

Mais la France, en acceptant les théories absurdes des économistes anglais, est plus coupable que la malheureuse Espagne; car elle n'a pas comme celle-ci l'excuse de sa misère et de son ignorance. Il y a huit siècles pleins que la France bataille avec la Grande-Bretagne; et il n'y a peut-être pas dans son histoire une seule catastrophe qu'elle n'ait le

droit d'attribuer aux efforts et aux machinations de sa déloyale ennemie. La France sait qu'il y a incompatibilité radicale de principes et d'intérêts entre elle et l'Angleterre. La France aspire à l'unité morale, à l'unité législative comme à l'unité de territoire ; elle est catholique en religion comme en politique : c'est sa tendance sous tous ses gouvernemens forts, sous Richelieu, sous Louis XIV, comme sous Napoléon. L'Angleterre, elle, vise au morcellement, parce qu'elle vit des déchiremens du globe ; elle est protestante et schismatique en tout « *Individualisme et protestantisme sont tout un.* » Elle ne comprend pas qu'on se dévoue au service de l'humanité, comme la France, quand on peut l'exploiter ; elle ne se résigne à faire un peu de bien que dans l'espérance qu'il en résultera un mal pire ; témoin l'émancipation de la race noire. La France, au contraire, dans ses plus grandes erreurs, semble n'être coupable que d'un excès de dévoûment à la cause des peuples. Vous trouvez des pages admirables et des actes de charité sublime, à côté d'atrocités odieuses dans l'histoire de la terreur. Beaucoup de ces législateurs sanguinaires qui renvoyèrent à *leur juge naturel* tant d'accusés innocens, croyaient fermement à la sainteté de leur œuvre. Oh ! oui, s'il était vrai que le bon et le mauvais principe se disputassent l'empire de ce monde, le premier se personnifierait dans la France, le second dans l'Angleterre. L'Anglais est si bien le fléau de Dieu, que Dieu suscite des vierges enthousiastes pour le chasser de France, comme il a fait pour chasser Attila (1). Voilà pourquoi la haine nationale de la France pour la Grande-Bretagne est légitime et sainte. C'est la haine de l'oiseau de jour pour l'oiseau de nuit. Je n'exècre pas l'aristocratie anglaise, comme Français, mais comme chrétien, comme homme.

Et pas un noble cœur ne me reprochera de me laisser emporter ici par de stupides inspirations d'un nationalisme étroit et barbare,.., parce que il y a en Angleterre trois millions et plus de chartistes qui condamnent aussi sans pitié les attentats dont la politique de leur gouvernement s'est rendue coupable envers l'humanité, et qui demandent la ruine de ce gouvernement impie, — parce que le jugement que nos pères ont prononcé si long-temps avant nous, est écrit par tous les points du globe sur les ruines des villes saccagées, à Nankin comme à Copenhague, à Saint-Jean d'Acre comme à Barcelone. J'exècre l'aristocratie anglaise,

(1) Il y a dans l'histoire de France deux dates poétiques pour enclore le moyen âge : le miracle de la Vierge de Nanterre, éloignant les Huns de Paris, celui de la vierge de Domremy, chassant les Anglais de France.

parce que l'un de ses membres, un de nos grands poètes modernes, l'a vouée aussi à l'exécration de la postérité, — parce qu'il y a dans la seule Irlande sept millions d'affamés qui la maudissent à toute heure avec moi.

Oui, l'Angleterre est placée dans cette situation effroyable, qu'elle ne peut oublier un moment de torturer les autres États du globe, sans s'exposer à périr. L'Angleterre est condamnée à mourir de la paix universelle dans un temps donné, parce que la paix chez les autres fait la guerre chez elle. Ceci non plus n'est pas de la déclamation, mais de la pure vérité.

L'Angleterre vit de mercantilisme et de l'exploitation commerciale de tous les peuples. Elle produit à elle seule, en objets manufacturés, de quoi approvisionner deux fois les cinq parties du monde. Par conséquent tout producteur étranger est son ennemi. Il faut qu'elle cherche à comprimer chez toutes les nations les développemens de la richesse et du travail, ceux de l'industrie manufacturière surtout, puisque ces développemens tendent fatalement à lui ravir son monopole et à lui susciter des concurrences mortelles. Le meilleur moyen de prévenir un tel désastre et de prolonger la minorité industrielle des nations, est d'entretenir au sein de ces nations un foyer permanent de guerre et d'anarchie. Elle le fait. Le monopole de l'approvisionnement du globe fait affluer dans ses comptoirs des richesses prodigieuses ; elle s'en sert consciencieusement pour soudoyer partout les troubles et les révolutions. La guerre nourrit le monopole, le monopole nourrit la guerre. Que la guerre ou le monopole cesse, le colosse de la puissance anglaise, véritable colosse d'or aux pieds de boue, s'écroule au même instant. Là est tout le secret de la politique britannique, si secret il y a. L'Anglais obéit aux instincts de sa nature et aux exigences de sa position ; c'est un peuple de proie qui est forcé de tuer pour vivre, et à qui il serait souverainement absurde d'aller demander une politique loyale et généreuse, parce que ce serait lui demander un suicide. La politique de la Grande-Bretagne doit être impitoyable comme la faim son mobile, et c'est justice à rendre aux hommes de sang gouvernemental qui dirigent les destinées de cet Etat, qu'ils comprennent admirablement les nécessités de leur patrie !

Alors c'est aux peuples prévenus de s'entendre, pour s'isoler du fléau et pour tenir en quarantaine ces flibustiers affamés.

Et d'ailleurs l'aristocratie anglaise se cache-t-elle de ses nécessités gouvernementales ? Nullement. L'aristocratie anglaise affiche au contraire le seul caractère de grandeur qui convienne à sa politique infernale, si

admirablement décrite par l'auteur du *Paradis Perdu*, un poëte anglais. Cette politique, c'est l'insolence de Rome unie à la fourbe cruauté de Carthage. Elle ne se met pas en peine de savoir ce que dira l'Europe de ses meurtres et de ses spoliations. On accuse la politique britannique de rouerie; c'est de cynisme plutôt qu'elle est coupable. Il n'y a plus que les prédestinés et les niais qui aient droit de parler de la perfidie d'Albion.

La flotte de Danemark gêne la liberté des mouvemens de l'Angleterre dans la Baltique : un amiral anglais brûle la flotte de Copenhague; c'est toujours une puissance maritime de moins. L'Angleterre n'attend jamais la déclaration de la guerre pour arrêter les navires français ou espagnols. Il lui faut, pour la réalisation de ses projets d'accaparement du commerce universel, la possession de tous les détroits, de tous les points qui commandent les grandes routes commerciales du globe; elle enlève Gibraltar à l'Espagne, Malte et Maurice à la France, le Cap et Ceylan, aux Hollandais, Aden sur la mer Rouge aux Arabes; et elle fait, de ces possessions volées, des citadelles imprenables qui donnent d'abord l'empire de la mer à ses flottes, et qui sont ensuite autant de foyers de contrebande, d'où les marchandises anglaises inonderont les continens voisins. Et malheur aux navires des Etats *amis* qui prétendraient protéger leur industrie nationale contre la contrebande britannique ; ils seront coulés sans pitié (1).

Le vice-roi d'Égypte, fort de l'appui du gouvernement français de la Restauration, avait fondé quelque semblant d'Etat, de puissance maritime. Il avait affranchi le chemin de La Mecque des incursions de l'Arabe du désert, et les populations de la Syrie de la sanglante oppression des Turcs. Mais le rétablissement de l'ordre où que ce soit, mais la résurrection d'un peuple, sont des menaces de mort pour l'intérêt anglais. Le cabinet de Londres profite de la pusillanimité du cabinet français pour anéantir l'œuvre civilisatrice de Méhémet-Ali. Une flotte anglaise bombarde Beyrout et Saint-Jean d'Acre, en vue de nos escadres impassibles. La révolte éclate de toutes parts dans les Etats du vice-roi, qui réduit à merci, trahi par ses alliés, abandonne ses conquêtes et sa flotte; et les populations chrétiennes du Liban, arrachées à la protection séculaire de la France, sont restituées aux exactions des pachas turcs et au glaive de l'Albanais. C'est l'intérêt impitoyable de l'aristocratie britannique qui exige qu'il en soit ainsi. Le commerce

(1) Affaire du brick espagnol *el Rayo*, 1844.

anglais ne veut pas que les clefs de l'isthme de Suez, dont il convoite la possession exclusive, soient aux mains d'un souverain puissant. Et la flotte d'Alexandrie gênait l'Angleterre dans la Méditerranée, comme celle de Copenhague la gênait dans la Baltique.

La prospérité de Lahore, œuvre d'un autre Méhémet-Ali, Rundjet-Sing, a duré moins encore que celle de l'Égypte. La compagnie des Indes sait que ses vastes domaines, peuplés de leurs cent cinquante millions d'esclaves, lui échapperont du jour où la misère et l'anarchie cesseront d'y régner, et elle ne veut pas souffrir de mauvais exemple auprès d'elle.

Il y a de l'autre côté de l'Atlantique, au détroit des deux Amériques, un second isthme destiné comme celui de Suez, à servir un jour de principale voie de communication maritime entre les habitans des deux grandes divisions du globe. En conséquence, l'Angleterre a dû travailler à s'assurer la possession de l'isthme américain. Du temps que l'Espagne était maîtresse de l'Amérique du Sud, l'Angleterre s'était fait concéder par cette puissance le droit de faire du bois sur un point isolé de la côte. Elle a fondé sur ce point, à Balise, un petit établissement. Puis, quand la colonie espagnole insurgée a prié l'Angleterre de déguerpir, celle-ci lui a répondu qu'elle tenait ses droits du gouvernement précédent, et qu'elle n'avait point à traiter avec le gouvernement nouveau. L'Angleterre a acquis depuis, d'ailleurs, des droits *incontestables* à la possession de Balise et de toute la côte des Mosquitos. Un auguste souverain du pays lui en a vendu la propriété par acte authentique. On se trompe, quand on s'imagine que l'Angleterre s'est emparée par l'astuce et par la violence de tous les États qu'elle possède dans les cinq parties du monde ; elle les a tous achetés *de parfait accord* avec les vendeurs ; et la preuve, c'est qu'elle paie des rentes viagères à une multitude de souverains indiens qui lui ont cédé leurs droits, à commencer par le grand Mogol, le successeur d'Aureng-Zeb. Au surplus, de quelque part que lui viennent ses droits sur l'isthme de Panama, ce n'est pas elle qui sera embarrassée pour les faire valoir. Voici qu'elle tient déjà bloqué le port de Saint-Jean de Nicaragua. Suivant les règles invariables de la poétique de la diplomatie anglaise, le blocus du port est le premier acte du drame qui se termine par l'occupation définitive du pays.

L'aristocratie anglaise n'a pas même besoin de se justifier de ces spoliations et de ces iniquités dans l'opinion publique. L'opinion de ses nationaux est pour elle. Les Anglais de toutes les classes sont persuadés que l'Angleterre a droit d'aubaine sur toutes les mers et sur

tous les continens. Des navigateurs découvrent en ces dernières années sur la côte orientale d'Afrique, une île d'Ichaboë, où gît une couche de puissant engrais déposé là par les oiseaux de mer de l'époque antédiluvienne. Aussitôt les journaux anglais de prescrire à leur gouvernement de mettre la main sur le précieux dépôt. Le *Sun* écrit : « *L'Angleterre ne doit pas laisser d'autres nations s'emparer de cette île; si nous n'en prenons pas possession, d'autres s'en empareront.* »

Loyauté, probité, sont des mots vides de sens dans la langue politique des lords; la fidélité aux traités est duperie, la trahison habileté. L'Angleterre est en paix avec la Russie, et les Anglais fournissent des armes et de la poudre aux Circassiens pour guerroyer contre la Russie. La France et l'Angleterre ont serré les nœuds de *l'entente cordiale*, mais pendant que les souverains des deux États se festoient, se visitent, les lords soudoient ostensiblement la résistance d'Ab-del-Kader, suscitent le Maroc contre la France, cherchent à soulever les noirs de nos Antilles, et dressent leurs révérends Prichards à japper contre nous. L'Angleterre est en paix avec la malheureuse Espagne ; c'est elle néanmoins qui solde le chef de l'insurrection de la Granja ; qui donne à Espartero les quatre millions de réaux dont il a besoin pour aller bombarder Barcelone, Barcelone la capitale industrielle de l'Espagne, cette cité rebelle qui est cause que la Péninsule n'est pas encore inféodée à l'Angleterre par un autre traité de Methuen, un traité de coton. Périsse Barcelone !

Les Anglais forcés de se retirer de Madrid, pendant cette guerre de l'indépendance qui sauva la Grande-Bretagne de sa ruine, brûlèrent la plus belle des manufactures de la ville, pour lui faire leurs adieux. Il faut bien que l'industrie anglaise vive !

La France et les États-Unis se flattent, dit-on, de soustraire leurs navires à l'inspection de la police maritime de l'Angleterre. Je doute qu'ils y parviennent. Les Anglais ne peuvent pas renoncer à leur droit de visite, un droit d'espionnage qui leur permet de pénétrer tous les secrets du commerce des autres peuples, qui leur fait espérer la ruine de toutes les colonies à sucre dans un temps donné. Les Anglais qui savent parfaitement que les noirs sont plus heureux, plus libres et mieux nourris que les prolétaires d'Angleterre et d'Irlande, ne veulent pas cependant qu'il y ait d'esclaves. Leur philanthropie se révolte à l'idée de l'oppression d'une race par une autre. Tout le monde connaît le mobile de la philanthropie anglicane. Les Anglais ont trouvé dans l'Inde Asiatique des travailleurs *libres*, plus sobres et moins chers d'entretien

que les noirs, et ils espèrent arriver par l'abolition de l'esclavage à accaparer le monopole de la production, de la vente et du transport du sucre. Si les Anglais cèdent sur le droit de visite, ce sera la preuve que leur puissance décline.

Je ne sache pas qu'une autre nation ait pesé sur le monde d'un poids aussi lourd que la nation anglaise, ait coûté à l'humanit autant de larmes, ait motivé autant d'accusations contre la justice de Dieu. Le Normand, le plus féroce de tous les barbares, a fait croire à l'existence de l'ogre. L'Europe continentale du moyen âge n'était pas éloignée de prendre les guerres civiles de l'Angleterre pour les convulsions d'un peuple de damnés. La croyance générale était au XVe siècle, que Dieu seul pouvait quelque chose contre cette engeance favorite de Satan. Un des plus grands rois de l'Angleterre, le même qui a doté sa patrie d'une religion, et qui s'en est fait pape, le roi Henri VIII prit cinq femmes et en fit assassiner trois par la main du bourreau. Les persécutions religieuses ordonnées par la vierge Elisabeth et par le puritain Cromwell, dépassent en raffinemens d'atroce cruauté, tout ce que l'histoire des empereurs de Rome et de Stamboul nous avait laissé de plus édifiant dans le genre. Un des plus honnêtes écrivains de la Grande-Bretagne, Malthus, effrayé du problème de l'exubérance des populations, déclare positivement *que la société peut refuser à l'enfant le droit de vivre.* Ses disciples vont plus loin et développent sa thèse. Ils font décerner des récompenses nationales aux mères qui ont bien mérité de la patrie, en immolant le fruit de leurs entrailles; et ils déposent les restes des tendres victimes dans de délicieux cimetières patriotiques, où les mères lacédémoniennes viennent *respirer l'âme de leurs enfans dans le parfum des roses !...* Ces théories ont obtenu quelques succès près de la population des districts manufacturiers d'Angleterre. Beaucoup de mères, dans ces pays-là, allaitent leurs enfans avec du laudanum, pour se débarrasser de leurs caresses importunes, et le procédé, assure-t-on, réussit à merveille.

Cette misère des prolétaires anglais, entassés dans les bagnes industriels, est donc bien affreuse, bien horrible, qu'elle parvienne à éteindre jusque dans le cœur de la femme le sentiment de l'amour maternel? — Oh! oui, bien affreuse, bien horrible; prêtez l'oreille aux récits touchans de Dickens... Mais que voulez-vous, il faut que cela soit ainsi pour qu'un lord d'Angleterre porte à son doigt, dans une cérémonie publique, un diamant d'un million, et que tous ceux de sa caste puissent s'écrier dans un accès de frénésie orgueilleuse : *La vigne ne croît pas en Angleterre, et nous buvons le vin de toutes les nations!*

Le vin de toutes les nations, c'est vrai; et aussi le sang et les sueurs de la nation anglaise, mylords, car c'est la misère de vos vassaux qui fait votre richesse; c'est leur entassement dans les cités qui *augmente le prix de toutes les denrées alimentaires que vous seuls produisez*, mylords, et qui *diminue par la concurrence* des bras *le prix de tous les objets de luxe que vous seuls consommez*, mylords! C'est pour vous seuls, mylords, que l'enfant est attaché chaque jour, pendant seize heures, au service d'une machine aux poumons de fer qui ne se fatigue jamais; attaché seize heures, un enfant, une pauvre créature humaine pour qui sa faiblesse devrait inspirer pitié! C'est pour vous, mylords, que le fouet du contre-maître est attentif à corriger la paresse de l'enfant qui succombe au sommeil.

Les souffrances de ces malheureux sont si vives, qu'elles attendrirent un jour le cœur de lord Ashley, un homme pieux. Lord Ashley intercéda auprès de ses collègues pour obtenir une loi qui réduisît de deux heures le travail des enfans dans les manufactures. C'était tout simplement demander à l'Angleterre qu'elle signât son arrêt de mort. La motion de lord Ashley fut rejetée sur un discours *fort sensé* de sir Robert Peel, le premier ministre, qui démontra péremptoirement que le moindre témoignage de pitié, que le moindre adoucissement apporté aux souffrances de l'enfant mettrait infailliblement l'Angleterre à deux doigts de sa perte. L'orateur disait vrai, la machine est le cœur de l'Angleterre, et cette machine ne peut cesser de battre un seul instant sans que l'asphyxie de l'État ne s'ensuive. Les destinées de la Grande-Bretagne ne tiennent qu'à un fil.

Du reste, aucun orateur, dans ce débat, ne songea à nier les tortures que subissait l'enfant dans les fabriques.

Les lords anglais, à l'exemple des patriciens de Rome, ont supprimé dans ces derniers temps la petite culture qui occupait *trop* de bras, et ils l'ont remplacée par la grande culture, les prairies, les pâturages : *Pascua, pascua*.... La mesure a douloureusement augmenté la misère des classes manufacturières, en rejetant dans les villes des masses de travailleurs ruraux qui sont venus offrir leur travail au rabais, en concurrence des industriels. Mais la mesure a accru les revenus des grands seigneurs terriens, en réduisant leurs dépenses. C'était là l'essentiel. Qu'importe ensuite que le pavé des villes soit foulé par quelques milliers de meurt-de-faim de plus?

Des hommes religieux que ces lords,... et de zélés propagateurs de la Bible, et qui croiraient offenser Dieu de travailler le dimanche, et

qui ne souffrent pas qu'on maltraite les créatures du Seigneur, les chevaux, par exemple. Il est vrai que les chevaux que la loi anglaise déclare inviolables, appartiennent à l'aristocratie, et que les enfans qui travaillent seize heures par jour dans les manufactures ne sont pas de sang noble.

Les mineurs du comté de Newcastle étaient las, cette année, de travailler nuit et jour pour enrichir des maîtres ingrats qui ne leur laissaient pas même de quoi vivre en retour de leurs peines; ils eurent l'audace de demander, comme les ouvriers de Lyon, à vivre en travaillant, c'est-à-dire qu'ils exigèrent une augmentation de salaire. La prétention était étrange, anarchique surtout. Le marquis de Londonderry, révolté de tant d'impudence, fulmina aussitôt un ukase paternel qui défendit à tous les débitans de *ses villes* et de *ses bourgs*, de rien vendre aux insurgés jusqu'à ce qu'ils fussent rentrés dans le devoir. Il n'y a plus que cette Grande-Bretagne pour produire des Hudson-Lowe et des maîtres capables d'interdire à leurs serfs le boire et le manger.

Alors il y a donc folie d'attendre que ces lords, si durs, si impitoyables pour ceux de leur nation, se relâchent pour les étrangers de leur infernal égoïsme.

L'Angleterre achetait du thé à la Chine chaque année pour des sommes énormes. Le commerce de la Compagnie des Indes avait besoin d'un objet de retour pour balancer cette dépense de numéraire. Elle trouva ce précieux moyen d'échange dans l'opium. Mais l'opium est un poison, et l'empereur de la Chine prohiba à l'entrée de ses États la denrée vénéneuse. Jamais certes prohibition ne fut plus légitime ni plus sainte; mais l'édit de l'empereur portait un coup terrible aux intérêts de la Compagnie des Indes. L'Angleterre a armé pour défendre les intérêts de ses marchands; elle a réduit l'empereur, qui voulait sauver ses peuples du poison, à opter entre ce poison et la destruction de toutes ses villes: l'empereur a offert un tribut annuel de 30 millions; mais ces 30 millions ne faisaient pas le compte de la Compagnie des Indes. Alors les villes du céleste empire ont été incendiées, et l'opium a vaincu. Parmi toutes les nations de l'Europe qui se disent chrétiennes, pas une n'a protesté par la voix de ses souverains contre cet effroyable abus du droit du plus fort; le chef de la chrétienté lui-même a gardé le silence. Ah! le Dieu de l'Évangile n'a plus de vicaire ici-bas!

Cependant ces mêmes chrétiens expédient chaque année vers la Chine des missionnaires zélés, pour y prêcher la parole du Christ et pour

y subir le martyre. Or, je voudrais bien savoir ce que ces apôtres courageux pourraient avoir à répondre à l'idolâtre qui leur tiendrait ce langage : « Vous dites que votre religion est une religion de charité et de paix, vous mentez, car les Barbares rouges (Anglais) sont vos frères, et votre Dieu les autorise à aller jusqu'aux extrémités du monde, incendier les cités et empoisonner les peuples. »

Il manque à nos atlas une carte instructive dont je recommande la confection à nos plus habiles éditeurs : ce serait une mappemonde sur laquelle seraient signalées, par des taches de feu et de sang, tous les endroits du globe où des hommes s'entretuent. Promenez par la pensée vos yeux sur cette carte ; cherchez bien de la baie d'Hudson à la Terre de Feu, du Spitzberg à Ceylan, du Cap Nord à celui de Bonne-Espérance, de Canton à Saint-Jean d'Acre et au cap Finistère ; partout, à de bien rares exceptions près, vous reconnaîtrez que la tache rouge est l'empreinte du sang versé par des Anglais. Là où l'Anglais ne guerroie pas pour son propre compte, comme dans l'Afrique du Nord, sur les rives de la Caspienne ou de la mer Noire, c'est lui qui vend les armes et la poudre avec lesquelles on se tue. Il existe dans la noble cité de Londres, foyer de la propagande biblique, un certain nombre de manufactures de fusils de pacotille, d'armes qui ne peuvent se placer que chez les peuplades sauvages de l'Afrique centrale, de la Nouvelle-Hollande ou de l'Océanie. Quelquefois ces marchands ont vendu leurs cargaisons à des populations en guerre avec la Grande-Bretagne. Pour mettre leur conscience en repos et concilier leur intérêt mercantile avec leur patriotisme, ils disent et ils prouvent que ces armes de rebut ne peuvent être dangereuses que pour ceux qui s'en servent.

Ah ! j'excuse les nations opprimées dont la foi religieuse chancelle ; j'excuse les travailleurs affamés qui doutent de la providence divine. La justice du Seigneur est aussi trop lente à frapper.

Ils sont là derrière les roches blanches de leur île, un millier de familles au plus, une nichée de vautours que le génie du mal tient attachés sur les flancs de l'humanité pour boire son sang et déchirer ses chairs. C'est pour nourrir le faste insolent de cette poignée de despotes, c'est pour servir à ces vautours insatiables leur curée quotidienne, que tant de crimes se commettent sur la terre, que tant de nations s'égorgent, que tant de vaisseaux se perdent sur les mers, que les 40 millions de bras des machines anglaises travaillent jour et nuit, que l'opium se récolte, que l'Irlandais se jette avec avidité sur de grossiers alimens que des pourceaux dédaignent. Il y a des siècles que

cela dure, et les lamentations des peuples n'ont pas encore monté jusqu'à Dieu, et ce Dieu des opprimés n'a pas encore suscité parmi ses fidèles un orateur inspiré, à la parole ardente, pour prêcher la croisade contre ces bourreaux de la terre! Seigneur! rendez l'entendement et la vue aux conseils des puissances, et que votre justice ne se retire pas plus long-temps de vos malheureux peuples!

Le monde ancien a applaudi à la chute de Carthage, la souveraine des mers! Quels crimes odieux avait donc commis Carthage, pour que le sénat de Rome la vouât à la destruction? *Rompu quelques traités.... porté en Italie le fléau de la guerre.* Mais quels traités l'aristocratie anglaise n'a-t-elle pas rompus? Quelle foi n'a-t-elle pas violée? En quels lieux si lointains du globe n'a-t-elle pas porté le fléau de la guerre? Ne s'élève-t-il pas contre elle de tous les lieux du monde où l'on souffre, assez de gémissements et de malédictions? L'aristocratie anglaise n'a-t-elle pas assez provoqué la vengeance des peuples, pour que la longanimité de ceux-ci soit à bout, pour qu'un tribunal de souverains s'assemble et prononce contre la coupable la sentence formidable: *Delenda Carthago.*

C'est que l'occasion aujourd'hui est si belle! ces millions d'Irlandais ravalés à la condition de bétail affamé et qui demandent à vivre par la voix de O'Connell; ces millions de prolétaires anglais, nos frères de souffrance et qui attendent le jour de l'affranchissement comme nous. La Chine qui s'instruit dans l'art de détruire, à l'école de ses vainqueurs; l'Indostan, l'Egypte, le Canada, l'Espagne, le Portugal, tous ces États démantelés, rognés par l'Angleterre et qui rongent en silence le frein de la servitude; la France, la Hollande qui ont à demander compte à l'usurpatrice de tant de rapines et de spoliations; la Russie, l'ennemie-née des maîtres de l'Asie; l'Allemagne, les Etats-Unis d'Amérique qui ont à poursuivre le redressement de si nombreux griefs... Et la science qui donne à présent des ailes aux navires pour les faire pénétrer jusqu'au fond des plus impénétrables asiles. — Et la sympathie de tous les peuples qui ont une âme pour compatir aux souffrances des races opprimées.

Sans doute, voilà bien tous les élémens d'une coalition vengeresse, d'une sainte croisade!

Mais d'où partira le souffle inspirateur assez puissant pour rallier contre la tyrannie des lords, toutes ces haines légitimes! Ah! nos grands souverains de France, Richelieu, Louis XIV, Napoléon, où êtes vous!...

Car ce sera, croyez-le bien, une tache originelle, une tache indélé-

bile peut-être pour le gouvernement français issu de la révolution dernière, d'avoir été salué à son avénement par les cris d'allégresse de l'aristocratie anglaise,... et l'histoire enregistrera ces acclamations des tories comme un éclatant témoignage rendu à la nationalité de la politique *extérieure* de la Restauration. L'histoire dira encore que cette nation française qui s'était proclamée un jour l'*amie de toutes les nations opprimées*, mentit après 1830, à sa mission sainte et à sa déclaration solennelle. Elle n'aura pas non plus assez de flétrissures pour les auteurs du pacte secret conclu entre les embastilleurs de Paris et les persécuteurs de O'Connell. Mais alors une voix juste s'élévera pour dire qu'il n'y avait plus de royauté en ce temps-là en France, et que les juifs tout-puissans la tenaient asservie.

Est-ce à dire maintenant que cette tyrannie des lords soit posée sur des fondemens impérissables, et que le bon génie des peuples n'en puisse venir à bout sans une nouvelle intervention de Dieu. Non pas vraiment, grâces au ciel, car toute politique inhumaine porte en soi le germe de sa ruine et de son propre châtiment.

Ainsi, tant qu'a duré la loi des pauvres, le manufacturier d'Angleterre a eu sur le manufacturier du continent un avantage immense, celui de produire à meilleur marché. Le fabricant anglais produisait à meilleur marché que ses rivaux, par la raison qu'il n'était tenu de payer aux ouvriers qu'il employait qu'un minime salaire, *la loi des pauvres se chargeant de parfaire le prix de la journée de ceux-ci.* Alors le plus touchant accord existait entre la propriété foncière et l'industrie manufacturière, et le fabricant ne songeait aucunement à se plaindre de la franchise du sol, privilége de l'aristocratie. Mais la loi des pauvres vint à être supprimée. Le fabricant fut désormais obligé de *fournir sur ses bénéfices, un salaire suffisant* à ceux qui travaillaient pour lui. Aussitôt cette obligation douloureuse réveilla dans son cœur les sentimens de philanthropie et d'équité qui y étaient demeurés assoupis, tout le temps qu'il lui avait été loisible d'exploiter indignement le travailleur. Il commença à trouver le prix du blé un peu cher *pour le peuple ;* puis il attribua la cherté des céréales aux lois de douanes conçues dans l'intérêt exclusif des propriétaires fonciers, c'est-à-dire des lords. Bref, le manufacturier s'occupe en ce moment à démolir ces lois de douanes qui sont le palladium de l'aristocratie, et nul doute qu'il ne parvienne à les renverser, avec l'aide des Chartistes et du peuple. Les lords ont déjà été au-devant des concessions, en consentant à subir provisoirement une taxe déguisée de la

terre (*income tax*). L'aristocratie anglaise est menacée par ce côté de sa nuit du 4 août.

Mais il est pour l'établissement anglais tout entier un péril bien autrement imminent, inévitable surtout. L'Angleterre, en tuant le travail chez tous les peuples, pour faire de ceux-ci des consommateurs, c'est-à-dire des tributaires de son industrie, a tué la richesse de ces peuples. Elle a tari conséquemment les sources de la consommation elle-même ; d'où cette conséquence, qu'il faut qu'elle périsse de faim tôt ou tard, au milieu de ses monceaux de richesses manufacturées. Et le jour de l'événement n'est pas loin ; car tous les progrès de la science mécanique, toutes les alliances douanières nous en rapprochent. Et ce jour-là sera l'ère de l'affranchissement des travailleurs et des esclaves dans tous les pays du monde ; et les prolétaires des deux côtés de la Manche se tendront une main désormais amie et fraternelle, et le souvenir des vieilles discordes des deux peuples s'éteindra dans la joie de l'émancipation commune : voilà pourquoi j'appelle ce jour-là de tous mes vœux.

D'après tout ce qui vient d'être dit, il devrait suffire en France qu'un principe de réforme politique ou commerciale fût reconnu provenir de la Grande-Bretagne, pour être à l'instant même, et rien que sur l'étiquette, repoussé et honni. Cette répulsion serait d'autant plus rationnelle, que jamais l'Angleterre n'a commis la sottise de s'appliquer à elle-même les théories qu'elle débite aux autres nations. C'est l'Angleterre qui a émis par le monde les idées les plus larges de liberté commerciale, et il n'y a pas de nation qui ait plus abusé qu'elle de la protection douanière et de la prohibition. Elle n'a jamais réclamé l'abolition des tarifs que pour les objets manufacturés sur lesquels les industries étrangères ne pouvaient soutenir la concurrence avec la sienne. Tout ce que nous faisons mieux que les Anglais est prohibé chez eux, et il n'y a qu'à consulter le texte de leur législation des céréales, pour savoir à quoi s'en tenir sur la sincérité de leur libéralisme commercial.

C'est pour cela que j'ai si longuement insisté sur l'origine de la théorie du *gouvernement-ulcère*, si *chère* à la nation française. Il est plus que probable, que si les philosophes et les hommes d'Etat qui nous ont gouvernés pendant cinquante ans, avaient dit à ce sujet toute la

vérité au pays, lui démontrant, preuve en main, que l'aristocratie anglaise n'avait semé les idées anti-monarchiques en France, que pour nous donner de l'occupation chez nous, et afin de profiter de nos embarras intérieurs pour s'emparer de la domination des mers et du commerce du globe ; il est probable, dis-je , que les sympathies du peuple se fussent rapprochées bien plus promptement de la royauté en France; et cet accord de la royauté et du peuple eût rendu rapides et faciles toutes les tentatives d'améliorations générales ; car, encore une fois, la royauté n'a rien à craindre de ces améliorations, et la prospérité des travailleurs est au contraire la seule garantie de sa stabilité.

J'ai dit l'origine de la théorie du *gouvernement-ulcère*. J'essaierai de démontrer dans le prochain chapitre, à l'aide de preuves tirées de notre propre histoire, que les progrès des libertés populaires en France ont suivi constamment une marche parallèle à celle de l'autorité royale, et qu'il n'est pas une des victoires remportées par le principe monarchique qui n'ait profité directement au peuple. La solidarité de ces deux intérêts est même si intime dans l'histoire de France, qu'il est vrai de dire que l'histoire des misères et des prospérités de la nation française n'est que la copie de l'histoire de la bonne fortune et des mauvais jours de ses rois.

CHAPITRE IV.

Marche parallèle des libertés populaires et des conquêtes de la royauté en France.—Solidarité des deux intérêts monarchique et démocratique.

Je ne connais pas d'histoire qui donne d'aussi éclatans démentis que la nôtre au principe hérétique et absurde, que *les gouvernemens sont les ennemis nés des peuples.* Il faut que les professeurs de l'Université qui nous forment, soient de bien terribles démolisseurs de vérités, pour que l'enfant qui sort à vingt ans de leurs mains ne soit pas pénétré, jusqu'à la moelle des os, de l'évidence de cet axiome contraire : *que l'intérêt du peuple a toujours été solidaire de l'intérêt de la royauté en France.* Il faut chez la masse de la population française, ou une bien profonde ignorance de sa propre histoire, ou un grand fonds d'ingratitude, pour expliquer le nombre des prosélytes que le dogme insensé des économistes a recrutés dans son sein. Les encyclopédistes qui ont assassiné Louis XVI, en écrivant *que l'histoire des rois était le martyrologe des nations*, étaient plus anglais que français. C'étaient des réformateurs animés d'une philanthropie sincère, je le sais, mais qui voulaient détruire l'autorité monarchique en même temps que l'autorité religieuse, et qui s'étaient faits protestans en politique, parce que l'histoire de Cromwell et de Luther leur avait dit que le protestantisme était la plus formidable machine de guerre qu'on pût employer dans ce double but. Le mensonge odieux de Diderot se débitait dans le même temps et dans les mêmes lieux que la *Pucelle* de Voltaire, ce livre infâme, que son auteur composa pour flatter l'orgueil de l'aristocratie britannique, et pour lui immoler la plus touchante et la plus noble héroïne de notre histoire nationale. Voltaire comprenait l'histoire de France, comme il a compris celle de Rome, quand il a fait, dans une de ses plus médiocres tragédies, un tyran de César, de

César *l'homme du peuple*, *l'ennemi mortel de l'aristocratie*, et quand il a transformé en jacobins et en sans-culottes les Cassius et les Brutus, c'est-à-dire les chefs de l'aristocratie romaine, *les Polignacs et les d'Épernons* de ce temps-là. Il n'y a pas aujourd'hui, dans nos colléges de province, un élève de sixième qui ne soit en état de faire la leçon sur ce texte à Voltaire. Mais Voltaire a rendu à la cause de la liberté et de l'humanité tant et de si grands services, qu'il faut bien l'excuser de l'avoir trahie une fois.

Suivons donc dans notre histoire le développement parallèle et synchronique de la puissance monarchique et des libertés populaires, en prenant soin de ne nous arrêter qu'aux stations principales.

Le grand empereur Charlemagne, protecteur de l'Église, des savans et des clercs, chasse de son palais les fils de ses Leudes qui ne profitent pas des leçons qu'il leur fait donner, et distribue les emplois *aux enfans du peuple* qui font preuve de capacité. La nation commence à respirer à l'abri de son sceptre puissant; les lettrés que l'empereur attire à sa cour de tous les coins de l'Europe, et notamment de l'Irlande, s'appliquent à tirer les peuples de leur barbarie. Les sciences et les arts, élémens primordiaux de toute émancipation des industrieux, jettent déjà une faible lueur sous ce règne.

Charlemagne mort, l'échafaudage de ses institutions s'écroule avec lui. Le pouvoir royal tombe en quenouille, dans les mains de ses faibles successeurs, et *aussitôt la féodalité nobiliaire s'organise*. Et voilà par la mort seule d'un chef, la nation française vouée pour huit siècles à la tyrannie de la féodalité. Avec la grande royauté de Charlemagne sont morts les droits du peuple. Car les héritiers du puissant empereur, n'ayant plus le poignet assez fort pour comprimer comme lui l'essor de ces nationalités diverses, que la victoire avait brisées et tordues sous son joug, la vaste monarchie carlovingienne se désagrége et se dissout. Les Normands profitent de la confusion générale pour s'insinuer au cœur de nos provinces par toutes les artères fluviales; et le peuple des campagnes, obligé de recourir à la protection des comtes contre les invasions des forbans de la Baltique, aide de ses propres mains à l'érection de ces châteaux forts où doit s'asseoir pour 800 ans le despotisme féodal.

Ces pirates normands de qui l'invasion eut de si fâcheuses consé-

quences pour les libertés de l'Europe entière, font bien souche, n'est-ce pas, à ces lords dont la tyrannie pèse si lourdement aujourd'hui sur l'humanité. Les fils n'ont pas dégénéré des pères, ce sont toujours comme autrefois les tyrans de la mer; mais la race gauloise heureusement à la fibre plus chatouilleuse que la race saxonne et la race irlandaise, à l'endroit de la liberté!

L'autorité royale annihilée pendant toute la durée de la seconde race, par celle des grands vassaux, reprend un moment le dessus, à l'avénement des Capets, chefs de nation choisis pour leur vaillance et de qui le patrimoine forme à-peu-près tout ce qui s'appelle encore la France. Aussitôt résurgissent de toutes parts les élémens de nos libertés communales. Le souvenir de ces premiers actes d'affranchissement du peuple se trouve indissolublement uni dans l'histoire nationale, aux noms glorieux de ces rois d'épopée dont la mémoire nous est chère, Louis VI, Philippe Auguste, saint Louis, des héros au bras fort, que la fortune ne semble abandonner quelquefois sur les champs de bataille, que pour faire briller d'un plus beau lustre leur courage de fer et leur magnanimité (1). Dans ce temps-là, le peuple comprend admirablement que la cause de la royauté est la sienne. Le peuple, le roi, le clergé même s'appuient l'un sur l'autre et se prêtent mutuellement secours et assistance. Ils se liguent fréquemment pour renverser l'ennemi commun, le seigneur, le Puiset qui tient assiégées les avenues de la capitale de la France, ou le Burchard (Montmorency) qui pille l'Abbaye de Saint-Denis où est déposée l'oriflamme, l'étendard national. Ils envoient aussi ce gentilhomme aux croisades et ils profitent de son absence pour lui faire rendre gorge.

Durant cette longue période d'anarchie et de calamités qui s'appelle la guerre de cent ans, à partir du désastre de Crécy jusqu'aux triomphes de Jeanne d'Arc, la misère des populations est au comble. C'est que les rois de ces temps-là s'appellent Jean II et Charles VI, l'un prisonnier de l'Anglais, l'autre atteint de démence. C'est qu'un roi d'Angleterre, aidé du traître Bourguignon, s'assied sur le trône de France. Il n'y a de grands rois dans notre histoire, de rois héros véritablement

---

(1) La Maison royale de France a eu trente-sept de ses princes tués ou faits prisonniers sur le champ de bataille, et parmi ces derniers trois rois : Louis IX, Jean II, François Ier. Le duc d'Aumale a eu le droit de dire : *Jamais prince de ma race n'a reculé.*

populaires, que ceux qui triomphent de l'Anglais. Enfin Dieu prend en pitié la France et les infortunes de son peuple ; il suscite une vierge inspirée pour expulser l'ennemi de ce sol qui le supportait avec peine ; et le lendemain du triomphe, quand la royauté a repris terre, les libertés des communes se relèvent avec elle.

L'alliance du peuple et du roi se resserre plus intimement que jamais sous Louis XI, qui livre à l'échafaud les nobles, les traîtres qui conspirent avec l'étranger, les Saint-Pol et les d'Armagnac, cependant qu'il choisit pour ministres son barbier et son médecin. Sous ce règne, le trône et la commune se partagent publiquement les conquêtes faites sur la féodalité. Les bourgeois de Rouen rentrent dans leur droit de garder eux-mêmes leur ville ; Bordeaux est affranchi de la suzeraineté de Toulouse. La noblesse qui a long-temps soldé les historiens de France, comme les patriciens de Rome ont soldé Tite-Live, la noblesse a eu ses raisons pour faire de ce Louis XI, un monstre, une hyène altérée de sang humain. Mais les historiens du peuple ont réhabilité sa mémoire, et ils ont eu raison, à leur tour, d'en faire un de nos plus grands princes. La fusion des deux intérêts monarchique et démocratique, s'opère plus intimement encore sous Richelieu, *ce rude faucheur de gentilhommerie.* A chacun des coups dont il frappe cette féodalité menaçante, cette éternelle ennemie de la royauté et du peuple, il semble qu'on voie jaillir de la terre de France les libertés et la richesse, comme on voit l'herbe des prairies renaître plus verdoyante et plus épaisse, lorsque la faux du laboureur a débarrassé le sol des herbes parasites. Ne m'interrompez pas ici pour m'accuser de piller Collot-d'Herbois ou Barrère, l'Anacréon de la guillotine ; je ne fais pas l'apologie de l'échafaud, je rends compte d'un fait que je n'analyse pas. La question de la moralité des moyens est ici hors de cause. Eh mon Dieu ! la guerre, cette série de boucheries atroces et insensées qu'on appelle la guerre, est assurément la plus stupide et la plus injustifiable des folies de l'humanité ; et je crois fermement que dans deux cents ans, nos neveux auront pour les héros des champs de bataille la même répulsion que nous pour les antropophages ; et pourtant nos pères ont chanté le *Te Deum* pour les victoires d'Iéna et d'Austerlitz, et nous le chanterions encore, sans trop d'amertume, je suppose, pour une revanche de Waterloo. Prenez alors que j'ai chanté le *Te Deum* en l'honneur du triomphe de la royauté sur l'aristocratie, en l'honneur du grand cardinal qui créa la puissance maritime de la France, qui chassa pour jamais l'Anglais du continent, en détruisant La Rochelle protestante, et qui

n'eut pas à se reprocher à sa mort le meurtre d'un innocent. Je reprends :

Richelieu déjoue le plan du protestantisme anglais, qui espérait fédéraliser et républicaniser la France et la partager en vingt fiefs nobiliaires, à l'instar de ce qui s'est fait dans la Grande-Bretagne. Il constitue notre admirable unité monarchique.

Un peu plus tard, sous le successeur de Richelieu, la paix de Munster se faisait. Le roi de France était l'arbitre des destinées de l'Europe : son pavillon glorieux flottait sur toutes les mers ; ses armées occupaient dans les quatre parties du monde autant de territoire qu'en possède aujourd'hui l'Angleterre ; et les sauvages de l'Amérique du Nord comme les habitans de la presqu'île du Gange, le doge de Venise comme les poètes que pensionnait Louis XIV, l'appelaient le grand roi. A cette époque, la théorie *du gouvernement-ulcère* n'avait pas encore pris racine dans le sol national.

C'est qu'alors, en effet, la véritable royauté a pu se développer dans sa gloire. Le principe monarchique a décidément prévalu ; les priviléges de l'aristocratie sont éteints ou sont près de s'éteindre ; les vassaux ci-devant rebelles se sont faits courtisans, et sont forcés de vendre leurs derniers droits féodaux aux communes pour se procurer les moyens de figurer dignement à la cour du monarque. Toute commune a ses franchises : le peuple est entré aux affaires par Colbert, Louvois et Catinat. Le roi protége Molière contre les marquis et les tartufes : tous les talens, le lot du peuple, même les talens du dehors, sont noblement rémunérés ; toutes les capacités admises à se produire. On accorde la noblesse aux drapiers d'Abbeville. Tous les intérêts de l'État se personnifient dans son chef, et le grand roi, dans la conscience de son mandat populaire, peut dire : l'*État, c'est moi ;* déclaration sublime et que n'ont pas comprise ceux qui la calomnient. Oui, l'État c'était lui, comme ce fut le premier consul après la victoire de Marengo. Et quels autres noms, s'il vous plaît, quels noms de parlemens et de corps législatif étaient mieux faits pour personnifier la nation dans sa majesté éclatante, que les noms radieux de Louis XIV et de Napoléon ?

Aucune cour n'a brillé dans l'histoire des rois comme celle de Louis XIV ; jamais royauté ne s'entoura d'une aussi éclatante auréole de célébrités de tout genre. La beauté y fut admise comme le talent, comme la poésie, comme l'éloquence, comme toute supériorité légitime, et les fondations populaires et utiles de ce règne ont effacé en grandiose tout ce qui s'est fait depuis. En même temps que la pensée

artistique du monarque faisait éclore le palais du Louvre et les féeries de Versailles, le sentiment ardent de son patriotisme enfantait les créations de Toulon, de Fréjus, et le canal du midi. Ses ingénieurs couvraient les frontières du royaume, que l'étranger respecta, d'une ligne redoutable de citadelles; et sur le territoire conquis de l'Amérique septentrionale, nos établissements militaires s'étageaient des bouches du Saint-Laurent à celles du Mississipi. Les forts de ce pays, qui sont devenus depuis de grandes villes pacifiques, portent encore aujourd'hui les noms de ce temps héroïque (Louisbourg). C'étaient là des couronnes de bastilles conçues dans un autre système que celles d'aujourd'hui. L'élève de Mazarin, en faisant son petit-fils roi d'Espagne et en reculant ses frontières jusqu'au détroit de Gibraltar au midi, en se couvrant à l'est par ses conquêtes de la Franche-Comté et de l'Alsace, avait trouvé du moins un moyen honorable de mettre sa capitale à l'abri des invasions de l'ennemi. C'est encore la gratitude prévoyante du prince qui fonda pour les vieux serviteurs de l'État, l'hospice des Invalides, et dota l'armée navale de sa caisse de retraite, deux fondations-modèles. Tous les principes d'unité administrative, législative et financière, toutes les améliorations réalisées depuis par Turgot, par la Convention et l'Empire, sont contenues en germe dans les ordonnances et dans les institutions du règne de Louis XIV. C'étaient des hommes du peuple désignés par leur capacité qui composaient le conseil du grand roi.

Les encyclopédistes et quelques écrivains dramaturges parmi lesquels je regrette de rencontrer des hommes d'intelligence et de cœur ont essayé depuis cent ans de mordre à cette gloire; mais le peuple d'aujourd'hui, qui n'a pas vu les malheurs de la fin du règne de Louis XIV, malheurs noblement supportés, du reste; le peuple qui n'a pas subi l'hiver de 1709, et qui a l'épiderme des générations passées moins sensible que nos philanthropes, le peuple se contente d'admirer les monumens que lui a légués le grand roi, et il s'enorgueillit de ce magnifique héritage en face de l'étranger.... et quand il se révolte et qu'il chasse ses rois de leurs palais, c'est lui en personne qui se charge de la garde des trésors du Louvre, par la raison qu'il sait que ces trésors sont à lui. Le peuple, après cela, se serait-il révolté aussi souvent, si le grand roi, oubliant les souvenirs de la fronde, eût fondé son Versailles au sein du vieux Paris même, et n'eût pas préparé, pour ainsi dire, le divorce de la royauté et du peuple, en commençant par faire ménage à part. Les bandes parisiennes qui envahirent Versailles, au 6 octobre, se féli-

citaient, au retour de leur expédition victorieuse, d'avoir *reconquis leur roi.*

Il est surtout un acte que les détracteurs acharnés de la grandeur ne pardonnent pas à la mémoire du dernier de nos rois : la révocation de l'édit de Nantes. On dirait que l'expulsion de quelques industriels protestans a porté le coup de mort à l'industrie française, comme si la France ne possédait pas encore aujourd'hui un assez grand nombre de ces malheureuses cités manufacturières où les populations se crétinisent, se démoralisent et s'étiolent, et où l'émeute et les révolutions siégent en permanence. Ah ! tant que l'industrie ne sera pas organisée chez nous, et le salaire remplacé par le contrat de société entre le capital et le travail, tant que nos grandes manufactures ne seront que de grandes fabriques d'ilotes, de meurt-de-faim et de prostituées, et qu'il faudra des armées de deux ou trois cent mille hommes pour garder ces travailleurs, comme on fait pour les forçats des bagnes dont la condition n'est pas pire, ne portons pas si haut la gloire de l'industrie manufacturière, et tâchons d'être plus indulgents pour le grand roi, qui se trompa sans doute, mais qui crut devoir sacrifier les intérêts de quelques villes de fabrique aux intérêts supérieurs de l'État. La révocation de l'édit de Nantes, comme le massacre de la Saint-Barthélemy, comme les atrocités de 92, sont de ces actes odieux qu'il est impossible de justifier, quand on ne considère que les faits en eux-mêmes. On a le droit de flétrir des épithètes les plus dures les égorgeurs des Cévennes, les assassins de Coligny et les septembriseurs ; mais il serait injuste de calomnier aussi durement la pensée politique qui dicta ces assassinats. Il est bien aisé d'écrire *que la fin ne justifie pas les moyens,* deux ou trois siècles après qu'un événement est passé ; bien facile surtout de faire de la saine morale rétrospective, quand on est en dehors des passions d'une époque. Mais quand on considère l'importance du but que se proposaient les auteurs des actes que l'on condamne ; quand on voit que les plus grands esprits du temps donnaient les mains à ces exécutions, et qu'elles étaient réellement *populaires ;* quand on se reporte aux habitudes de violence de l'ancienne politique, on se sent disposé à apprécier les faits avec moins de sévérité. Au 24 août 1572, comme au 10 août et au 2 septembre 92, peut-être s'agissait-il pour la France d'être ou de n'être pas. Quand Médicis ordonna le massacre des protestans, les Coligny étaient plus puissans que le roi, car ils avaient des armées de dix mille hommes, et les protestans menaçaient de partager la France. Les uns traitaient avec l'Allemagne, les autres avec

l'Espagne ou avec l'Angleterre; chaque grand seigneur se faisait sa part de royauté dans le démembrement de l'État. Fallait-il les laisser agir? C'était toujours la lutte entre l'unité et le morcellement, entre le roi et le peuple d'une part, et les grands seigneurs de l'autre. L'affaire était plus politique que religieuse; et le peuple et le roi étaient parfaitement d'accord entre eux pour en finir avec les grands seigneurs, amis de l'étranger. Je ne connais pas de fable plus stupide que cette invention du roi Charles IX tirant de sa fenêtre sur *son* peuple. Eh! *le peuple* du roi tirait sur les protestans pour son compte, car ce peuple était catholique; et on le vit clairement plus tard par l'énergie désespérée de la résistance qu'il opposa au prince protestant Henri IV, lors du siége de Paris. On le vit mieux encore par l'abjuration du vainqueur qui fut obligé de sacrifier ses croyances religieuses à celles du *peuple de Paris*, ce qui ne le sauva pas du poignard de Ravaillac.

Louis XIV appuyé par Bossuet voulut établir l'unité politique et religieuse en France, et dans la pensée de ces deux grands hommes d'État, le protestantisme, ami de l'Angleterre et de la féodalité, était un obstacle insurmontable à la constitution de cette unité, à la grandeur et à la suprématie de la France. La politique fut au moins pour autant que le zèle religieux dans les motifs de la persécution de l'hérésie. En tout cas, les dragonnades des Cévennes que les philosophes ont si furieusement incriminées n'approchent pas des atrocités commises précédemment sur les catholiques par Elisabeth et Cromwell, atrocités que les encyclopédistes et les dramaturges ont passées sous silence, je ne sais trop pourquoi.

Et de même en 92 quand l'explosion du 10 août éclata, quand vinrent les journées de septembre, l'armée de la coalition européenne était entrée en Lorraine et n'était plus qu'à soixante lieues de Paris. Quand Danton et les siens frappèrent ces coups terribles pour lancer la révolution en avant, pour surexciter toutes les ardeurs de l'esprit national contre les traîtres, l'ennemi menaçait la capitale, et je ne vois pas pourquoi le peuple de Paris qui croit encore aujourd'hui à l'empoisonnement de l'eau des fontaines, en temps de choléra, n'aurait pas ajouté foi au bruit d'une secrète alliance entre les traîtres du dehors (les émigrés) et les traîtres du dedans. Ces émigrés qui figuraient dans les rangs de l'ennemi ne s'étaient-ils pas vantés, devant les princes alliés, de ramener le peuple français à la raison en six semaines. Ne comparaient-ils pas ce peuple à une meute *de chiens en faute* et qui s'empresseraient de rentrer dans le devoir, *à la vue du fouet de leurs*

maîtres. Pour moi qui suis du peuple et qui ne le renie pas, je trouve une excuse à sa fureur, quand elle s'abat sur les insolens et les traîtres; et, je le répète, le véritable amour de la liberté et de la France peut fournir d'amples excuses à la plupart des excès de la révolution.

Le règne de Louis XIV a été l'apogée de la royauté en France. Depuis, le prestige et la popularité du pouvoir ont toujours été déclinant, jusqu'aux jours de la Convention et de l'Empire. Des successeurs du grand roi, le premier, le régent d'Orléans s'allie (quelques-uns disent, se vend) à l'Angleterre; il prend pour favori un cardinal Dubois, honte de la pourpre romaine. Le second se fait battre par les Anglais, perd l'Amérique du Nord et l'Inde et nos vaisseaux et signe le fatal traité de 1763, une deuxième édition du traité de Brétigny. Tous deux semblent prendre à tâche d'avilir la majesté royale par leurs débauches infâmes et leurs mœurs dissolues. Alors le mépris légitime du peuple pour ses chefs fait en peu de temps des progrès si rapides, que toutes les vertus et les intentions les plus louables du malheureux Louis XVI sont impuissantes plus tard à conjurer l'explosion des colères nationales amassées contre la royauté. C'est ici, comme toujours, le juste qui subit le martyre, en expiation du crime des méchans.

Il n'y a pas paradoxe à soutenir qu'après Louis XIV, c'est le gouvernement de la Convention qui a le mieux compris la mission du pouvoir. La Convention a assis le principe de l'*unité gouvernementale* sur une base inébranlable. C'est elle qui a écrit l'Unité et l'Indivisibilité sur le frontispice de nos lois; elle qui a aboli les douanes intérieures et fondu les provinces; elle qui a uniformisé la législation et les mesures. *Comme Richelieu, Louis XIV et Catherine de Médicis, la Convention a poursuivi à outrance et anéanti l'aristocratie et le fédéralisme.* L'Angleterre a soldé contre la Convention toutes les puissances européennes, et la Convention a improvisé les armées et les armes, les généraux et la victoire, et elle s'est superbement imposée à l'Europe vaincue. Quand la jeune République traite avec les vieilles monarchies écrasées, et que les représentans de l'Autriche déclarent reconnaître l'État nouveau : — « La République française, dit son né- « gociateur, n'a pas besoin qu'on la reconnaisse, elle est comme le « soleil, elle luit aux yeux de tous. » La Convention a fait surgir du sein des classes populaires des myriades de héros. Sa misère ne l'a pas empêchée de faire au talent et à la capacité la plus belle part d'influence qu'on leur eût encore faite. Elle a éteint la guerre civile et reporté la guerre extérieure sur le territoire ennemi. Le patriotisme et le génie

de la Convention ont lavé sa mémoire de bien des accusations injustes. Elle a vaincu, c'est déjà beaucoup pour la justification des moyens qu'elle a employés pour vaincre ; car ce comité de salut public qui avait la Vendée et les fédérés à soumettre, Lyon et Toulon à reprendre, l'Europe tout entière à combattre, n'était pas non plus sur des roses. Et puis les taches du sang versé pour la liberté s'effacent vite. Et il faut dire maintenant, à la gloire éternelle de la Convention, qu'aucune assemblée nationale n'a été aussi loin qu'elle dans la *justice* et la charité chrétienne, car c'est la seule assemblée qui ait songé à proclamer le droit au travail, droit sacré et imprescriptible de l'homme (1).

La reconnaissance solennelle du droit de l'homme au travail est le plus magnifique monument de charité législative que les sociétés humaines aient encore bâti. Je prends le mot de charité dans l'acception sublime que lui a donnée le Christ : *l'amour du genre humain.* La reconnaissance du droit au travail pour tous, c'est l'abolition du paupérisme, du prolétariat, du salaire, de la concurrence anarchique. C'est l'ordre à la place du chaos, la liberté à la place de l'oppression, le droit à la place du fait, l'association à la place de la lutte entre toutes les forces actives de la société, le capital, le travail, le talent.... Comme nous avons rétrogradé depuis !

Voilà les résultats qu'obtiennent les pouvoirs forts et bien d'autres encore, comme la vente des biens du clergé, cette mesure juste et légitime décrétée par la Constituante, qui a triplé la richesse territoriale de la France et fait arriver un si grand nombre de prolétaires à la propriété. Je demande si le peuple serait bien venu à se plaindre des *abus de pouvoir* commis par la Convention ?

Cependant la Convention n'a pu faire jouir le peuple du droit sacré qu'elle lui avait reconnu, parce qu'il n'est pas au pouvoir de la démocratie non constituée de se maintenir et d'achever ses œuvres. La démocratie ne peut se constituer et se mouvoir qu'à l'aide du pivot de la monarchie. Il y a long-temps que les États-Unis de l'Amérique seraient constitués en monarchie, s'ils avaient dans leur voisinage de puissans rivaux à combattre. La mobilité même de la démocratie lui fait besoin de l'appui d'un principe et d'une autorité moins mobiles qu'elle.

(1) Je ne veux pas oublier de mentionner que l'immortel Turgot, dans l'édit de 1776, avait précédemment formulé ce principe, et que l'honneur de l'initiative revient au ministre de Louis XVI, et peut-être même à ce prince que le peuple a immolé par la main du bourreau.

Maintenant la Convention en copiant l'Angleterre, en faisant tomber sous la hache du bourreau une tête royale, pour la jeter aux rois absolus de l'Europe, comme un gage de défi, la Convention avait brisé l'ancien talisman du bonheur de la France, l'union du pouvoir et du peuple. La fortune du pays faillit s'abîmer dans le déluge de calamités qui suivit cette sanglante rupture. La nation entière eut long-temps comme un vague sentiment que la vengeance de Dieu pesait sur elle, pour l'attentat qu'elle avait laissé commettre en son nom, et il fallut que les fils innocens expiassent rudement le crime de leurs pères. La France est monarchique. Avant de retrouver son principe de vie, la royauté, elle eut à subir le despotisme de l'anarchie d'abord, et après, par l'enchaînement naturel des choses, le despotisme du sabre. Et le soldat couronné qui lui rendit ce principe dut le retremper préalablement dans le sang de huit millions d'hommes.

Le mérite personnel, le dévoûment et la capacité, seuls titres de noblesse du peuple, furent reconnus sous le *pouvoir fort* de l'Empire. Mais le triomphateur, pris de la folie césarienne à l'apogée de sa gloire, méconnut le principe de sa puissance. Il crut avoir besoin, pour soutenir son trône, d'enter sa dynastie démocratique sur la plus vieille souche des monarchies européennes absolues. Il se fit une cour de comtes et de ducs comme les autres souverains; il ambitionna tous les trônes, comme s'il eût voulu se faire pardonner son origine révolutionnaire, à force de grandeur et de gloire. Alors le peuple, qui vit l'orgueil de l'homme percer dans les actes du chef, se désaffectionna de lui, et l'ambitieux se trouva seul aux jours de l'infortune. Pardon, si je ne me sens pas le courage d'encenser la mémoire du héros qu'ont maudit tant de mères, et par qui l'Anglais victorieux a campé deux fois en un an sur les places de Paris.

Depuis la Convention et depuis 1814, le prestige du pouvoir n'a fait que s'affaiblir parmi nous; car le peuple, à dater de cette époque, a dû peu de choses à ses rois, si ce n'est la tranquillité depuis 1830. Mais la tranquillité par la compression et l'apathie n'est pas l'ordre normal, ni la paix, ni la prospérité publique. La nation chez laquelle la progression du crime court quatre fois plus vite que celle de la population, n'est pas une nation heureuse. La popularité n'a pu revenir au nom de Napoléon lui-même, qu'après qu'il n'était plus. Nous n'aurions pas ressuscité sa gloire, si nous avions eu à la craindre.

Hélas! le châtiment cruel infligé par la Providence à la génération de 93 n'a pas profité à la génération actuelle, et ne l'a pas détournée

de la voie de perdition. C'est de notre temps, au contraire, que la manie du régicide s'est développée avec le plus de fureur. Le personnel des assassins, Dieu merci, a eu tout ce qu'il fallait pour dégoûter du crime, et j'espère que l'épidémie s'est calmée pour long-temps.

Le régicide n'est, après tout, que la conclusion logique et fatale de la croyance à l'antagonisme né des gouvernements et des peuples, au dogme des économistes à qui le gouvernement français paie des auditeurs et une chaire publique pour propager leur science. Les autres symptômes du virus révolutionnaire que les docteurs de l'économisme ont inoculé à la nation française, se révèlent par l'accroissement du nombre des délits constatés par la statistique criminelle, par le succès scandaleux de ces journaux qui ne sont que les annales du crime, par l'état de nos prisons qui crèvent partout de pléthore.

Incroyable folie que cette fureur du régicide et des révolutions chez nous, en France, dans un pays écrasé, torturé, avili par la féodalité d'argent, et qui n'aura bientôt plus peut-être que le despotisme monarchique pour refuge contre le despotisme du capital!

Sans doute, il est des gouvernemens inhumains par essence, des gouvernements dont les intérêts sont fatalement hostiles à ceux des gouvernés. Ce sont les gouvernemens de castes, ceux de Rome, avant Auguste; ceux de Sparte, de Venise, d'Angleterre, les oligarchies et les aristocraties républicaines ou non, affublées ou non affublées d'un vain semblant de royauté, comme l'aristocratie anglaise. Sous ce régime de castes, en effet, il n'y a pas de peuple; ou bien le peuple est une *chose* qui s'appelle indifféremment l'ilote, l'esclave, le serf, le manant, l'Irlandais. C'est une race vaincue qui doit son travail et son sang à la race victorieuse, jusqu'à la consommation des siècles. Pourquoi s'est-elle laissé vaincre! *Væ victis!*.... Ainsi disaient les barbares Gaulois qui prirent Rome, et plus tard les barbares du Rhin, les Francs qui asservirent les Gaulois!

Væ victis! quand par hasard cette race asservie se révolte pour réclamer ses droits, ou simplement pour demander du pain et du travail, les délégués de la classe victorieuse lui répondent par l'apologue insolent de Ménénius Agrippa:

« Nous, le sénat romain, les patriciens, ou les lords d'Angleterre,
« ou les magnifiques seigneurs de Venise, nous sommes *l'estomac du*
« *corps social*, dont la fonction est de *digérer la substance du travail*
« *public;* vous, le peuple, les manans, *vous êtes les jambes et les bras*
« *condamnés au travail et à la peine et chargés par Dieu d'alimenter*

« *nos loisirs.* Travaillez donc et bénissez-nous, au lieu de vous révol-
« ter et de vous plaindre ; car si nous n'avions pas la bonté de *digérer*
« *pour vous,* vos muscles s'énerveraient bien vite, et vous seriez privés
« par là de l'avantage de continuer à vous exténuer pour nous » (1).

Quand ces argumens-là qui font le bonheur de Tite-Live, de M. Rollin et de tous les professeurs d'*humanités,* ne réussissent pas sur le peuple, alors les patriciens proclament la loi martiale, et l'on mitraille le peuple qui se tait, et tout est dit.

Dans ces pays d'oligarchie, pays privilégiés de la souffrance, il n'y a pas de nation, je le répète. L'histoire nationale est celle des familles patriciennes. La cruauté, la cupidité, le mépris de toutes les lois divines et humaines, l'insolence et la morgue sont les caractères saillans du despotisme de caste.

Les patriciens de Rome nourrissent les murènes de leurs viviers avec de *la viande d'esclave,* parce que le savant gastronome Apicius ou un autre a découvert que cette nourriture avait la propriété d'engraisser en peu de temps les murènes et de raffiner leur chair... Qu'y a-t-il à dire à cela ? Les plus vertueux de l'époque n'enseignent-ils pas des principes analogues ? Le vertueux Caton, entre autres, ce type vénéré de la moralité antique, n'a-t-il pas proclamé et mis en pratique ce précepte d'économie domestique et agricole : *Qu'il faut se défaire de son esclave, aussitôt qu'il est vieux* (2). Les Romains les plus charitables se débarrassaient de ces vieux esclaves, en les exposant sur une île déserte du Tibre où ils mouraient de faim. Jules César, l'homme du peuple et l'ennemi de l'aristocratie, fut le premier qui arracha du cirque les gladiateurs et les esclaves condamnés à périr sous la dent des lions et des tigres, et qui les enrôla dans ses troupes. Il traitait avec la même humanité les prisonniers gaulois, ce qui rallia à sa fortune tant de dévoûmens incroyables. Une de ses légions formée de soldats gaulois, la légion *Alauda*, contribua puissamment au succès de la ba-

(1) Les banquiers philanthropes et helvétiens, dont la réputation de vertu et de probité est la plus solidement assise, ne donnent pas d'autre mission au journal qu'ils subventionnent, le *Globe*, que de paraphraser chaque jour l'apologue de Ménénius. Ce journal, patroné par la philanthropie financière, défend aussi la cause de l'esclavage dans ses momens perdus.

(2) *Vendat senem servum.... et bovem* (Cato : *de Re rustica*). Je livre la recommandation du vertueux Caton à l'appréciation des vertueux banquiers du *Globe*, si bien faits pour comprendre la probité et la morale antiques.

taille de Pharsale. Ce qui n'empêche pas que toutes les apologies des philosophes ne soient pour le vertueux Caton et tous les anathèmes pour César, et que Voltaire n'ait jugé à propos de faire assassiner le vainqueur de Pompée sur notre scène, comme tyran.

Les Spartiates, ennemis de l'oisiveté et très chers aussi aux moralistes, s'exercent à tüer des ilotes à coups de flèches, pour *s'entretenir la main*, et ils les enivrent de temps à autre, pour inspirer à leurs enfans le dégoût de l'ivresse.

Les lords anglais, plus philanthropes et plus vertueux que les Spartiates, le dimanche surtout, les lords anglais ne tuent pas leurs Irlandais ; ils se contentent de les laisser mourir d'une maladie singulière: « *une maladie dont les symptômes disparaissent aussitôt qu'on donne à manger au malade*, » dit M. Huskisson, dans son célèbre rapport sur la détresse des classes laborieuses en Irlande (1). Toutefois, comme les Spartiates, les lords anglais ont grand soin de tenir leurs ilotes d'Irlande dans l'abrutissement de l'ivresse, de l'ivresse du gin, qui rend les esclaves plus gouvernables. L'autre jour un de leurs prêtres, un homme payé par eux pour répandre *la parole de Dieu*, s'alarmait publiquement des progrès de la tempérance parmi les travailleurs catholiques. Il considérait comme une calamité nationale, comme une menace redoutable pour sa chère Angleterre et pour *la religion*, cette régénération d'êtres abrutis qui voulaient revenir à leur dignité d'hommes !

Oh ! oui, les renverseurs auraient parfaitement raison de vouloir démolir les gouvernements de cette espèce, dont les intérêts sont si épouvantablement opposés à ceux des gouvernés ; mais la besogne n'est pas facile. Ces aristocraties sont prudentes, elles ont la vie dure et elles sont sans pitié, et elles savent se prémunir contre les révoltes plébéiennes qu'elles écrasent. Les rois qui n'ont pas les mêmes raisons de s'armer contre leurs peuples, présentent moins d'obstacles à l'insurrection. C'est pour cela que les insurrections s'attaquent de préférence à eux.

Le gouvernement des aristocraties n'étant que la prolongation du fait brutal de la force, du droit de la victoire, l'application de la formule

---

(1) Il n'y a pas de jour où les journaux anglais, qui décrivent si complaisamment les magnificences de la toilette du marquis de Westminster, et qui donnent le nom de ses diamans, n'enregistrent un peu plus loin plusieurs cas d'individus morts de faim (*Death from stervation*).

barbare, *væ victis*, il est évident que ce gouvernement ne peut desserrer l'étreinte des fers de la nation captive, sans s'exposer à périr. Les Normands d'Angleterre auraient depuis long-temps émancipé la race saxonne et la race irlandaise, s'ils avaient pu le faire sans renoncer à leurs richesses et à leur puissance. Mais ils ont conquis leurs privilèges sur le champ de bataille d'Hastings, ils ne les cèderont que vaincus sur un autre champ de bataille.

Le gouvernement monarchique n'a jamais eu et ne peut jamais avoir de ces nécessités d'oppression. Je persévère dans mon système de m'en rapporter plus volontiers à l'histoire qu'à la discussion des théories et aux raisonnements.

Le gouvernement monarchique est calqué sur l'image de la famille, sur celle du système fédéral, sur tous les emblèmes d'unité, d'ordre et d'harmonie que la nature offre à nos sens et à notre intelligence. Si l'histoire des libertés nationales de la France prouve à chaque page la solidarité intime qui exista de tout temps entre les intérêts du trône et ceux du peuple, l'histoire du despotisme elle-même la confirmerait peut-être plus virtuellement encore. Et il faut bien que cela soit ainsi; pour qu'un principe soit juste, il faut qu'on puisse en étendre jusqu'à l'infini toutes les conséquences sans rencontrer la contradiction et l'absurde. A Dieu ne plaise que je prenne en main la cause du despotisme monarchique, forme de gouvernement barbare bonne pour les peuples enfans. Mais je dis cependant : cherchez les noms les plus odieux de l'histoire, les règnes les plus maudits par les poètes, ceux des Tibère, des Néron, des Louis XI, des Richelieu, et vous verrez que jamais les malédictions du peuple contemporain ne se sont associées à celles des écrivains. Néron était l'idole du peuple de Rome, et je ne parle pas du Néron qui regrettait de savoir écrire quand il avait à signer une sentence de mort, je parle du Néron du lac Fucin et de l'incendie de Rome, du Néron arrivé au paroxysme des fureurs césariennes. Cela ne prouve pas en faveur de la moralité du peuple, c'est possible, mais cela prouve que le peuple souffre peu des plus fougueux excès du despotisme, et c'est tout ce que j'ai voulu démontrer.

Le soleil, emblème de la royauté, cause aussi par ses ardeurs, les tempêtes et les épidémies : le soleil n'en est pas moins l'astre qui mûrit la vigne et les moissons et qui vivifie la nature; et si la science a pu donner à l'homme le moyen de conjurer la foudre et de s'en faire un instrument docile, est-il à supposer que Dieu refuse à l'homme les moyens de prévenir les écarts de la royauté!

Voici au surplus de plus nobles preuves de la sympathie du peuple pour les despotes.

Tous les grands noms qui nous sont arrivés à travers la gratitude des âges, couronnés d'une auréole resplendissante de gloire populaire, sont des noms de despotes : Périclès, Alexandre, Auguste, les Antonins, Charlemagne, Aaroun-al-Raschild, Soléiman, Louis XIV, le grand Frédéric, Napoléon. Les traditions des peuples aiment à reporter à ces noms glorieux toutes les lois, toutes les découvertes, toutes les institutions utiles et populaires. Les nations cherchent d'instinct les grands noms pour abri. Les masses admirent et respectent la force, même dans l'individu, parce que la force est presque toujours la compagne de la justice, et que la force dans le pouvoir est leur seule garantie contre l'oppression des grands. Le despotisme qui pèse le plus lourdement sur les travailleurs, on le sait, c'est le despotisme subalterne, le despotisme local, celui du seigneur ou de son intendant. On sait encore que la tyrannie des monarques s'exerce d'habitude dans une sphère où le travailleur n'arrive pas ; les traits du pouvoir absolu passent tous au-dessus de sa tête ; la verge de Tarquin ne brise que les pavots. Ajoutons que l'égalité parfaite des citoyens devant le roi, la loi vivante, est déjà une des premières conséquences du principe de la monarchie absolue, et cette égalité est moins illusoire certainement dans les pays de despotisme royal ou impérial, que celle qui est écrite dans la charte française. En Turquie, le dernier des esclaves et des fonctionnaires du harem est apte à devenir grand-visir. Il semble même que ce droit soit écrit sur la face imposante et majestueuse des individus de cette race. Les Turcs et les Arabes de sang possèdent tous cette noblesse d'attitude et cette dignité calme que l'habitude du commandement ne donne pas toujours chez nous aux plus hauts dignitaires de l'Etat. En Chine comme en Russie, c'est l'empereur qui récompense et qui protége le mérite, qui fait et qui défait les nobles. Dans ces Etats semi-barbares où la majesté royale est entourée d'un prestige quasi-divin, la capacité est rémunérée par la fonction, et donne la noblesse avec tous les priviléges de l'ordre. Là l'intelligence n'est point forcée de s'humilier devant le privilége, comme il arrive sous le régime de l'aristocratie nobiliaire, ni de se courber sous le joug ignoble des écus, comme il arrive sous le gouvernement des banquiers. Il faut lire les fueros d'Arragon et de Biscaye, admirables institutions de la vraie démocratie, pour se faire une idée de ce que le pouvoir monarchique absolu peut comporter de libertés populaires courant

côte à côte avec lui. Je donne cinquante ans de révolutions à l'Espagne pour retrouver, dans ses institutions nouvelles, les libertés municipales et provinciales dont elle était pourvue sous la monarchie absolue. Dans les Etats héréditaires d'Autriche, pays d'absolutisme et de bonheur, de danses, de festins et de chants éternels, le peuple bénit son souverain et l'appelle son père. Ce peuple n'a pas voulu de sa liberté que nos soldats vainqueurs lui apportaient au bout de leurs baïonnettes, aux jours des victoires de la République. Le gouvernement despotique de la Prusse est en avant de tous les gouvernements soi-disant libéraux de l'Europe, pour la fondation des institutions de charité sociale. Le serf russe, opprimé par l'intendant du boyard, passe au service du czar, et gagne la liberté, pour l'époque du moins où il aura été libéré du service militaire. Tout ce qui se fait de bon et de populaire en Russie émane de l'autorité. Un jour, les Danois fatigués de l'exercice de leurs droits, renoncèrent spontanément à leur liberté et proclamèrent la monarchie absolue. Je doute qu'ils aient eu à se repentir de cette détermination. Le peuple le plus heureux et le plus libre de l'Europe, le peuple toscan, est gouverné par un souverain à-peu-près absolu. Il existe en ce moment, aux portes de la France, dans un des cantons les plus riches et les plus industrieux de la Suisse, une population anciennement française, et que les traités de 1815 nous ont faite étrangère. Cette population, qui a trouvé d'immenses avantages matériels dans son changement de nationalité, a pris en tel dégoût le régime des libertés helvétiques, qu'elle a voulu naguère s'expatrier en masse pour aller fonder quelque part en Afrique une colonie *paisible*, *sous l'appui d'un gouvernement fort*.

Ah! les haines des peuples pour les rois sont plus stupides encore que coupables, et les écrivains soi-disant démocrates, qui poussent les nations au renversement des trônes, trahissent bien cruellement la cause de la démocratie!

Ainsi l'histoire du despotisme et celle de la monarchie protestent contre la théorie du gouvernement-ulcère appliquée à la royauté. L'histoire naturelle, dont les économistes et les philosophes considèrent sans doute les enseignemens comme choses ridicules, nous offre aussi dans le gouvernement des abeilles l'emblème intéressant d'une véritable monarchie démocratique, où tout le monde travaille, la reine comme le peuple, et où les travailleurs mettent impitoyablement à mort les parasites, pour nous montrer que la constitution de l'ordre parfait et du travail attrayant ne comporte pas d'oisifs.

Mais cherchons dans des preuves moins *religieuses* et moins abstraites la démonstration de ce principe : que le bonheur du peuple, c'est-à-dire celui des travailleurs, exige l'union intime des intérêts du peuple et du gouvernement. Nous allons la trouver dans le tableau des misères sociales engendrées en ce pays et ailleurs par la scission funeste de ces deux intérêts. Toutes ces misères, en effet, se rattachent de près ou de loin à cette semence de vertige, à l'hérésie anglaise. Elles en sont les conséquences ultérieures et indirectes, lorsqu'elles n'en sont pas les résultats immédiats comme le régicide et les révolutions.

CHAPITRE V.

Conséquences de l'affaiblissement de l'autorité.

L'affaiblissement de l'autorité amène l'abandon du faible, du travailleur.

Le capital n'ayant plus d'obstacles à redouter de la part de l'autorité, protectrice providentielle et naturelle du travailleur, a spolié sans pitié le travail et le talent de leurs droits, ou bien il les a rémunérés à son bon plaisir. Ce bon plaisir est devenu la loi des transactions industrielles.

Le capitaliste a mis le pied sur la gorge au consommateur et au producteur. Il les a odieusement rançonnés tous les deux. Il a acheté trois francs ce qui en valait six, et vendu six francs ce qui en valait trois.

La concurrence exterminatrice, engendrée par l'anarchie, a réduit les salaires de l'artisan au-dessous du minimum suffisant à assurer la nourriture de celui-ci. Les travailleurs ont poussé eux-mêmes à cette réduction en se faisant concurrence entre eux, et ils ont eu à subir en même temps la concurrence des maîtres. Celle des machines est venue donner à l'ouvrier le coup de grâce. Tous les progrès de l'industrie et de la science, qui devraient être un bienfait pour l'humanité en général, en activant les ressources de la production et en allégeant le travail de l'homme, se sont convertis pour le travailleur en instrument d'oppression et de ruine. Les machines pacifiques sont devenues des machines de guerre entre les mains des capitalistes, qui s'en sont servis pour écraser leurs malheureux concurrents ; et le *monopole de l'industrie lucrative* s'est constitué entre les mains des riches.

Les progrès du morcellement et de l'usure ont marché de pair avec ces empiétemens du capital que le frein de la loi n'arrêtait plus; car c'était la liberté, la libre concurrence prêchée par les économistes qui engendrait le monopole et ses suites.

Une effroyable et progressive indigence s'est étendue sur les districts

manufacturiers, et comme un voile funèbre a intercepté les derniers rayons du sentiment religieux qui réchauffaient encore l'espérance du pauvre et soutenaient son courage en ses afflictions. Au spectacle des iniquités dont il était victime et que Dieu et le gouvernement toléraient sur la terre, le travailleur s'est pris à douter de la justice de Dieu et de celle des rois, et il s'est rué dans son désespoir contre les autels et les trônes qui ne le protégeaient pas. L'insuffisance du salaire a rendu le travail répugnant, et chassant l'artisan de l'atelier, l'a jeté sur la voie publique et l'a livré à toutes les suggestions du vice. Alors le gouvernement et les riches ont élargi leurs prisons et augmenté leurs armées pour résister à la nouvelle invasion des barbares.

Des prisons et des soldats, dont il faut prendre les dépenses d'entretien sur le travail du peuple! c'est tout ce que les savans et les hommes d'état ont su imaginer pour prévenir l'explosion des *besoins révolutionnaires*, engendrés par la misère, le désespoir et la démoralisation des classes laborieuses.

Des prisons! mais il y a des malheureux qui sollicitent comme une grâce d'y être admis jusqu'à la fin de leur misérable existence, pour être sûrs d'un grabat et d'une nourriture de chaque jour!

Le gouvernement et les riches ont aussi conseillé l'usage des caisses d'épargne à ceux qui demandaient de l'ouvrage et du pain. Ils ont envoyé des livres de sagesse aux pauvres filles qui ne savent pas lire, pour arrêter les progrès de la prostitution qui ruisselle sur le pavé des grandes villes.

Et comme les désordres et les intempéries des saisons amènent quelquefois à leur suite une épidémie désastreuse qui décime les populations, ainsi l'anarchie commerciale et les folies des gouvernés, et la pusillanimité honteuse des gouvernans, ont amené le fléau de la féodalité industrielle et financière, l'un des plus ignobles fléaux qui puissent affliger les nations.

CHAPITRE VI.

La féodalité industrielle. — Son origine. — Ses progrès. — Son caractère.

La France subit aujourd'hui le régime de la féodalité industrielle. Il n'y a pas d'autre gouvernement que la banque. Le roi, les chambres n'existent qu'à la condition de servir ses exigences et ses caprices. On a écrit pendant dix ans que le roi Louis-Philippe tenait sa couronne d'une demi-douzaine de banquiers, en péril de suspension de paiements. Le haut banquier et le haut industriel sont assez partisans des révolutions, quand leurs spéculations financières tournent mal. Ils vident volontiers en ce cas leurs ateliers sur la place publique, pour, le cas de leur déconfiture arrivant, pouvoir mettre leurs pertes de jeu sur le compte de leur patriotisme, et faire endosser par la révolution triomphante leurs traites protestées. Quand ils se sont posés de la sorte en victimes, il n'est pas rare de voir, et le roi qu'ils ont fait et le peuple qu'ils mènent, se cotiser pour venir au secours de ces débiteurs en retard. Et pendant que, grâce à ces libéralités calomniées, l'industriel se refait, et que son escarcelle de mendiant se métamorphose en comptoir général, les assassins chauffés par les prédications de la presse et des clubs, préparent contre la personne du chef de l'État leurs machines infernales, et interdisent au roi les rues de sa cité. A l'homme de bourse, au parasite, la popularité et l'or ! Au roi, à l'homme de peine de la nation, les balles parricides et les malédictions du peuple !

M. Guizot et M. Thiers sont de grands orateurs et des historiens distingués qui ont écrit de nombreux volumes sur les choses du passé. Ces deux hommes d'État sont assis depuis quinze ans au gouvernail des affaires. Eh ! bien, je pose en fait, que si vous leur demandiez sous quel régime ils vivent, et quelle puissance ils servent à deux genoux, ils ne vous le diraient pas. Car cette puissance dont ils exécutent les

ordres avec tant de souplesse, cette féodalité industrielle dont ils ne sont que les humbles esclaves, ils ne la connaissent pas; ils ne savent pas même le nom de l'idole qu'ils encensent.

Quand M. Guizot et M. Thiers sont ministres, ils comptent 13,000 fr. tous les mois à l'organe officiel de la coterie régnante, sans que jamais la témérité leur vienne de s'informer à quels maîtres le pouvoir solde ce tribut de la peur. Je pardonne à ces deux ministres tout le bien qu'ils n'ont pas fait depuis quinze ans, car il ne dépendait peut-être pas d'eux de mieux faire. Ils ont vu des ennemis là où il n'y en avait pas; ils ont vu les eaux calmes là où miroitaient les écueils. Pilotes aveugles qui ne connaissaient pas la mer sur laquelle ils voguaient, il est peu surprenant qu'ils n'aient pas amené leur esquif à bon port. Quand les Argonautes s'en furent à la conquête de la Toison d'or, ils prirent pour pilote Lyncée, dont la vue était si perçante qu'il découvrait les écueils cachés au plus profond des eaux.

Et comment ne pas pardonner à M. Guizot et à M. Thiers leur impuissance et leurs tâtonnemens d'aveugles, quand cette aristocratie des écus qui règne et gouverne de fait et qui dispose de toutes les forces vives de l'État, ignore elle-même son pouvoir et ne sait pas qu'elle est constituée.

Car la féodalité industrielle est constituée; elle existe : elle tient en ce moment le pouvoir et elle le tient pour long-temps, si la sottise publique lui prête vie.

La féodalité industrielle.

La féodalité industrielle est une forme de gouvernement prévue et définie qui a ses conditions et ses raisons d'être, comme la féodalité nobiliaire. C'est une tyrannie que les États sont amenés à subir par la force naturelle des choses, en telles circonstances données. Elle a son caractère distinct et ses institutions spéciales.

La féodalité industrielle naît de l'épuisement financier des États, comme la féodalité nobiliaire de l'asservissement de la race vaincue à la race conquérante. Montesquieu a oublié de la définir, et de nous apprendre sur quelles bases elle repose. Un homme qui avait plus de génie que Montesquieu a eu soin de réparer cet oubli. Je ne le nommerai pas, de peur qu'on ne m'appelle fouriériste; il a été plus malheureux que la prophétesse Cassandre; car on n'a pas cru à ses prédictions, même après que ces prédictions s'étaient réalisées.

Il y a 42 ans aujourd'hui que cet homme annonçait pour le temps où nous sommes la venue de la Féodalité industrielle dont il a inventé le nom. On était alors aux beaux jours du traité d'Amiens. Le prophète qui remplissait alors les hautes fonctions de commis, chez un négociant lyonnais, ne s'abandonnait pas aux illusions du Consulat et de la paix. Il annonça, au contraire, la reprise prochaine des hostilités générales et une conflagration universelle, en comparaison de laquelle les guerres qui venaient de finir ne devaient être regardées que comme des jeux d'enfants. Il déduisait aussi dans une brochure qui frappa le premier consul, les conséquences financières de ce nouveau branle-bas européen.

L'incendie se ralluma en effet quelques mois après la prédiction et s'éteignit au jour dit. Ses ravages avaient duré le temps nécessaire pour obérer tous les États et les livrer aux juifs. L'invasion du fléau s'est faite à l'époque assignée pour son apparition. Si la féodalité industrielle ne se trouve encore qu'à l'état rudimentaire en certaines contrées privilégiées de l'Europe, elle est arrivée en France à l'état de développement parfait.

Elle a donc pris pied chez les diverses nations belligérantes, à la suite des guerres de l'Empire, quand les immenses levées d'hommes que consommaient ces luttes gigantesques eurent forcé tous les gouvernements à recourir aux emprunts nationaux.

La féodalité industrielle est le pire des fléaux, dont Dieu punisse l'ambition des peuples, et le vertige furieux qui les pousse à se massacrer.

On peut prendre la fatale année de 1815 pour l'ère de la nouvelle puissance, quoique, avant cette époque, la coalition des banquiers eût déjà fait échouer la campagne de Moscou....

Cette date est caractéristique. Comme le gui parasite qui fleurit l'hiver au milieu du deuil de la nature et pendant que le givre est aux branches du chêne sur lequel il s'est implanté, la féodalité financière s'épanouit dans tout son éclat aux jours d'adversité des nations sur lesquelles elle a prise. Sa fortune se fait de la détresse publique.

A cette époque de 1815, la France, accablée plutôt que vaincue, succombait sous les efforts de la coalition de toutes les Puissances européennes. Condamnée par le sort des armes à payer une indemnité de guerre de 1,500 millions, elle devait devenir la proie des traitants cosmopolites qui se liguèrent pour exploiter sa détresse. Alors commença à se constituer ce comité de la haute finance, qui fut plus tard le *conseil des dix* et qui s'adjugea le monopole présent et futur de tous les

emprunts nationaux. La France emprunta à un taux onéreux, car les fonds étaient à 50.

Le calme fut à peine rétabli en Europe, et la France rassise de ses ébranlements, que la Restauration s'abandonna ouvertement à ses tendances contre-révolutionnaires. La politique intérieure de la restauration étant pour beaucoup dans la rapidité des progrès de la féodalité financière, il est nécessaire de l'examiner rapidement et sous ce point de vue exclusif.

CHAPITRE VII.

Politique de la Restauration à l'intérieur.

La loi électorale est la véritable charte de la liberté chez tous les peuples. La Restauration fit une loi électorale qui fixa le cens d'éligibilité à 1,000 francs, et qui accorda à tous les électeurs payant ce cens le droit de voter deux fois. Jamais le droit de l'argent n'avait été reconnu par la loi d'une manière aussi insolente.

Il s'agissait après cela de concentrer entre les mains des amis du pouvoir les moyens d'arriver à la richesse représentée par cette contribution de 1,000 francs. Il s'agissait de reconstituer une aristocratie en faisant pleuvoir sur les nouveaux privilégiés, en *indemnité* de la franchise des terres nobles d'autrefois, toutes les faveurs du pouvoir et toutes les largesses du budget. Dans ce but, on rédigea d'abord la fameuse loi financière ou des douanes de 1821-22. Ces lois prohibaient presque toutes les provenances de l'étranger, qui, par voie de représailles, frappa un impôt quasi-prohibitif sur la plupart des produits de notre sol. La nouvelle loi financière, par exemple, protégeait l'industrie des grands propriétaires fonciers, éleveurs de bétail, par une prime indirecte de 55 francs par chaque bœuf élevé par eux, en frappant chaque tête de bétail étranger d'un impôt direct de 55 francs. On n'aurait pas osé rendre à ces grands propriétaires l'immunité du sol ; on la remplaça habilement, en leur accordant sur l'impôt national, sur le budget, *une prime magnifique pour tous les produits de ce sol ;* on trouvait moyen par là de leur rembourser leur impôt. Il était difficile d'éluder avec plus d'adresse le principe de la proportionnalité des charges écrite en tête de la loi fondamentale du royaume. Les fabricants de fer, les propriétaires de forêts, d'usines, de houillères, les grands manufacturiers, les raffineurs, tous les industriels, en un mot,

5.

dont l'industrie exigeait la possession de vastes capitaux, furent admis à jouir de privilèges analogues. Ces belles réformes, bien entendu, ne s'opéraient qu'au nom des intérêts de l'industrie nationale, du fer national, de la viande nationale. Au moyen des droits d'entrée exorbitans frappés sur les produits similaires de l'étranger, on attribua aux industries privilégiées le monopole du marché intérieur. Quant aux autres industries nationales, mais qui avaient le tort de s'exercer par de petits propriétaires, de petits industriels, des gens sans conséquence, elles furent impitoyablement sacrifiées au principe de protection de *l'industrie nationale.* Les vins, les alcools, les soieries, se trouvèrent dans ce cas. Le peuple fut obligé de renoncer à la viande de boucherie, que la surtaxe du bétail étranger fit énormément renchérir. Le vigneron, à qui tous les marchés du dehors étaient fermés par l'impôt de représailles, et ceux du dedans par l'élévation des droits d'octroi des villes, fut insensiblement amené à sa ruine ; il ne fallut pas plus de dix ans de ce régime pour le réduire à sa misère d'aujourd'hui. Il y a des années où la valeur du vin, dans les quatre cinquièmes des vignobles, ne représente pas la valeur de l'impôt et des frais de culture de la vigne. Une autre loi, qui n'était que le corollaire de celle-ci, fut présentée dans la même période 1821-22, c'est la loi des canaux, dont j'ai parlé au début de cet écrit, à propos du projet de rachat des actions de jouissance. Le gouvernement, pour favoriser l'écoulement des produits des hautes industries métallurgiques et minéralogiques et activer le commerce de l'intérieur, eut la sage pensée de relier les principales voies navigables du royaume, les fleuves et les rivières, par un réseau de navigation artificielle de 2400 kilomètres environ. Ce réseau de canaux devait mettre en communication immédiate les lieux de production avec les foyers de consommation les plus importants. J'ai dit le pont d'or que le gouvernement fit à cette occasion aux marchands d'argent auxquels il emprunta une somme de 128 millions, en leur payant un intérêt de 8 p. 0/0 à-peu-près, indépendamment du droit de partage pour 40 et 99 ans dans le revenu futur des canaux. Ces canaux ont déjà coûté à l'Etat 300 millions, et après vingt-trois ans ils ne sont pas terminés ; et comme les banquiers, qui n'ont fourni que 128 millions sur cette somme, sont cependant les maîtres absolus des tarifs de ces canaux qu'on leur a livrés en gage, il s'ensuit que ces canaux n'ont rendu par le fait aucun service à l'industrie nationale. Ils l'auraient pu, d'ailleurs, que la bonne volonté de l'administration eût été paralysée par la résistance incroyable des deux compagnies propriétaires des canaux

de Briare et du Loing, qui sont les clefs de la navigation de la Loire, résistance coupable qui a suffi pour paralyser le commerce du bassin de la Loire. Aujourd'hui les houilles de Saint-Etienne n'arrivent plus à Paris où elles sont remplacées par les houilles d'Anzin et de Mons. Les vins, les fruits d'Auvergne sont également dépossédés de ce débouché. Les produits métallurgiques d'Imphy prennent encore la voie du roulage pour se diriger sur la capitale. L'ordonnance royale du 17 avril 1843, rendue sur l'injonction des compagnies financières des canaux, a supprimé le commerce des bois de construction de l'Allemagne avec l'Est et le Midi de la France. La même ordonnance a fermé les marchés de Mulhouse et de l'Est aux houilles de Saint-Etienne et de Saône-et-Loire. La mauvaise fortune qui s'est attachée depuis quelques années aux mines de Saint-Étienne, leur avait quelque temps auparavant suscité la concurrence des houillères d'Alais, appartenant à la maison Rothschild, pour la fourniture des bateaux à vapeur de Marseille et de Toulon. Le baron de Rothschild s'est fait adjuger un chemin de fer qui conduit les produits de son établissement d'Alais sur le Rhône et sur les ports du midi. De même que les manufactures de l'Est et le débouché de Paris ont été perdus pour le bassin houillier de Saint-Étienne, le plus riche de tous ceux de la France et celui qui produit le charbon de meilleure qualité; de même les vins du Beaujolais, du Mâconnais et du Lyonnais, ont déserté la voie du canal du centre, propriété de l'État, qui menait autrefois les vins de la Saône à la Loire, pour prendre la voie du canal de Bourgogne. Les vins de la Bourgogne proprement dits, les vins de la Côte-d'Or, qui s'exportent presque tous, suivent encore, en grande partie, la voie dispendieuse du roulage.

On se demande à quoi ont servi les emprunts contractés à des conditions léonines et ces charges de 300 millions imposées à la fortune publique, et ces 2400 kilomètres d'une navigation artificielle, puisque les houilles de Saint-Étienne, pas plus que celles de l'Allier et de Saône-et-Loire, puisque les bois de l'Allemagne et des Grisons, pas plus que les fers et les cuivres de la Nièvre et les vins de la Bourgogne, ne profitent de cette navigation?

Voici la réponse à la question : ces dépenses de 300 millions, ces emprunts de 128 millions contractés à des conditions léonines, ont servi à donner à la haute banque, les J. .... Lef....., P....., W..., Bar....., Dela......, etc., la direction suprême de la navigation intérieure du royaume et du commerce de la France centrale. Elle a servi,

de plus, à amener la création, pour ces Messieurs, d'une foule de valeurs de Bourse qui s'appellent les *actions* de tel ou tel canal, *trois canaux, quatre canaux;* enfin la création des 168,000 actions de jouissance, dont les créateurs et les détenteurs désireraient aujourd'hui se défaire au prix modique de 40 millions. *Les actions de jouissance*, une des valeurs qui ont le plus pesé de tout temps sur les opérations de la Bourse, appartiennent pour les sept huitièmes, comme je l'ai mentionné précédemment, aux banquiers genevois.....

J'ai dit qu'il s'agissait pour le gouvernement de la Restauration de reconstituer une aristocratie, et que ce gouvernement s'y prit avec adresse pour arriver à son but. Le libéralisme comptait de beaux noms dans la finance. L'occasion était magnifique de tenter la fusion de la noblesse d'argent avec la noblesse de race, cette fusion que le bon général Lafayette voulait pousser jusqu'à *l'évaporation complète.* Le gouvernement savait parfaitement que le libéralisme se laisserait enrichir sans trop de résistance, et que les plus farouches des puritains du parti iraient même jusqu'à tolérer l'apposition d'une couronne de baron ou de comte sur les panneaux un peu nus de leur modeste équipage. M. de Villèle n'ignorait pas que le cœur des enrichis est éminemment accessible à l'ambition des honneurs et des titres. L'important était d'enrichir ceux qu'on voulait avoir.

C'est dans ce but qu'on prodiguait les faveurs du budget aux compagnies financières des canaux, illustrées des plus beaux noms de la finance; qu'on abandonnait en même temps les canaux de Saint-Quentin, Saint-Martin, etc., appartenant à l'État, à quelques gros spéculateurs, à qui l'on fit des fortunes princières au bout de quelques annees.

C'est en ce temps-là aussi qu'on faisait M. Ternaux baron comme M. de Rothschild. Il n'aurait tenu qu'à M. Laffitte, qui fut le second de M. de Villèle dans l'affaire du 3 p. 0/0 et dans celle d'Haïti, de se faire baroniser comme M. Ternaux. Mais M. Laffitte, qui n'avait pas de fils et dont la fille était princesse, méprisa noblement ce vain titre de baron.

Cependant il n'était pas aussi facile de faire prendre le change à la finance libérale sur certaines questions politiques, que sur celles des canaux ou des douanes que le peuple ne comprenait pas, et à propos desquelles elle pouvait s'humaniser sans trop se compromettre vis-à-vis du public. La Restauration, pour reconstruire son semblant d'ancien régime, sa marotte, était obligée de faire marcher parallèlement à ses

lois de finances ou après, des lois politiques empreintes des mêmes tendances, comme celles du droit d'aînesse, des majorats, substitutions, dotation de la pairie. L'opinion libérale avait peu à gagner et tout à perdre en donnant les mains à ces projets de lois contre-révolutionnaires. Elle demeura donc fidèle à la cause du peuple, et les combattit vivement. L'emprunt de 400 millions pour la guerre d'Espagne, expédition entreprise par le gouvernement français contre les libertés d'une nation constitutionnelle, n'avait pas été voté par les chambres, sans une vive opposition de la part des libéraux. Enfin, quand arriva le jour de la grande curée de la Restauration, quand les hommes qui avaient subi la révolution, frappèrent une contribution d'un milliard sur les enfants de ceux qui l'avaient faite, la finance libérale, qui date toujours d'hier et qui n'avait pas d'indemnités à recevoir, éclata. Elle ne craignit pas de caractériser du nom de dilapidation du trésor public cette mesure réactionnaire que les hommes du pouvoir couvraient, de leur côté, du beau nom de restitution légitime. L'opposition de M. le duc de Choiseul, de M. le duc de Noailles et de M. le marquis de Lafayette, qui n'étaient pas de finance, mais de noblesse, et qui avaient beaucoup perdu à la révolution, était de nature à produire plus d'effet sur les chambres que les emportements des banquiers libéraux; mais le projet était voté d'avance par une majorité compacte d'intéressés dans la question. Toute dépense d'éloquence et de patriotisme se faisait là en pure perte.

On sait comment, à dater de ce triomphe, les prétentions du parti de l'émigration ou de l'ancien régime tout pur, n'eurent plus de bornes; comment ces prétentions réfrénées un moment par la sagesse du ministère Martignac, n'en firent que plus violemment explosion sous le ministère qui lui succéda et qui fut le dernier de ce gouvernement. La noblesse de race avait tout-à-fait perdu dans cette phase de vertige, les enseignements et l'exemple de M. de Villèle ; elle eut le tort immense de traiter de concessions indignes et humiliantes les ménagements et les cajoleries du grand ministre pour les hauts barons de la Bourse. La finance, blessée dans son orgueil et dans ses intérêts, ne lui pardonna pas. Elle eût accepté la fusion, elle eût toléré bien des infractions à la Charte, si on lui eût fait aussi curée de portefeuilles et d'honneurs ; mais la Restauration sortait de la voie financière, elle rétrogradait ouvertement vers 1760, elle appelait au ministère des noms de l'œil de bœuf. Il y eut lutte entre les deux orgueils. La maison des Bourbons de la branche aînée se brisa contre la maison de MM. tels et

tels, marchands d'espèces, fabricants de cassonade et autres, appuyés ar la presse et par les ouvriers qu'on expulsa des ateliers.

La révolution de juillet, c'est la victoire de Hastings de la féodalité financière. De ce jour-là, elle a commencé à se douter de sa puissance.

Cette révolution de juillet a renversé de fond en comble l'échafaudage des tentatives contre-révolutionnaires des derniers temps de la Restauration. La noblesse y a perdu ses derniers privilèges et ses dernières espérances. Son bagage est tombé tout entier dans les mains des vainqueurs.

Le peuple n'y a rien gagné en droits, ni en bien-être; les tarifs sur le vin et la viande n'ont pas été abaissés, loin de là.

Mais la France y a énormément perdu en influence; car dès le lendemain de la chute de Charles X, elle a été obligée de renoncer à l'alliance de la Russie et de se jeter dans les bras de l'Angleterre, sa mortelle ennemie.

La royauté... Le roi a été assassiné six fois et sa clémence inépuisable a été bien long-temps à fatiguer la rage des assassins.

Il y a dans l'histoire de ces quinze dernières années deux faits qui disent ce qu'est devenue la royauté en France.

Aux premiers jours du gouvernement, la Belgique s'offrit au fils du roi : c'était la réunion à la France.

La Belgique est un pays de manufactures de draps et de toiles, de houilles et de fonte. Angers, Elbeuf, Rouen et Lille eussent beaucoup perdu à cette réunion. La royauté nouvelle fut obligée de refuser l'offre du peuple belge.

L'an dernier, quatorze ans après cet échec, le roi des Français d'accord avec le roi des Belges, essaie de renouer au moins l'alliance commerciale avec la Belgique, ne voulant pas, dit-il, voir à sa frontière des douaniers prussiens.

Les drapiers d'Elbeuf et de Roubaix, les fabricants de fer, les éleveurs de bœufs, se constituent à cette nouvelle en petite convention et menacent le gouvernement de lui retirer leur protection, s'il ne retire pas son projet. Le gouvernement du roi a reculé.

Nous avons vu les conséquences de la politique de la Restauration, dans leurs rapports avec les progrès de la féodalité financière. Achevons l'histoire des développements de celle-ci depuis 1830.

Au bruit de la chute de ce trône dont la réédification avait coûté tant de sang et tant de milliards à l'Europe, la peur prit de nouveau les

puissances. Toutes armèrent, toutes furent de nouveau contraintes de recourir aux enfants d'Israël. Quand les emprunts eurent été contractés au taux de 80, *le comité des dix* qui se les était adjugés tous, décida qu'il n'y aurait pas de guerre, qu'il ne fournirait pas d'argent à ceux qui voudraient guerroyer. Alors les fonds remontèrent jusqu'à 120, et les bénéfices réalisés en quelques années, souvent en quelques mois par les prêteurs, atteignirent des chiffres fabuleux. Le ministère Laffitte et celui du 1er mars, les deux pires ministères du gouvernement de juillet, sont aussi les deux époques que les joueurs à coup sûr se rappellent avec le plus d'attendrissement. Il s'est fait en ce temps, à ce qu'il paraît, d'admirables coups de Bourse. La pêche des écus ressemble à celle des poissons qui réussit mieux par l'eau trouble.

De sorte que le juif a frappé tous les États d'une nouvelle hypothèque et d'une *hypothèque* que ces États ne rembourseront jamais avec leurs revenus. L'Europe est inféodée à la domination d'Israël. Cette domination universelle que tant de conquérans ont rêvée, les juifs l'ont en leurs mains. Le dieu de Juda a tenu parole aux prophètes et donné la victoire aux fils de Machabée. Jérusalem a imposé le tribut à tous les empires. La première part du revenu public de tous les États, le produit le plus clair du travail de tous les travailleurs, passe dans la bourse des juifs sous le nom d'*intérêts de la dette nationale*.

Un oubli de Montesquieu.

Montesquieu a oublié de définir la féodalité industrielle; c'est dommage. Il y avait, sur ce sujet, de piquantes révélations à attendre de la part du penseur spirituel qui a dit : « Les financiers soutiennent l'État, comme la corde soutient le pendu. »

La féodalité industrielle ou financière, ou commerciale, ne repose ni sur l'honneur, ni sur les honneurs, comme la république et la monarchie de Montesquieu. Elle a pour base le monopole commercial, oppresseur et anarchique. Son caractère, c'est la cupidité, cupidité insatiable, mère de l'astuce, de la mauvaise foi et des coalitions. Toutes ses institutions portent le cachet de l'accaparement, du mensonge et de l'iniquité. Si le despotisme anarchique n'abat que les superbes et respecte les humbles, il n'en est pas ainsi du despotisme du coffre-fort. Celui-ci envahit la chaumière du pauvre comme le palais des princes, tout aliment convient à sa voracité. Comme le mercure subtil qui s'insinue par sa pesanteur et sa fluidité à travers tous les pores de la gan-

la femme, avant de l'admettre dans le corps. Les financiers ne sont pas poètes ; ce mot de poète est même à leurs yeux l'injure la plus sanglante qu'on puisse jeter à un homme. Le *Globe*, feuille *catholique* entretenue par des banquiers *protestants* et rédigée par des *juifs*, *a presque tué* M. de Lamartine à force de l'appeler ainsi. Le *Journal des Débats*, ami de la haute banque, et à qui sa feuille d'annonces rapporte 300,000 francs par an, a fait contre le même un article en trois colonnes, où cette injure de *poète* était répétée trente fois. La philanthropie des banquiers n'existe qu'en paroles. Ils émancipent les nègres, mais ils persécutent l'Irlandais et refusent d'assister la Pologne mourante ; c'est pour la Pologne mourante qu'a été inventé le *chacun chez soi*. Les financiers ont aussi une religion à eux ; je ne la connais pas. Leurs tournois sont des paris de courses, où l'on joue des sommes énormes sur l'habileté d'un jockey et le jarret d'un cheval. Il y en a qui achètent les jockeys de leurs adversaires pour être plus sûrs de gagner. On se joue souvent de ces bons tours à la Bourse de l'hippodrome. J'ai eu tort d'avancer précédemment qu'on ne voyait pas de juifs cultivateurs ; il y en a au contraire qui s'occupent avec succès de l'élève du cheval de pari. Aux promenades de Longchamps, à la place des marquis poudrés de l'ancien régime, de leurs danseuses et de leurs brillans équipages, on voit aujourd'hui figurer, à la file les unes des autres, des voitures de bottiers et de marchands de cirage, avec l'adresse des débitans écrite en caractères gros et lisibles. On a vu des marchands faire afficher leur boutique en plein salon du Louvre, par des pinceaux complaisants.

Parallèle de trois despotismes.

Le despotisme monarchique, garantie de protection et d'égalité pour la masse, ne frappe que les sommités sociales, comme la foudre les grands édifices, et l'éclat qui en rayonne suffit pour illuminer une nation pendant des siècles.

Le despotisme de l'aristocratie de sang, écrasant et inhumain pour la race vaincue, stimule ardemment le sentiment de l'orgueil national par la grandeur et le caractère de ses entreprises ; il sait attacher un immense prestige à ce mot de patrie. C'était quelque chose que d'être citoyen romain dans le temps de Pompée et de César ; c'est quelque chose aujourd'hui que d'appartenir à la nation qui a vaincu Napoléon et forcé les portes du céleste empire.

La féodalité industrielle, plus lourde, plus insatiable que la féodalité nobiliaire, saigne une nation à blanc, la crétinise et l'abâtardit, la tue du même coup au physique et au moral. Son despotisme est le plus déshonorant de tous pour une nation généreuse. C'est celui sous lequel nous vivons.

Maintenant qu'on sait qui nous mène, on s'explique aisément ce système d'*abaissement continu* devant l'étranger, adopté par tous nos ministères sans exception depuis 1830, et les éternelles concessions de la politique *modeste*, et la déchéance de la France du rang de puissance de premier ordre. On se rend compte de ce désordre intérieur, de ces complicités de l'administration dans les fraudes commerciales et électorales, de ces transactions de conscience si communes dans les régions officielles, de ces coalitions de corrompus et de corrupteurs de toutes les classes, de ce népotisme scandaleux, de ces ventes publiques d'emplois, de ces partages de recettes générales entre gendre et beau-père, entre frère et beau-frère ; de ces concussions journalières, en un mot, et de cette démoralisation progressive qui s'infiltre peu-à-peu au cœur de l'administration et du pays.

Un grand malheur, un mal immense, c'est que la presse, quand elle signale ce honteux ordre de choses, en fasse retomber la responsabilité sur la royauté seule, et détourne cette responsabilité des véritables auteurs du système régnant. Et plût à Dieu que la royauté fût encore assez puissante et assez influente chez nous pour mériter le blâme ou les éloges, à propos d'un acte quelconque de l'administration. Mais, contrairement à la fiction du gouvernement constitutionnel, c'est le roi qui maintenant *ne peut bien faire*, empêché qu'il en est par les coalitions des marchands privilégiés, et c'est lui qu'on accuse de tout le mal qui se fait. On l'a bien vu dans dix affaires d'alliance politique, et notamment dans celle de la Belgique précédemment citée. Il y a d'ailleurs un moyen fort simple de s'assurer des faits et de juger à qui appartiennent le pouvoir et la responsabilité. Pour savoir *à priori* qui règne en France, voyez qui les *Débats* servent. Le *Journal des Débats* a pris parti pour les marchands contre le roi des Français dans la question de l'union belge ; donc ce sont les marchands qui règnent ; donc le roi des Français *ne s'appelle pas Louis-Philippe*, et il y a une foule de rois des Français en France, et ces sou-

verains s'appellent Pér..., Del......, Ful......, Bug...., Mim...., et ce sont des éleveurs de bestiaux, des fabricans de draps et des producteurs de fer et de sucre indigène. Mais la presse, qui ne craint pas d'attaquer la royauté officielle, n'oserait pas attaquer la royauté réelle; la presse qui devrait répéter tous les jours le nom des vrais coupables, se garde bien d'une telle indiscrétion; et la féodalité financière profite de ce silence pour poursuivre le cours de ses accaparemens.

J'arrive à l'histoire de ces accaparemens. Mais il importe d'établir préalablement qu'en fait, le capital est complètement au-dessus de la Charte et des lois en France. Je demande pardon d'être obligé de reproduire des argumens que j'ai déjà indiqués et sur lesquels je reviendrai bien des fois encore dans le cours de cet ouvrage. Mais la matière est si grave et l'opinion publique a été si cruellement faussée depuis quarante ans sur le sujet que je traite, qu'on me pardonnera, je l'espère, mon insistance et ces répétitions.

CHAPITRE VIII.

Mensonges de la Charte.

J'ouvre la Charte. Quels mensonges dès les premières lignes!

La Charte dit : article 1er. « *Tous les Français sont égaux devant la loi.* »

Un noble et intelligent écrivain, dont l'éloquent ouvrage a fait presque une révolution dans l'opinion publique, l'auteur des *Mystères de Paris*, a épuisé cette question de l'inégalité des citoyens devant la loi, et ses critiques inexorables ont été entendues. Des magistrats de Hollande, d'Italie, de Sardaigne, d'Allemagne, ont fait savoir à la France que le pauvre était dépouillé chez elle de droits, dont il avait la jouissance dans divers États *moins avancés*. De cette comparaison humiliante est résultée la preuve que cette nation française, qui a versé tant de sang pour la conquête de l'égalité devant la loi, qui a écrit ce principe en tête de sa Charte, comme le plus précieux de tous, était un des États les plus arriérés de l'Europe, relativement à la jouissance de cette égalité.

Tous les Français sont égaux devant la loi... Mais qu'est-ce que la loi sans les tribunaux qui l'appliquent? Je voudrais que les Minos de la Charte m'expliquassent, comment le prolétaire des champs et l'artisan de la ville qui n'ont pour vivre que leur salaire quotidien, et un maigre salaire, et qui ne peuvent solder ni avocat, ni avoué, s'y doivent prendre pour réclamer devant les tribunaux la justice qui leur est due. Je demanderai comment le malheureux qui n'a pas cent écus à sa disposition, est l'égal du riche devant la Cour de cassation, qui n'admet à parler devant elle que les plaidans nantis de cette somme. L'égal du riche! mais je tiens que le père de famille qui, tiraillé par la misère et la faim de ses enfans, dérobe une gerbe de blé dans le champ du voisin, a mille fois plus de chances de gagner le bagne que le notaire ou l'agent de change qui s'enfuient en pays étranger en volant

les millions qu'on leur a confiés; voire plus de chances que l'opulente Messaline, dont la main impatiente et experte en préparations chimiques, a saupoudré d'acétate de morphine le breuvage d'un mari ou d'un beau-père trop tenace à la vie. Avec un peu de fantasmagorie et de feinte chaleur, un avocat de Paris aura raison trois fois contre une de la conscience d'un jury timoré et sensible. Mais tous les Français ne sont pas égaux devant l'avocat de Paris.

ART. 2. — Tous les Français contribuent aux charges de l'État, en proportion de leur fortune et de leurs revenus.

Cela serait vrai, s'il n'y avait en France que des vignerons et des cultivateurs. Oh! ceux-là, oui, les travailleurs du sol, les ouvriers de la noble industrie, contribuent également aux charges de l'État, en proportion de leur travail. Ils sont tous également atteints et écrasés par l'impôt, dans toutes les parties du royaume. Impôt foncier qui frappe le produit avant que ce produit soit façonné et propre à être converti en argent; impôt de consommation, de débit, de circulation, d'octroi, impôts indirects dont les frais de perception absorbent 28 p. 0/0 de la somme perçue; la contribution frappe sur eux sous toutes les formes avec une admirable insistance.

Mais il n'en est point ainsi pour le riche capitaliste, je l'ai dit tout-à-l'heure; les capitaux ne paient pas d'impôt. Son industrie, qui ne redoute ni le feu, ni la grêle, ni les épizooties, est franche comme la terre du seigneur d'autrefois. Le gouvernement n'oserait pas l'imposer, parce que ce riche retirerait au gouvernement sa voix et son journal. Les droits d'octroi et de débit qui écrasent l'artisan des villes, et qui lui interdisent l'usage de la viande de boucherie et du *vin non falsifié*, ne sont pas sensibles pour le riche qui n'achète pas au détail, et qui ne consomme que des produits de qualité supérieure.

Et cet autre impôt, le plus cruel de tous, l'impôt du sang, c'est le peuple qui l'acquitte seul. Le capitaliste qui possède par son hypothèque de rentier et de prêteur toutes les terres du royaume et qui en écrème le revenu, ne se considère même pas comme tenu de les défendre. Il laisse ce soin aux mercenaires, aux indigens qui n'ont pas 1500 francs pour s'acheter un remplaçant. Tomber au sort, c'est pour l'infortuné paysan, l'obligation de renoncer à ses projets d'établissement; un mauvais numéro, c'est la ruine de sa famille, la perte de sa liberté, sans aucun espoir de compensation ambitieuse. Pour le riche capitaliste,

ce n'est pas même un souci. Ces 1,500 francs qu'il faut donner pour un remplaçant ne sont pas l'enjeu d'une matinée de Bourse, pas même celui d'une partie de bouillotte dans une nuit de plaisir. Il serait de très-mauvais ton de s'affliger dans ce monde-là d'une perte aussi minime.

Il faut admirer maintenant les brillants résultats de cette iniquité flagrante. Le tiers de notre armée se compose aujourd'hui de vendus, les deux autres tiers de soldats qui ne serviraient pas, s'ils avaient pu se soustraire par l'argent à la chance malheureuse. Le petit nombre d'enrôlés volontaires qu'on compte en cette armée n'appartiennent pas à l'élite de la population, à en juger d'après les documents officiels de la justice militaire ; et, d'après les paroles du ministre, les remplaçants fournissent, toute proportion de nombre gardée, trois fois plus de condamnations que les soldats qui le sont malgré eux. J'ai vu de près en Afrique les prouesses et les exploits de ces troupes qu'on désigne en ce pays-là par les noms caractéristiques de *zéphyrs* et de *chacals*. Il est heureux que ces soldats soient braves devant l'ennemi, pour avoir une qualité qui les rachète de leur immoralité; mais ce n'en est pas moins un grave sujet d'affliction pour tous ceux qui tiennent en honneur la profession des armes, que le caractère de cynisme et d'incorrigibilité qui perce dans le langage et les actes des recrues de ces compagnies disciplinaires qu'on appelle les *bataillons d'Afrique*. Il n'y avait pas deux mois que j'étais arrivé en Afrique, où m'avait appelé pour mon malheur le gouverneur actuel, que l'indignation m'avait déjà pris, au spectacle des mœurs de ces troupes et de la tolérance de certains chefs. Un jour que des soldats de je ne sais plus quelle arme avaient fait, sous les yeux de leurs officiers, un auto-da-fé des meubles d'un malheureux colon, prisonnier des Arabes, j'écrivis au chef de l'administration civile *que le ton de l'armée d'Afrique, je parlais des mauvais soldats, était au vol et à la rapine ; que c'était la barbarie qui avait vaincu là et non la civilisation, puisque c'étaient les civilisés qui adoptaient les mœurs des Arabes ; je disais que tout ce que je voyais attestait une démoralisation profonde dans le sein de l'armée, ou une bien déplorable incurie de la part des chefs.* Il paraît qu'il est fort dangereux d'écrire ce que l'on pense, et ce que pensent les officiers eux-mêmes dans cette heureuse terre d'Afrique ; car ma confidence eut pour effet de porter jusqu'à l'incandescence la colère de M. le gouverneur général qui daigna m'écrire de sa propre main, que ce n'était pas pour faire de semblables observations qu'il m'avait appelé en Afrique. De ce jour-là, je fus en butte aux injures de tous les subal-

ternes. Je finis par être *empoigné*, moi fonctionnaire public, par deux de mes gendarmes, en vertu des prescriptions générales de M. le maréchal Bugeaud, pour avoir refusé d'usurper ses attributions, en expulsant de la colonie dont j'étais le chef, deux colons faussement accusés d'un misérable vol de 10 francs. Pour justifier cette brutalité sans exemple et sans excuse, on ne craignit pas de m'accuser de complicité de vol et de trahison avec les innocents dont j'avais pris la défense; et il ne s'est pas encore rencontré un député assez courageux pour rapporter la plainte que j'ai adressée à la Chambre, depuis trente mois que j'ai rompu avec cette administration de la guerre trop lâche pour protéger ses agents, depuis que j'ai demandé justice aux représentants de mon pays. Voilà ce qu'on appelle, dans les hautes régions du pouvoir, protéger les colons.

Il y a dans l'armée d'Afrique un colonel qui, en vertu de ce titre de colonel, a prononcé un jugement de séparation entre un mari et sa femme. Je ne sais plus le nombre des agents de l'administration qui ont passé devant les tribunaux, ni le nombre de ceux qui ont mérité d'y passer.

C'est qu'il n'y aurait plus de logique en ce monde, s'il n'en était pas ainsi, si une loi mensongère n'enfantait pas la violation de tout droit et le mépris de toute moralité.

ART. 3. — Tous les Français sont également admissibles aux emplois civils et militaires.

Il fallait que le sens moral fût déjà cruellement perverti en 1814 chez la nation française, pour que les législateurs de ce pays aient osé inscrire au frontispice de sa Charte, une contre-vérité aussi audacieuse. Je veux laisser parler les faits et non l'indignation que soulèvent en moi ses mensonges.

Je crois qu'il n'est pas exact d'affirmer que tous les citoyens sont également admissibles aux emplois civils et militaires.

Parce que d'abord il faut payer 200 francs d'impôt pour être électeur, et 500 francs pour être éligible, et que l'électorat et l'éligibilité sont des titres tout-puissants pour être admis aux emplois civils sous un gouvernement représentatif.

En second lieu, pour être admis à l'emploi de sous-préfet, d'auditeur au conseil d'État, de juge, il faut être avocat. Or, pour être reçu

avocat, il faut avoir assez d'argent pour suivre, pendant dix ans, les cours d'un collège, et les cours de la faculté de droit pendant quatre autres années; et ce diplôme d'avocat, qui s'achète, prouve bien la capacité monétaire, mais ne prouve pas toujours la capacité intellectuelle. Pour devenir notaire, avoué, agent de change, il faut de l'or, beaucoup d'or. Pour être officier dans les armes savantes, il faut avoir les moyens de se faire admettre dans les écoles spéciales. Ensuite, pour occuper convenablement la plupart des emplois administratifs ou judiciaires, il faut être riche de patrimoine; car pas un de ces emplois n'est assez rétribué pour permettre au titulaire de vivre honorablement avec ses émoluments.

Par conséquent les citoyens français, qui ne peuvent pas dépenser 20,000 francs pour faire leurs études et leur droit, ne sont pas admissibles à tous les emplois civils et militaires.

C'est-à-dire que toutes les professions libérales sont inféodées à la richesse et inaccessibles à la capacité réduite à ses seules ressources, et que l'article 3 de la Charte a menti comme l'article 1er et l'article 2.

L'article 7, qui consacre la liberté de la presse, et qui dispose que *tout Français a le droit de publier son opinion*, se joue tout aussi insolemment de la bonne foi et de la badauderie du public; car il faut d'abord déposer un cautionnement de 100,000 francs entre les mains du trésor quand on veut publier son opinion, et puis il faut payer la façon du journal. La Charte, pour ne pas mentir, devrait dire : Tout Français a le droit de publier son opinion, quand il a 200,000 francs dans sa caisse.

Je m'arrête; j'ai choisi les exemples assez haut, et j'en ai fait voir assez dans ces prémisses pour être en droit de conclure qu'il n'est pas de disposition capitale de la loi fondamentale qui ne fléchisse humblement devant la toute-puissance des écus.

L'argent seul pouvant donner le cens de l'électorat et le cens de l'éligibilité, la valeur du citoyen pauvre est égale à zéro, dans ce prétendu pays d'égalité.

Passons à l'examen des moyens que la féodalité financière emploie pour accaparer la fortune publique.

CHAPITRE IX.

Moyens d'accaparements de la fortune publique.

Les moyens qu'emploie la féodalité financière pour arriver à l'accaparement de la fortune publique, sont : le monopole du commerce et de tout ce qui est industrie parasite, monopole de *l'usure*, déguisée sous le nom de crédit; monopole de la chicane, du notariat, de la presse et de toutes les hautes positions financières. On va voir qu'à chacune de ces fonctions sont adaptées d'innombrables privilèges constituant une véritable Féodalité.

Le commerce.

Le commerce étant le pouvoir qui règne et gouverne aujourd'hui en France, tous les Français ont le droit de publier leur opinion sur le commerce. Le commerce peut être discuté; il lui reste assez d'autres priviléges d'inviolabilité sans celui-là.

Il n'y aurait besoin que d'une ligne pour faire l'histoire du commerce. Les nations qui se sont le plus particulièrement adonnées au commerce, dans les temps anciens comme dans les temps modernes, sont celles qui ont laissé, dans la mémoire des hommes, la réputation la plus honteuse et la plus exécrée. Isocrate l'Athénien écrivait il y a vingt-deux siècles, que toutes les nations sont forcées de s'armer et de *s'unir contre ceux qui ont usurpé l'empire de la mer*, et qui sont les TYRANS DU GENRE HUMAIN. Il dit encore que la domination de la mer est une chimère qui trouble l'esprit de ceux qui y aspirent.

Les juifs qui sont avec les Genevois et les Grecs, les plus habiles négociants du monde, et qui ne font que du commerce, n'ont pas encore obtenu le droit de cité dans tous les États civilisés. L'inquisition a été instituée contre eux en Espagne. En France et ailleurs, on les a con-

sidérés longtemps comme empoisonneurs de fontaines. Le kaïd de Blida, était venu me demander un jour justice de l'insolence d'un juif. Comme je cherchais à excuser les torts de celui-ci, et que je m'étais hasardé à émettre cette opinion hardie qu'après tout, ce juif était un homme, le kaïd me prit la main droite dans les deux siennes et me demanda d'un air consterné, si c'était bien sérieusement que j'affirmais qu'un juif était un homme comme lui et moi.

Parmi les nations civilisées, la France a été la dernière à revenir de ses préventions contre le négoce. Je me rappelle parfaitement que nos mères nous défendaient dans notre enfance de fréquenter les fils des marchands, sous prétexte qu'il n'y avait que de mauvaises leçons et de mauvais exemples à récolter dans la société de ces petits. Et il n'y a pas de cela bien longtemps, puisque je n'ai encore vu en France que cinq ou six révolutions, tout au plus. Les femmes conservent mieux que nous les instincts nobles et généreux. Les peintres ont résisté courageusement aussi à la contagion des idées des économistes qui ont réhabilité le commerce parmi nous. Mais je sais de grands poëtes qui dédient leurs plus charmants ouvrages à des quarts d'agents de change en faillite, qui coupent de leur cravache le visage de leurs maîtresses et leur volent leurs cheveux la nuit.

Définition du commerce.

Il existe trois ou quatre définitions très célèbres du commerce.

Montesquieu a dit : *Les financiers soutiennent l'Etat comme la corde soutient le pendu.*

Fourier : *Le commerce est l'art d'acheter trois francs ce qui en vaut six, et de vendre six francs ce qui en vaut trois.*

Jésus-Christ a dit aux marchands qui avaient établi leur boutique dans le temple : *La maison de mon père est une maison de prière et vous en faites une caverne de voleurs...*

L'allégorie grecque est plus jolie et plus complète que ces diverses définitions. Les Grecs, ces merveilleux esprits qui s'entendaient si bien à peindre la vérité sous le voile de l'allégorie, qui disaient l'Amour fils de Vénus, et qui faisaient sortir Minerve toute armée du cerveau de Jupiter, pour exprimer que la Sagesse avait mission de combattre l'Erreur, les Grecs avaient placé sous le patronage du même dieu l'Eloquence, le Commerce et les Voleurs; et ce dieu, leur Mercure Trismégiste, était en outre chargé de conduire les âmes aux Enfers.

Jésus-Christ, Fourier, Montesquieu, le Paganisme, c'est là un concours assez écrasant d'autorités contre la moralité du commerce.

La nature, qui ne varie pas dans l'expression de ses sentiments comme l'homme, n'est pas moins cruelle que le Christ et l'antiquité grecque dans les emblèmes du commerce qu'elle nous offre.

C'est le gui, une plante parasite qui vit aux dépens de l'arbre sur lequel elle s'implante, — qui fleurit quand cet arbre perd ses feuilles — qui a la feuille double, comme la langue du juif — et dont l'écorce contient un suc visqueux (la glu) propre à prendre les oiseaux (les dupes).

C'est le ténia, un ver parasite qui se nourrit de la substance alimentaire de l'homme, qui le débilite et le réduit à rien.

C'est surtout l'araignée, cet admirable et saisissant emblème du boutiquier. Un insecte hideux, tout griffes, tout yeux, tout ventre, mais qui n'a point de poitrine, c'est-à-dire de place pour le cœur ! — L'araignée tend sa toile comme le trafiquant sa boutique, dans tous les lieux, dans tous les passages où il y a des *mouches* ou des *chalands* à prendre. — Elle se retire dans une espèce d'antre noir pratiqué au fond de son réseau et d'où elle voit tout ce qui se passe en dehors, comme le trafiquant dans son arrière-boutique derrière son *Judas* (un nom juif). — Elle construit son piège de telle sorte qu'elle est avertie de la moindre visite par l'ébranlement général de sa toile, comme le boutiquier par les sonnettes dont toutes ses portes et toutes ses fenêtres sont garnies. — L'araignée ne rejette le cadavre de sa victime qu'après lui avoir sucé tout le sang, à l'instar du marchand qui ne renvoie sa pratique qu'après lui avoir soutiré tout l'argent de sa bourse. — Il y a des araignées venimeuses, comme il y a des débitants de vin et de thé qui empoisonnent leurs marchandises. — Enfin dans cette espèce, les gros mangent les petits ! (Messageries, chemins de fer, concurrence anarchique).

L'époque actuelle témoigne de sa dévotion à Mercure, dieu du commerce, de l'éloquence et des voleurs. La statue de ce dieu aux pieds légers, en posture d'acrobate, figure admirablement au milieu de la cour d'honneur des riches hôtels de la rue Laffitte. Elle est aussi d'un charmant effet au rond-point de ces galeries obscures et enfumées qu'on appelle des passages et qui sont exclusivement consacrées au commerce. Le Mercure en bronze de la galerie de l'Argue à Lyon eut le corps traversé de plus d'une balle prolétaire en avril 1834. L'effigie du dieu du commerce percée d'outre en outre par le plomb des ouvriers tisseurs,

il y aurait là pour M. Michelet matière à d'ingénieux rapprochements.

La statue du dieu de l'éloquence manque au palais Bourbon où tant d'orateurs semblent avoir des chaînes d'or dans la bouche.

Débarrassons la définition du commerce de toute allégorie et de toute épigramme; et appelons-le de son nom véritable.

Ce que doit être le commerce, et par quelles mains il doit être exercé.

Le commerce est l'agent de la distribution des produits, l'agent intermédiaire entre la production et la consommation. C'est une fonction administrative par essence. Le commerce distribue et ne crée pas.

La richesse sociale se résume en deux termes, la production et la consommation. La production est le premier terme de la richesse. Un sol est riche, un pays est riche, indépendamment du travail de l'homme, par sa nature, son climat, sa puissance végétative; mais l'homme ne produit pas pour le seul plaisir de produire; et pour qu'il produise au-delà de ce qui pourrait suffire à sa consommation, il faut qu'il soit stimulé par la certitude d'échanger le superflu de sa production contre des produits étrangers dont il tirera avantage et bien-être. Le travail était inconnu dans l'ère paradisiaque ainsi qu'à Taïti, lors de la découverte, parce que la richesse du sol fournissait amplement à la consommation des habitants. La production est donc l'esclave de la consommation. C'est ce qui fait que la valeur du produit est proportionnelle à la demande, ou bien que la valeur est le rapport de l'offre à la demande du produit. La mission du commerce est d'opérer les échanges entre les produits des diverses latitudes et des divers peuples, de voiturer ces produits là où la consommation les réclame, et d'établir la balance entre l'offre et la demande pour fixer la valeur des produits.

L'activité de la consommation réagissant sur la production, il importe de la favoriser par tous les moyens imaginables. L'homme a intérêt à tirer parti de toutes les ressources du globe que Dieu lui a donné à exploiter, et la consommation est la mesure du bien-être des populations; c'est l'élément indispensable du bonheur matériel de l'individu. La différence qui existe entre l'opulence, le comfort, l'aisance, la pauvreté, la misère, n'est qu'une différence de consommation.

Pour activer la consommation et par suite la production, il est nécessaire de réduire au minimum les frais de transport, c'est-à-dire la rémunération de l'agent intermédiaire chargé de voiturer les produits

là où ils doivent être consommés. C'est pour cela que dans tous les pays du monde l'établissement et le perfectionnement des voies de communication, par eau ou par terre, qui rendent les transports moins dispendieux et plus rapides, sont justement considérés comme les premières entreprises d'utilité publique. C'est pour cela également qu'il importe que l'État soit seul chargé de la construction et de l'administration, puisque l'État est le représentant des intérêts de tous.

Dans une société bien organisée, le commerce, agent de la distribution, n'a droit qu'à une simple prime de courtage proportionnelle à la valeur du service rendu. Dans cette société, le prix de l'objet livré à la consommation représente le prix de revient de l'objet, plus le bénéfice légitime du producteur, plus le prix du transport.

Le prix de revient de l'objet et la rémunération légitime due au producteur sont donnés par la concurrence véridique, élément d'appréciation inconnu sous le régime anarchique actuel. Les frais de transport et la rémunération due au transporteur, sont fixés par des juges arbitres. Je n'ajoute pas à ce prix général la prime à prélever pour l'impôt national, parce que, dans une société bien réglée, l'impôt ne se prélève ni sur la production, ni sur la consommation, ni sur le transport, mais bien sur le chiffre du revenu général, sur la richesse effective. La commune, aussitôt qu'elle est organisée, fait chaque année le bilan de ses bénéfices. Elle prélève pour l'État, sur son revenu, la part que l'État lui demande. Tout impôt qui n'est pas pris sur le revenu retombe fatalement à la charge du travailleur. L'article 3 de la Charte ne sera une vérité que lorsque la loi aura trouvé le moyen d'imposer le revenu, et le résultat est moins difficile à obtenir qu'on ne pense, bien qu'il s'agisse de substituer la loyauté au mensonge dans les opérations commerciales. Le compte des profits et pertes d'une commune n'est pas plus difficile à établir que celui d'une maison de commerce. La seule institution du comptoir communal, dont l'organisation a été exposée dans divers livres d'une école socialiste et dans le journal la *Démocratie Pacifique*, avancerait déjà considérablement la question. L'usage de percevoir l'impôt sur les bénéfices s'est longtemps maintenu dans l'administration de quelques cités importantes du nord, les villes anséatiques, Lubeck, Brême, où la loyauté et la bonne foi ont présidé jusqu'en ces derniers temps, aux relations du commerce.

Dans cette société régulière et organisée (une utopie), la distribution n'emploie que le nombre d'agents nécessaires pour assurer le transport et le placement des produits. Elle se débarrasse de cette foule d'intermé-

diaires parasites qui faussent aujourd'hui son institution, qui surchargent les produits de primes onéreuses qu'ils se font remettre pour leur entremise inutile, qui sophistiquent les denrées, qui les revendent au-dessous du prix de revient, ce qui ne les empêche pas de s'en retirer avec bénéfice, au moyen de la banqueroute. Enfin l'agence de distribution, sagement organisée, remplace le mensonge et la fraude par la loyauté et la vérité, la complication des ressorts par la simplicité, et la régularité des attributions, le gaspillage, par l'économie, et l'anarchie commerciale par l'ordre.

J'ai dit ce que le commerce devrait être, l'esclave docile de la production et de la consommation, l'agent fidèle de la distribution des produits. Voyons ce qu'il est aujourd'hui.

Ce qu'est le commerce.

Le commerce n'est pas l'esclave docile de la production, ni celui de la consommation; au contraire, il est leur maître à toutes deux et un maître tyrannique.

Le commerce tient la production et la consommation à sa merci, le capital sur la gorge. C'est lui qui fixe sous son bon plaisir, le prix de production, c'est-à-dire la rémunération due au travailleur. Il réduit ce prix au minimum en même temps qu'il élève au maximum celui de consommation dont il est également l'arbitre. Il achète 3 fr. ce qui en vaut 6 et vend 6 fr. ce qui en vaut 3.

Le capital est allé dans l'origine au commerce, parce que les bénéfices du commerce n'étaient pas limités, comme ceux de la production, parce que le commerce était le champ clos des poursuivants aventureux de la fortune. L'alliance de ces deux éléments importants de la richesse sociale a marché se resserrant de jour en jour jusqu'à fusion complète, et cette fusion des deux éléments en un seul, a doublé la puissance d'écrasement de chacun d'eux. La prééminence de l'élément commercial, dans une société quelconque, est un signe certain que l'anarchie règne au sein de cette société. Le capital doit aller à la production dans une société régulière, c'est sa pente naturelle.

Le commerce armé du capital fait donc la baisse quand il a besoin de faire tomber le prix d'une matière première, coton, soie, huiles, céréales. Le producteur, privé d'avances, ne pouvant pas attendre ses rentrées aussi longtemps que les gros capitalistes, est obligé de vendre au prix que celui-ci lui impose. Le capitaliste accapare aussitôt le pro-

duit et puis il fait la hausse ; il a mille moyens pour cela. Alors le manufacturier qui a besoin de soie ou de coton pour alimenter sa fabrique; le boulanger qui a besoin de farine pour faire du pain, achète au prix qui convient au détenteur *unique* de cette denrée.

Le jéu du commerce n'a qu'un coup, l'accaparement, mais ce coup est à peu près sûr.

Quand les capitalistes ont envie d'un monopole, ils ne reculent pas devant l'emploi du moyen de la concurrence à perte. Ils sacrifieront 10 millions, s'il le faut, pour ruiner une entreprise rivale, une messagerie, une adjudication d'emprunt, un chemin de fer. Ceci est de la haute comédie.

La Charte dit qu'aucun impôt ne peut être perçu, s'il n'a été voté par les Chambres. Pauvre Charte! la prohibition est bonne pour les agents du fisc, mais ceux du commerce libre n'ont pas à s'inquiéter des prescriptions de la loi souveraine. Ils frappent sur la nation les impôts qui leur conviennent, sans plus se soucier de l'autorité des Chambres que de la gêne des contribuables. Mais il est juste de reconnaître que jamais les contribuables ne se sont avisés de se plaindre de ces illégalités du commerce. Quand le contribuable est ruiné par les exactions du haut commerce, par les coups de bascule de l'agiotage dont le haut commerce tient en mains le levier ou le *fléau*, si vous aimez mieux, cet honnête contribuable exaspéré s'en prend au gouvernement, il s'unit même volontiers contre le gouvernement avec les artisans de sa propre ruine. Le libéralisme ne se lavera jamais de son alliance avec les banquiers.

Le haut commerce ou la haute banque, ces mots sont synonymes (le gros banquier étant toujours plus ou moins raffineur, débitant de chandelles ou fabricant d'assiettes plates), le haut commerce a le monopole de la banque et des transports, ces deux branches d'industrie que l'empereur Napoléon eut un jour la velléité de prendre pour l'État. La banque et les transports sont les deux grands tuyaux d'une machine aspirante et foulante qui soutirent en un temps donné tout l'or acquis par le travailleur, pour le verser dans la caisse du capitaliste fainéant, et la puissance d'attraction du capital est en raison directe de sa masse.

Voici comme le commerce est l'esclave soumis et docile de la production et de la consommation.

Les juifs, j'appelle de ce nom, comme on sait, tous les marchands d'espèces, les juifs détiennent aujourd'hui les messageries, les chemins

de fer, les canaux. Les canaux qui ne leur appartiennent pas en propre, l'État leur en aliène la jouissance pour 99 ans, avec le droit d'en réviser et d'en modifier les tarifs. Ce droit de révision des tarifs n'est autre chose que le droit de vie et de mort sur l'industrie de telle ou telle contrée. L'ordonnance du 17 avril 1843 que les banquiers de Genève imposèrent au gouvernement français, a supprimé immédiatement plusieurs branches de commerce entre le midi de la France et l'Allemagne. L'État qui n'a pas le droit de se dessaisir de son droit souverain de révision de tous les impôts, l'État, dans le paroxysme de sa dévotion à la haute finance, a fait plus que le possible pour elle. On peut juger cependant d'après un seul exemple, du danger d'accorder autant de latitude, en matière de tarifs, à l'intérêt privé. Parmi les compagnies propriétaires des canaux, il y en a une, celle du canal du Loing, qui n'a jamais voulu réduire un seul de ses tarifs, ni élargir ses écluses; qui a chassé du marché de Paris les houilles de Saint-Étienne et les vins de l'Auvergne; qui a rendu à peu près inutiles toutes ces entreprises si dispendieuses de canalisation qui devaient relier la navigation des bassins du Rhône, du Rhin, de la Saône et de la Loire, à celle du bassin de la Seine. La résistance de la compagnie du Loing, que le ministre actuel des finances a déclaré être une *véritable calamité publique*, paralyse le commerce de trente départements de la France; mais ce qu'il y a d'incroyable, c'est que le ministre des finances possède les moyens légaux de faire cesser ce qu'il appelle une calamité publique et qu'il n'ose pas en user.

Il existe, en effet, un décret impérial de mars 1810, constitutif de la propriété du canal du Loing, qui dispose que *les tarifs de ce canal seront révisés en* 1840. Il y a donc cinq ans que l'État est nanti de tous les moyens de faire cesser cette *calamité publique* que déplore le ministre des finances, et qu'il recule devant l'application de la loi. Il attend peut-être qu'un nouveau député du centre vienne demander une seconde fois l'expropriation pour *cause d'utilité publique*, d'une propriété appartenant *au domaine privé de la couronne.*

Car c'est là une chose douloureuse à penser et à dire : La propriété du canal du Loing, clef de la navigation de la Loire, fait partie du domaine privé de la couronne. Comme si la presse légitimiste et la presse radicale n'avaient pas noirci la royauté d'un assez grand nombre de méfaits imaginaires, messieurs les administrateurs du domaine privé ont voulu que cette presse hostile eût au moins un grief fondé à exploiter, et qu'elle eût le droit de dire : que l'âpreté argentière des ad-

ministrateurs du domaine privé, faisait obstacle à la prospérité territoriale et industrielle de 30 départements. Je ne pense pas que le gouvernement de juillet, qui a beaucoup d'ennemis, en ait eu de plus dangereux que les administrateurs du domaine privé, que ceux de la liste civile, ces gens dont la lésinerie proverbiale a maintenu pendant quinze ans la place du Carrousel à l'état de cloaque, en dépit des prescriptions de la loi constitutive de la liste civile, qui laissait l'entretien de cette place à la charge de celle-ci.

Ainsi, pour en revenir à la tyrannie du commerce, on ne voit pas une prétention *calamiteuse* du capital, sans une lâcheté de l'administration à côté.

Quand ces hauts barons de la banque se firent concéder la ligne de Normandie, ils firent appel à leurs frères d'Angleterre, comme font les corbeaux qui se récrient dans l'air à l'odeur d'une grande proie. Ce sont des ingénieurs anglais et des ouvriers anglais qui ont construit le chemin de Rouen. Nos écoles savantes n'étaient pas en état de fournir des ingénieurs assez experts pour diriger cette entreprise nationale. La France qui possède 3 à 4 milliards de numéraire n'était pas assez riche pour fournir les capitaux qu'exigeait ce travail.

On dit que ce sont les juifs d'Espagne qui introduisirent les Maures dans la Péninsule, et ceux de Pologne les Russes à Varsovie. Ce Mendizabal qui a voulu vendre l'Espagne à l'Angleterre doit être juif. Les juifs de France auront doté leur patrie de l'ingénieur et de l'ouvrier anglais. On n'a pas voulu non plus que ce fût l'État qui bénéficiât sur le prix de transport des voyageurs français et des marchandises françaises ; on a trouvé plus national et plus conforme aux saines doctrines de l'économie politique, de réserver ce bénéfice à des spéculateurs anglais !

L Anglais à Rouen ! l'Anglais recevant des ovations publiques et des décorations de la main du ministre du commerce dans la ville où les Anglais firent brûler la Pucelle ! Pauvre Jeanne d'Arc ! ils ont amnistié tes bourreaux, avant d'avoir glorifié ta mémoire au lieu de ton supplice ; et les grands poëtes et les grands sculpteurs n'ont pas encore osé te venger des injures de Voltaire. Quel beau sujet pour la sculpture cependant !... l'Anglais, sous la figure de l'ange des ténèbres, terrassé et foulé aux pieds par la vierge radieuse, dans l'attitude de l'archange libérateur, là, sur la place même où les Anglais vaincus la brûlèrent vivante.

Noble princesse Marie, vous seule, vous, la fille du roi, avez songé

à consacrer par l'art, la mémoire de la vierge héroïque, fille du peuple ; et la postérité qui commença sitôt pour vous unira désormais, dans son admiration pieuse, votre gloire immortelle d'artiste à la gloire de celle dont votre ciseau poétique a retrouvé les traits !

Pour consolider la puissance de l'aristocratie financière déjà maîtresse de la banque, des canaux et des messageries, ces grands ressorts du commerce, on lui concède les chemins de fer. Toutes les institutions de crédit lui appartiennent depuis un demi-siècle. Continuons *l'examen des privilèges* oppresseurs du commerce.

Banque.

Comme nous vivons bien dans l'ère des fictions et des mensonges constitutionnels ! Les juifs ont une banque à Paris qui leur rapporte des monceaux d'or, une institution au moyen de laquelle ils ont accaparé le bénéfice de tout l'escompte de Paris et d'une grande partie de celui de la France. Il ne revient pas de toutes ces opérations d'escompte, 1 centime de bénéfice à l'État, et ils ont fait appeler leur banque, *la Banque de France !*

Cette prétendue banque de France, cette coalition de gros banquiers, si vous aimez mieux, a reçu le privilège de battre monnaie et de faire l'usure, mais de l'usure triomphante et à 36 carats.

Elle a droit d'émettre en papier trois fois la valeur de son capital numéraire. Comme elle prête à 4 0/0 sur un seul capital et qu'elle a trois capitaux pour un, il en résulte qu'elle prête réellement à 12, quelquefois même à 15 et à 16, et la preuve, c'est que les actions de la banque qui sont de 1000 fr. valent aujourd'hui 3,300, et à ce taux-là rapportent 4 0/0. Le dividende de 1844 s'est élevé à 135 francs. Et quand je dis que la banque de Paris prête à 4, je suis fort généreux pour elle. Les gros banquiers, actionnaires de la banque, ne prêtent à ce taux que sur des effets revêtus de leur propre signature, et cette signature précieuse qui donne le privilège de l'escompte, ils l'ont déjà vendue 1, 1 1/2, 2 0/0 au porteur de l'effet à escompter. C'est un admirable mécanisme que cette banque de France et il est bien dommage que tout le monde n'en comprenne pas la puissance et le jeu.

Non que je blâme cette disposition de la loi qui permet à la banque de tripler la représentation de son capital. Au contraire, rien ne me semble plus ingénieux que cette combinaison qui permet de réduire

le taux de l'intérêt pour l'emprunteur, en même temps qu'on augmente le taux de cet intérêt pour le prêteur, au moyen de la création d'un capital fictif. C'est là un des plus merveilleux résultats du crédit et un résultat dont les conséquences iraient loin, avec un gouvernement doué d'un peu d'intelligence. Mais ce que je trouve de souverainement absurde et de souverainement inique dans cette concession du privilège de l'usure, c'est que le bénéfice de cette usure, réalisé sur les transactions générales du pays, ne revienne pas à l'État, c'est-à-dire à nous tous. Je me demande encore pourquoi, puisque la banque a le droit de tripler son capital et qu'il n'est pas prouvé qu'elle ne puisse aussi bien le quadrupler, pourquoi l'on n'essaierait pas de réduire le taux de son escompte à 3 0/0. Trois fois trois feraient encore neuf, à ne parler que de l'escompte, et c'est encore là un assez joli denier pour des capitalistes raisonnables. Puis, il n'y aurait plus de raisons pour ne pas descendre successivement jusqu'à 2, c'est-à-dire jusqu'à 6, puisque 3 × 2=6, et je crois, qu'il y aurait moyen, par ce procédé, d'amener une baisse générale dans le prix de loyer des capitaux sur toute la surface du royaume et dans toute espèce de transactions. La baisse indéfinie du revenu du capital est la loi de progression des États. La banque d'Angleterre vient de réduire son escompte à 2 1/2. Qui nous empêche de faire en France ce qu'on fait en Angleterre? Et comment nos industriels ne comprennent-ils pas qu'il leur sera complètement impossible de soutenir la concurrence avec l'Angleterre aussi longtemps que l'argent sera à meilleur marché sur la place de Londres que sur la place de Paris?

Si la banque de France était digne de porter ce titre, si la banque de Paris était véritablement la banque nationale, une banque hypothéquée sur la fortune publique, il suffirait aujourd'hui d'un vote de la Chambre des députés pour réduire le prix de l'argent à 3 p. 0/0 en France; et le petit cultivateur et le petit industriel qui verraient s'opérer cette réduction sur le taux des emprunts qu'ils sont obligés de contracter par-devant notaire, et qui verraient le capital s'humaniser, sous une décision de la Chambre, commenceraient à comprendre la solidarité qui existe entre leur fortune et celle de l'État; et ils s'habitueraient enfin à considérer le chiffre du revenu public comme le thermomètre de leur prospérité.

Je conseille à tous les faiseurs de révolution de retirer la banque aux juifs et d'en donner le monopole à l'État. La banque, les transports et les assurances sont des institutions qui ne peuvent produire tous leurs

résultats utiles qu'entre les mains du gouvernement. Tout cela sera prouvé plus tard.

C'est un grand malheur pour la France que l'empereur, qui n'admettait pas la légitimité des bénéfices du commerce, et qui se méfiait des banquiers et des fournisseurs, n'ait pas osé donner suite à l'idée qu'il eut un jour de s'emparer de la banque et du roulage. La catastrophe de Moscou n'aurait pas eu lieu d'abord, car c'est la coalition des juifs du temps qui, en retardant le départ de l'expédition de six semaines, amena le désastre; et l'empereur, après avoir sauvé la France du régime sanglant de l'anarchie, l'eût affranchie également du joug ignominieux de la féodalité d'argent; il eût laissé dans la mémoire des hommes le plus glorieux de tous les noms, et sa dynastie populaire régnerait encore aujourd'hui sur nous.

Nous n'avons pas eu de Napoléon à la tête du gouvernement depuis 1815, et le gouvernement, depuis ce jour, n'a pas été moins coupable dans ses complaisances pour les empiètements de la féodalité industrielle, que le peuple et les journaux n'ont été aveugles dans l'expression de leurs sympathies pour les juifs. J'ai lu dans un journal libéral qui a joui d'une grande popularité dans son bon temps, un article très-chaleureux contre le monopole du télégraphe par l'État. L'estimable organe des *intérêts démocratiques* demandait que chaque particulier eût le droit d'établir sa ligne télégraphique à lui et d'agioter à son aise sur les fonds publics.... Cependant le peuple n'agiote pas; le peuple n'a pas d'argent pour bâtir des lignes télégraphiques. C'est vrai, mais les journaux d'opposition systématique s'inquiètent bien de la vérité. Leur patriotisme consiste à accuser le pouvoir et non à défendre le peuple.

Le gouvernement n'a pas même disputé aux agioteurs le monopole des assurances qui ne peut appartenir qu'à lui. Ici l'incurie du pouvoir n'est pas même excusable, car il a pour lui l'opinion publique.

Usure.

L'usure grève le travail national de France d'un impôt que les écrivains les plus compétents évaluent à plus de *deux milliards* par année! Non-seulement le gouvernement ne fait rien pour s'opposer aux ravages du fléau, mais il n'ose pas même tirer parti contre les juifs de l'oppression qu'ils exercent sur le peuple par l'usure. Il n'est pas assez roué pour faire comprendre au peuple des travailleurs que c'est l'im-

pôt de l'usure et non celui du budget qui les tue. Il se laisse accuser de fiscalité et représenter sous l'image d'un vampire altéré des sueurs du peuple, parce qu'il rétribue d'un salaire insuffisant de pauvres fonctionnaires publics, et il n'a pas le courage de montrer du doigt au peuple ses véritables ennemis, les véritables vampires, et de lui dire : Voilà ceux que ta malédiction doit frapper!... Ce livre a été écrit dans l'intention de venir en aide au pouvoir et de lui donner du cœur.

Au surplus, je soupçonne véhémentement le législateur qui a rédigé la loi française contre l'usure, d'avoir voulu encourager le métier d'usurier. Si je calomnie sa pensée, je suis fort excusable; il est bien permis de se tromper sur l'intention, en jugeant d'après le fait.

Ainsi, la loi prononce une peine sévère contre le capitaliste qui prête à un taux supérieur à 5 ou à 6 p. 0/0. C'est là une faute législative énorme : l'argent est une marchandise comme toutes les autres, une marchandise dont la valeur est fixée par le rapport de l'offre à la demande. L'intérêt du capital *exposé* ou *prêté* doit être en rapport avec les chances de perte ou de réussite et la solvabilité de l'emprunteur. On ne peut pas prêter sur le résultat d'une machine à expérimenter au même taux que sur la première hypothèque d'un immeuble. Défendre au capitaliste honnête homme de prêter au-dessus du taux légal au spéculateur, à l'artisan sans garantie, à l'industriel aventureux, c'est tout bonnement livrer ce spéculateur, cet artisan, cet industriel, pieds et poings liés à l'usurier; c'est abandonner exclusivement à l'usure tout le domaine des affaires chanceuses; et l'usurier, qui n'a plus à craindre la concurrence de l'honnête homme, profite du monopole pour exploiter doublement le malheureux qu'on lui livre à merci. Non-seulement il lui fait payer à des prix excessifs les chances de non-remboursement du capital prêté, mais il se fait indemniser encore des chances de périls judiciaires qu'il encourt, en sa qualité d'usurier. Au moins l'emprunteur n'aurait pas à solder cette dernière prime à l'usure, si le capitaliste honnête était admis à concourir dans ces sortes de transactions. C'est un avocat certainement qui a rédigé cette loi-là, si ce n'est un ami des juifs. Turgot, le grand ministre qui disait que la propriété des bras, c'est-à-dire le *droit au travail*, était plus sacré que toutes les autres propriétés, ne partageait pas l'opinion de nos plus grands jurisconsultes sur l'usure. Solon, le législateur des Athéniens, laissa toute latitude au commerce des espèces et autorisa l'usure, ce qui fit affluer l'or de tous les pays dans les coffres des négociants d'Athènes, les plus hardis spéculateurs de l'antiquité. Les Athéniens du

temps de Périclès connaissaient la *lettre de change, l'assurance maritime et la baraterie.* Mais il n'y a pas besoin d'être Turgot ou Solon pour comprendre que toutes les lois faites contre l'usure tournent au bénéfice de l'usurier.

Il faut observer que tel honorable, qui est devenu ministre pour avoir fait rogner de cent écus les appointements de quelques-uns de ses anciens frères d'armes, au nom des intérêts du peuple, n'a pas demandé la réduction du plus petit centime sur le budget de DEUX MILLIARDS de l'usure.

C'est que l'usure est une industrie dont le monopole a appartenu de tout temps aux juifs, et que par le temps de tolérance et de philanthropie qui court, tout ce qui tient chez nous aux juifs est inviolable et sacré. Ils avaient fait graver autrefois sur leurs billets de banque, que le contrefacteur *était puni de mort.* Violer les priviléges des banquiers, *quel crime abominable ! Rien que la mort n'était capable d'expier ce forfait.* Allez donc demander la peine de mort contre les empoisonneurs publics qui falsifient la farine, le vin, le thé, avec des drogues vénéneuses, qui les colorent ou les allégent avec le sulfate de cuivre et le chrômate de plomb ! Il ferait beau voir comme *le journal des Économistes* recevrait la seule prétention qu'on voulût entraver la liberté du commerce. Le *journal des Économistes*, ayant appris qu'une académie de province, celle de Rouen ou de Reims, avait mis au concours la question *d'arrêter les malversations de la concurrence, sans gêner la liberté du commerce*, a répondu à cette question si importante et si digne d'être prise en considération, par la bouffonnerie ci-après : *on demande le moyen de faire courir un cheval, en lui liant les quatre membres.*

La Faillite.

Il est un autre droit d'usure connu sous le nom de crédit commercial, et qui a pour corollaire le privilège de l'impunité du vol ; c'est le droit de faillite, encore un droit sacré aux yeux des économistes et du peuple français. Tel négociant dont l'avoir commercial est de 30,000 fr., se lance dans une spéculation téméraire qui n'est, à proprement parler, qu'un pari sur la hausse ou la baisse de la première denrée venue, huile, sucre, savon. Il se lance avec d'autant plus d'ardeur qu'il n'a que 30,000 francs à perdre en cas de sinistre, et qu'il a 100,000 fr. à gagner en cas de réussite. La chance a-t-elle bien tourné, voilà un

homme habile, un négociant honorable. Le peuple glorifie l'heureux spéculateur, qui, grâce au crédit qu'il a su se procurer par ses mensonges, en enflant le chiffre de son avoir, a retiré de ses 30,000 fr. un intérêt usuraire de 500, de 1,000 p. 0/0. Que la chance tourne mal au contraire, notre joueur en est quitte pour dire aux pauvres diables qu'il plonge dans la misère : « Que voulez-vous, mes amis, j'avais placé *vos économies* et *mes espérances* sur la *rouge*, et c'est la *noire* qui est sortie ; accusez l'injustice du sort et respectez mon infortune. Je vous offre 10 p. 0/0 du capital que vous m'avez confié, quand je pourrais ne rien vous offrir : allez en paix, et rendez grâce à Dieu. »

On pourrait cependant lui répondre, à cet infortuné négociant :

« Nous ne vous avions pas confié nos économies pour les jouer à la roulette de la Bourse, mais pour vous aider dans les opérations d'un commerce honnête. C'est donc un véritable vol, un véritable abus de confiance que vous avez commis, en exposant aux chances du jeu un argent qui ne vous appartenait pas. Le voleur de grand chemin qui dépouille le passant le soir au coin du bois, court risque de l'échafaud en commettant son crime ; il n'a pas cherché à capter la confiance du voyageur, pour s'emparer de sa bourse ; il est moins criminel que vous. Le crédit commercial a une limite naturelle et qui donne à vos spéculations assez de latitude encore pour que vous n'ayez pas besoin de la franchir. Puisque les opérations commerciales ne sont que des séries d'achat et de revente, vous deviez calculer approximativement les différences, c'est-à-dire les chances de pertes auxquelles vous exposent ces opérations et vous arrêter au chiffre de ces différences que peut couvrir votre capital à vous. Passé cette limite, vous jouez avec de l'argent qu'on ne vous a pas remis pour jouer ; vous jouez avec l'argent d'autrui, vous volez... »

Tout cela est fort juste, mais il ne manquera pas de savans économistes, pour répondre à ce raisonnement, que si on admettait de semblables théories, *toute transaction commerciale deviendrait impossible*, et qu'avec de tels scrupules, M. le marquis Aguado de Las Marismas n'aurait jamais pu gagner en quelques années une fortune de 20 millions, le château de Petitbourg et son hôtel de la rue Grange-Batelière ! Un gros malheur vraiment, quand M. le marquis de Las Marismas n'aurait pas gagné 20 millions ! Un journal juif a cité un jour la fortune de M. Aguado comme un exemple d'encouragement pour les ouvriers laborieux.

Ils ne veulent pourtant pas comprendre que si M. le marquis de

Las Marismas a gagné des millions, c'est que probablement d'autres les ont perdus. Vous ne voyez qu'un riche heureux ; avez-vous calculé de combien de misères et de désespoirs, de suicides peut-être, se composait le bonheur de ce favori du hasard !

Hélas ! ces protestations de la probité et de la raison sont trop faibles pour lutter contre le torrent des idées d'aujourd'hui, et la loi qui encourage la banqueroute a été faite pour un peuple chez lequel le sens moral était déjà perverti. Je l'ai dit : nous étions Anglais par nos théories révolutionnaires, nous le sommes encore plus par nos théories commerciales. Nous avons glorifié le spéculateur que méprisaient nos pères. Les banqueroutiers sont les Bayards de la féodalité financière, les nobles blessés des grandes batailles industrielles. Allons, poëtes, accordez votre lyre sur le diapason des idées du siècle, et tirez-en les accords les plus touchants et les plus suaves pour chanter la déconfiture des preux de la mélasse. Habitants de Montmorency, simples villageois aux mœurs pures, tressez des couronnes de fleurs pour orner le front du vertueux Kessner, cet homme de bien si compatissant pour les misères du travailleur, si généreux pour les pauvres de sa paroisse, mais qui s'oublia un jour jusqu'à voler 8 millions au trésor dont il était le caissier. Huit millions, n'est-ce que cela !

A propos de voler le trésor, les fournisseurs et les gens du peuple ont adopté la maxime, que voler le gouvernement était péché véniel. J'ai souvent entendu l'homme du peuple, le bourgeois lui-même, exprimer le vœu d'être *seulement deux heures* ministre des finances. Il y a certaines classes de la société où tout le monde est parfaitement convaincu qu'un ministre des finances est un homme qui n'a pas d'autre besogne que d'empiler des écus de 5 francs, et à qui il est permis d'en distraire la quantité qu'il juge convenable, pour son compte personnel. Pour ces gens-là, le ministère des finances est le seul enviable. Ils ont aussi l'habitude de ne tenir aucun compte du chiffre connu des salaires d'un employé. « Vous ne parlez pas du tour de bâton », vous objectent-ils d'un air profondément entendu, quand vous leur apprenez le chiffre des émoluments d'un sous-préfet ou d'un juge. Il est bien pénible de songer que tout ce monde-là ne fait que prêter à l'administration qu'il incrimine, ses habitudes et les vices qui sont dans sa propre pensée. Oui, certes, ce peuple a bien besoin qu'on s'occupe de le moraliser !

En principe, la faillite n'est jamais excusable ; elle est toujours banqueroute, à moins de cas de force majeure, comme un vol qui vous

dépouillerait complètement, un naufrage, un incendie, ou une inondation. La loi, en l'encourageant par son excessive tolérance, en a fait sortir des abus dont le travailleur est principalement victime (1). En effet, toutes ces faillites que nous voyons se succéder quotidiennement sur les grandes places du commerce, se résument forcément en interruption de travaux et en chômage d'industrie quelque part. Or, un chômage de quelques jours, dans ce temps où la concurrence anarchique a réduit les salaires au minimum, et où l'ouvrier vit presque partout au jour le jour, c'est la venue de la misère, de la faim et du désespoir pour le ménage du pauvre industrieux. Ces statistiques criminelles dont les chiffres s'enflent si rapidement d'année en année, dénotent péremptoirement les ravages de la dépravation des mœurs ; mais cette dépravation n'est que la conséquence de la misère générale ; et la stagnation périodique des affaires et le contre-coup des crises industrielles sont pour beaucoup dans l'aggravation de cette misère. Tous les jours on signale le mal, le romancier et le poëte comme l'administrateur ; tous les jours la presse enregistre l'histoire de quelque malheureuse morte de faim ; tous les jours les tribunaux ont à accueillir la supplication de quelque individu ramassé sur la voie publique et sollicitant le bienfait de l'incarcération, et pourtant ni le désespoir du peuple, ni l'effroi du riche n'aboutissent à tirer le pouvoir de son incurable apathie.

L'an dernier, des travailleurs d'Angleterre s'avisèrent de présenter au parlement une pétition dans laquelle ils demandaient que les ministres fussent contraints de garantir à chaque travailleur la rémunération de son travail, sinon d'abdiquer le pouvoir pour cause d'incapacité. Ces braves gens qui s'étaient imaginés comme moi que les ministres étaient faits pour veiller à ce que le peuple ne mourût pas de faim ! La lecture de la pétition excita une hilarité touchante dans le sein de l'honorable assemblée. De ce côté du détroit, les journaux ministériels le *Globe* et les *Débats* accueillirent par de charmants sarcasmes les réclamations si logiques et si simples des pauvres travailleurs. Comme si les ministres d'une grande nation n'avaient pas d'autres chats à fouetter ! Ces travailleurs deviennent aujourd'hui vraiment d'une exigence.... Riez jusqu'au bout, scribes sans entrailles, et servez la quiétude des égoïstes repus, en niant la misère des masses ; tâ-

---

(1) Dans le seul mois de février de la présente année, année de prospérité toujours croissante, le greffe du tribunal de commerce de la Seine a enregistré SOIXANTE-DOUZE faillites !

chez surtout de reculer le jour où ces masses déchaînées rappelleront à vos ministres qu'ils eurent autrefois charge de peuple, et leur demanderont compte de ce qu'ils auront fait pour ce peuple, quand ils tenaient le pouvoir.

Droit de vol en détail.

Le droit de faillite, c'est le droit de vol en grande échelle; mais la féodalité industrielle ne méprise pas les petits profits pour préférer les gros. Elle a fait accorder au commerce le privilège de l'impunité du vol en détail.

Le boulanger qui vend à faux poids, qui mélange sa farine de froment, de farine de fève; le droguiste qui sert au fiévreux du carbonate de magnésie pour du sulfate de quinine; le marchand de vin qui débite à sa pratique, sous le nom de Bordeaux ou de Bourgogne, une boisson fabriquée de toutes pièces et dans laquelle il ne manque d'autre ingrédient que du jus de raisin; tous ces honorables industriels de boutique ont le droit de voler et d'empoisonner impunément le peuple. La loi, quand elle est bien sévère, prononce une amende de 1 franc, quelquefois de 3 francs, contre le boulanger prévaricateur, à qui sa prévarication a rapporté 100 francs le matin même; elle n'a jamais osé prononcer la suspension, même temporaire, de l'industriel coupable; elle garde toutes ses rigueurs pour le malheureux que la faim a poussé à dérober un pain d'une livre, offert à sa convoitise sur la devanture d'une boutique, ou bien la gerbe de blé étalée dans le champ du voisin. Il y a peine de réclusion pour ce dernier crime, sous prétexte que la gerbe est confiée à la bonne foi publique. Le boulanger apparemment n'abuse pas de la bonne foi publique, lorsqu'il pèse son pain avec une balance boiteuse. La loi est plus juste en Turquie : d'abord, elle ne laisse pas mourir l'homme d'inanition, faute d'un morceau de pain; ensuite, elle cloue le boulanger par les oreilles à la porte de son établissement, et l'enseigne prévient du moins le passant du péril. Je ne demande pas que la loi française fasse ici un emprunt à la loi musulmane; mais je voudrais seulement que la justice prît soin d'indiquer aux chalands, par un écriteau qu'elle ferait suspendre à la porte du boulanger infidèle, le nombre de condamnations que le voleur a subies. Il est d'usage, sur les grandes routes, de border d'un gardefou les passages dangereux; pourquoi ne pas signaler au public, par une précaution analogue, les ateliers insalubres dans lesquels il court risque d'être empoisonné ou volé?

C'est ici le cas d'opposer à la fraude des petits débitants *libres* la loyauté habituelle des agents du monopole de l'État, des débitants de tabac et de poudre, par exemple. Quand un débitant de tabac est pris en flagrant délit de contrebande chez nous, il est sur-le-champ suspendu ; son débit est fermé ; il est condamné à une très-forte amende qui diminue considérablement ses bénéfices illicites. L'amende est prise sur le cautionnement ; on le destitue si la fraude a été par trop préjudiciable aux intérêts du trésor. Aussi la complicité de contrebande est-elle fort rare en France parmi ces débitants, malgré l'énorme consommation de tabac de contrebande qui s'y fait. Et puis, c'est que les débitants sont soumis à une surveillance active et au contrôle de leurs concurrents. Ce châtiment qui menace l'agent prévaricateur est pour le consommateur la garantie de la quantité et de la qualité de tout produit vendu par le gouvernement. Ces garanties sont bien plus complètes encore avec le contrôle de la monnaie dont la fabrication est un monopole de l'État et une institution modèle. Le contrôle de l'essayeur, qui est nommé par le gouvernement auquel il fournit un cautionnement proportionné à l'importance de ses opérations, est, pour l'acheteur d'un bijou ou d'un couvert d'or ou d'argent, une garantie certaine de la valeur de ces objets. Il ne peut pas y avoir fraude, car l'essayeur et le gouvernement sont responsables de cette valeur attestée par la marque du contrôle. Aucune de ces garanties n'existe pour le chaland vis-à-vis du marchand libre, et ce défaut de garantie, vis-à-vis d'un seul négociant de mauvaise foi, entraîne le plus souvent pour la masse des commerçants des conséquences incalculables. Par exemple, le commerce de Bordeaux ou d'un autre port expédie à Constantinople sous le nom de vin de Champagne, une boisson qui n'a d'autre analogie avec le véritable champagne que la faculté de faire sauter le bouchon. Les consommateurs de Constantinople reconnaissent la fraude et renoncent au vin d'Aï et de Sillery, par crainte du champagne de Bordeaux. Voilà un débouché perdu pour les vignobles d'Épernay et de Reims, pour une industrie nationale importante ; et tous les propriétaires et tous les loyaux négociants de ces contrées vont payer pour le crime de deux ou trois fripons. Les mêmes fripons expédient à Rio-Janeiro ou à Mexico des rouleaux de sapin coloriés, en guise de rubans de soie de Saint-Étienne, et les consommateurs du Mexique et du Brésil, révoltés de la fraude de ces expéditeurs sans loyauté, s'approvisionnent désormais en Angleterre, en Suisse, en Allemagne.

Les journaux du commerce et l'Académie des sciences *morales*, représentée par le *Journal des Économistes*, exigent que la loi respecte ces infamies individuelles qui compromettent l'honneur et les intérêts matériels d'une nation. Ils prétendent que ce ne sont là que de légers inconvénients de la liberté du commerce, qui, semblable à la lance d'Achille, guérit les blessures qu'elle fait. Je vois bien jusqu'ici les blessures qu'a faites à nos intérêts commerciaux la lance d'Achille de la concurrence; je ne vois pas aussi clairement les blessures qu'elle a cicatrisées et guéries. La plaie, en effet, saigne encore : nos produits sont expulsés du Levant, qui jadis n'achetait que de nous. L'Amérique méridionale a porté ses demandes ailleurs. Le consommateur de la Chine à qui les fabricants d'Elbeuf ont expédié des draps qui métamorphosent les pantalons en culottes, du jour au lendemain, ne voudra pas s'exposer à une seconde mésaventure de même sorte. Pendant ce temps, les négociants de l'Union américaine et de l'Angleterre qui sont de trop habiles gens pour se permettre ce genre de friponnerie, la fraude sur la quantité et sur la qualité de la marchandise, nos rivaux, dis-je, travaillent activement à nous supplanter, et y réussissent sans beaucoup de peine; car tous leurs produits sont de qualité supérieure. C'est que l'Angleterre et l'Union, l'Union surtout, comprennent les principes de la solidarité en matière de commerce. Aux États-Unis, il y a des contrôleurs de tabac et de farine, dont les appointemens dépassent ceux de nos ministres de France, parce qu'on a senti qu'il fallait les mettre à l'abri de la corruption. Ces contrôleurs ont soin qu'il ne sorte pas des ports de la république un seul produit de qualité inférieure qui déshonorerait le pays; et pour donner toute garantie aux acheteurs, ils écrivent sur le baril qui contient la farine, le tabac ou la salaison, la quantité, la qualité et le lieu de provenance de la denrée expédiée. Le gouvernement se rend ainsi garant de la loyauté de l'expéditeur.

Rien ne serait plus facile que de faire adopter une semblable méthode pour nos expéditions maritimes. Mainte fois, cette garantie de l'État a été réclamée au nom de l'honneur du commerce; mais le gouvernement a eu peur d'indisposer la majorité du corps commercial. L'opinion publique a dit d'un autre côté que si on investissait l'autorité du droit d'empêcher la fraude, *elle s'en servirait pour corrompre les électeurs*.. Hélas! les électeurs sont plus corrompus que le gouvernement. M. de Cormenin qui est un ami du peuple, l'a reconnu

il y a longtemps, et en cela l'ami du peuple a fait preuve de courage autant que de raison.

En attendant, le droit illimité de fraude, traduction exacte du mot de libre concurrence, continue à déshonorer le commerce français à l'étranger. Mais je ne puis raisonnablement m'étonner de l'indifférence du gouvernement, à l'égard des fraudes du commerce inter-national. Je ne vois pas en effet, pourquoi ce gouvernement qui ne veut pas protéger ses nationaux contre la vente du vin, du pain, du thé empoisonnés, se départirait de cette indifférence, en faveur de l'étranger.

Privilège de l'incarcérabilité.

Un jour pourtant la loi a fait semblant de se montrer sévère pour le commerce. Elle a décerné la contrainte par corps contre le négociant qui ne remplirait pas ses engagements écrits. Le savant jurisconsulte qui a écrit dans le code cette disposition rigoureuse, doit être le proche parent de l'auteur de la disposition qui concerne l'usure. La sévérité de la loi a fait au négociant un privilège magnifique avec l'*incarcérabilité*.

En effet, le privilège de l'incarcérabilité fait que l'individu patenté qui n'offre aucune espèce de garantie, qui n'a aucune solvabilité, trouve à emprunter sur l'engagement de sa liberté individuelle, des sommes importantes, ce qui nous reporte aux mœurs des Germains racontées par Tacite. Ce privilège est même si précieux, que le citoyen non patenté abdique tous les jours le sien, c'est-à-dire le privilège qu'il a de ne pas être emprisonné, à défaut de paiement, pour être admis aux mêmes avantages que le patenté. C'est-à-dire que l'emprunteur non patenté se fait tous les jours négociant, au moyen d'une lettre de change, un simple changement de formule dans l'obligation qui le constitue *momentanément* négociant et le rend *incarcérable*. Avec ce changement de formule, il trouve à emprunter à un taux raisonnable. En fin de compte, lorsque le patenté veut éviter la prison, il lui reste la grande ressource de la faillite. La faillite est une espèce de Confirmation commerciale qui relève le négociant de tous les péchés qu'il a commis depuis le baptême.

On connaît l'histoire de ce grand financier, de cet agioteur célèbre qui passa cinq années à Sainte-Pélagie pour gagner trois millions qu'il devait à un créancier farouche, un de ses anciens associés en fourni-

tures d'armées. Le public a généralement trouvé la plaisanterie de fort bon goût.

Que dites-vous maintenant de cette sévérité de la loi qui condamne à la peine de mort ou à la réclusion, le contrefacteur de billets de banque, et qui permet au premier patenté venu de fabriquer de la fausse monnaie avec sa signature!

Voici encore une de ces anomalies monstrueuses qui se rencontrent à tout moment dans nos institutions et qui déshonorent nos codes.

Le négociant et le cultivateur.

Nous venons de voir le négociant, le patenté, admis à faire escompter son papier ou à emprunter à la banque, à raison de 4 0/0, les sommes dont il a besoin pour ses opérations plus ou moins illicites. Le négociant n'a que son crédit, un avoir purement chimérique, ainsi que le démontrent les faillites quotidiennes. Comparons maintenant sa position avec celle du propriétaire foncier, du cultivateur. Nous verrons, d'un côté, le marchand, l'industriel parasite, qui n'a d'autre garantie que son privilège d'incarcérabilité, *entouré de toutes les faveurs de la loi*, — de l'autre, le travailleur utile, l'ouvrier du sol, le possesseur d'un gage dont la valeur est connue, *écrasé sous la rigueur du code*. Le sujet est assez grave pour valoir quelques éclaircissements.

L'industriel sans garantie, emprunte à 4 0/0, ai-je dit, sur du papier libre, sans intermédiaire d'agent rétribué. Le propriétaire le plus favorisé n'emprunte jamais sur première hypothèque, à moins de... DIX A DOUZE *pour cent!* et par la grâce d'un intermédiaire.

Je vois tout le corps des notaires se lever comme un seul homme, comme lorsqu'il s'est agi d'enterrer la proposition Teste, et se récrier d'une seule voix contre l'exagération de ce taux de dix pour cent. Je m'empresse de répondre aux notaires :

« Vous prêtez fréquemment à 5 0/0 sur première hypothèque ; vous prêtez même à 4, quand le chiffre de l'emprunt est un peu fort et le placement très-sûr ; et généralement vos honoraires n'augmentent guère de plus de 1 pour 0/0, l'intérêt de l'emprunt. Je conviens de tout cela : mais entendons-nous un peu, pour quelle somme prêtez-vous?

Je vous demande pour quelle somme vous prêtez à 4 ou à 5, *relativement à la valeur totale* du gage que vous hypothéquez ? Je vous demande si vous prêtez à 4 0/0, pour la totalité de la valeur de l'immeuble ?

Le corps des notaires me répond que non, qu'il ne fait prêter à 4 et à 5 sur première hypothèque que pour la moitié, les deux tiers au plus de la valeur de l'immeuble ; 50,000 francs, 60,000 francs sur un immeuble estimé 100,000 francs. Alors, je suis d'accord avec les notaires et ils avaient grand tort de se récrier tout à l'heure contre mon affirmation.

Quand un immeuble de 100,000 francs est grevé d'une hypothèque de 50,000 francs, c'est-à-dire pour la moitié de sa valeur, le propriétaire ne peut plus emprunter qu'à un taux usuraire pour l'autre moitié. Le fait est incontestable et il est naturel. On sait parfaitement que le propriétaire qui doit 50,000 francs sur un immeuble de 100,000, ne remboursera jamais cette dette avec son revenu en 5 ans, terme habituel des obligations hypothécaires, ni en dix années non plus. Si donc cet immeuble ne peut être libéré que par expropriation, un capitaliste n'ira pas placer ses fonds sur une éventualité à peu près assurée de procès ; et comment placer encore ? Sur une seconde hypothèque, quand la valeur des terres peut diminuer de moitié tout à coup, par l'effet d'une révolution, de manière à ce que la valeur de son gage soit complètement anéantie. Pour faire passer un capitaliste expérimenté sur les inconvénients du prêt sur seconde hypothèque, il est nécessaire de lui offrir de gros avantages, c'est-à-dire de gros intérêts. Voilà pourquoi le propriétaire qui a emprunté à 5 sur première hypothèque, pour moitié de la valeur de sa terre, emprunte à 10 pour l'autre moitié, plus souvent à 12 qu'à 10. Je parle du propriétaire qui n'a pas d'autres revenus que ceux de son immeuble.

Une terre de 100,000 fr. n'a donc qu'une valeur de 50 à 60,000 fr. pour le capitaliste honnête. Je demande alors si un emprunt à 5 ou à 6 p. 0/0 qui commence par réduire de 50,000, de 40,000 fr. la valeur d'un gage de 100,000 fr., est bien un emprunt à 5 p. 0/0 ? Et si emprunter à 10 p. 0/0 sur la totalité de l'immeuble ou à 5 sur la moitié seulement, n'est pas à peu près la même chose. Je me trompe, il y a avantage à emprunter pour la plus forte somme. On voit que l'hypothèque la plus charitable traite le propriétaire comme le Mont-de-Piété le malheureux.

Maintenant, si au lieu de parler d'emprunts de 100,000 fr. contractés

au moyen d'obligations qui ne seront renouvelées qu'au bout de 5 ans, emprunts fort rares dans un pays où l'on compte 11 millions de parcelles sur 52 millions d'hectares; si de cette sphère du petit nombre des privilégiés, nous redescendons à la catégorie la plus commune, à la masse des emprunts hypothécaires de 500 et de 1,000 fr., c'est alors que la scène change et que l'on voit se déployer dans tout son luxe, l'usure *du taux légal*, *l'usure* privilégiée. On a fait, il y a longtemps, le calcul de l'intérêt que paie le cultivateur pour le montant d'une obligation hypothécaire de 300 francs, contractée devant le notaire du chef-lieu de canton voisin. Ces sortes d'obligations ne se contractent que pour un an. En mettant les honoraires du notaire à 10 fr. seulement, 5 fr. pour la passation de l'acte, 5 fr. pour la quittance, en comptant deux journées de dérangement pour l'affaire, les frais de grosse, d'inscription, etc., et l'intérêt à 5, il a été impossible de trouver un chiffre moindre de 39 p. 0/0, pour exprimer l'intérêt réel d'un emprunt hypothécaire de 300 fr., contracté *au taux légal*. 39 p. 0/0, il n'y a pas sur cette somme un centime à rabattre. Il est connu que dans les pays d'élève de bétail, situés loin des grandes villes, comme la Marche, le Charolais, le Bourbonnais, le Limousin, l'Auvergne, le taux de l'intérêt que paient les éleveurs qui exploitent cependant une des branches les plus lucratives de l'industrie agricole, est de 15 à 20 p. 0/0. L'intérêt que paient le vigneron et le manouvrier passe toute croyance. Je parie qu'on peut vous donner à l'administration des hypothèques, à la seule inspection des registres, l'étendue exacte de la portion du territoire occupée par la vigne. Il faut voir combien d'industries parasites vivent en France des misères de cette pauvre agriculture, mère nourricière du pays, et qui donne du travail aux trois quarts de ses habitants!

Ainsi donc, pendant que le petit laboureur qui a un capital à lui, un capital au soleil, emprunte cent écus à 39 p. 0/0, pour acheter une vache ou faire marner son champ, l'industriel qui n'a que son crédit, emprunte sur billet à 4 p. 0/0, tout l'argent dont il a besoin pour jouer.

Il sera curieux de présenter le tableau comparatif du budget de l'État et du budget du capital, pour voir lequel des deux pèse le plus lourdement sur ce peuple qui s'en tient à maudire exclusivement la cupidité du fisc. J'ai entendu faire quelquefois sur ce sujet des calculs instructifs.

Le sol de la France, disait-on, est grevé d'une hypothèque de 15 milliards au profit du capital. Admettons le taux légal à 5 p. 0/0, c'est un impôt de 750 millions que l'agriculture paie au capital, après

avoir soldé une large part de la contribution des 250 millions que les juifs prélèvent sur le pays, à titre d'intérêt de la dette nationale.

A supposer que les notaires se contentent de prélever 1 p. 0/0 pour leurs honoraires sur toutes les obligations hypothécaires qu'ils passent; à supposer que toutes les obligations hypothécaires qu'ils passent ne se renouvellent que tous les cinq ans — 15 milliards d'hypothèques nous donnent chaque année pour trois milliards de titres hypothécaires à renouveler, le cinquième. Que sur ce chiffre, de trois milliards, le notaire prélève 1 p. 0/0 pour la quittance, 1 p. 0/0 pour le nouvel acte, c'est-à-dire 2 p. 0/0; 2 p. 0/0 sur 3 milliards, c'est 60 millions par an. La propriété immobilière hypothéquée paierait donc au notariat, rien que pour la rédaction des contrats hypothécaires, un impôt annuel de 60 millions, en tablant sur le taux légal de l'intérêt et en prenant la période de 5 ans comme durée moyenne du contrat. Je répète ces chiffres, je n'en garantis pas l'exactitude.

Quand on ajoute à tous ces chiffres, quels qu'ils soient, les trois quarts de tout ce qui s'engloutit chaque année dans le gouffre de la chicane, les trois quarts de ce qui se perd de la fortune publique au profit des parasites qui s'appellent huissiers, avoués, avocats, garnisaires, gens d'affaires, — les deux milliards à payer à l'usure, et le milliard à payer pour prime aux grands industriels, raffineurs, manufacturiers, fabricants de fer, etc., et les millions à payer à l'inondation, à la grêle, à l'incendie, aux intempéries des saisons, à la conscription ; on arrive à ne plus savoir ce qu'il faut admirer le plus, ou de la puissance de vitalité prodigieuse qui soutient chez nous la propriété foncière, ou de la patience du travailleur, ou de la profonde inintelligence du gouvernement et des législateurs qui regardent, les bras croisés, tous ces gaspillages et toutes ces misères, sans avoir l'air de s'inquiéter le moins du monde de savoir comment tout cela finira.

Pauvres législateurs ! Ils ont fait de l'agriculture une branche du ministère du commerce !

Ils ont fait ministre de l'agriculture depuis trois ou quatre ans, un estimable manufacturier de Sedan, qui avait passé toute sa vie à fabriquer du drap noir.

Le manufacturier devenu ministre par la puissance du capital, a eu un jour à nommer trois inspecteurs généraux de l'agriculture. Son premier choix tomba *naturellement* sur un candidat qui n'avait jusque-là étudié l'agriculture que dans les livres de caisse du journal de M. de Girardin, mais qui était le cousin de M. de L....... C'est de la

propre bouche de M. Cunin-Gridaine que je tiens cette innocente épigramme, à l'adresse du cousin du poëte. Ce ministre qui ne m'a jamais adressé la parole que cette seule fois, me confia que la première instruction par lui donnée au nouvel inspecteur général, avait été de se rendre immédiatement à l'école vétérinaire d'Alfort, pour apprendre au moins les premiers mots de son *métier*. M. Cunin-Gridaine est un homme de probité et de sens, qui eût été parfaitement placé, je suppose, comme directeur général des manufactures de tissus, mais qui n'est pas aussi bien placé, dans l'intérêt du pays, comme ministre de l'agriculture.

Je me résume : tous les priviléges, tous les moyens d'accaparer la fortune publique, toutes les faveurs du budget sont pour l'industriel parasite, pour le Commerce, simple agent de distribution, mais possesseur presque exclusif du capital.

Et toutes les iniquités légales, toutes les charges de l'impôt retombent sur le travail, sur la production, élément supérieur de la richesse sociale.

Et la couardise du pouvoir et l'aveuglement de l'opinion publique concourent également à maintenir cette abominable situation.

C'est que le commerce a rallié à sa cause, sans le vouloir, de formidables auxiliaires; ce qui va dire le pourquoi des terreurs du pouvoir et de la sottise du peuple.

CHAPITRE X.

Les auxiliaires du commerce.

Tout ce qui fait du bruit en France, tout ce qui s'agite dans ce pays de logomachie et d'agitation stérile, tout ce qui possède une influence d'argent et d'opinion, l'avoué, l'avocat, le notaire, le journaliste, le cabaretier, font cause commune avec le commerce, avec la féodalité financière. Ce régime anarchique et faux leur va : ils sentent instinctivement que leur position sera ébranlée par l'adoption de la première réforme législative sérieuse. Il s'agit donc pour eux de prévenir ce malheur ; et voilà pourquoi ils se cramponnent, et du bec et des ongles, au maintien de ce qui est, et pourquoi ils détournent avec tant de persistance les tempêtes qui menacent la féodalité du coffre-fort pour les faire éclater sur la royauté. Tous ces gens-là vivent de privilèges, et leur fortune est basée sur la misère et les discordes publiques. Il est évident que les avocats, les avoués et les journalistes périraient si les citoyens ne se querellaient pas entre eux, et si les gouvernés étaient d'accord avec les gouvernants.

L'avoué.

Qu'est-ce qu'un avoué ?

Un avoué est un homme qui a acheté, *à crédit*, un établissement investi du monopole de la fabrication des actes judiciaires, et qui a intérêt à se libérer le plus promptement possible du prix de son acquisition ; c'est un homme qui vit des querelles d'autrui et que la loi dispense même de la garantie de capacité qu'elle exige de l'avocat : comme si cette loi voulait consacrer en principe que l'argent est la capacité suprême. Il y a soixante ans que les procureurs étaient moins bien vus qu'aujourd'hui dans le monde : ils appartenaient à la scène, qui les fustigeait de ses sarcasmes. On en fait des députés aujourd'hui : je ne sais

pas si c'est le cas de vanter les progrès de l'esprit public. Nous sommes trop indulgents en ce temps-ci pour les fonctions parasites; notre tolérance est complice des empiétements du pouvoir des écus. Je sais bien qu'il est une foule d'avoués honnêtes gens; ce qui n'a rien d'étonnant, puisque nul ne se choisit sa fonction dans cette société à rebours, et qu'on naît avoué, pour ainsi dire, comme on naît aveugle ou boiteux. Mais il n'en est pas moins vrai que l'avoué désintéressé et honnête aura une double couronne dans le ciel.

L'avoué exerce une haute influence sur les affaires publiques par l'élection. Le chiffre de l'impôt que la corporation lève sur le pays est énorme; on compte en France 3377 études d'avoués dont la valeur moyenne peut être de 40,000 francs, ci 135 millions. Chaque étude devant être payée en dix ans, on a un chiffre approximatif pour évaluer cet impôt qui s'élèverait au dixième de cette somme, soit 13 millions. Les amis du peuple ne veulent pas qu'on y touche. Une chose qui les flatterait beaucoup plus et le peuple aussi, ce serait de faire rogner de un ou deux millions la liste civile du roi, et de réduire d'autant les salaires des architectes, des maçons, des peintres, des sculpteurs, etc., qui sont occupés à embellir les palais et les musée *royaux*, lesquels ne servent qu'au peuple et aux *artistes.*

L'avoué, vivant de privilèges et de mauvaises lois, ne peut pas vouloir qu'on abolisse les privilèges et qu'on fasse de bonnes lois. Il fera une révolution avant de consentir à ce qu'on réforme le système hypothécaire et la saisie immobilière. Les députés qu'il envoie à la Chambre n'ont garde de demander de semblables réformes.

L'avocat.

J'ai peur que nous n'ayons en France autant d'avocats que de procès en séparation de corps dans un an, 23,000!

Si tout ce monde-là vivait de son métier, la fortune de la France y passerait tout entière : on n'en compte heureusement que deux ou trois mille qui exercent et qui vivent de leur talent.

La Chambre des députés en possède près de cent trente, le tiers à peu près de ses membres. Ce chiffre est peu rassurant. Sans les louvetiers qui ont un grand intérêt à conserver les loups, puisque la chasse des loups est leur plus grand bonheur, il y a longtemps que cette espèce serait détruite en France comme en Angleterre. Les avocats qui vivent des obscurités et des imperfections de la loi, ne peu-

vent pas raisonnablement travailler de bon cœur à éclaircir les textes et à perfectionner les codes. Ils ont, à la conservation des mauvaises lois, le même intérêt que les louvetiers à la conservation des loups. Si j'étais souverain, je ne donnerais pas la loi sur les cours d'eau à faire aux avocats, pas plus que la loi des douanes à faire aux contrebandiers.

L'avocat qui exerce, qui possède du talent et de l'instruction, est l'humble serviteur de l'avoué; c'est le caractère de la féodalité financière : *Virtus post nummos.*

Les avocats, qui se disent grands amis du peuple, sont très-fiers des *privilèges de leur ordre.* C'est même la seule corporation qui ait conservé ce mot de *privilège* dans son vocabulaire officiel, depuis cette époque de 89 où l'on s'était imaginée avoir fait table rase de tous les privilèges. Un de ces privilèges des plus lucratifs de l'avocat, l'un de ceux par conséquent auxquels il tient le plus, est celui de pouvoir parler pour et contre, avec la même ardeur, la même conviction et la même probité. Le peuple a considéré très-longtemps l'avocat comme le défenseur de la veuve et de l'orphelin. Je ne pardonne pas à la presse parisienne de n'avoir pas pris parti, haut et fort, pour M. le président Séguier dans son affaire récente avec la corporation des avocats de Paris; car M. Séguier avait eu le courage de dire tout haut ce que tout le monde pense tout bas. La vérité est-elle donc une si terrible chose que personne n'ose l'entendre?

Ce n'est pas l'avocat plaidant au tribunal qui coûte cher à la France. Celui-ci rend souvent, au contraire, de grands services à la société et peut faire beaucoup de bien, lorsqu'il prend à cœur sa véritable profession, qui est de combattre l'abus et de défendre l'opprimé contre l'oppresseur. Celui qui coûte le plus cher, c'est celui qui ne plaide pas, ou encore celui qui plaide à la chambre élective.

Celui qui plaide à la chambre, se tait quand on le fait procureur général ou premier président. Celui qui ne plaide nulle part et qui est très-difficile à placer, fait de l'opposition locale et des petits journaux et des petits banquets qui entretiennent saintement l'agitation dans le pays. Il n'est pas sans influence sur le mauvais choix des députés. Comme les écoles de droit rejettent chaque année dans la société un nombre considérable de ces avocats sans clientelle, le foyer de l'agitation, sans cesse entretenu par cet aliment plein de sève, s'active de jour en jour. La société attend sans doute que la mine fasse explosion, pour reconnaître que le terrain sur lequel elle marchait, n'était pas très-

solide. L'avocat non placé est un ennemi-né du gouvernement qui n'a pas reconnu sa capacité et ses titres. C'est un auxiliaire important de la féodalité commerciale, en ce sens qu'il ne l'attaque pas et qu'il travaille activement à démonétiser et à affaiblir le pouvoir. Règle générale: Tout ce qui nuit à la royauté et au peuple profite au trafiquant.

Le titre d'avocat ne donne pas de revenus, mais il donne néanmoins les moyens de s'en faire.

C'est le premier grade de la chevalerie nouvelle. Le diplôme qui représente l'argent dépensé par le père pour l'éducation du fils, est une preuve de la noblesse du titulaire.

Toute carrière administrative est fermée à celui qui ne fournit pas la preuve de noblesse financière, magistrature assise, magistrature debout, préfectures, conseil d'état, consulats (il y a pour le conseil d'état et le consulat une réserve expresse en faveur des écrivains du *Journal des Débats*, organe de l'aristocratie financière). Tous les fils de négociant font leur droit. Le gouvernement, complice des empiétements de cette aristocratie, travaille tous les jours à élargir le cercle du monopole du diplôme et à fermer la carrière administrative à la capacité sans argent.

Beaucoup de gens qui demandent la réforme électorale sans savoir pourquoi ni comment et seulement pour faire pièce au pouvoir, sont d'accord sur le chapitre de l'adjonction des capacités. Or, ce qu'on entend par capacités en France, ce sont les avocats et les médecins, des gens qui ont acheté avec de l'argent et non toujours avec du talent, leurs titres de *capables*. Ah! si l'instruction publique était générale et gratuite, si la propagation de cette instruction était considérée comme le premier des devoirs du gouvernement, si la capacité seule octroyait les diplômes; si dès aujourd'hui l'instituteur d'une certaine classe, le fonctionnaire public d'un certain rang, l'officier d'un certain grade, le curé, le membre du conseil municipal, du comité agricole, si tous ceux qui remplissent des missions de dévouement et de confiance, étaient compris dans cette catégorie des *capacités*, je ne protesterais pas contre l'adjonction de l'avocat et du médecin. Mais si la liste des nouveaux électeurs ne doit comprendre que ces derniers, je déclare que cette adjonction sera un nouveau malheur pour le pays, par la raison qu'elle augmentera le nombre des ennemis du pouvoir et celui des amis de la féodalité d'argent. Gardons-nous bien de fortifier l'élément financier dans le corps électoral: c'est là qu'il faut chercher à le démolir, au contraire. Hélas! ma protestation isolée n'empêchera pas le peuple

de battre des mains et de crier bravo, au triomphe des libertés populaires, le jour où le faux système de l'adjonction du diplôme passera.

Observons bien une autre tactique et un autre machiavélisme maintenant. Machiavélisme, je donne peut-être beaucoup trop de finesse et de perfidie aux directeurs et aux complices du système que j'attaque, car il y a certainement plus d'imprévoyance et de laisser-aller que de préméditation dans les erreurs de tout ce monde. Mais que le complot soit dirigé par des Machiavels ou des philanthropes à vue courte, il n'en est pas moins dangereux, et il importe d'en signaler le but et la marche.

A mesure que le gouvernement occulte et tout puissant de la féodalité d'argent, appuyé sur le concours de l'opinion publique et sur l'inertie du pouvoir, pousse les gens de robe à l'accaparement de tous les postes administratifs, un autre mouvement parallèle à celui-ci s'opère dans la presse, et doit compléter, s'il réussit, l'écrasement des intérêts démocratiques. C'est la démonétisation du fonctionnaire dans l'opinion publique. On lui rogne son traitement déjà insuffisant et on veut l'expulser de la Chambre, sous prétexte d'incompatibilité d'une fonction publique salariée avec le mandat de député.

Cependant la fonction publique est dans l'état d'anarchie de la société actuelle, la seule planche de salut qui puisse sauver la démocratie du naufrage. La fonction publique salariée est le dernier moyen qui reste encore à l'homme du peuple, fils de ses œuvres, de se produire et d'arriver à exercer quelque jour une influence sur ses concitoyens. La capacité est le seul privilège légitime. Le fils de l'homme du peuple qui la possède comme le fils du riche, ainsi qu'on l'a vu dans la Révolution, a donc intérêt à ce que ce privilège soit reconnu par la société. Or, ce privilège ne peut être reconnu et sanctionné que par la fonction publique salariée. Mettre les fonctionnaires publics en suspicion, c'est donc proclamer la déchéance de la démocratie. Il est pénible d'être obligé d'expliquer des vérités aussi simples.

Pauvre peuple ! je prie qu'on me pardonne ces interjections qui reviennent si souvent sous ma plume, mais c'est qu'aussi la badauderie de ce peuple est trop forte, et que les roués qui le bernent, abusent par trop cruellement de sa crédulité. Écoutez :— on lui a fait accroire, à ce peuple, qu'il avait conquis au prix de 50 années de luttes et de souffrances, le droit d'admissibilité à tous les emplois civils et militaires... On lui a écrit sa conquête en grosses lettres, en tête de sa Charte... On lance ses enfants à la boucherie, sous prétexte que chaque soldat porte dans sa giberne le bâton de maréchal de France. Et puis, lors-

qu'il s'apprête à entrer en jouissance de son droit si chèrement acheté, on vient lui dire au malheureux, que le métier de fonctionnaire public est un métier infâme, que tout fonctionnaire public est suspect de trahison envers la cause du peuple, est l'âme damnée du gouvernement qui est l'ennemi-né du peuple — et qu'on ne saurait trop rogner les ongles à ces magistrats modestes, à ces professeurs, à ces prêtres qui gagnent leurs 1,200 francs par an, à défendre, à instruire, à moraliser le peuple — et qu'il faut refuser des retraites aux vieux serviteurs du pays, qui ne lui demandent d'autre grâce que de pouvoir achever doucement leur existence au soleil, sans être obligés de tendre la main !

Oh! pitié, pitié pour le peuple, messieurs de la boutique, de la chicane et de la presse. Le musulman que vous traitez de barbare, respecte le malheureux qui a perdu sa raison; l'idiot inspire la compassion à tous ceux qu'il approche. Respectez au moins l'idiotisme de ce peuple que vous avez hébêté.

Certes, les fonctions de mandataire du pays sont assez relevées, assez grandes pour absorber toute la capacité et tous les loisirs d'un seul homme, et je veux aussi que le représentant de la nation donne tout son temps à l'étude et à la défense des intérêts de la nation. Mais il me faut pour cela une réforme démocratique préalable; il me faut une loi électorale *qui n'exige de garanties que du côté de l'électeur;* partant, qui déclare tous les citoyens éligibles à moins d'indignité; et qui, comme corollaire de ces deux dispositions, alloue aux députés un traitement et un traitement honorable comme la position qu'il remunère, et qui ne soit pas trop en disproportion avec les revenus d'un marchand de chandelles.

C'est ainsi que les choses se passent en Belgique et aux États-Unis d'Amérique, pays de démocratie intelligente, où l'on a le courage de penser et de dire tout haut : que l'individu qui consacre son talent et ses veilles au service de ses concitoyens, a d'aussi justes droits à la reconnaissance de ceux-ci, que le premier industriel venu qui prête à la petite semaine ou qui débite des boissons falsifiées.

Si j'ai par-devers moi dans ma vie un acte de dévouement bien constaté aux intérêts de mon pays, c'est l'acceptation d'une fonction publique salariée. Que ceux qui n'ont jamais porté cette croix, qui ne savent pas ce qu'il faut de persévérance pour faire le bien et de fermeté pour supporter stoïquement les misères de la condition, la calomnie et l'injure, plaignent le fonctionnaire public au lieu de l'accuser.

Le peuple malheureusement ne veut pas se persuader que les fonc-

tionnaires *gratuits* sont toujours ceux qui lui coûtent le plus cher. Vous ne voulez pas payer vos députés, ils se paient eux-mêmes, en corrompant les ministres, et en se faisant distribuer à eux et à ceux de leur race, les emplois, les dignités, les missions, les chemins de fer, tous les postes importants de l'armée, de l'administration et de la magistrature. Demandez à M. le baron Dupin qui cumule les apppointemens de dix places rétribuées et qui est si fort en statistique, ce que la France a payé depuis 1830, aux familles de MM. Dupin, Barthe, Persil, Odilon-Barrot et autres avocats, non moins éloquents que bons cousins et bons frères, le chiffre vous effraiera. M. Odilon-Barrot est certainement l'un des hommes les plus probes et les plus désintéressés de la chambre ; mais sa famille n'en touche pas moins sur le budget à elle seule, une petite liste civile de 130,000 francs par an. Jugez de ceux qui sont moins désintéressés.

Qu'il soit dit par la loi — que tout citoyen français est éligible — que les fonctions de député sont salariées et incompatibles avec toute autre fonction publique — fort bien, j'adopte de tout point ce système. Mais jusqu'à ce que cette lacune de la législation soit comblée, qu'on ne commette pas la folie d'expulser de la chambre les fonctionnaires publics, seuls représentants de la capacité intellectuelle et de l'intérêt démocratique.

S'il y avait une exclusion rationnelle à prononcer (je n'en demande pour personne), s'il y avait, dis-je, aujourd'hui une incompatibilité à établir entre une fonction et celle de député, ce serait à coup sûr l'incompatibilité de l'*avocat* et du *législateur*, par la raison précédemment déduite : que les avocats, vivant des mauvaises lois, ont intérêt à les fabriquer telles.

De fait, il y a en ce moment cent trente avocats à la chambre élective, sans compter les procureurs généraux, les premiers présidents, les juges qui ont été avocats. Il s'agit de voir d'après la besogne législative qui s'est faite depuis 1830, si c'est l'élément du bavardage qui a fait faute au parlement, et s'il convient d'augmenter l'influence de cet élément, en écartant de la représentation nationale, les seuls hommes d'expérience et de pratique qu'elle renferme. Qu'on me nomme l'avocat qui a réclamé le droit de l'homme au travail, droit proclamé et reconnu dès 1776 par Turgot.

Nous avons vu l'union intime que crée le privilège d'argent entre trois industries parasites, le commerce, la procédure, le barreau. La solidarité d'intérêt est plus étroite encore entre le capital et le notaire.

Le notaire.

Le notaire est le souverain pontife de la société actuelle ; car cette société n'a plus de foi et n'encense plus que le veau d'or. Le notaire tient dans ses mains la fortune et les secrets de famille de ses concitoyens ; le notaire sait le tarif des consciences électorales, et le faible et le fort de la position de chacun. C'est l'homme important de l'époque.

Le notaire est un officier ministériel chargé de dresser acte de toutes les transactions d'individu à individu. Il ne tient pas sa fonction du roi, bien qu'il s'intitule notaire royal ; il la tient de ses écus. Il garde par-devers lui la minute de tous les actes qu'il dresse ; il peut ruiner qui bon lui semble, en faisant disparaître cette trace unique de toute transaction.

Ces fonctions importantes et nécessaires devraient être, pour ces causes, une des attributions de l'autorité administrative, puisque le trésor seul n'a pas intérêt à forfaire, et peut seul garantir les citoyens contre l'infidélité d'un agent. Le pouvoir se les est laissé prendre par le capital comme le reste ; c'est un malheur sans nom pour la fortune publique.

Le notariat est encore une de ces fonctions lucratives dont le monopole appartient à la richesse. On devient notaire, non pas précisément parce qu'on est capable de l'être (beaucoup de gens sont capables d'être notaires qui ne le sont pas et *vice versâ*), mais parce qu'on a de l'argent pour acheter une étude. On paie généralement son étude avec la dot de la femme qu'on épouse. Souvent même on ne se marie dans cette partie-là, que pour avoir une femme qui vous achète une étude.

L'honneur du notariat a reçu d'assez graves atteintes en ces dernières années. On a exécuté un notaire de Belley, qui avait assassiné sa femme et son domestique. On en a exposé un autre à Nîmes, condamné pour crime d'inceste sur la personne de sa fille mineure et d'assassinat sur la personne de son fils. Il y en avait un à Paris qui jouissait de la considération générale et qui était affilié à toutes sortes de sociétés de *bonnes œuvres*. Il disparut un beau jour, emportant à ses clients une somme de deux ou trois millions. A quelque temps de là, des sinistres de même nature frappaient les places d'Evreux et d'Orléans. Les villes de Nantes et de Limoges viennent de subir un désastre semblable. On m'a fait voir à Toulon plusieurs de ces messieurs qui sont employés à ramer sur les galères de l'Etat. L'un d'eux était au bagne pour avoir commis huit cents faux à lui seul.

Si les chambres de discipline se montraient plus sévères pour l'admission des candidats dans le corps, il est probable que ces accidents ne se renouvelleraient pas aussi fréquemment. Il est de notoriété publique, en effet, que beaucoup de notaires spéculent pour leur compte avec l'argent de leurs clients auxquels ils ne paient qu'un intérêt médiocre, sous prétexte de la difficulté des placements. Or, un notaire qui spécule et qui joue, est comme un agent de change, en contravention formelle avec les statuts de sa profession. Il commet donc un abus de confiance et doit pour ce seul fait être envoyé devant la cour d'assises.

Quand le notaire veut jouer, il s'adresse au banquier. Il prête à celui-ci les fonds qui lui sont confiés par ses clients pour des placements sûrs, et le voilà lancé de compte à demi avec l'homme de bourse dans les spéculations sur la rente. Cette malversation criminelle et injustifiable porte à l'agriculture un préjudice notable, parce que ces fonds employés aux jeux de bourse, sont perdus pour l'agriculture qui manque de capitaux. Toutes les fois qu'une malversation a lieu, toutes les fois qu'une institution est vicieuse, vous pouvez parier à coup sûr, que les conséquences de la malversation et les vices de l'institution retomberont sur l'agriculture. Le notaire trahit les devoirs de sa profession : ruine pour l'agriculture. La chambre est livrée à l'influence souveraine des légistes et des banquiers : ruine pour l'agriculture. L'avocat ne peut pas vouloir, en effet, qu'on porte la main sur le régime hypothécaire, lequel engendre les procès qui sont la source de sa fortune, et les vices du système hypothécaire détournent de l'agriculture les capitaux qui lui viendraient sans cet empêchement. Le banquier, à son tour, profite des vices du régime hypothécaire qui font refluer dans ses coffres tout l'argent qui ne va pas à la propriété foncière; le banquier est donc intéressé comme l'avocat à éloigner les réformes qu'attend vainement l'industrie agricole. Et les intérêts du notaire viennent s'associer bientôt à cette coalition des industries parasites contre l'industrie capitale de la nation.

On se demande quelquefois pourquoi la France n'a pas su constituer encore le crédit agricole chez elle, comme ont fait depuis longtemps la Suisse, l'Ecosse, la Prusse, la Russie et la Pologne elle-même. Voici la réponse à cette question : l'organisation des banques agricoles porterait un coup mortel à la fortune des banquiers, des avoués, des avocats, des huissiers, des notaires; et les banquiers, les avocats et les notaires qui sont tout puissants en France, n'entendent pas que le gouvernement français s'occupe de ces matières-là.

Il y aurait bien un remède héroïque à appliquer à cette plaie du notariat. On y a pensé bien des fois, mais la difficulté de l'entreprise a fait reculer les plus hardis. Ce serait de supprimer le notariat et d'en faire désormais une fonction administrative, à l'instar des recettes d'enregistrement et des conservations des hypothèques; car on ne comprend pas pourquoi les attributions des notaires ont été abandonnées à l'industrie privée, plutôt que celles des conservateurs des hypothèques. Ces fonctions seraient entourées de toutes les garanties désirables de moralité, de hiérarchie, de surveillance et de cautionnement. C'est là évidemment le moyen le plus direct de remédier aux vices de l'institution, de rendre la sécurité aux transactions et la confiance aux familles. Mais la réforme exigerait le remboursement du prix des études à tous les titulaires, et le public ne sait pas que les prix de toutes ces études sont aujourd'hui forcés. Ensuite le nombre de ces études est de 9846, valant en moyenne 50,000 francs et l'indemnité à verser aux titulaires dépossédés approcherait de 500 millions. On prétend que l'heure n'est pas venue encore de recourir à l'emploi de ce procédé héroïque du rachat des offices. Je le veux bien, mais je trouve cependant qu'il est urgent d'arracher au capital ce terrible monopole du prêt hypothécaire, ce droit d'imposer arbitrairement la fortune agricole, sans le concours des chambres.

J'ai dit plus haut que l'impôt annuel prélevé par le notariat sur le travailleur national, avait été évalué à 60 millions (chiffre exagéré), rien que pour la rédaction et le renouvellement des contrats hypothécaires. Viennent maintenant les droits de succession, de partage, de mariage, et les obligations non hypothécaires. On peut évaluer le chiffre de l'impôt total perçu par le notariat sur l'ensemble des transactions nationales par le même procédé que l'impôt de l'avoué. Puisqu'il y a dix mille études de notaire, valant en totalité 500 millions, et que le prix d'une étude doit se rembourser habituellement en dix ans, il s'ensuit que le pays rembourse chaque année à Messieurs les notaires, la somme de cinquante millions, c'est-à-dire la dixième partie de la valeur de leurs études.

Le peuple et ses amis n'ont jamais réclamé contre l'énormité de ces impôts qui écrasent le travailleur.

La plupart des procès proviennent de l'ignorance des notaires et de la mauvaise rédaction des actes. Les notaires ne sont pas responsables de cette conséquence de leur maladresse. Les entrepreneurs de bâtiments sont moins avantagés par la loi que les entrepreneurs de contrats, ils sont

responsables pendant un certain temps de la solidité de leurs bâtisses.

Si les notaires étaient des fonctionnaires publics, chargés de rédiger les actes de toutes les transactions, ces actes seraient parfaitement rédigés d'abord et n'entraîneraient pas de procès après eux, parce qu'on ne deviendrait notaire qu'après avoir subi un long surnumérariat, et fait preuve d'une capacité incontestable. Ensuite le prix des actes serait fixe, comme celui de l'enregistrement. Enfin le prix de l'acquisition ne serait pas dissimulé comme il l'est aujourd'hui au préjudice de l'État, et il y aurait garantie par le trésor, des conséquences de la mauvaise rédaction des actes. Quant à la loyauté de la déclaration des contractants relativement à la valeur des immeubles, je m'empresse de reconnaître à l'avance, qu'il ne suffirait pas pour l'obtenir de plein gré, de faire passer la rédaction des actes des mains du notaire en celles d'un fonctionnaire public. Je fais dériver cette obligation de loyauté, de l'institution du crédit agricole et d'un mode d'hypothèque dont il sera parlé plus loin.

D'ailleurs, les notaires du gouvernement ne pourraient être chargés que de la rédaction des contrats. Les prêts hypothécaires et autres rentreraient dans les attributions des banques agricoles gérées par le gouvernement et qui prêteraient largement aux cultivateurs, pour la presque totalité de la valeur de leurs immeubles, à moins de 4 0/0.

Je pose en fait que si le gouvernement s'avisait aujourd'hui de tenter cette organisation du crédit agricole, l'opération la plus simple du monde, les études d'avoué, d'huissier et de notaire auraient perdu les deux tiers de leur valeur avant deux ans d'ici. Rien de plus facile alors que de les racheter avec les bénéfices opérés par la banque agricole; car toutes les réformes utiles s'entraînent l'une l'autre et se tiennent par la main, comme les maux.

Heureusement pour ces messieurs du *par-devant* et du *parlant à*, que le gouvernement ne songe guère à changer le mal en bien et à les amener à une transaction douloureuse. Un gouvernement d'avocats et de boutiquiers se mettre mal les avoués et les notaires, dans le but ridicule de servir les intérêts du peuple, l'idée serait plaisante !

Cependant sans recourir à la voie du rachat des études et à la suppression des offices, le gouvernement est en position d'introduire dès aujourd'hui dans l'agence du notariat une amélioration importante : la responsabilité ou la solidarité.

Puisque un notaire ne peut faire faillite et qu'il commet un vol et un abus de confiance, toutes les fois qu'il expose l'argent de ses clients aux chances de la spéculation, il est naturel que le corps entier des notaires

réponde des méfaits de chacun de ses membres. La responsabilité est nulle, en effet, pour la corporation, tant que le notaire se renferme dans les attributions de sa charge. Si le notaire dépasse ses attributions, alors le corps entier doit être puni d'avoir reçu dans son sein un indigne, d'autant que les chambres de discipline ont mission de surveiller toute infraction aux règlements du notariat. Si cette solidarité existait, à coup sûr, le crime de vol èt de banqueroute serait moins fréquent parmi les notaires, par la raison que les chambres de l'institution seraient plus sévères pour l'admission, et que chaque notaire étant intéressé à prévenir les malversations de ses confrères, les surveillerait activement.

Le gouvernement se trouvant aujourd'hui presque forcé par l'opinion publique, de *faire quelque chose* pour la réforme du notariat, je l'engage vivement à pousser dans cette voie de la solidarité qui lui a été déjà indiquée par d'excellents esprits.

En effet l'opinion publique a été si chaudement alarmée dans ces dernières années par le chiffre et le nombre des banqueroutes de notaires qui se sont succédé coup sur coup, que le ministère s'est enfin éveillé de sa longue torpeur. Le ministère a présenté dans la session de 1842, un projet de loi sur le notariat. C'était un projet innocent, s'il en fut, fort incapable de remédier au mal et qui ne contenait de disposition un peu efficace qu'un paragraphe ayant pour objet d'étendre la juridiction des conseils de discipline de l'ordre. Cependant l'apparition de ce projet innocent a suffi pour soulever les hauts cris de la presse dont le notaire tient par l'annonce les principaux organes. Il faut vraiment que l'habitude du despotisme et de l'inviolabilité ait fait au notariat l'épiderme bien sensible, pour que sa susceptibilité ait pu s'irriter pour si peu. Le projet a été enterré ou tout comme.

Mais une occasion où la toute-puissance des titulaires d'offices, notaires, avoués, huissiers, etc., s'est manifestée avec éclat, c'est quand un garde des sceaux qui avait du courage et la conscience de sa position, osa porter la main sur l'arche sainte des abus de la vénalité. A peine la nouvelle de l'intention de l'attentat audacieux eût-elle transpiré au dehors, qu'une coalition formidable contre l'ennemi commun le pouvoir, se forma soudain dans les rangs de ces privilégiés. Une souscription s'organisa sur l'heure; on dit qu'elle atteignit en huit jours le chiffre de 270 mille francs, et que les meneurs de la coalition décidèrent qu'une partie de cet argent serait employée à *acheter les convictions* des principaux organes de la presse parisienne et de la presse

départementale, aux fins de démolir le ministre imprudent. Une députation de notaires et d'avoués fut introduite chez le roi par M. le baron Desmousseaux de Givré. Les orateurs de cette députation durent faire valoir auprès de Sa Majesté quelques arguments bien puissants contre le projet du ministre, puisque le malencontreux projet a disparu depuis des programmes politiques, et languit à cette heure, enterré dans le carton des améliorations à venir. Le ministre tomba bientôt lui-même, et l'on assure que lorsque les chances de la fortune parlementaire l'eurent rendu à sa profession d'avocat, il attendit vainement que ses causes opimes d'autrefois lui revinssent. Les avoués, les huissiers, les notaires, les avocats à la cour de cassation l'avaient excommunié. Le ministre courageux s'appelait M. Teste, qui depuis... a été ministre des travaux publics et s'est montré si dévoué, si docile aux exigences impérieuses des financiers dans les concessions des chemins de fer. Triste condition des hommes du pouvoir aujourd'hui! voilà un ministre que j'ai entendu déplorer avec amertume la barbare et ruineuse folie de l'embastillement de la capitale; qui me félicitait moi, en ma qualité de rédacteur de *la Presse*, de l'énergie avec laquelle je combattais ce désastreux projet, et qui s'est laissé condamner à être en partie l'exécuteur de cette conception liberticide! Voilà un des hommes qui comprennent le mieux la mission et les droits du pouvoir, et qui accepte la charge de remettre la viabilité générale et le monopole des transports du royaume à tous les loups cerviers de la finance! Un homme qui gémit de la prostration de l'autorité et de l'égoïsme du siècle, et qui n'a pas craint de se faire à la tribune le défenseur de ce déplorable système des tronçons de chemins de fer, système imaginé par l'esprit de faiblesse et de corruption, pour donner une espèce de curée aux appétits jaloux de tous les arrondissements du royaume, pour que chaque député pût jeter à ses commettants, au retour de sa campagne législative, *sa part de royauté.*

Si la simple menace d'une réforme innocente des abus de la vénalité des charges a suffi pour irriter la susceptibilité des hauts et puissants seigneurs des offices; si le roi, les ministres, la presse elle-même, ont été forcés de reconnaître en cette circonstance la suzeraineté du notaire et de s'incliner respectueusement devant lui, jugez de la violence de l'orage que soulèverait de tous les coins de l'horizon une proposition tendant à la réforme du système hypothécaire. Ébranler le système hypothécaire, Dieu de Dieu, le système hypothécaire, la pierre angulaire de la chicane, la base sainte de la fortune de l'avoué et de l'huissier, la poule aux œufs d'or de l'usure! Mais rien qu'à y songer,

je crois entendre déjà la tempête révolutionnaire qui gronde, et le peuple qui s'agite et qui demande ses armes, pour voler au secours de ses bons amis menacés !

J'ai été dix ans de ma vie rédacteur principal ou rédacteur en chef de journaux importants de Paris ou de la province ; jamais il ne m'a été possible de faire entrer dans aucune de ces feuilles un seul article contre les forfaitures des notaires ou contre les abus de la chicane. « Nous ne pouvons pas raisonnablement attaquer les gens qui nous font vivre, » m'ont objecté partout les capitalistes propriétaires de *mon* journal, à Paris comme à Toulouse, à Lille comme à Orléans. Du reste, attaquez le gouvernement ou défendez-le, vous êtes libre.....

Ainsi le notaire est inviolable et sacré. Cette inviolabilité n'est pas écrite dans la Charte, comme celle du roi, qu'on insulte tous les jours et qu'on assassine de temps à autre ; elle est écrite dans les faits et dans l'opinion publique, ce qui vaut un peu mieux.

Je ne veux pas terminer ce chapitre sans faire voir, par un simple rapprochement, comment la manière d'envisager les questions change avec les intérêts que les questions concernent.

Il n'est personne qui ne reconnaisse l'identité absolue de la position actuelle des maîtres de poste, avec celle qu'on ferait aux notaires en supprimant les offices. Ces maîtres de poste avaient des brevets et des privilèges dont ils avaient acheté l'exploitation fort cher, avant les concessions des chemins de fer. Les chemins de fer ont complètement anéanti en leurs mains la valeur de ces privilèges ; par conséquent, ils ont droit à une indemnité, comme y auraient droit les titulaires d'offices, en cas d'éviction. Voyez pourtant quelle différence dans les manifestations de la presse, à l'égard des deux intérêts. La ruine des maîtres de poste est à moitié consommée, et c'est à peine si quelques journaux, pour l'acquit de leur conscience, ont consacré un article nécrologique à l'industrie des maîtres de poste. Les notaires et les avoués sont encore pleins de vie, et la presse tout entière a jeté feu et flammes, lorsque le gouvernement a parlé de réduire leurs bénéfices. Les journaux ont à répondre à cela que les notaires et les avoués leur fournissent des annonces, et les maîtres de poste pas. Moi j'ajoute, que nul ne s'est ému de la ruine des maîtres de poste, parce que cette ruine a profité aux juifs des chemins de fer, tandis que la ruine des offices n'eût profité qu'au peuple et au gouvernement.

Ainsi donc le notaire tient l'électeur par l'argent, la Chambre et le gouvernement par l'électeur, le journal par l'annonce.

La presse.

La presse est le premier de tous les pouvoirs chez une nation libre. On a tort parmi nous de ne lui assigner que le quatrième rang. L'opinion est la reine du monde, et la presse est le premier ministre de l'opinion.

La liberté de la presse est la plus précieuse de toutes les conquêtes de l'esprit de progrès; car elle ouvre à toutes les améliorations le champ de l'avenir, et elle ferme impitoyablement la voie au retour du despotisme.

La presse est le sacerdoce de la pensée.

Les grands prêtres du culte de la pensée, en France, sont :

MM. de Girardin, Boutmy, } *Presse.*
Véron (*Constitutionnel*).
Armand (Bertin) (*Débats*).
Louis Perrée (*Siècle*).
Buloz (*Revues littéraires*).
Boulé. . . . .

Ces noms propres qui, à l'exception d'un seul, ne répondent à aucune idée littéraire, politique, religieuse ou sociale, répondent à un chiffre de cent mille abonnés et plus.

Les gérants des cinq ou six journaux ci-dessus sont à-peu-près les maîtres absolus de la publicité parisienne. Parmi ces journaux, il en est trois, la *Presse*, le *Constitutionnel* et le *Siècle*, qui fournissent à eux seuls la ration intellectuelle à 80,000 abonnés, et cela en vertu d'une adjudication *au rabais*.

C'est-à-dire que l'expression de *sacerdoce* appliquée à la presse est une expression ridicule et vide de sens, et que la question de publicité n'est plus qu'une question de boutique et de concurrence industrielle comme toutes les questions de l'époque.

Il s'agit d'examiner maintenant comment les choses en sont venues là, et de savoir si nous voulons laisser bien longtemps encore le monopole de la publicité aux industriels illettrés, aux *faiseurs*.

Voyons d'abord quelles causes ont amené l'accaparement de la publicité par l'industrialisme.

Trois causes principales ont précipité ce résultat : le défaut d'organisation de la presse d'abord; puis les entraves fiscales apportées par

un gouvernement aveugle à la publicité ; enfin la promiscuité de l'idée et du mercantilisme, autrement dit, de l'annonce.

La presse n'est pas organisée (1). La presse d'aujourd'hui est une industrie qui vit comme les autres des troubles de la société et de l'anarchie des idées. Malheureusement elle a un intérêt immense à entretenir ces troubles, car le nombre de ses abonnés augmente avec la misère publique, en temps de guerre surtout, et il diminue aussitôt que la tourmente s'apaise.

La presse n'est pas organisée. Le commerce a ses règlements, le barreau, le notariat ont leurs chambres de discipline, leurs conseils; l'armée, le clergé, la magistrature ont leurs conseils aussi et la hiérarchie. La presse n'a ni règlements, ni conseils, ni chambre de discipline. Aucune institution ne garantit au public ni la capacité, ni la moralité de ceux qui se posent en réformateurs du genre humain, en redresseurs de torts, en directeurs de la pensée gouvernementale. Écrit qui veut, semonce qui veut les hommes du pouvoir. Nul ne prétend à exercer la profession de bottier, avant d'avoir appris à confectionner des bottes, mais tout le monde peut aspirer à gouverner l'État, pour peu qu'il ait de démosthène dans la tête ou de fiel dans le cœur. Le journaliste qui réclame à tout propos la responsabilité des agents du pouvoir, aurait bien dû commencer par se soumettre lui-même à ce principe de la responsabilité.

Veut-on sérieusement ériger la presse en sacerdoce de la pensée, la première mesure à prendre est de créer au sein de l'institution une cour d'honneur, un conseil, une justice de paix littéraire (le nom ne fait rien à la chose), qui soit pour le public la garantie de la moralité du personnel de l'ordre. Il faut, en outre, que ce tribunal de famille soit investi d'une puissance assez forte pour pouvoir mander à sa barre tout écrivain coupable de forfaiture, ou simplement de contravention aux lois de la probité et de la délicatesse, et pour lui infliger la réprimande ou le blâme, ou la suspension suivant les cas.

---

(1) La plupart des considérations qui vont suivre ont été précédemment exposées par moi dans le journal la *Démocratie pacifique*, à l'occasion de la discussion soulevée l'an dernier par la proposition de M. de Chapuis-Mont-Laville, qui demandait l'abolition du timbre. Le lecteur voudra donc bien me permettre de reprendre quelques-uns de ses arguments à cette polémique aux principes de laquelle les organes les plus accrédités de la presse non industrielle avaient unanimement adhéré.

Les grands corps de l'État, le clergé, la magistrature, l'armée surtout, n'auraient pas conservé si longtemps leur prestige d'*honorabilité* aux yeux des populations, s'ils n'avaient eu soin d'appliquer sévèrement à tous ceux de leur ordre ces principes de surveillance et de responsabilité, qui peuvent seuls assurer à une institution une puissance durable et une influence légitime.

Si le personnel de la presse française ne jouit pas, tant s'en faut, d'une considération proportionnée au talent qu'elle déploie et à l'importance de la profession qu'elle exerce, il n'en faut pas chercher la cause ailleurs que dans le défaut de garantie officielle qui vient d'être signalé.

Or, l'influence de la presse française a énormément pâti, il faut le dire, de la déconsidération de son personnel.

Nous sommes encore un peuple franc et généreux, quoi qu'on fasse pour dénaturer notre caractère national et pour nous assouplir aux principes de tolérance de l'esprit mercantile. Nous ne sommes pas encore convaincus tous, que la probité consiste exclusivement à solder ses effets au jour de l'échéance. Beaucoup placent encore parmi nous la probité dans le cœur plutôt que dans la Bourse. Ce qui fait que beaucoup n'acceptent pas ces capitulations de conscience du jour au lendemain, et ces ventes d'opinion, si communes, hélas! dans l'histoire de la presse.

La presse a besoin d'une institution qui garantisse au pays la probité et la capacité de son personnel; et l'épuration de ce personnel serait certainement une mesure utile pour tous les partis. J'ajoute qu'aucun parti n'aurait plus à gagner à la mesure que celui du pouvoir, dont la presse s'est enrichie depuis 1834, de tous les écrivains bannis pour une cause ou pour l'autre, des camps de la légitimité et du radicalisme.

Mais l'institution d'un jury d'honneur, ou d'une chambre de discipline pour la presse, n'est pas même indispensable pour la réalisation de deux améliorations importantes qui peuvent être obtenues sur-le-champ. La loi peut abolir la fiction de la gérance, ce mensonge révoltant qu'elle a écrit au frontispice du journal, comme pour annoncer le dieu qu'on adore dans le temple. La loi peut exiger aussi la signature de tous les articles publiés dans un journal; et même, comme la loi actuelle ne défend aucunement de signer les articles, je m'étonne que la loyauté n'ait pas fait de cette formalité un devoir à tous les écrivains de la presse.

La signature forcée de l'article serait à elle seule une garantie que

l'écrivain travaillerait sa pensée et polirait son style. Qui se soucierait, je le demande, de signer d'un nom propre les injures et les grossièretés du *Globe*, ou d'écrire ce nom à la suite de ces articles du *Journal des Débats* où l'on s'attendrit sur la générosité et l'imprudence de M. de Rothschild, *sollicitant le privilége de se ruiner*. Croyez-vous pas comme moi, qu'on y regarderait à deux fois, avant de s'exposer à la chance d'un ridicule ineffaçable ou à la responsabilité d'une atroce calomnie ?

La signature forcée de l'article aurait encore cet avantage d'habituer le lecteur à ses écrivains, et de faire rétribuer chacun d'eux, en estime publique, selon *sa capacité et ses œuvres*. Je ne vois jusqu'ici que les écrivains sans valeur que puisse désappointer la mesure, ou encore ceux qui ont l'habitude de se cacher pour mordre. Mais jamais l'écrivain de talent et de cœur, jamais l'écrivain loyal qui n'écrit jamais que ce qu'il pense, ne réclamera pour son œuvre le bénéfice de l'anonyme.

Je le répète, la déconsidération de la presse, provenant de l'absence de garantie de la moralité de l'institution, a été pour celle-ci une cause de faiblesse et de ruine, et l'indifférence du public l'a livrée sans défense aux envahissements des faiseurs. Les faiseurs et les agioteurs, la peste de ce temps!

Entraves fiscales.

Un citoyen français qui veut publier son opinion politique, conformément au droit que *tout citoyen français* tient de la Charte, est obligé de verser au trésor un cautionnement de 100,000 francs d'abord.

En outre, les frais de rédaction, impression, timbre, poste, s'élèvent à une somme qui varie de 40 à 50 francs pour chaque exemplaire de journal quotidien. La *Presse*, journal dont l'autorité doit être acceptée en matière de frais de publicité, la *Presse* porte à la somme de 300 francs par jour, la dépense d'un journal qui se tire à 16,000 exemplaires. Prenons 100,000 francs par an.

Il résulte *à priori* de ces chiffres que, pour fonder un journal qui ait devant lui quelques années d'existence, un journal qui a ses abonnés à faire, il est nécessaire de posséder un capital de 4 à 500 mille francs.

Tous les citoyens français n'étant pas généralement pourvus de cette

somme, il n'y a pas de témérité à affirmer, que le monopole de la presse politique appartient aux hommes d'argent et que les lois de septembre ont violé odieusement la Charte.

En augmentant les difficultés qui font de la presse politique et quotidienne un monopole pour les riches, le gouvernement français a commis une de ces énormes balourdises qui ne sauraient trouver d'excuse dans les circonstances. C'est bien le cas de dire ici que la haine rend aveugle.

C'est en concentrant dans quelques mains l'action du journalisme qu'on en décuple la puissance, en lui conférant l'unité. C'est le monopole des écus et l'unité de direction qui ont fait la force du *Constitutionnel* sous la Restauration. Si le gouvernement actuel a voulu atténuer la puissance du journalisme par ses lois de septembre, il a agi directement contre son but.

Il est étonnant que l'exemple de la Belgique et des États-Unis, où la presse est presque complètement débarrassée d'entraves fiscales, n'ait pas encore dissipé les terreurs dont tous les gouvernements européens semblent frappés, à l'endroit de la presse. Ces gouvernements ne veulent pas voir que la force d'expansion de la presse est soumise, comme celle des gaz, à la loi de Mariotte, et que cette force est en raison directe des poids comprimants.

Je ne comprends pas non plus les journaux bien abonnés, comme le *Siècle* et le *Constitutionnel*, qui réclament aujourd'hui l'abolition des lois de septembre, car je considère les lois de septembre comme la première source du succès de ces journaux. Il me semble que tout le monde a les yeux troublés sur cette question de la presse. L'exemple cité tout à l'heure de la puissance du *Constitutionnel* sous la Restauration, et celui de la nullité de l'influence du journalisme dans les pays où la presse est complètement libre, sont cependant des arguments qui tranchent net la question. Encore une fois, ce n'est que sous le régime de la *liberté illimitée* de la presse, que la théorie de la lance d'Achille, si chère aux économistes, peut trouver son application.

Le privilège de la publicité, concédé au capital par les lois de septembre, devait fatalement aboutir à ce résultat désastreux que nous avons à constater : la subalternisation de l'idée à l'argent dans la direction du mouvement intellectuel du pays.

De ce qu'il fallait 500,000 francs pour fonder un journal quotidien, il devait arriver, en effet, et il est arrivé que la plupart des journaux quotidiens sont devenus des entreprises commerciales, des entreprises

dont les fonds ont été faits par des spéculateurs en politique ou en finance, ou par de riches banquiers, ou par des actionnaires trop crédules. Beaucoup de nos riches financiers, de nos hommes politiques, ont leurs journaux à eux. Il y a de ces journaux où l'influence de l'homme d'argent prédomine, d'autres, mais plus rares, où c'est l'influence de l'homme politique. Il advient quelquefois que chacun des deux intérêts tirant de son côté dans le même journal, la malheureuse feuille ne sait plus auquel entendre, et rappelle l'embarras plaisant de l'âne de Buridan entre ses deux picotins d'avoine.

La question de la publicité est si bien devenue pure question de boutique et de concurrence parmi nous, que la rivalité et la haine ne se rencontrent plus avec leur caractère d'acharnement que dans les entreprises de journaux qui exploitent les mêmes opinions. La sympathie politique n'est qu'un mot sans valeur; les entrepreneurs de journaux ne spéculent plus sur ce mobile. Le journal ennemi de la *Presse*, journal conservateur, ce n'est pas le *National*, journal radical; ce n'est pas le *Siècle*, journal de l'opposition de gauche; c'est le *Journal des Débats*, c'est le *Globe*, deux autres organes du parti conservateur. Et la *Presse* accuse les *Débats* d'être disposés à vendre la France pour deux abonnés de plus; et les *Débats* sollicitent contre la *Presse* toutes les rigueurs de la législation; et le *Globe* épuise contre la *Presse* le vocabulaire des personnalités injurieuses. Et tous s'accusent les uns et les autres de n'être guidés dans leurs manœuvres que par de misérables instincts de cupidité, et peut-être qu'ils ont raison tous.

Cupidité! c'est le mot; à l'honneur du pays, à la cause des intérêts populaires nul ne songe; à l'intérêt des actionnaires encore moins. Ce n'est pas sur le revenu ostensible du journal que le gérant de l'entreprise a spéculé, mais bien sur le revenu secret. Il y a des ministres et des puissances étrangères qui paient richement le concours d'un journal à 20,000 abonnés, et ce revenu là on n'en rend compte à personne; et voilà la raison de ces polémiques scandaleuses et de ces luttes acharnées qui s'engagent à propos de la curée de la subvention!

Par la même raison, l'impossibilité de subsister sans une riche subvention quelconque, tel de ces journaux a dû se vendre au premier intérêt industriel venu. L'un a vécu de la question des sucres (1), l'autre de la question de l'esclavage ou de celle de l'émancipation; celui-ci d'un che-

(1) On connaît la fameuse réponse de ce gérant de journal vertueux à une personne qui venait lui proposer de prendre parti pour les colonies dans la question

min de fer; celui-là d'une subvention de l'ex-régent d'Espagne. L'existence de beaucoup d'autres est demeurée un mystère.

Il y a des journaux qui sont parfaitement d'accord en politique, c'est-à-dire qui s'entendent parfaitement pour déclarer que le ministre régnant est un mauvais ministre, mais qui ne s'entendent plus dès qu'il est question du système à substituer au système en vigueur. Or, comment peut-on être d'accord en politique, quand on n'est pas d'accord sur les voies et moyens d'un système, c'est-à-dire sur les moyens d'application, questions de chemins de fer, d'enseignement, etc., etc. Nous ne sommes pas au bout de nos contradictions : nous en verrons bien d'autres.

La publicité étant devenue une pure question de boutique, la presse a dû adopter les principes et le ton de la boutique, et s'inféoder au service des intérêts de ceux qui la font vivre. Elle a adopté, en effet, le principe de la concurrence anarchique. Bien entendu que je ne parle ici que des journaux industriels.

Nous arriverons tout à l'heure à l'examen des moyens de concurrence. Signalons dès à présent une des plus fâcheuses conséquences de l'inféodation de la publicité aux écus.

Ces journaux qui font sonner si haut leur indépendance, mais qui ne peuvent pas mordre la main qui les fait vivre, sont cependant obligés de prouver de temps à autre qu'ils ne craignent pas de s'attaquer aux puissances; alors, comme ils sont forcés de respecter les hommes d'argent qui règnent et gouvernent en France, ils s'attaquent au gouvernement nominal pour faire montre de courage. Toujours ce pauvre gouvernement qui n'en peut mais.

La presse libérale, la presse du *Commerce*, du *Siècle*, du *Constitutionnel*, et du *Courrier français*, celle qui s'intitule dynastique pour avoir le droit de combattre le gouvernement plus à l'aise, est peut-être celle qui a le plus nui aux intérêts démocratiques, en séparant, dans toute circonstance, la cause de la démocratie de celle du pouvoir, et en donnant à plein collier dans l'hérésie du *gouvernement-ulcère*, si favorable aux envahissements du capital.

Mais les plus grands ennemis du Pouvoir et du Peuple sont incomparablement les ministres qui devraient combattre courageusement à la tête du parti commun, et qui donnent lâchement le signe de la déroute, dans toutes les rencontres, en criant : *Sauve qui peut!*

---

des sucres. « Désespéré monsieur, de ne pouvoir vous être agréable. mais nous avons *vendu hier notre question des sucres*. Un journaliste honnête n'a que sa parole. »

Ainsi, il n'y a eu que trois journaux à Paris en 1843 qui aient osé attaquer le projet de concession du chemin de fer du nord à M. Rothschild, le roi de la finance, et ces trois journaux s'appelaient le *National*, la *Phalange* et la *Législature*. La *Presse* n'a fait que prendre parti pour les compagnies fermières, un système bâtard.

Par une contradiction étrange et qui constate admirablement le désordre des idées de ce temps, il se trouve que ce sont les journaux amis de la royauté, les *Débats*, le *Globe*, la *Presse*, le *Siècle*, *le Constitutionnel*, qui abandonnent la cause du pouvoir central, et qui veulent livrer le pays à la coterie des banquiers, tandis que ce sont les organes du radicalisme pur et du socialisme qui demeurent fidèles à la cause de l'administration. Le *National*, la *Réforme*, les journaux communistes, peu amis du gouvernement actuel dans la question politique, sont pour lui contre les banquiers dans la plupart des questions matérielles, aussi bien que la *Démocratie pacifique*, journal en dehors des partis, et qui, en sa qualité d'organe de la Théorie de Fourier, devait marcher en tête de la croisade contre la féodalité financière. Du reste, les journaux de la haute banque ne perdent pas leur temps à riposter aux attaques des journaux radicaux et socialistes. La question des canaux et celle des chemins de fer ne sont pas pour eux des questions de principes, mais des questions de boutique.

L'annonce.

La concurrence étant la loi souveraine du commerce anarchique, la Presse absorbée par le commerce a donc adopté le principe de la concurrence, comme il a été dit, et la suprême direction du mouvement intellectuel du pays a passé aux mains des courtiers d'affaires, des hommes entendus dans les choses de la spéculation et de la Bourse. Ce n'est pas un progrès.

Ces nouveaux directeurs de l'esprit public, fort peu compétents pour la plupart en matière politique ou sociale et n'ayant que du mépris pour les idées, ont dû naturellement chercher un procédé d'accaparement pour l'appliquer à l'exploitation de l'élément commercial dont ils s'étaient emparés. Ils l'ont bientôt trouvé dans l'*annonce* et dans la *réclame;* ils ont créé la presse à 40 francs.

La presse à 40 fr. est née le lendemain de la promulgation de la législation de septembre.

Les entrepreneurs de publicité au rabais n'ont employé, pour culbuter

le monopole des vieux journaux que je regrette peu, d'autre procédé que celui de la baisse exagérée des prix.

Ils ont dit : en donnant pour 40 fr. la même marchandise qui se vend 80 fr. dans la boutique *d'à côté*, nous sommes sûrs d'enlever à celle-ci ses chalands.

Maintenant, comme la marchandise que nous vendrons 40 fr., nous en coûtera plus de 50, il faut que nous nous arrangions pour ne pas faire un marché de dupes.

Et ce moyen est tout trouvé. A l'aide de notre baisse exagérée de prix, nous allons acquérir une publicité immense. Par cette publicité, nous offrirons au commerce et surtout au *charlatanisme* un moyen commode de se passer du service des commis-voyageurs, des imprimés, des circulaires, des affiches, des tréteaux de la foire. Plus notre publicité augmentera, plus nous élèverons le prix de nos annonces. Ce que nous perdrons par le *journal* proprement dit, par l'*enseignement*, nous le regagnerons par la *spéculation;* ce qui a été fait.

L'annonce est, comme on voit, un procédé de concurrence qui a joué dans les entreprises de publicité le même rôle que la baisse exagérée des prix de transport, dans les entreprises de messageries.

C'est la presse à 40 fr. qui a achevé d'inféoder la publicité au capital ou à la spéculation, ce qui revient au même. C'est la presse à 40 fr. qui a fait prévaloir définitivement l'intérêt de la boutique sur l'intérêt de l'idée dans la direction de la publicité.

Car l'entrepreneur de publicité qui fournit à l'abonné pour 40 fr. un journal qui lui en coûte 50, déclare explicitement par cette baisse de prix, qu'il ira désormais chercher le succès, *en dehors de la communauté de la foi politique ou religieuse avec l'abonné,* qui devait être la condition de ce succès.

Et dès que ce directeur de journal est forcé de confesser publiquement que le revenu de l'annonce peut seul l'indemniser de la perte qu'il éprouve sur l'abonnement, il avoue explicitement aussi que la quatrième page du journal sera désormais la plus importante à ses yeux, celle qu'il soignera avec le plus d'amour.

La cause du talent et de la probité politique a reçu un grave échec, le jour où il a été reconnu en principe que le journal le mieux rédigé était celui où la question du *Rob Laffecteur* ou de la *Pommade du Lion* occupait le plus d'espace.

Il a bien fallu conserver l'abonné, le cultiver précieusement même, puisque le chiffre du revenu des annonces est proportionnel au nombre

des abonnés ; mais néanmoins l'abonné n'a plus été considéré moralement que comme un chiffre, un élément accessoire, presque un mal. La *Presse* a déclaré tout récemment qu'elle avait des abonnés par-dessus les épaules, et qu'elle n'en voulait plus.

Alors la publicité a été asservie à la marchandise, à l'avoué, au notaire qui tiennent le journal par l'annonce.

Le spirituel auteur des *Bohémiens de Paris* a poussé l'argument de la concurrence au-dessous du prix de revient, plus loin encore que les fondateurs de la Presse à 40 fr. Écoutez *Bagnolet* et *Montizon*, deux bohémiens de Paris, deviser sur cette question de la Presse à trop bon marché.

BAGNOLET mangeant. A propos, tu me parlais d'une grande affaire......

MONTIZON. Oui, une affaire de presse... un journal dont j'ai eu l'idée...

BAGNOLET. Ah! c'est un journal?

MONTIZON. Depuis longtemps, le besoin se faisait généralement sentir d'un journal quotidien, grand format, et à 4 fr. par an.

BAGNOLET. Un journal à 4 fr.!... Comment! tu ne prends que 4 fr. à chaque abonné!...

MONTIZON. Mieux que cela, mon cher... 4 fr. que je donne...

BAGNOLET. Comment! tu les donnes? Mais c'est ruineux.

MONTIZON. Du tout; mon système est bien simple.

BAGNOLET. Ah! voyons le système!

MONTIZON. Tu connais la spéculation des journaux à 40 fr.?... La feuille politique et littéraire se ruinerait très-vite sans la feuille d'annonces, qui produit chaque année 100,000 fr. de bénéfice net.

BAGNOLET. Ah! bah! 100,000 fr.; j'ignorais ce gros chiffre.

MONTIZON. Oui, mon cher, 100,000 fr. d'annonces que paient de braves industriels alléchés par les vingt mille abonnés des susdites feuilles. Or, un journal qui compterait cinq fois plus d'abonnés, ferait aussi pour cinq fois plus d'annonces.

BAGNOLET. C'est clair comme un bec de gaz.

MONTIZON. Au lieu de vingt mille abonnés, ayez-en cent mille... et bientôt, au lieu de 100,000 fr. d'annonces, vous en aurez pour 500,000 livres.

BAGNOLET. Mais comment trouver cent mille abonnés?

MONTIZON. Je suis sûr de les trouver, puisque je les paie. Je leur donne 4 fr. par tête. Mes abonnés me coûtent 400,000 fr., et comme mes annonces m'en rapportent 500,000, j'ai 100,000 de bénéfice brut.

BAGNOLET. Ah! mon ami, c'est superbe, c'est magnifique; je comprends.... je saisis tout ton système... tu póses quatre et tu retiens cinq, tu retiens six... tu retiens tout... et ta fortune est faite. »

J'ai bien peur que l'auteur des *Bohémiens de Paris* n'ait dit en ce peu de mots tout ce qu'il y avait à dire sur la moralité de l'annonce et

de la presse au-dessous du prix de revient. La *Presse*, le *Siècle*, le *Constitutionnel*, et tous les journaux qui vivent d'annonces et de réclames, dépenseront beaucoup de récriminations et de sophismes avant de se tirer du terrible argument de Bagnolet. Les journaux à 40 fr. font cadeau de plus de 4 fr. à chacun de leurs abonnés. La *Presse* qui n'a pas craint l'an dernier de réduire son prix d'abonnement de 8 fr., en même temps qu'elle agrandissait son format, s'est rapprochée de plus en plus de la solution de Bagnolet.

Enfin Bagnolet a réussi; la *Presse* et le *Siècle* ont vécu et brillamment vécu. La *Presse* n'a peut-être pas tout à fait réalisé la première fois les promesses de son prospectus et les espérances de ses actionnaires, puisqu'elle a été vendue mille francs ou deux mille francs, à la suite de ses malheurs; mais elle s'est relevée glorieusement depuis et elle est entrée dans une voie de prospérité fabuleuse, puisqu'elle vient de s'imposer volontairement, à ce qu'elle dit, une dépense de près de 250,000 fr. par an.

La *Presse* qui avait affermé en 1840 sa feuille d'annonces, au prix de 120,000 fr. pour 12,000 abonnés, et avec condition d'élévation successive du prix de location, proportionnellement à l'accroissement du nombre des abonnés, la *Presse* a publié l'an dernier, le compte de ses bénéfices. Il résulte de ce compte-rendu, que la quatrième page de la feuille a rapporté 188,121 en 1843, tandis que le journal tout entier, abonnement et annonces compris, n'a rapporté aux actionnaires que 184,287. La *Presse* avait en ce temps-là un peu plus de 16,000 abonnés; la *Presse* se payait 48 fr. hors barrière; donc un journal à 48 fr., et qui a plus de 16,000 abonnés, perd encore sur ses abonnements, une somme de 3,834 fr.

Ce qui est assez plaisant, c'est que dans le moment même où le journal la *Presse* publiait ces renseignements curieux, son rédacteur principal, engagé contre nous dans une polémique embarrassante, déclarait que le susdit journal *n'avait pas à s'occuper de sa quatrième page!*

Le même écrivain essaya aussi de nous persuader un jour que *l'annonce était la récompense de la vertu.* Nous ripostâmes à cette excellente plaisanterie, en demandant à la *Presse*, comment, si son principe était vrai, elle pouvait méconnaître la *vertu* du journal des *Débats* qui possède la plus magnifique feuille d'annonces de l'époque (1).

(1) La *Presse* a écrit que le *Journal des Débats vendrait la France pour deux abonnés.*

Plus récemment, la *Presse* ayant été accusée par la *Démocratie pacifique* de complicité dans les empiétements de la féodalité financière, le journal à grand format a protesté vigoureusement contre cette nouvelle attaque : « Nous accuser de complicité dans les envahissements de la féodalité financière, a-t-il répondu, quand nous nous imposons des sacrifices de 250,000 fr. par an, pour.... *nous rendre dignes de notre haute mission.* » Ingrate *Démocratie pacifique !*

Quand les entrepreneurs de messageries baissent leurs prix de transport, on s'imagine aussi que c'est pour tuer leurs concurrents, pas du tout ; l'opinion publique calomnie odieusement les entrepreneurs de messageries ; ces braves gens ne cherchent qu'à se rendre dignes *de leur haute mission....*

Je me suis *senti meilleur* après la lecture de l'article de la *Presse.*

Voici donc qui est avéré. La Presse à 48 fr. ne peut vivre avec seize mille abonnés et vingt mille ne suffiraient pas pour entretenir décemment la presse à 40 fr.

Ainsi, le journalisme ne vit que sous le bon plaisir de l'annonce. L'opinion n'est plus la reine du monde, c'est l'esclave de l'honorable compagnie des marchands d'orviétan. Cette compagnie, si elle voulait accaparer le monopole des annonces, tiendrait en ses mains le sort de tous les organes de la publicité. Elle n'a qu'à créer un journal à 20 fr., et à concentrer sur lui toutes ses annonces, pour donner le coup de grâce à tous les journaux existants. Je m'étonne que la grandeur du résultat n'ait pas encore séduit l'imagination aventureuse d'un Rodin, de quelque chef de parti, du parti légitimiste, par exemple, qui possède de vastes capitaux. Mais n'ai-je pas entendu parler de l'apparition du *Soleil!* Appelons l'excès du mal de toutes nos forces, puisque de l'excès du mal naît quelquefois le bien (1).

Lorsque nos pères ont fait leur grande révolution pour assurer à leur patrie les bienfaits de la liberté de la presse, lorsque nous avons fait la nôtre dans les mêmes intentions, nos pères ne s'imaginaient guère, ni nous non plus, avouons-le, travailler pour la plus grande gloire des re-

---

(1) Ceci était imprimé longtemps avant la fondation de la fameuse entreprise d'accaparement des annonces commerciales, sous la raison sociale Ch. Duveyrier et compagnie. A l'époque où l'auteur écrivait ces lignes, M. Ch. Duveyrier fulminait, de complicité avec lui, dans la *Démocratie pacifique*, d'énergiques protestations contre la tyrannie du capital.

mèdes secrets du docteur Charles Albert ou des pilules du docteur Giraudeau Saint-Gervais.

Les fils comme les pères, le législateur de 89 comme celui de 1830, avaient cru assurer les droits de la pensée, quand ils avaient écrit en tête de la loi fondamentale du pays, le principe de la liberté de la presse. Et l'idée certes était loin de leur esprit, de faire de la publicité un instrument destiné à favoriser le commerce des drogues.

Oui les intérêts du commerce ont été totalement étrangers aux motifs supérieurs qui ont fait reconnaître par la loi fondamentale la liberté de la presse, et je défie le plus impudent de tous les industriels d'oser soutenir la thèse contraire; et cependant ce sont les intérêts de boutique qui dominent aujourd'hui tous les autres dans la question de la publicité. Le droit de publier un journal est devenu un des priviléges les plus précieux du capital, et l'enseignement public par la voie de la presse est subordonné au bon plaisir et à l'intérêt des écus.

Les faveurs de la loi, comme le transport du journal à bas prix, n'avaient été accordées qu'à l'enseignement et à la propagation de l'idée par la presse. Mais voici qu'une industrie parasite se glisse frauduleusement dans la feuille politique où la loi n'avait aucunement songé à lui réserver une place; elle profite d'abord de l'immunité octroyée à la pensée, pour s'attribuer les bénéfices les plus positifs de cette immunité; non contente d'user et d'abuser de la complaisance de la loi, elle usurpe le quart de l'espace destiné primitivement à l'enseignement politique, religieux ou social, et elle finit par accaparer le monopole de la publicité.

La loi révolutionnaire et le bon sens avaient dit : « le journal, instrument « de propagation intellectuelle, vivra du talent de ses rédacteurs, de la sym- « pathie que la grandeur de l'idée rencontrera dans le sein de la masse. »

La loi actuelle et les hommes de la boutique ont pesé la bourse des hommes à idée ; et la sentant moins lourde que la leur, ils ont dit à ceux-ci : « nous vous défendons d'entrer en lutte avec nous, car nous « allons débiter notre marchandise à perte, jusqu'à ce que nous vous « ayons ruinés ou que nous vous ayons contraints de nous abandonner « le monopole de la publicité. » Abusa-t-on jamais plus brutalement du droit du capital !

Et le gouvernement, les députés, les magistrats, ont toléré cette usurpation sans mot dire, bien que le procédé d'usurpation fût vicié d'un caractère d'immoralité profonde; car pour arriver à l'accaparement de la publicité, la presse industrielle a été obligée de débiter ses produits *au-dessous du prix de revient.*

Or, toute industrie qui débite ses produits au-dessous du prix de revient, et qui ne rétribue pas les travailleurs qu'elle emploie sur le produit de leur travail, est une industrie immorale, parce qu'elle force les travailleurs à recourir pour vivre, au vol et à la fraude.

Il est incroyable que les législateurs n'aient pas compris encore que vendre un objet au-dessous de son prix de revient, c'est commettre un vol réel à l'égard de tous ceux qui sont détenteurs du même objet, et que ce vol doit être plus sévèrement puni que tous les autres, puis qu'il entraîne fatalement à sa suite les faillites et les catastrophes commerciales et les suspensions de travaux, toutes calamités qui se résument en aggravation de misères pour les travailleurs.

La vente au-dessous du prix de revient est l'arme que les gros capitalistes emploient pour ruiner les petits qui leur font concurrence. C'est par ce moyen que les entreprises de messageries qui desservent encore aujourd'hui les principales villes de France, ont accaparé le monopole des transports. En baissant leurs prix d'une manière exagérée, en transportant les voyageurs à perte, elles ont ruiné les compagnies qui n'avaient pas, comme elles disent, les *reins aussi forts* qu'elles; et quand elles ont eu conquis le monopole, elles se sont indemnisées sur le public de leurs sacrifices antérieurs. Cette concurrence est tout bonnement une guerre brutale dans laquelle la victoire est acquise d'avance aux plus gros capitaux. Toutes les fraudes commerciales, sans exception, en sont la conséquence. Ainsi, les petits trafiquants dans l'impossibilité de soutenir la lutte contre les marchands en gros, sont obligés, s'ils ne veulent fermer boutique, de dénaturer et de falsifier leurs produits. Jamais un pouvoir qui aurait le sentiment de sa mission, ne devrait tolérer l'existence d'une industrie qui débite ses produits au-dessous du prix de revient, car toute industrie placée dans cette position, ne peut échapper à la banqueroute, je le répète, que par la fraude ou par le monopole.

L'annonce est d'ailleurs de ces arbres qui peuvent se juger à leurs fruits. Je veux la voir périr avant peu sous l'explosion de l'indignation universelle des honnêtes gens.

Elle a débuté par le scandale et la police correctionnelle. On sait le rôle qu'elle a joué dans les ravages de cette fièvre de spéculations désastreuses qui signala le cours des années 1837 et 1838 et qui nous est revenue aujourd'hui, grâce au système de concession des lignes de chemin de fer adopté par le gouvernement. L'annonce est coupable d'un plus grand crime à nos yeux, c'est d'avoir enfanté les faiseurs et d'avoir mis l'influence politique aux mains d'agioteurs de bas étage

sur le concours desquels les premiers hommes d'Etat de notre époque sont contraints de s'appuyer. Elle a décuplé la puissance et encouragé les prétentions désordonnées de l'aristocratie financière. Elle est pour beaucoup dans cette position de vassalité où l'État se trouve placé vis-à-vis des hauts barons de la Banque.

Le souvenir de l'annonce se mariera dans l'histoire à celui des beaux jours de l'agiotage et des orgies du lansquenet de la Bourse, au souvenir de ces temps honteux où un agent de change pouvait gagner 60 mille francs par mois, à inscrire des paris!

Et le pouvoir est destiné à payer cher un jour sa coupable tolérance à l'égard de cette industrie illégitime. En sacrifiant les journaux sérieux, les journaux voués au culte d'un principe quelconque, pour assurer la fortune des journaux industriels, il n'a fait que se créer des maîtres avec lesquels il faudra bien qu'il compte tôt ou tard; et les exigences des monopoleurs de la presse seront proportionnelles aux chiffres de leurs abonnés.

L'annonce a engendré le feuilleton-roman qui a donné le monopole de la publicité aux spéculateurs capables de payer un roman *cent mille francs*. Le feuilleton-roman a tué la librairie et la littérature.

En effet, ces journaux qui sont forcés de cultiver l'abonné pour l'annonce, ne peuvent pas chercher à instruire et à moraliser le peuple, parce qu'il y a plus d'abonnés à gagner en flattant les préjugés du pays et en servant ses passions, qu'en l'éclairant sur ses intérêts véritables. Le journal à annonces est tenu de se baisser jusqu'au niveau de la masse, au lieu de forcer la masse de s'élever jusqu'à lui. Ce n'est pas ainsi que procèdent la foi et le dévouement à l'idée; ces nobles éléments du progrès que le pouvoir sacrifie.

Une autre fâcheuse conséquence de l'avénement de la presse à bon marché, a été la ruine de la presse départementale, plus impartiale et plus consciencieuse que sa sœur de Paris. La presse de province, obligée de baisser ses prix par suite de la concurrence des journaux de la capitale qui se débitent à perte, et ne pouvant trouver comme ceux-ci, des ressources dans l'annonce, a été condamnée à vivre de subventions et de sacrifices comme la partie la plus honorable de la presse parisienne. Alors la question des annonces judiciaires est devenue pour la presse départementale une question de vie ou de mort, et l'administration a déloyalement exploité sa détresse.

Le journal politique a trouvé encore ici d'immenses avantages en raison de sa liberté d'allures, sur le journal scientifique, sur la revue hebdomadaire ou mensuelle, qui se consacrent exclusivement

au développement de tel ou tel principe religieux ou social. Ces journaux, ces revues, qui n'ont jamais pu avoir la pensée de prospérer par l'annonce, ces recueils qui ne pouvaient vivre que par l'abonnement, n'en ont pas moins été obligés de baisser leurs prix d'abonnement, par suite de la réduction du prix des journaux qui ne vivent que de l'annonce. Et comme le plus souvent, ces prix d'abonnement qu'il a fallu baisser encore, avaient été déjà réduits au minimum par le dévouement et le désintéressement des fondateurs, il s'en est suivi que les hommes de progrès, que les hommes d'intelligence ont dû renoncer à leur œuvre, ou bien se condamner à des sacrifices au-dessus de leurs forces.

C'est-à-dire que le triomphe du journalisme industriel, voué à la propagation du *rob anti-syphilitique* et au succès du *nafé d'Arabie* a pour corollaire obligé la ruine du journal sérieux, voué à l'enseignement des idées religieuses, politiques ou sociales.

Cette position d'infériorité désastreuse que le triomphe de la presse mercantile fait à la presse à idées, est la plus cruelle condamnation de la législation qui régit la publicité en France. Si nous avions un gouvernement véritable, une administration qui sût ou qui voulût oser, demain, toutes les anomalies monstrueuses que je viens de signaler, cesseraient.

Demain il serait écrit dans la loi qu'il ne peut pas y avoir promiscuité entre la publicité des idées et la réclame industrielle—que le journal destiné à l'enseignement du peuple, ne doit pas continuer à faire l'office de la grosse caisse du marchand de vulnéraire suisse.... Et cette loi réduirait le cautionnement des neuf dixièmes, exigerait la signature de tous les articles du journal, abolirait le timbre, réduirait les frais de poste, et relèguerait l'annonce industrielle à sa place dans des feuilles *ad hoc* qui paieraient tribut à l'État pour l'annonce des marchandises comme pour celle des ventes judiciaires.

Immunité à la propagation de l'idée qui peut éclairer les hommes et les rendre meilleurs, voilà le principe libéral qui doit dominer la matière; mais que d'aucune façon, l'industrialisme qui bénéficie et spécule, ne puisse profiter du privilége accordé aux intérêts supérieurs de la pensée. Plus de promiscuité par conséquent entre l'idée et le trafic, entre le journal et l'annonce. Plus de promiscuité, pour que le journal rentre dans les conditions normales de sa nature, pour que sa fortune et celle de ses écrivains n'aient plus d'autres bases que la supériorité du talent et l'utilité de la publication.

Un député de l'extrême gauche, M. le baron de Chapuis Montlaville,

a réclamé l'an dernier l'abolition du timbre, espérant que la loi apporterait par là quelque allégement aux charges de la publicité. L'honorable député de Louhans s'était complétement abusé sur la portée de sa proposition, et il n'a pas eu de peine à le reconnaître lui-même. Il ne faut pas que le pays et les chambres se laissent prendre à ce leurre d'une réduction qui ne profiterait qu'aux *journaux spéculateurs.* L'abolition du timbre qui dégrèverait le journal quotidien d'une charge de 18 fr., permettrait à ceux-ci de réduire immédiatement leur prix d'abonnement de cette somme, et la position des journaux qui ne vivent pas d'annonces n'en serait pas changée. Il est probable même que c'est l'espoir de l'adoption de la proposition de M. Chapuis Montlaville, qui a poussé dans le temps les propriétaires du journal la *Presse* à agrandir le format et à réduire le prix de l'abonnement de leur feuille.

D'autres ont demandé, et nous sommes de ce nombre, qu'on abolît le timbre, qu'on accordât toute franchise à l'idée, et qu'on imposât l'annonce, à raison de la place qu'elle tient dans le journal ; mais tous ces moyens-là ne seraient encore que des palliatifs. Car aussi long-temps qu'il sera permis à l'annonce et à la réclame de vivre côte à côte de l'enseignement dans le même journal, il sera impossible d'interdire à la spéculation la faculté de sacrifier l'élément supérieur de la publicité à l'élément inférieur, et de se retirer de la perte sur le journal par le bénéfice sur l'annonce. Encore une fois, la séparation absolue de l'industrialisme et du journal, l'abolition de la promiscuité, voilà le seul spécifique à employer pour arracher la Presse à une vassalité déshonorante, et pour lui rendre sa légitime influence, sa dignité et sa moralité. Plus de promiscuité, pour que la *Quotidienne* ne soit plus forcée d'annoncer *les chansons* de Béranger, ni le *Charivari* les œuvres de M. de Girardin; pour que le *Constitutionnel* que M. Eugène Sue a retiré de la tombe, n'insulte plus dans son *premier Paris* aux théories professées dans le feuilleton sauveur par M. Eugène Sue !

Mais le gouvernement tremble à l'idée de l'émancipation de la Presse. Ce n'est pas lui qui devrait trembler pourtant, mais bien plutôt ces hauts et puissants seigneurs du journalisme qui le tiennent à la chaîne et qui lui vendent leur protection si cher. Car le premier effet de cette émancipation serait de l'affranchir, lui d'abord, d'un joug humiliant ; et l'opinion publique n'aurait plus à déplorer des scandales comme ceux dont nous sommes les témoins chaque jour.—Par exemple, le cabinet du 29 octobre, condamné à confier les fonctions éminentes de commissaire royal près le Théâtre français à un M. Buloz, coupable d'avoir at-

tribué la tragédie de *Cinna* à Racine... et cela parce que ce monsieur Buloz *porte*, dit-on, *deux Revues à sa ceinture!*... et deux Revues, notez bien, qui travaillent pour les ennemis du cabinet du 29 octobre.

La presse gouvernementale (1).

Non-seulement le gouvernement n'a rien à redouter de l'émancipation de la Presse, mais aucun parti n'est en meilleure position que le gouvernement pour régner par la Presse émancipée; et des ministres qui disposent du budget, qui paient un si grand nombre de fonctionnaires publics, ne sont pas excusables de n'avoir jamais travaillé à rallier à la défense du pouvoir, les écrivains les plus célèbres et les plus populaires du pays; car tous les hommes puissants par l'intelligence sont les défenseurs nés des pouvoirs intelligents, de l'autorité et de l'ordre. Mais pour rallier à soi ces hautes individualités, ces plumes populaires, il faut

(1) Il y a une presse gouvernementale, c'est moi qui l'affirme et je ne crois pas me tromper de beaucoup en évaluant à 500,000 francs le chiffre de la subvention que le ministère actuel, qui a juré ne subventionner aucun journal, paie aux journaux qui défendent sa politique. Malheureusement, comme ces subventions sont prises sur les fonds secrets, les ministres peuvent toujours nier quand on les attaque sur ce chapitre : les preuves manquent à l'appui de l'accusation. Toutefois, je serais curieux de savoir si M. le comte Duchâtel oserait bien me soutenir à moi, qui ai rédigé pendant dix ans des journaux subventionnés, et qui ai été subventionné pendant nombre d'années par M. Duchâtel lui-même : qu'aucun journal ministériel ne reçoit de subvention. Je dis franchement ces choses, parce que ma conscience ne m'a jamais fait reproche d'avoir accepté l'argent du parti que je servais. Je ne vois de honte qu'à servir les opinions qu'on ne partage pas. C'est pourquoi je conserve rancune aux ministres qui désavouent lâchement à la tribune les écrivains qui défendent le pouvoir; je considère ce désaveu comme un mensonge inutile Que M. le comte Duchâtel me permette de lui déférer le serment, à lui et à tous les écrivains qu'il solde, et dans huit jours, le public saura tous les chiffres de la subvention et tous les noms des subventionnés. Avant l'avénement du ministère du 1er mars, les écrivains subventionnés étaient payés par un mandat sur M. Gérin, caissier des fonds secrets; mais celui-ci exigeait un reçu, de sorte qu'il y avait justification de l'emploi des sommes versées et preuve contre l'écrivain qui *touchait*. M. Thiers et M. Rémusat qui avaient probablement affaire à des écrivains trop vertueux, ont imaginé un moyen très simple de dissimuler les noms propres et de les soustraire à toute responsabilité. Ils ont inventé le paiement en billets de banque. Plus de noms propres, plus de reçus. La vertu peut désormais s'humaniser sans se compromettre.

avoir le courage de dire tout haut à la tribune ce qu'on veut et où l'on va ; et ce n'est pas avec des déclamations hypocrites contre l'essor des passions mauvaises qu'on peut espérer de séduire les esprits généreux et de les attacher de cœur à la cause du gouvernement. Hommes du pouvoir, qui vous êtes élevés par l'éloquence et le savoir aux premiers postes de l'État, ouvrez largement au talent la carrière des emplois et des honneurs, afin que les plus capables puissent s'élever comme vous. Faites la part belle au savant, au poëte, à l'orateur, à l'artiste, pour que toutes ces supériorités légitimes unissent leur influence à la vôtre; pour que toutes ces forces de l'intelligence, rayons ternes et froids aujourd'hui qu'ils sont disséminés sur la surface du pays, se condensent et s'unissent dans la sphère du pouvoir, en un éclatant foyer de lumière et de vie. Parlez de liberté, de charité, de gloire, à cette nation si facile à gouverner, quand on sait la prendre par le cœur; exposez vos moyens pratiques d'améliorations sociales, pour que le peuple soit certain que vous vous occupez sérieusement de son sort. Essayez d'entrer dans cette voie, et appelez à vous ; vous verrez s'il manque d'esprits généreux pour répondre à votre appel, et si cette nation est aussi ingouvernable que vous le prétendez.....

Mais au lieu de cela, voici que j'entends M. Thiers, un ex-président de conseil, un personnage cinq à six fois consulaire qui nous dit : *qu'un journal ministériel ne doit être qu'un poteau...*

Et M. Duchâtel, un ministre de l'intérieur, qui définit l'écrivain gouvernemental le plus habile : *celui qui s'entend le mieux à développer le côté inutile des questions !*

Alors il a bien fallu que la malheureuse Presse gouvernementale finît par se conformer en tout lieu au programme tracé par la main de M. Thiers et M. Duchâtel.

J'ai fait longtemps partie de cette Presse gouvernementale ; j'ai même été sous le ministère du 15 avril, mais une quinzaine de jours seulement, membre du fameux bureau de l'esprit public. C'était un singulier cénacle. Les attributions de ses membres se réduisaient au dépouillement de la Presse départementale et aux fatigues de l'émargement mensuel. Quelquefois on y joignait la fabrication de quelque *tartine* ministérielle à l'usage de la presse subventionnée de la province. Je me suis abstenu avec acharnement de tout emprunt au bureau de l'esprit public, pendant tout le temps que j'ai dirigé de ces feuilles départementales subventionnées. Je n'ai pas eu à m'en repentir. Ces *tartines* de la correspondance n'étaient généralement qu'une froide paraphrase d'un ar-

ticle des *Débats* sur la question du jour; et pour dissimuler le plagiat, les fournisseurs ordinaires prenaient d'habitude la précaution de faire disparaître de la copie tout l'esprit de l'original. On m'en a *voulu* longtemps, on m'en *veut* peut-être encore au bureau de l'esprit public, d'avoir demandé un jour la suppression de la correspondance ministérielle, *pour cause d'utilité publique.* Hélas! ce que j'ai lu récemment de la correspondance ministérielle (correspondance Delaire), m'a démontré que tout cela n'avait fait qu'empirer depuis. A défaut de talent et d'idée, il y avait du moins de mon temps, de la loyauté et du cœur; on attaquait rudement, mais on ne calomniait pas. Endormir l'opinion publique et calomnier tous les hommes à idées généreuses, est, à ce qu'il paraît, l'œuvre et la mission du bureau de l'esprit public d'aujourd'hui.

C'est aux ministres que je fais ici le procès, et non à mes anciens amis de la presse gouvernementale; car c'est des ministres ici que la corruption descend; car ce sont les ministres qui soldent leurs écrivains sur leurs fonds secrets comme des agents de la police occulte, et qui les désavouent au lieu de les honorer hautement.

Et c'est encore moins un reproche d'ingratitude que je veux adresser à ces ministres, qu'un reproche de maladresse et de pusillanimité. La reconnaissance est un des attributs des natures supérieures, et je suis plus porté à plaindre qu'à blâmer les cœurs éteints qui en sont dépourvus. Mais c'est que cette ingratitude est malheureusement systématique chez les dépositaires actuels du pouvoir et provient d'un vice de lâcheté. C'est que la faveur méritée par des services réels et qu'on aura refusée à l'écrivain courageux et dévoué, sera offerte à l'ennemi, au pamphlétaire. C'est que tous les ministres depuis Casimir Périer, ont travaillé à laisser dire d'eux, *qu'il valait mieux, pour mériter leurs bonnes grâces, les attaquer que les servir.* Voyez les récompenses scandaleuses accordées dans le temps par M. Thiers à ces deux écrivains qui s'étaient acharnés contre lui avec tant de fureur. Eh bien, je ne connais pas de tactique gouvernementale plus corruptrice que celle-là et plus déshonorante! Donner une décoration à l'auteur de *Barnave*, parce qu'il a fait un méchant livre contre la famille du Roi; donner une sous-préfecture à un rédacteur du *Revenant* ou de la *Gazette de France*, parce qu'il a passé dix années de sa vie à insulter le Roi; acheter ainsi la défection et l'apostasie, au lieu de récompenser la fidélité et le zèle.... je dis que c'est travailler à discréditer sa propre cause et décerner une prime à l'immoralité et animer à la curée

tous les assaillants du pouvoir. Le ministre ingrat et peureux (1), qui refuse d'honorer l'écrivain qui le sert, donne à tous la mesure de l'estime qu'il fait de lui-même. Il provoque pour ainsi dire les injures que la presse de l'opposition est déjà si bien disposée à distribuer aux écrivains de la presse gouvernementale. Il tue le zèle au cœur des ambitieux ; il se prive du concours de tous les publicistes de quelque valeur, qui accepteraient volontiers la charge de défendre la cause gouvernementale, s'il y avait à la fois honneur et profit à le faire. Il trahit cette cause, en un mot, et d'un autre côté il s'expose au mécontentement des députés ministériels qui ont besoin qu'on les défende dans leurs départements contre les attaques systématiques dont les écrivains de l'opposition les accablent. J'ai eu jadis assez d'influence pour décider quelques jeunes gens de talent à embrasser avec moi la cause du pouvoir, dans le temps de l'émeute et des orages politiques. Tous ou presque tous du moins ont renoncé à cette carrière depuis quatre à cinq ans. M. Duchâtel a demandé pendant des années entières, sans pouvoir les trouver, des écrivains à 500 francs par mois, pour des villes comme Toulouse, Lyon, Lille. Ce n'est que depuis fort peu de temps qu'il a réussi dans ses recherches. On jugera, si la pénurie est grande, quand on saura qu'il m'a été offert à moi deux mille francs de plus qu'aux autres et que j'ai refusé. Et certes, ce n'est pas le mépris de l'or et encore moins la crainte d'être appelé journaliste *stipendié* qui m'ont fait rejeter les offres ministérielles ; car je ne méprise pas l'or qui n'est pas méprisable et je suis un peu cuirassé contre la politique discourtoise. J'ai refusé, malgré mes sympathies pour le pouvoir, parce qu'il m'était démontré par une trop longue expérience, qu'il était impossible de servir à la fois les intérêts du gouvernement et ceux du ministère. J'ai refusé, parce qu'il me répugnait de faire du journa-

---

(1) M. de Montalivet, au moment de quitter le ministère, après la coalition de 1839, avait jugé à propos de récompenser par la décoration les longs et pénibles services de M. Durangel, aujourd'hui rédacteur en chef du *Messager*. L'honorable écrivain, tout en remerciant le ministre de cette faveur, dont il reconnaissait tout le prix, déclara à l'excellence qu'un de ses amis qu'il nomma, son ancien dans la presse, avait autant de droits que lui à cette précieuse distinction, et que sa loyauté ne lui permettait pas d'accepter une récompense qui ne lui serait pas commune avec ce dernier. Cependant l'ordonnance était signée ; alors M. Durangel attendit paisiblement qu'un autre ministère eût réparé l'oubli du ministre du 15 avril, pour porter sa décoration ; et l'ami ne fut instruit de cette preuve touchante de l'estime de son collègue que le jour où il reçut lui-même le titre de légionnaire.

lisme au profit exclusif de l'aristocratie financière, et que les journaux du ministère n'ont pas d'autre mission que celle-là à remplir aujourd'hui. Et j'ai dit au ministre qu'un écrivain consciencieux ne pouvait pas se tailler des convictions, au jour le jour, sur le patron des palinodies des *Débats*.

Voici encore des faits qui me sont personnels et qui donneront une idée de cet état de pénurie dans laquelle la presse gouvernementale se trouve depuis longtemps plongée.

Je rédigeais en 1837 le journal ministériel de Lille, le *Nord*, subventionné à 18,000 francs par an. M. de Rémusat, un des doctrinaires fougueux de l'époque, m'ayant appelé à la rédaction du journal la *Paix*, il me fut donné pour successeur, à Lille, un ex-rédacteur en chef de la *Glaneuse* de Lyon, une feuille rouge dont les publications incendiaires avaient énormément contribué à l'explosion d'avril 1834. L'ex-rédacteur de la *Glaneuse*, qui avait subi une condamnation à trois années d'emprisonnement par arrêt de cour d'assises, venait de s'évader tout fraîchement de Clairvaux, quand on le choisit pour me remplacer. Le public a la mauvaise habitude de ne pas croire à la sincérité des conversions trop rapides. On ne crut pas à Lille à la sincérité de celle de mon successeur; et le nouveau rédacteur du *Nord* fut frappé en pleine rue au visage par un écrivain légitimiste qui refusa de lui donner raison par les armes. L'agresseur, traduit devant le tribunal de police correctionnelle, fut condamné à SEIZE francs de dommages-intérêts. L'écrivain ministériel n'eut pas la présence d'esprit de souffleter son adversaire sur l'une et l'autre joue, à l'heure même, et de déposer 32 francs sur le comptoir du greffier.

A Lille, j'avais été remplacé par un rédacteur de la *Glaneuse*; à Toulouse, quelques années plus tard, je remplaçais à la rédaction de la feuille ministérielle *La France méridionale*, un ex-rédacteur de la *Tribune*; et quand j'abdiquai définitivement le titre d'écrivain ministériel, on me donna pour successeur, à ce dernier journal, un jeune étuviste en déconfiture, fort peu versé dans l'étude des matières politiques et sociales; mais très-fort sur le violon.

Veut-on avoir une idée de la facilité des mœurs et de la légèreté du ton de la presse gouvernementale, quelques traits suffiront. Un membre du bureau de l'*Esprit public* ayant donné un jour sa démission, sous prétexte de dégoût des sinécures (la scène se passait sous le 15 avril), l'*ami du ministre* prit la peine de se déranger de son travail pour venir demander à l'écrivain scrupuleux la permission de faire tirer son por-

trait à un nombre considérable d'exemplaires,... désireux qu'il était, disait-il, de conserver à la postérité les traits et la physionomie d'une *espèce primitive* que tout le monde croyait depuis longtemps perdue.

C'est sous ce même ministère du 15 avril qu'eut lieu une mystification amusante qui fit à son auteur un honneur infini : deux écrivains d'une feuille ultra-doctrinaire, deux séides fougueux de M. Guizot d'avant la coalition, *vendus à M. Molé, sans le savoir et sans le vouloir... vendus et non payés* par le négociateur qui prit sur lui de conclure le marché, et qui garda fidèlement le secret et la somme. La mystification valut plus tard force plaisanteries aux victimes (*quorum pars...*), plus le titre d'ingrats.

J'ai voulu faire ces confidences au public, d'abord pour lui montrer l'incurie profonde qui règne dans les conseils du pouvoir, et aussi pour détruire dans son esprit ce soupçon qui est si bien dans les mœurs de l'époque, que ce volume pourrait bien n'être que l'explosion des ressentiments de mon amour-propre froissé et de mon ambition déçue. Que le public se rassure et que nul ne me range parmi ces valets de plume cassés aux gages qui mendient le pamphlet à la main. Personne n'a moins que moi le droit de se plaindre de l'ingratitude du pouvoir. Attaché dans un intervalle de cinq à six ans aux cabinets de cinq à six ministres, j'ai pu, sans même tendre la main, m'emparer des plus douces et des plus riches sinécures ; et ces sinécures étaient encore à ma disposition quand j'écrivais ces lignes, et mes amis m'ont blâmé quelquefois de ne pas les avoir acceptées. M. le maréchal Bugeaud, l'homme le plus puissant de ce pays, m'a fait donner des places *malgré moi* pour m'attacher à sa fortune, et j'ai renoncé à tout ce brillant avenir par le simple motif que, depuis que j'ai atteint l'âge de raison, le goût des soldats m'a passé.

Ainsi la presse ministérielle en général, et à quelques rares et brillantes expressions près, n'est qu'une seconde édition pas toujours corrigée du *Journal des Débats*, et ce *Journal des Débats* est l'organe de l'intérêt exclusif de la haute banque. Le gouvernement emploie donc toutes les influences morales et matérielles dont il dispose pour favoriser les envahissements de l'élément financier. Il travaille consciencieusement à river les fers du pouvoir et ceux du peuple, et il ne lui est pas encore venu à la pensée de changer la thèse de terrain et de faire développer par soixante journaux à la fois le principe sauveur : que les intérêts du pouvoir sont les mêmes que ceux du peuple, et que le peuple et le pouvoir ont les mêmes ennemis. Beaucoup de

nous se sont offerts, je parle des écrivains les plus dévoués de la presse gouvernementale, pour mener la bataille, mais toujours les ministres ont rejeté nos offres. La peur de se compromettre avec les hautes puissances financières a toujours apporté à leur bon vouloir d'invincibles obstacles.

Et pourtant ce qu'on n'osait entreprendre sur une grande échelle, notez bien, on nous le laissait tenter dans toutes les localités importantes où l'on croyait notre énergie utile. Si toute la presse ministérielle s'était faite plus démocratique que la presse radicale, ce qui n'était pas difficile, ce que je faisais, moi, le pouvoir aurait bien peu d'ennemis aujourd'hui dans les rangs du peuple; et les banquiers, au lieu d'être ses maîtres, et ses maîtres impérieux, seraient ses très-humbles valets.

Résumons cette dissertation, dont le lecteur est prié d'excuser la longueur.

La publicité est inféodée à l'annonce. Le marchand, le notaire et l'avoué, qui sont les distributeurs de l'annonce, sont les vrais maîtres de la publicité.

Le cabaret.

Il est une autre industrie parasite, une industrie commerciale que j'aurais tort de ne pas faire figurer sur la liste des puissances auxiliaires du commerce, car elle joue un rôle important dans le mouvement de la machine représentative : c'est l'industrie du cabaret, un des grands leviers de l'élection.

Je ne sais pas le chiffre de l'impôt que le cabaret prélève sur les salaires de l'ouvrier en France. Ce doit être quelque chose d'effrayant et de colossal.

Le cabaret s'emplit comme le forum de la désertion de l'atelier. Sa prospérité, comme celle de toutes les industries parasites qui ont le gui pour emblème, est en raison inverse de la prospérité du pays. Le temps de l'élection, c'est-à-dire le temps des agitations politiques, est pour le cabaret, l'époque des pluies d'or.

Le cabaret est une lèpre qui s'attache comme la vermine aux populations misérables. Plus cette misère augmente, plus la splendeur du cabaret s'accroît. Les cabarets de l'Irlande s'appellent des palais (*gin-pallace*). L'esprit de feu y coule par des robinets de métal étincelant, de magnifiques tonneaux cerclés de cuivre poli, étiquetés et rangés dans un ordre admirable.

C'est là que le travailleur malheureux vient s'étourdir sur les conséquences de la réduction de son salaire et chercher l'oubli momentané de ses souffrances, l'oubli de l'avenir de sa femme et de sa fille

La prospérité du cabaret dit la dépravation des mœurs, le dégoût du travail et de la famille, l'abandon du ménage. J'affirme hardiment, sans avoir comparé les chiffres, que la progression du nombre des cabarets marche parallèlement à celle des délits et des enfans trouvés. Le cabaret est la terreur de la mère de famille active et laborieuse.

C'est dans le cabaret que se préparent et que se débitent les mixtures falsifiées qui empoisonnent le peuple, sous le nom menteur de vin ou d'alcool. Je n'ai jamais été surpris que les populations des grandes villes aient attribué les ravages du choléra aux maléfices de leurs fournisseurs de liquide ; au contraire.

Il y a solidarité intime d'intérêts pécuniaires entre le cabaret et le journal politique. C'est le cabaret qui fait la fortune du journal politique, et réciproquement. C'est pour fainéantiser, pour boire et pour lire ou entendre lire le journal, qu'on va au cabaret. Le cabaret, l'estaminet et le café lui-même, qui n'est qu'un cabaret bourgeois, sont les théâtres où les orateurs se préparent aux luttes de la tribune. Il y a de ces théâtres-là jusque dans les derniers villages de la France aujourd'hui. C'est au cabaret que se traitent les grandes affaires d'élection, de conseil municipal, de garde nationale et autres. Je sais beaucoup de localités où les cabarets sont affermés par les candidats de la chambre, pendant toute la durée des opérations électorales. On y mange et on y boit gratis, au compte des concurrents. Il y a eu à Châlon-sur-Saône, sous la restauration, une élection qui coûta une quarantaine de mille francs à chacun des deux candidats. En Angleterre, pays plus *avancé* que le nôtre en matière de gouvernement représentatif, le chiffre de ces dépenses s'est quelquefois élevé à un million. De là une des raisons qui doivent attiédir les esprits à l'endroit de toute réforme électorale qui ne porterait que sur l'abaissement du cens. Quand le cens électoral sera descendu à 100 francs, c'est le cabaret qui sera le maître absolu de l'élection. Je n'aspire pas ardemment après ce résultat. Le pouvoir est un instrument dont le maniement ne s'apprend pas en un jour, et je n'aime pas à voir les armes à feu aux mains de ceux qui ne savent pas les manier.

Le cabaret est déjà une puissance aujourd'hui, et une puissance respectable.

Un banquier philanthrope, M. François Delessert, était député du

sixième arrondissement de Paris avant 1837. Le sixième arrondissement de Paris, rue St-Martin, rue du Grand-Hurleur, rue aux Ours, est un des quartiers les plus industrieux de la cité. L'ouvrier y fourmille, les cabarets aussi. M. François Delessert ayant coopéré activement à l'établissement des caisses d'épargnes, *établissements destinés à recevoir les économies des ouvriers*, les nombreux électeurs marchands de vin du sixième, furieux de la concurrence, décidèrent que leur vertueux député avait *trahi leurs intérêts les plus chers* et démérité dans leur estime, et ils le destituèrent du mandat de confiance dont ils l'avaient précédemment investi. Dois-je dire que leur nouveau choix se fixa sur M. Arago; non pas, hélas! sur M. Arago l'illustre astronome, mais sur M. Arago, l'orateur qui prenait alors la parole dans les banquets patriotiques. M. Arago, tribun! oh! c'est encore là un des crimes impardonnables de cette abominable anarchie sociale dans le sein de laquelle nous vivons, de détourner fatalement de leur voie naturelle les plus nobles intelligences et les plus magnifiques talents. Voilà un homme que Dieu certainement avait marqué du doigt pour qu'il fît de grandes choses, pour qu'il fût le prince de la science; car Dieu avait donné à cet homme et le génie qui conçoit et l'éloquence qui vulgarise, et jusqu'à la majesté des traits et à la puissance physique qui séduisent les masses. Il lui avait également mis au cœur un sentiment ardent de sympathie pour les classes laborieuses; la mission que cet homme favorisé avait reçue de la nature était évidemment de traduire en applications populaires toutes les découvertes de la science et de personnifier en quelque sorte le progrès bienfaiteur, auprès de ces populations qui souffrent et qui ont si grand besoin de l'aide du génie. Mais la puissance des préjugés et les traditions d'une étroite et stérile politique ont faussé l'essor de cette brillante nature et égaré les pas du savant dès sa première entrée dans la carrière. Et l'illustre astronome, le ministre-né du progrès pacifique, n'a pas tardé à descendre des hauteurs de la science, pour déclamer contre le pouvoir, au nom des prétendus intérêts du peuple et pour se faire orateur de banquet, agitateur à la suite. Mais qui donc, mon Dieu, défendra le pouvoir, si l'astronome à qui ses études spéciales doivent donner une si haute idée de l'ordre, si des hommes de cette trempe, créés et mis au monde pour comprendre et glorifier le pouvoir, lèvent la main sur lui!

Je viens de donner, à l'occasion de M. Delessert, un des fondateurs de la caisse d'épargnes de Paris, une preuve de la puissance politique du cabaret: j'en citerai une seconde. En 1831, quand l'Europe abso-

lutiste, effrayée de la triple explosion révolutionnaire de Paris, de Varsovie et de Bruxelles, armait en toute hâte; quand la France avait besoin de toutes ses ressources financières pour s'armer à son tour et parer aux éventualités d'une coalition nouvelle, M. Laffitte eut l'idée de réduire d'un tiers l'impôt sur les boissons. Le moment n'était pas bien choisi peut-être pour réduire les revenus du trésor ; mais enfin il y avait moyen de faire que la réduction proposée, une réduction de quarante millions, profitât au producteur (le vigneron) ou au consommateur (le peuple).

Or, la réduction ne porta que sur le droit de débit, c'est-à-dire ne profita qu'à l'intermédiaire, au cabaretier. La petite consommation n'en fut aucunement allégée, parce que les plus fortes réductions sont insensibles pour l'ouvrier qui n'achète qu'au détail, au *canon*, au petit verre. Alors la consommation demeurant stationnaire, la production ne fut pas activée.

On compte dans la capitale de la France 20,301 électeurs, et dans ce nombre 1888 marchands de vin, limonadiers, débitants de liquides.

Ainsi, les puissantes industries qui exercent la plus large part d'influence sur l'opinion et par conséquent sur les conseils du pouvoir, sont des industries parasites, vivant de la détresse ou de la fortune du travailleur, et inféodées au capital. Et le pouvoir et le peuple demeurent désarmés sous les coups de cette coalition formidable qui fait l'opinion.

On sait maintenant pourquoi nul n'ose attaquer la haute banque, et pourquoi, au contraire, toutes les attaques de la politique révolutionnaire convergent vers la royauté.

Mais pour démontrer à l'opinion publique la sottise des préjugés qui la mènent, pour la faire revenir, s'il se peut, de ses absurdes préventions contre l'autorité, je veux la forcer de reconnaître :

1° Que le peuple français, affranchi par la révolution de 89 du joug de la féodalité nobiliaire, n'a fait que changer de maîtres.

2° En second lieu, que ces nouveaux maîtres s'appellent les banquiers — et que l'autorité royale, loin de pouvoir porter préjudice aux libertés populaires, est au contraire aujourd'hui le seul contrepoids capable de faire équilibre à la puissance d'écrasement dont le coffre-fort est armé contre les libertés populaires ; — et qu'enfin la fausse idée démocratique, qui s'est acharnée jusqu'ici à démanteler la royauté et à la

démonétiser dans l'opinion publique, n'a fait que travailler pour le compte de l'aristocratie financière, en nous faisant perdre peu à peu tout le prix des conquêtes de 89 et du sang versé par nos pères.

Pour arriver à cette démonstration, faisons poser devant nous les priviléges de l'ancien et du nouveau régime. Comparons les privilèges d'autrefois avec ceux d'aujourd'hui, et voyons qui a profité des bénéfices des deux révolutions.

CHAPITRE XI.

Les anciens et les nouveaux privilèges.

Quels étaient ces anciens privilèges dont nos pères eurent si grandement raison de se plaindre et de se débarrasser? J'en énumère quelques-uns que je trouve formulés dans les plaintes des écrivains du dernier siècle.

Les gentilshommes ne payaient pas l'impôt foncier.

Ils avaient dans leurs terres le droit de basse et moyenne justice.

Ils rançonnaient le voyageur et le marchand par leurs droits arbitraires de péage.

Ils possédaient le privilège de la chasse;

Le privilège du duel;

Le privilège des grades dans l'armée et de certaines charges au parlement et à la cour.

Quelques autres droits insolents qualifiés *de droits du seigneur*, et dont ils n'usaient plus avant 89, s'ils en usèrent jamais.

On se plaignait encore des coutumes, des lettres de cachet, de la tyrannie qui pesait sur la pensée; on disait que la fortune de l'État était livrée aux traitants décorés du nom de fermiers généraux; on criait fort contre la dîme, les aides, les gabelles, les commis, contre les douanes intérieures, la corvée, contre les corporations de métiers, les maîtrises et les jurandes. La libérale initiative de Louis XVI avait aboli la question et la torture.

C'est à peu près là la masse des griefs que l'Assemblée nationale imputait à l'ancienne constitution française, griefs dont la révolution a obtenu le redressement, en proclamant l'unité administrative et législative du royaume, la liberté de la presse, l'égalité des citoyens devant la loi, la proportionnalité de l'impôt, l'admissibilité de tous les citoyens aux grades et aux emplois. Comparons les deux époques.

Immunités des terres nobles.

Les gentilshommes d'autrefois ne payaient pas l'impôt foncier. C'est vrai, mais ils payaient l'impôt du sang : tous étaient tenus de servir l'État dans l'armée.

Les gentilshommes d'aujourd'hui paient l'impôt foncier ; mais la plupart des propriétés de ces gentilshommes, les mines, les houillères, les pâturages, reçoivent de l'État une prime de protection pour leurs produits qui équivaut à l'immunité du sol. Le trésor leur rend d'une main ce qu'il leur prend de l'autre. Les propriétés immobilières des hauts barons d'aujourd'hui sont les mines et les forges d'Anzin, de Fourchambault, de Saint-Amand, du Saut-du-Sabot, d'Alais, de la Grand'Combe, de Decazeville, les forêts de M. le comte Roy et de M. le marquis d'Aligre, les raffineries de MM. Périer, Delessert, les pâtures à élèves de M. le maréchal Bugeaud, les fabriques de drap de MM. Grandin et Cunin-Gridaine.

La protection dont toutes ces propriétés jouissent, a empêché que la réunion de la Belgique à la France ait eu lieu depuis quatorze ans; que la France ait accédé au Zolwerein et réalisé par un traité commercial l'alliance de l'Europe centrale, garantie de la paix universelle.

La prime indirecte ou de protection, accordée aux fabricants de fers français, qui ne peuvent soutenir la concurrence avec la production de l'Allemagne, de la Russie, de la Suède, de l'Angleterre, de la Belgique, fait payer le fer à toute la France, et notamment à l'agriculture, le double de ce qu'il vaudrait sans cette protection. Même résultat pour les houilles.

Le haut prix des fers réagit sur le haut prix des forêts. Les forêts se détruisent, parce qu'il y a intérêt à les couper à blanc. Les cimes dénudées par suite des déboisements irréfléchis, ouvrent les vallées à l'inondation et les coteaux à l'ouragan. Les ravages périodiques de ces inondations causent à la fortune publique un préjudice annuel de soixante millions, en perte de récoltes. La climature est détériorée; l'olivier fait chaque année un pas de retraite vers la mer. Les provinces du midi sont dévastées par le mistral. Les ingénieurs du gouvernement, les conseils de département, déclarent que l'origine du mal est dans la destruction des forêts. Ils réclament le reboisement des montagnes, comme mesure d'utilité publique; mais l'intérêt des propriétaires de forêts est que la législation forestière qui maintient le haut prix de leur propriété, ne

soit pas réformée. Les riches achètent les bois pour les défricher ; les hommes influents par l'élection obtiennent sans difficulté l'autorisation de défrichement qu'on refuse aux communes et aux petits propriétaires. Le gouvernement n'osera pas proposer de réformer la législation forestière, parce que une semblable proposition serait de nature à irriter contre lui le ressentiment des hauts capitalistes possesseurs des forêts. Ces grands propriétaires ont présenté, il y a deux ou trois ans, à la chambre élective une pétition à l'effet d'obtenir une augmentation de droits d'octroi sur la houille de Paris. Le prix du combustible, si lourd pour les classes laborieuses, ne paraissait pas encore assez élevé à ces messieurs.

Les propriétaires de forêts ont le même intérêt que les propriétaires de houilles et d'usines à fer, à ne pas laisser arriver à bas prix en France les houilles de la Belgique et de l'Angleterre.

La protection accordée aux raffineries et aux fabriques de sucre indigène, a coûté depuis quinze ans deux cents millions à la France ; elle a tué la fortune de nos colonies et porté un coup funeste à la prospérité commerciale de nos ports et à notre puissancé maritime.

La protection de 55 francs par tête, accordée aux grands éleveurs de bestiaux, a mis le prix de la viande hors de la portée des consommateurs de la classe laborieuse. Pour avantager quelques grands propriétaires de quelques départements de la France où le morcellement n'a pas encore étendu ses ravages, le gouvernement prive d'un aliment sain et substantiel la partie de la population qui a le plus besoin de cette nourriture pour réparer ses forces épuisées par le travail. Elle fait de la consommation de la viande de boucherie un privilège pour les classes aisées. Jamais la noblesse d'autrefois n'a revendiqué pour elle seule le droit de se nourrir de viande de bœuf. M. le maréchal Bugeaud m'a tenu une fois trois heures sur le trottoir de la rue de l'Université, pour me prouver que le peuple français était intéressé à ce qu'il ne se *consommât* en France que de la *viande nationale*, c'est-à-dire de la viande provenant de ses pâtures à lui, grand propriétaire de la Dordogne. Il n'a pas réussi à me faire renoncer à cette sotte opinion : que la première condition d'une viande *nationale* était d'*être abordable aux estomacs nationaux*.

La protection accordée à nos manufactures de draps, de toiles et de coton, outre l'inconvénient de faire payer à la nation ses vêtements le double de ce qu'ils valent, a provoqué, comme toutes les autres protections ci-dessus énumérées, des mesures de représailles chez les

états voisins, qui ont imposé rigoureusement, à leur tour, nos vins, nos eaux-de-vie, nos soieries et tous les articles sur lesquels la production française avait une supériorité marquée. J'ai déjà dit que l'industrie viticole, qui occupe sept millions de bras en France, avait vu se fermer à l'extérieur ses principaux débouchés, en même temps que l'élévation toujours croissante des octrois des villes lui fermait les grands marchés de l'intérieur. Mais les vignes sont la culture de la petite propriété et la petite propriété fournit peu de députés et de pairs.

Le chiffre de l'impôt, dont la protection accordée aux industries nécessiteuses des grands propriétaires et des grands capitalistes grève le travailleur national en France, s'élève, dit-on, à plus d'un milliard, d'après calculs approximatifs, basés sur les documents de l'administration des douanes. Réfléchissons que nous payons tout ce que nous consommons en vin, combustible, vêtements, étoffes, constructions, serrurerie, charronnerie, etc., un tiers ou moitié plus cher que nous ne devrions le payer. Quant aux préjudices causés à la fortune territoriale du présent et de l'avenir par la dépopulation des forêts, il est à peu près impossible de l'évaluer.

Je demande au peuple ce qu'il a tant gagné à l'abolition de la franchise des propriétés de la noblesse, et si c'est la royauté qu'il continue à poursuivre de ses haines, qui a hérité des priviléges de l'ancien régime?

La noblesse d'autrefois ne payait pas l'impôt foncier, mais elle ne fabriquait ni fers ni cassonade ni culottes, comme la noblesse d'aujourd'hui; elle ne faisait pas payer aux vilains une prime d'un milliard pour les produits de son industrie.

Et la noblesse d'autrefois payait l'impôt du sang, que la noblesse d'aujourd'hui laisse retomber tout entier sur les épaules du peuple.

Est-il bien sûr que le peuple ait gagné au change?

Privilège de basse et moyenne justice.

La noblesse d'avant Louis XIV exerçait sur ses domaines le droit de basse et moyenne justice.

Il serait injuste de dire que la noblesse d'aujourd'hui, que l'aristocratie des écus, exerce sur ses terres le droit de basse et moyenne justice, droit qui n'existait plus en France dès avant 89. Certes, c'est un des grands bienfaits de nos Révolutions que la justice soit exercée aujourd'hui au nom du souverain, c'est-à-dire au nom de la nation, par un

magistrat chargé de poursuivre d'office les coupables et de protéger les droits de tous. Je m'incline avec respect devant l'institution du ministère public, une de celles qui me paraissent de nature à donner la plus parfaite idée de la mission providentielle du pouvoir. Je reconnais volontiers que la justice se rend mieux en France qu'en aucun autre pays du monde, et que la magistrature française a toujours noblement soutenu sa vieille réputation d'intégrité et de science. En fait de privilèges judiciaires, il est vrai, les gentilshommes d'aujourd'hui n'ont plus que le privilége de la cour de cassation et celui des plus éloquents avocats; mais c'est encore trop; le tarif des frais de plaidoirie d'ailleurs laisse toujours un immense avantage au plaideur riche et de mauvaise foi sur le pauvre évincé.

Droits arbitraires de péage.

Les gentilshommes d'autrefois rançonnaient le voyageur et le marchand par des droits arbitraires de péage.

Hélas! aujourd'hui tous les canaux, tous les chemins de fer, toutes les entreprises de transport appartiennent aux hauts et puissants seigneurs de la Banque. Les seigneurs d'aujourd'hui ne rançonnent plus frauduleusement le voyageur isolé; c'est sur l'universalité des citoyens qu'ils frappent leurs droits de péage arbitraires. Les compagnies des chemins de fer et des canaux ont le droit de modifier les tarifs sur les canaux construits avec l'argent de l'État, c'est-à-dire avec l'argent du peuple. Elles perçoivent les produits des chemins de fer, construits par l'État avec l'argent du peuple. Toutes les voies de communication paient tribut à la caste financière; on ne peut plus même passer sur les ponts des grandes villes comme Paris, Lyon, Rouen, sans être obligé d'acquitter le péage imposé par la féodalité nouvelle. Les nobles d'autrefois n'ont jamais rançonné les voyageurs avec la même âpreté que les administrations propriétaires des canaux du Loing et de Briare, qui ont chassé du marché de la capitale les houilles de Saint-Etienne, les vins de l'Auvergne et les fers du Berry.

Je demande toujours si c'est la royauté ou la haute banque qui a accaparé ici l'héritage des privilèges de l'ancien régime renversé par nos pères?

Privilège de la chasse.

Il est pour moi une chose bien prouvée en ce monde, c'est que s'il dépendait de l'aristocratie financière de se faire octroyer le privilège de la chasse, elle en serait investie dès demain. La dernière loi sur la chasse, qui contient quelques dispositions utiles contre le braconnage, ne dissimule pas assez ses tendances vers le retour aux privilèges aristocratiques. Lors de la discussion de cette loi à la chambre des pairs, un honorable membre, un M. d'Oberlin, je crois, demanda que le droit de port d'armes ne pût être accordé qu'à l'individu propriétaire de dix hectares de terrain, au minimum; et le port d'armes, notez bien, n'est pas encore le droit de chasse. Comme le territoire français ne contient que cinquante-deux millions d'hectares, et que ces cinquante-deux millions d'hectares sont divisés en onze millions de parcelles, l'adoption de la proposition de M. d'Oberlin eût réduit du premier coup la liste *des capables* du port d'armes à quelques cent mille citoyens. On sait aussi, et l'expérience le prouve chaque jour, que nul n'est plus jaloux de tout ce qui ressemble à un privilège que le nouvel enrichi, et la dernière loi a fait évidemment du droit de chasse une espèce de privilège pour les riches. J'espère cependant que la nouvelle noblesse tiendra moins que l'ancienne à ce droit exclusif de la chasse qui demande, pour s'exercer princièrement, la propriété de vastes immeubles et un appareil dispendieux de piqueurs et de meutes. La propriété immobilière rapporte peu et notre noblesse calcule. Elle cherchera rarement pour ses capitaux ce genre de placement. Elle aimera mieux accaparer le monopole de la chasse dans les forêts de l'État; ou bien encore, elle se fera concéder gratis le droit de chasse dans les terres de la couronne. On ne refuse pas des galanteries de si minime importance aux capitalistes éminents qui font les élections.

Qui est-ce qui a profité encore de l'abolition du privilège exclusif du droit de chasse ravi à la noblesse par la révolution de 89, sinon les hommes d'argent!

Privilège du duel.

Il est assez puéril, je le sais, de rappeler le privilège du duel, à propos des privilèges ravis à l'ancienne noblesse. Mais c'est un fait as-

sez curieux à constater néanmoins, que le privilège du duel lui-même, c'est-à-dire le droit de tirer par soi-même réparation d'un outrage personnel, soit devenu un privilège de l'argent. Aujourd'hui, quand un jury a absous le prévenu sur le fait d'homicide, la cour ne laisse pas que de le condamner pour le fait des dommages causés à la famille de la victime. La cour condamne le duelliste à l'amende, et elle prononce la contrainte par corps à défaut de paiement; c'est-à-dire qu'il faut être capitaliste, pour avoir le droit de tirer vengeance d'un affront que la loi vous laisse à punir, puisqu'elle ne le punit pas elle-même. La responsabilité pécuniaire et correctionnelle qui frappe les témoins interdit plus directement encore le *droit de vengeance* à l'homme de cœur qui n'a pas de fortune. Cet homme de cœur n'éprouvera aucun scrupule à prier un ami de lui prêter sa vie; mais il n'osera jamais lui emprunter sa bourse ni sa liberté.

Du privilège des grades.

L'ancienne noblesse avait le privilège des grades dans l'armée et des charges aux parlements.

J'ai démontré précédemment que les grades dans les armes savantes, tout aussi bien que la plupart des emplois de l'ordre administratif qui exigent le diplôme d'avocat, étaient devenus le privilège des jeunes gens appartenant à des familles riches, ou du moins aisées. L'enfant du peuple, qui est forcément exclu des armes savantes par le haut prix des études préliminaires, ne peut donc conquérir ses grades que dans les autres armes, et encore seulement par son courage sur les champs de bataille. Or, quand on ne se bat pas, toute chance d'avancement lui est pour ainsi dire ravie. D'ailleurs, cette carrière militaire que l'enfant du peuple ne choisit pas, mais qu'on lui impose, est pleine de privations et de déboires pour l'officier sans fortune; car le traitement affecté aux grades subalternes de l'armée ne donne pas littéralement de quoi vivre. Ceux qui défendent le sol ne sont pas mieux récompensés par la gratitude nationale que ceux qui le cultivent. Un agent de change *qui sait se tenir* doit gagner dans une seule matinée, au jeu des effets publics et à inscrire des paris de joueurs, autant et plus d'argent qu'un lieutenant d'infanterie ou de cavalerie en un an.

L'insuffisance des émoluments éloigne également du parquet et de la magistrature les jeunes gens de talent. Tout ce qui a de l'éloquence

et de l'avenir aujourd'hui va au barreau, qui rétribue richement ses illustrations, et qui en fait des députés et des ministres. Tous ces talents sont perdus pour la meilleure cause, pour le ministère public, organe de la vindicte sociale. La société se laisse vaincre en générosité par les plaideurs et les empoisonneuses. Singulière société, qui donne la popularité, la fortune et le pouvoir aux protecteurs du crime, et qui n'accorde qu'un peu de froide estime au magistrat laborieux qui travaille à purger cette société de tous ses éléments impurs !

Tous les postes importants de la magistrature sont donc par ce seul fait de l'insuffisance des émoluments, inféodés à la fortune, et les hautes dignités sont trop souvent la récompense du vote politique. Tous les jours les anciens services sont méconnus et sacrifiés aux exigences du népotisme et aux combinaisons de majorité parlementaire ; une première présidence de cour est mise à l'encan du vote. L'une des plus illustres notabilités oratoires de ce temps, un jurisconsulte éminent, M. Romiguières, conseiller à la cour suprême, n'a pu être nommé, il y a quelques années, premier président à la cour royale de Toulouse, parce que le gouvernement avait peur d'indisposer par ce choix, revêtu de la sanction de tous les magistrats et de l'opinion publique, pour d'indisposer un avocat sans talent, un député aux opinions ondoyantes, et qui ne se trouvait pas suffisamment rétribué de ses mérites, d'être monté, en dix ans, du grade de méchant avocat à celui de premier président de cour royale !

L'hérédité des charges dans les anciennes familles parlementaires, en compensation de ses abus, imposait du moins à l'héritier présomptif d'une charge de conseiller des mœurs et une tenue sévères, en harmonie avec le caractère de ses fonctions futures ; et là où manquait le talent se retrouvaient toujours les traditions de l'honneur, de l'indépendance et de la dignité magistrale. Aujourd'hui, il faut bien le reconnaître, en dépit du principe de l'inamovibilité, c'est le plus souvent le dévouement du député ou de l'orateur politique qui mène aux premières positions de la magistrature; et la carrière du ministère public n'est plus, comme les autres, qu'une lice ouverte à l'ambition politique. Le parquet, pour beaucoup, n'est qu'un échelon pour monter à la députation. Quelques pauvres jeunes gens de province, sans famille, se hasardent encore en cette triste carrière, dans l'espérance chimérique de quelque brillante union matrimoniale. Ils ne savent pas que la robe du magistrat, ainsi que l'habit brodé du sous-préfet, a perdu tout prestige ; et que nos filles de banquiers, dociles aux exemples

des riches héritières d'Albion, ne se *mésallient* plus avec des magistrats !

Ainsi ce prétendu droit d'admissibilité aux grades de l'armée et aux fonctions de la magistrature qu'on nous disait avoir été conquis à l'enfant du peuple par nos révolutions, n'est qu'une illusion et un leurre ; et c'est l'argent, toujours l'argent, l'argent tout seul qui confère les grades militaires et les charges de conseiller.

Les droits du seigneur.

J'ai bien entendu dire à l'Opéra-Comique que les seigneurs d'autrefois s'arrogeaient d'étranges droits sur la personne de leurs vassales, le jour même de leurs noces. Tant que la femme demeurera vassale, l'homme s'arrogera toujours d'étranges droits sur elle. Je ne sais si ces droits-là se sont jamais exercés en vertu d'un contrat accepté ailleurs que sur la scène de l'Opéra-Comique, mais ce que je sais positivement, ce que tout le monde sait comme moi, c'est que ces droits du seigneur s'exercent odieusement aujourd'hui ; c'est que les chefs d'industrie, les hauts barons de la féodalité nouvelle, n'attendent pas même le jour des noces, pas même le jour de la nubilité, pour prélever sur leurs vassales un infamant tribut. Je sais que l'emploi accordé dans l'atelier au père, à la mère ou au frère, n'est, la moitié du temps, que le prix des complaisances de la fille ou de la sœur. Les mineurs de l'Angleterre se plaignent que leurs chefs d'ateliers les volent sur leurs salaires et sur leur nourriture, et qu'en outre, leurs femmes et leurs filles sont forcées de se prostituer à ces maîtres exigeants, pour qu'ils continuent leur bienveillance aux maris et aux pères. Les *ferrandiniers* de Lyon et les *filiers* de Lille font entendre les mêmes plaintes. Quelquefois ces malheureux subissent l'ignominie en silence, et le père se contente de maudire la beauté de sa fille, qui la prédestine aux plaisirs de l'opulent. Quelquefois même la mère, dégradée par les secousses d'une misère trop longue, s'habitue à placer une espérance honteuse sur les quinze ans et sur les attraits de son enfant. Un des plus honorables négociants du chef-lieu du Nord, un chef d'industrie, M. Henry B....., écrivait naguère dans un journal de la localité, que si quelque plume courageuse osait entreprendre la publication des *Mystères de Lille*, elle aurait à révéler d'abominables scènes d'inceste et de promiscuité, *les pères et les frères se hâtant de prendre les devants sur les chefs d'atelier...*

Les fermiers généraux.

On déclamait vivement au dernier siècle contre les fermiers généraux, surtout les philosophes qui mangeaient à leur table. C'était un concert universel de vertueuse indignation contre le luxe insolent, les rapines et l'immoralité des traitants. Je crois à la réalité des griefs et à la sincérité des accusateurs. Mais est-il bien possible qu'il y ait eu une époque où les Turcarets et les Mondors aient affiché plus de luxe, plus de morgue, plus de ridicules qu'aujourd'hui ! Qui avait donné, je vous prie, à ce nouveau marquis de la rue Grange-Batelière, cette élégante livrée azur, et ce fringant équipage, et la haute surintendance des coulisses de l'Académie royale ? Un peu de bonheur dans le placement des vins de Malaga, un peu d'habileté surtout dans la négociation des emprunts espagnols qui firent perdre à la Belgique et à la France une centaine de millions. J'ai déjà dit que le journal le *Globe* avait cité un jour l'exemple de cette scandaleuse opulence pour démontrer à l'ouvrier que la voie de la fortune était toujours ouverte *à la bonne conduite et au zèle.*

Voyez ces chevaux magnifiques qui s'arrêtent d'eux-mêmes à la porte du café de Paris, les *Porcherons* de la *jeunesse dorée* de l'époque. Ils voiturent le Richelieu des coulisses, un séducteur hors d'âge, dont la haute cravate encadre glorieusement la mâle et noble face. C'est la pâte *pectorale* qui lui a fait ces loisirs, qui l'a fait régner en sultan sur Terpsichore et sur Melpomène. C'est la pâte *pectorale* qui a fait de cet homme un homme politique de la haute *volée.* S'il n'est pas député ou directeur général des Beaux-Arts, c'est qu'un jour qu'il haranguait sa bande d'électeurs, le mot de *France pectorale* arriva sur ses lèvres à la place de celui de *France électorale* qu'il voulait prononcer, et il n'a sollicité depuis aucune candidature. Ce jeune seigneur, orné d'un transparent bleu tendre, qui descend avec lui du somptueux équipage, est un lion édenté de la *loge infernale*, un courtier de banquier anglais, le même qui a représenté une fois, avec tant de succès, le personnage de la Vertu poursuivant le Crime dans le drame G....et. Ce juif si laid et si riche, chez qui les quadruples se vannent comme le blé dans la grange, a prié un jour un artiste éminent de lui faire son portrait, *avec le nez* de M. le duc Decazes.

On n'abandonne plus, comme autrefois, les revenus publics aux fermiers généraux qui étaient des amodiateurs de certains impôts ; on

dénoue avec amour les cordons du trésor national pour que le juif y puise à pleines mains. On emprunte de l'argent à gros intérêts aux banquiers pour le leur reprêter gratis. On concède des chemins de fer du Nord *tout construits*, quand les chemins de fer d'Orléans et de Rouen, *que les concessionnaires ont construits eux-mêmes*, gagnent cent pour cent! Ce n'est plus, comme autrefois, de l'abandon et de la négligence de la part du gouvernement; c'est du servilisme rampant, c'est la prodigalité de la peur. Aux temps de la régence, au moins, le pouvoir n'affichait pas des mœurs puritaines et austères, comme les banquiers philanthropes d'aujourd'hui, et le vice marchait le front levé, s'embarrassant moins de cheminer droit que de chanceler avec grâce. Le cardinal Dubois avouait tout haut ses sympathies pour les héros et les héroïnes de coulisses, et ne déclamait pas d'une voix hypocrite contre les passions mauvaises, pour se faire continuer dictateur.

Or, les banquiers ont réduit de moitié le chiffre de la liste civile du Roi, après 1830. Donc, ce n'est pas le Roi qui s'est enrichi des dépouilles du pays.

Aides et gabelles.

Comme si les *droits réunis* et l'*exercice* n'avaient pas remplacé avec avantage les aides et les gabelles!

Le sel coûte aujourd'hui 50 centimes. Le peuple des campagnes peut à peine en faire usage pour sa nourriture; il lui est interdit de s'en servir pour l'alimentation de son bétail. Le sel que la nature a semé, à pleines mains sur les côtes de la France, qu'elle a déposé en blocs inépuisables dans les profondeurs de son sol; le sel qui est le meilleur des spécifiques contre les épizooties en même temps que le premier aliment de l élève du bétail; le sel qui devrait coûter un ou deux centimes le kilogramme tout au plus, est une denrée de luxe! Il faut qu'il rapporte ses soixante millions à l'État, ni plus ni moins. Si vous songiez à le réduire, les juifs vous diraient que vous n'avez pas le droit d'altérer la valeur de leur gage.

Le vin et la viande de boucherie ne sont plus accessibles à l'ouvrier. L'octroi et les contributions indirectes ont fait aussi de la viande et du vin des denrées de luxe, abordables seulement pour la classe bourgeoise. C'est à cette même administration des droits réunis que le pays est redevable de l'institution de l'exercice, un procédé inquisitorial qui

donne le droit aux agents du fisc de fouiller au fond de vos armoires et de vos matelas, pour voir si vous n'y cachez pas du vin. Précieuse conquête de la révolution que l'exercice! un mode de recouvrement de l'impôt, humiliant, vexatoire et qui provoque la fraude, et dont la perception absorbe plus du quart de son revenu.

Pourquoi les droits réunis, ou plutôt les contributions indirectes? pourquoi si chers le sel, le vin, la viande? Je viens de vous le dire: pour protéger les industries des grands capitalistes, pour conserver toute sa valeur au gage des usuriers, à l'impôt national.

Douanes intérieures.

Les douanes intérieures d'autrefois n'opposaient pas de plus graves obstacles à la fusion de tous les intérêts du royaume, que les droits protecteurs et prohibitifs d'aujourd'hui. M. Thiers l'a reconnu, il est plus impossible que jamais de faire le bonheur de Bordeaux sans faire le malheur de Lille. La législation douanière actuelle, la législation de 1821-22 tue toutes nos industries naturelles, pour protéger des industries non viables, et sacrifie le Midi qui produit le vin et la soie, au Nord qui fabrique des tissus de coton et de laine. Bordeaux réclame avec raison la restauration de cette ceinture de douanes intérieures dont la destruction a été signalée comme un si grand bienfait pour le royaume entier.

Maîtrises et jurandes.

Les maîtrises et les jurandes constituaient un monopole abusif. Je le concède; mais les maîtrises et les jurandes avaient pour correctif au moins de développer et d'entretenir dans l'industrie les sentiments de dignité, de loyauté, l'esprit de corps. La sévérité des statuts des corporations garantissait le public contre la fraude. Le commerce français a joui sous le régime de ces privilèges, d'une haute réputation de loyauté, au dedans comme au dehors.

Qu'est-ce que le peuple a gagné jusqu'ici à l'abolition des maîtrises? Le peuple a gagné le privilège de pouvoir être impunément empoisonné et volé.

Le privilège de fabrication est toujours, comme ci-devant, le privilège de l'argent. Le talent et la probité laborieuse y donnent encore moins

accès que du temps des maîtrises, où les maîtres se montraient empressés d'attirer à eux les ouvriers habiles. Un artisan ingénieux a-t-il découvert un procédé mécanique dont l'emploi peut économiser de moitié le prix de la main-d'œuvre... qui va profiter de sa découverte? C'est l'homme d'argent qui possède seul le moyen de payer le brevet d'invention et de faire confectionner la machine; car le gouvernement, au lieu d'encourager par une récompense nationale l'auteur d'une découverte utile, commence par lui faire payer l'impôt de son génie, et le force souvent à s'exiler de sa patrie pour chercher des encouragements. Un des inventeurs de l'hélice pour la navigation à vapeur, Frédéric Sauvage, était détenu, il y a quelque temps, dans la prison du Havre, pour dettes contractées probablement à l'occasion de sa découverte, pendant qu'un autre, qui avait plus d'argent que lui, profitait seul de la gloire et du bénéfice de l'invention. Un de mes amis, dont le nom aura bientôt dans l'histoire de la mécanique la même célébrité que celui de Watt, l'inventeur de la machine à air chaud, avait inventé, il y a une dizaine d'années, dans son extrême jeunesse, une lampe dont il ignorait tout le mérite. Il se trouva heureux de vendre son brevet dix mille francs à un industriel qui le revendit à un autre, après avoir réalisé en quatre ans un bénéfice de quatre à cinq cent mille francs. Le brevet, qui avait été pris pour dix ans, n'est pas encore expiré, et le second acquéreur a réalisé de plus grands bénéfices encore que le premier. Et il est probable que M. F..... eût éprouvé les mêmes disgrâces pour la machine à air, si le hasard ne lui eût fait rencontrer un jeune homme, doué comme lui du génie de la mécanique, et qui, comprenant à première vue l'importance de la découverte, n'hésita pas à mettre sa fortune et son intelligence au service de l'inventeur, lequel eût été obligé, sans ce concours, d'aller demander comme Brunel, protection aux Anglais.

La machine est devenue, entre les mains des hommes d'argent, une arme de guerre avec laquelle ils chassent du champ de l'industrie tous les petits industrieux. La machine a donné au métal la supériorité absolue sur l'intelligence. Comme ces lords anglais qui boivent le vin de toutes les nations, bien que le raisin ne mûrisse pas dans leur île, les capitalistes ont aujourd'hui le droit de dire : « Les conceptions du « génie n'éclosent pas dans nos têtes; mais c'est nous seuls qui profi- « tons de toutes les conceptions du génie! »

A la liberté de l'industrie, à l'abolition des maîtrises, le peuple n'a donc gagné en réalité que la réduction des salaires. Le consommateur a perdu la garantie qu'il avait autrefois de n'être trompé ni sur la qua-

lité ni sur la quantité de la marchandise. Le commerce français a perdu sa réputation de loyauté et de bonne fabrication. La société a bénéficié de tous les désordres et de tous les crimes de la concurrence anarchique.

La Royauté a vu le nombre de ses ennemis s'accroître de tous les malheureux que l'égoïsme mercantile a chassés de l'atelier.

Je demande à m'en tenir là de ce désolant parallèle. Le lecteur doit être fatigué d'entendre, comme moi de répéter les mêmes arguments. Je conclus des rapprochements qui précèdent :

Ces prétendues conquêtes révolutionnaires avec lesquelles on a monté la tête au peuple, ne sont que d'impudents mensonges. L'argent a confisqué à son profit exclusif tous les principes, toutes les institutions, toutes les réformes de la révolution de 89, et l'émancipation du travailleur est une chose à refaire, complètement à refaire.

J'exposerai tout à l'heure le tableau du sort de ce peuple et de ses privilèges; il faut que je démontre préalablement que la royauté est aujourd'hui asservie aux hommes d'argent comme le peuple; et que les radicaux, qui tirent sur le pouvoir et qui respectent les juifs, travaillent contre le peuple,

CHAPITRE XII.

L'aristocratie financière, seule responsable de la politique du dedans et de celle du dehors.

Du parallèle abrégé qui précède entre l'aristocratie de sang et l'aristocratie d'argent, de l'histoire surtout, il ressort :

Que l'aristocratie de sang, la caste conquérante, n'a que sa propre force pour appui, et que rien ne peut la soustraire à sa destinée, quand son heure est venue.

Que l'aristocratie d'argent, au contraire, a pour elle toutes les industries parasites, le barreau, le notariat, la presse et l'opinion publique, toutes puissances qui se liguent en cas de conflit contre l'aristocratie de sang.

La féodalité nobiliaire a pour caractère de développement le servage individuel ;

La féodalité financière : le servage collectif des industrieux. J'ai démontré le fait avant d'exposer la formule scientifique. Le salaire n'est que le nom déguisé du servage. Le travailleur des champs n'est pas plus libre de ce servage que le travailleur de la manufacture. La misère du cultivateur irlandais n'est pas moins effroyable que celle du *mechanic* de Manchester.

Une différence essentielle à signaler entre le servage du moyen âge ou le servage russe si l'on veut, et le servage industriel, c'est que le seigneur est tenu de protéger le serf et de lui fournir les instruments de travail, le capital, la terre ; tandis que le manufacturier peut se débarrasser de son travailleur et le jeter sur l'île du Tibre, quand il n'a plus à en tirer parti. Le noble, comme le monarque, comme le colon même des Antilles, accorde une retraite à l'ancien serviteur ; le haut baron industriel le renvoie à la charité publique, à la charge du budget des États, conformément aux principes de la saine morale antique, professée par le vertueux Caton.

Cependant, ne nous y trompons pas, quand la féodalité financière sera plus parfaitement constituée, c'est-à-dire lorsque les chefs de la nouvelle caste comprendront mieux leur puissance, ils se diront qu'il y a imprudence grave à eux d'abandonner tant d'anciens serviteurs aux suggestions de la misère. Dès qu'ils reconnaîtront que cette misère, qui engendre les révolutions, ne menace plus qu'eux seuls, ils s'entendront pour en prévenir les explosions, pour accorder une retraite aux infirmités et à la vieillesse, et ils feront pour leurs *serfs* ce que la noblesse faisait jadis pour les siens, ce que le planteur des colonies fait aujourd'hui pour ses noirs.

Il existe déjà dans la société actuelle quelques germes de ces institutions *de garantie*. Quelques hauts industriels, plus prévoyants que leurs confrères, ont songé à établir entre les travailleurs et les maîtres quelques liens de solidarité. Dans l'usine d'Anzin, par exemple, les enfants sont déjà instruits, les malades soignés, les infirmes nourris aux frais de la société. J'ai vu d'honnêtes gens, des préfets fort capables même, s'extasier devant ce résultat magnifique de l'esprit de philanthropie. J'aurais voulu partager l'enthousiasme de tout ce monde, mais pour m'amener là, il aurait fallu qu'on me prouvât d'abord, que le magnifique résultat de l'esprit de philanthropie n'était pas le magnifique résultat d'un calcul fort sensé de la part de MM. les administrateurs de l'usine modèle, un ingénieux *procédé de concurrence*, pour retenir à Anzin, *tout en les payant un peu moins cher qu'ailleurs*, des travailleurs spéciaux que des établissements rivaux auraient pu leur débaucher; car Anzin paie moins cher ses ouvriers que les usines voisines, au moyen de sa philanthropie qui séduit l'ouvrier et l'*attache à ses maîtres*. Une autre considération me défend encore d'être aussi facile à l'éloge; c'est que l'adoption générale, par les hauts industriels, du système de prévoyance philanthropique pratiqué à Anzin, déciderait immédiatement l'installation de la féodalité industrielle, un régime où le travailleur, réduit à l'état de bête de somme bien nourrie, perd bientôt sa dignité d'homme, et accepte le joug du capital pour un temps indéterminé. On sait que la situation du noir s'est incomparablement améliorée dans les États du sud de l'Union, depuis que les philanthropes de ce pays se livrent à l'*élève de l'espèce pour la vente*. Je doute que la race se soulève de longtemps dans ces États philanthropiques où le noir *mâle* et sa *femelle* sont traités avec les mêmes égards et dans le même but que l'étalon et la poulinière du haras.

Cet établissement d'Anzin, dont il est si souvent question dans cet

ouvrage, et dont la prospérité coûte si cher à la France, peut donner, par son administration actuelle, une idée de ce que sera un jour le gouvernement de la féodalité financière.

Les affaires de la société sont gérées par six administrateurs *à vie*, qui ne relèvent que d'eux-mêmes, et qui nomment le directeur et les nouveaux membres du conseil, en cas de décès ou de retraite de l'un d'eux. Ils ne rendent compte de leurs décisions à personne. Les actionnaires n'ont le droit de se défaire de leurs actions qu'après en avoir reçu l'autorisation du Conseil des Six, qui les achète, si le prix lui convient. Ce régime vénitien, armé du système protecteur, a maintenu l'établissement d'Anzin dans les voies d'une prospérité merveilleuse. Le *sol* d'Anzin, titre primitif des actions, fut émis, il y a cent vingt-cinq ans, sous la régence, au prix de 2,400 livres. Ce même sol d'Anzin vaut aujourd'hui près de 2 millions de francs. Mais je parierais bien que le prix de la journée du mineur n'a pas varié, à moins qu'il n'ait baissé. Les actions d'Anzin appartiennent pour les deux tiers ou les trois quarts à la famille P....r, qui a aussi la manie de posséder, dans toutes les grandes villes de France, les emplacements où l'on doit bâtir des quartiers neufs ou de nouveaux ports, à Paris, au Havre et partout.

Il était une fois un des membres les moins fortunés de cette opulente famille qu'on avait fait directeur de l'établissement d'Anzin, mais qui, au bout de quelques mois d'exercice, avait été reconnu inférieur à son emploi. Alors on le pria poliment de céder sa place à un autre plus fort. Comme il fallait pourtant bien récompenser la bonne volonté dont il avait fait preuve à défaut de génie administratif, on lui donna une préfecture de première classe. C'était toujours assez bon pour la France, si ça ne valait rien pour Anzin!

Le mépris de l'intelligence et de la fonction publique est de ton sous le régime de la féodalité d'argent.

Demandez-vous à ces hauts barons de la finance une loi qui protège la propriété littéraire, la propriété de l'intelligence, ce don qui vient de Dieu en ligne droite:

« Une loi pour protéger la propriété des romanciers et des poëtes ! « vous répondront-ils avec dédain. Et à quoi bon, s'il vous plaît, « prendre les intérêts de gens de cette espèce ? Comment cela ! c'est « à nous qu'on demande de protéger des socialistes, des rêveurs, un « tas de paresseux qui nous traitent de conservateurs-bornes, et qui « veulent traduire les notaires sur la scène, après les avoir outragés

« dans leurs livres immoraux ? Allons donc, est-ce que nous faisons « des vers, nous autres ? est-ce que la société a besoin de lire *Jocelyn* « ou les *Mystères de Paris* ? Point ! point ! que la contrefaçon les « ruine, ces écrivains maudits, le plus tôt sera le mieux... Qui les force « après tout d'écrire? Pour nous, nous n'imprimons que des billets « de banque, et la loi punit de mort le contrefacteur,... la loi protège « également, contre la contrefaçon, l'enseigne du *Chat botté* et le rob « *anti-syphilitique !* peu nous importe le reste, la société n'a rien à « exiger de plus. »

Quand je vous répète que ce sont des banquiers et non des écrivains, comme on le dit quelquefois, qui ont fait la révolution de Juillet.

Cependant le roi de Prusse, le roi de Danemark et la reine d'Angleterre, qui n'ont pas pour les penseurs le même mépris que les hauts barons de la banque, ont déclaré, il y a longtemps, qu'ils étaient prêts à sanctionner de leur adhésion toute mesure ayant pour objet la garantie de la propriété littéraire dans leurs États respectifs ; et M. Guizot lui-même, qui est un grand écrivain, a introduit une clause favorable à la propriété littéraire dans le récent traité conclu avec la Sardaigne. Espérons.

La politique extérieure, sous le règne des marchands.

Il est naturel que le culte exclusif des intérêts d'argent se reflète dans la politique du dehors comme dans les faits quotidiens de la vie.

Par la raison que les juifs n'ont point de patrie, le pays où ils règnent ne peut avoir de système arrêté, de politique nationale, c'est-à-dire qui s'appuie sur les sympathies de la nation.

C'est pour cela qu'il n'y a plus en France de politique nationale ; il y en a une en Russie et une autre en Angleterre. Dans ces contrées-là le peuple sait ce que veut le chef de l'État ou le pouvoir dominant ; il s'associe à la politique gouvernementale ; et le gouvernement, fort de l'adhésion du sentiment national, pousse avec ardeur à l'accomplissement de ses vues ambitieuses. Tous les Russes veulent Constantinople avec le czar ; tous les Anglais, whigs ou tories, veulent l'isthme de Suez et la Chine avec sir Robert Peel ou lord Palmerston. Nous ne savons pas même, nous autres, ce que veut notre gouvernement nominal, par la raison que ce gouvernement n'a pas même le droit d'avoir une volonté. Mais ce qu'il y a de fâcheux pour lui, c'est qu'il est responsable de tout le mal que font ses maîtres.

Tous les ministres qui se succèdent au pouvoir depuis 1830, s'injurient vainement les uns les autres, en se renvoyant les accusations d'incurie et de faiblesse; car tous s'agitent dans le même cercle, tous sont également condamnés par une puissance supérieure à pousser à la roue du système de l'abaissement continu. M. Guizot, qui a créé ce mot pour flétrir la politique de M. Molé, son rival, a droit de prendre place, ainsi que M. Thiers, parmi les plus intrépides souteneurs du système par lui si rudement qualifié.

Or, il est facile de prouver en quelques pages que les intérêts des juifs qui règnent et gouvernent en France, ne permettent pas au gouvernement du roi, pas plus à M. Molé qu'à M. Guizot, d'adopter un système de politique nationale.

Et d'abord, quelles sont les alliances naturelles de la France, c'est-à-dire les alliances sur lesquelles puisse se baser la politique française?

Les alliances naturelles de la France sont celles avec l'Allemagne, la Belgique, la Hollande, la Suisse, le Piémont et l'Espagne. Tous ces pays sont à nous, en effet, par leurs intérêts mercantiles et par leurs sympathies pour la politique de la paix. Tous ces pays ont également à redouter les tendances belliqueuses et usurpatrices de la Russie et de l'Angleterre. Si la France voulait se faire le pivot du système pacifique et progressif, tous les États intermédiaires se hâteraient de se faire les satellites du nouveau centre d'attraction. Alors la France, armée de cette alliance et de ce contrepoids imposant, serait assez puissante pour parler désormais à la Russie et à l'Angleterre le langage qui convient à la France, et pour reprendre immédiatement son rôle d'arbitre suprême des destinées du monde. Elle contiendrait sans peine par sa force d'inertie les velléités conquérantes de la Russie qui veut le Bosphore, et les empiétements de l'Angleterre qui veut l'isthme de Suez. Elle pourrait opposer, quand elle le jugerait convenable, chacune de ces deux politiques à l'autre, et les neutraliser.

Puisqu'il en est ainsi, empressons-nous donc de conclure cette alliance précieuse avec l'Allemagne, l'Espagne, le Piémont, la Belgique. Eh! mon Dieu, le gouvernement du roi n'a jamais demandé mieux, et M. Molé et M. Guizot ont essayé bien des fois de nouer l'alliance; mais il y a une petite difficulté à la chose, je l'ai déjà signalée dix fois dans le cours de cet écrit: c'est que les hauts barons de la fabrique française ne peuvent pas donner les mains à cet arrangement et signer au traité; et ce sont ces messieurs qui font les lois au palais du Luxembourg comme au palais Bourbon.

Car, pour arriver à conclure un traité avec le Zolwerein, avec la Belgique, le Piémont et la Suisse, il faut débuter par raser cette ceinture de douanes qui tient la France isolée de ses voisins; il faut procéder à la réforme de ces tarifs de 1822, qui ont forcé toutes les nations européennes de se coaliser contre nos industries; pour faire cesser l'effet, en un mot, il faut supprimer la cause. Supprimons donc cette douane et ces tarifs, non pas immédiatement, non pas demain, mais réduisons-les de manière à les faire disparaître peu à peu d'une manière insensible.

Précisément, voici la Belgique, un riche débouché de quatre millions d'habitants, vers lequel nos rivières et nos canaux conduisent; la Belgique qui a besoin de nos vins, de nos eaux-de-vie, de nos savons, de nos huiles, de nos soieries, de nos articles de nouveautés et de modes;

Et qui nous offre en retour ses houilles, dont la concurrence va faire baisser le prix du combustible trop cher pour le pauvre, et apporter un peu de répit à la dévastation de nos forêts;

Ses fers, dont le bon marché va apporter une amélioration importante dans la condition du cultivateur, du constructeur, dans le prix de revient des chemins de fer.

Ceci n'est encore que le côté des avantages commerciaux de l'alliance avec la Belgique; ces avantages sont bien autrement importants sous le rapport politique. L'alliance intime avec la Belgique agrandit démesurément l'influence de la France en Europe. Anvers et toutes les citadelles que l'ennemi bâtit en 1815 avec notre or, cessent d'être armées contre la France; elles nous reviennent, au contraire, et, en définitive, la coalition victorieuse de 1815 a travaillé pour nous. Traitons donc avec la Belgique. L'intérêt de sept millions de cultivateurs qui vivent de la culture de la vigne, Lyon, Paris, Bordeaux, Marseille, des millions de laboureurs et d'ouvriers de cités populeuses réclament à grands cris le traité...

Alors le roi, qui prend en considération les besoins de la nation et les intérêts de la grandeur de la France, ordonne à ses ministres de présenter aux Chambres un projet d'alliance douanière avec la Belgique. Le roi dit que si ce traité ne se fait pas, la Belgique sera forcée de contracter alliance avec la Prusse, et que la frontière de son royaume sera gardée par des uniformes prussiens.

Eh! nous nous soucions bien de la couleur des uniformes qui gardent les frontières du royaume, répondent en formidable concert d'indignation, toutes les voix des hauts manufacturiers qui vivent du système protecteur. Périssent toutes les alliances et tous les intérêts

politiques, avant que nous laissions réduire d'un huitième le revenu des houillères d'Anzin et des mines de Forchambault et des fabriques d'Elbœuf et de Roubaix. Qui sait où le torrent s'arrêterait, si nous lâchions la bonde aux réductions de tarifs par le traité avec la Belgique. Point de traité, les intérêts de l'industrie *nationale* avant tout !

Et les journaux chargés de transmettre au roi les ordres des hauts barons de l'industrie *nationale*, lui ont signifié l'injonction de retirer au plus vite le malencontreux projet d'alliance belge. Et le ministère, voyant se former contre le gouvernement une petite convention industrielle, s'est empressé de souscrire aux exigences de ses seigneurs et maîtres.

Que le gouvernement présente un projet de traité avec la Prusse rhénane, la Bavière, Bade, la Suisse, le Piémont, la situation étant la même, les mêmes intérêts vont faire entendre les mêmes menaces. Car tous ces pays fournissent en abondance le bétail qui fait faute à notre agriculture, par suite du morcellement de la propriété et du déboisement des montagnes; et ils sont bien forcés de nous offrir ce bétail, en échange de nos exportations, de nos alcools, de nos vins, de nos soieries, de nos bronzes. Or, vous avez entendu M. le maréchal Bugeaud s'écrier dans l'exaltation de son patriotisme, qu'il considérerait l'invasion des bestiaux d'Allemagne, comme une calamité aussi funeste pour la France qu'une nouvelle invasion de Cosaques.

Vainement, objecterez-vous à M. le maréchal Bugeaud, qui est un habile homme de guerre, que les trois quarts de la population des villes et des campagnes, en France, sont condamnées, par la rigueur du système protecteur actuel, à renoncer à l'usage de la viande de boucherie, à se rabattre sur la viande de charcuterie ; ce qui fait que depuis cinquante ans la taille moyenne des conscrits français à décru de 2 centimètres; si bien qu'à Paris, à Lyon et à Rouen, dans les villes où les listes de conscription renferment le plus de noms propres, la population ne peut plus fournir son contingent annuel de recrues.—Vainement lui ferez-vous observer encore que ceux qui justifient de la taille, ne valent guère mieux que leurs malheureux frères, puisque sur l'armée de quatre-vingt mille hommes qui se trouve en Afrique, il en meurt annuellement de maladie dix mille ou quinze mille. Tout ce que vous voudrez, répondra l'illustre guerrier, mais l'intérêt des herbages d'Excideuil, je veux dire l'intérêt de la *viande nationale* avant tout !

Et puis, qu'importent ces questions de mortalité et de réduction de

la taille? S'il meurt trop de soldats en Afrique, si la gloire de la France lui coûte si cher, ce ne sont pas les fils des banquiers qui périssent de fièvre et de nostalgie, sous le climat dévorant de l'Algérie; ce ne sont pas les banquiers qui paient les 100 millions que le trésor national engouffre tous les ans dans les marais empestés de sa dernière conquête. Et où en serait-on, si l'on voulait prêter l'oreille aux plaintes de tous les mécontents?

Ce propos qui se rencontre trop souvent dans la bouche de nos conservateurs, me rappelle la réponse de ce fossoyeur à un soldat qui réclamait contre son inhumation anticipée : si on voulait les écouter tous, on n'en enterrerait pas un seul.

Ainsi le gouvernement est tenu aux lisières par la féodalité d'argent, c'est-à-dire par la coalition des grands banquiers, des grands industriels, des grands propriétaires, tous privilégiés de la législation actuelle. Ainsi, toute tentative de réforme de cette législation émanée de l'esprit le plus rétrograde de la Restauration, est destinée à venir se briser contre un faisceau de résistances systématiques, plus puissant que les vœux des populations et la volonté du gouvernement du roi! Ainsi la France est fatalement entraînée par l'aristocratie nouvelle hors de ses alliances naturelles, et *condamnée à traîner indéfiniment le boulet de l'alliance anglaise.*

Du jour où la politique française a été réduite à s'appuyer sur l'amitié de la Grande-Bretagne, cette politique était vouée au système de l'*abaissement continu.*

L'Angleterre ne fait rien pour rien. La révolution de Juillet, en brisant l'alliance intime de la France avec la Russie, alliance dont l'anéantissement de la puissance britannique était le but secret, avait jeté fatalement le gouvernement nouveau dans les bras de l'Angleterre. L'Angleterre devait nous vendre son amitié; le prix de cette amitié ne pouvait être que l'abaissement de la France, l'éternelle rivale de l'Angleterre, son ennemie de la veille. Et nous n'avons pas à blâmer l'Angleterre de ce qu'elle a fait contre nous; car, à sa place, nous eussions fait comme elle.

Donc, excusons le gouvernement français, qui, ayant à choisir entre l'alliance avec l'Angleterre et la guerre avec toute l'Europe, a opté pour l'alliance maudite. Sachons lui gré plutôt de ses efforts pour reconquérir ses alliances naturelles, et que nos ressentiments retombent sur la puissance funeste dont l'influence a paralysé ces efforts, la puissance des juifs.

Le pouvoir suzerain dont l'homme d'argent est armé chez nous à l'intérieur, voilà tout le secret de notre abaissement, de notre effacement au dehors.

C'est le maintien des privilèges accordés aux grands capitalistes par une législation d'ancien régime, qui rive à l'alliance anglaise, source de toutes nos hontes, la France de Juillet. Voilà la vérité qu'il faut que tous les écrivains de la presse nationale répètent chaque jour. La puissance des juifs, voilà la pierre d'achoppement, l'obstacle qui arrête notre patrie dans la voie de ses destinées, qui la condamne à l'inertie et à la passivité. Et ne détournons plus l'anathème national du front des seuls coupables, pour le lancer au pouvoir qui ne l'a point encouru.

Prenons le plus sanglant affront imprimé à la France en ces dernières années, ce traité du 15 juillet, monument éternel de la mauvaise foi de la politique britannique, témoignage honteux du vide et du décousu de cette politique *modeste* qui flotte dans le vague et l'attente, privée de point d'appui. Les mystères de la conduite du gouvernement français dans toute cette affaire vont bien vite s'éclaircir à nos yeux, pour peu que nous cherchions à savoir quel était, dans la circonstance, l'intérêt de la faction d'argent.

L'Angleterre veut Suez; elle sait ne pouvoir s'emparer de ce point important sans ruiner la puissance de Méhémet-Ali, qui était parvenu à établir un peu d'ordre et de sécurité dans les parages de la mer Rouge. Elle a donc, dans ce dessein, brouillé les cartes en Orient, et provoqué une rupture entre le Sultan et le Pacha d'Égypte, afin de se créer une occasion d'intervenir entre le suzerain et le vassal révolté, suivant sa tactique habituelle. Puis, comme il fallait arracher au Pacha l'appui du gouvernement français, son allié et son protecteur naturel, l'Angleterre a compromis ce gouvernement avec les puissances continentales, qui ont expulsé la France de leur congrès et conclu un traité contre elle. Ç'a été là un des premiers bénéfices de notre alliance avec la Grande-Bretagne. La Grande-Bretagne se sert de la France pour faire peur à la Russie et aux États-Unis suivant l'occurrence, et des puissances absolutistes, pour intimider la France et la tenir en échec, lorsqu'elle a intérêt à ce que la France ne la contrecarre pas dans l'exécution de ses projets. La France, qui tremble au moindre vent, n'a eu garde de s'immiscer dans les affaires du Pacha, quand elle a vu se dresser contre elle un fantôme de coalition européenne. Elle n'a pas deviné que l'Angleterre ne cherchait qu'à lui faire peur, pour l

forcer à demeurer chez elle, tout le temps que durerait l'exécution de Méhémet-Ali.

La France chassée du congrès européen par les puissances continentales, l'Angleterre a mis le temps à profit. Ses vaisseaux ont foudroyé Beyrouth et Saint-Jean-d'Acre; Alexandrie n'a échappé à la destruction que par la soumission absolue au vainqueur et la restitution à l'Angleterre de la flotte du Grand Seigneur. Le prestige de la puissance de Méhémet-Ali était anéanti; le nom du roi de France, qui avait personnifié la chrétienté et l'Europe pendant plus de six siècles dans les parages du Levant, était déchu de toute autorité; les populations de la Syrie étaient replacées sous le joug des Albanais; l'anarchie reflorissait dans tous les parages de l'Asie-Mineure, sous l'influence du triomphe de l'Angleterre. La politique anglaise n'en demandait pas davantage pour le moment; elle à rendu son amitié a la France.

Le ministère du 1er mars essaie un jour de se sauver de la honte par la menace et la fanfaronnade. Il tombe sous le ridicule, et laisse pour héritage au pays le funeste réveil des rancunes de 1815, qui pousse à la reprise du projet de fortifier Paris.

C'est une grosse question que la question d'Orient, et qui n'est pas terminée, et qui se représentera tôt ou tard avec son cortége menaçant d'éventualités de guerre. La question d'Orient n'a qu'une seule solution pacifique possible, la neutralisation du Bosphore, la neutralisation et le percement de l'isthme de Suez, de par la décision d'un congrès des puissances européennes, décision qui placera l'inviolabilité de Constantinople et du golfe Arabique sous la garantie protectrice des puissances continentales, la France, l'Allemagne, Naples, l'Espagne, la Belgique, la Prusse, la Bavière, etc., et préviendra ainsi toute tentative d'usurpation exclusive de la part de la Russie et de l'Angleterre. Mais la faction d'argent qui dirige les destinées de la France n'est pas apte à comprendre des solutions de cet ordre.

La faction d'argent qui dirige les affaires de France a envisagé les choses d'Orient sous un autre point de vue.

Et d'abord, ont demandé les hauts et puissants seigneurs de la banque, que nous importe à nous que les Anglais s'emparent du passage de l'Inde, puisque nous ne vendons rien à l'Inde? Et ces Druses et ces Maronites de Syrie, dont on nous fatigue les oreilles, qu'est-ce que ça vend, qu'est-ce que ça achète? De quel poids les importations et les exportations de la Syrie pèsent-elles dans la balance générale du commerce? — Très peu de chose certainement. — Eh bien! alors, que

voulez-vous que nous perdions notre temps à nous occuper des misères de ces populations, qui ne vendent et n'achètent rien, pendant qu'il y a de si beaux coups à faire sur les variations des cours à la Bourse de Paris. — Un moment, messieurs, cette question d'Orient est une question d'ordre politique supérieure, une question où se trouvent engagés les intérêts de l'influence française, de l'humanité, de la religion catholique. — A d'autres, avec vos intérêts humanitaires et catholiques ; nous ne sommes plus au temps de Pierre l'Ermite pour nous enrôler dans une nouvelle croisade. Priez, si vous voulez, M. de Lamartine de vous écrire une *Méditation* là-dessus...

Et l'Angleterre a poursuivi le cours de ses triomphes et consommé la ruine de la puissance égyptienne, grâce à la complicité de l'inertie du gouvernement français.

Mais attendons : ce qui a été une honte pour la France, ce qui eût été une défaite pour tout autre gouvernement qu'un gouvernement d'agioteurs, a été pour la faction d'argent une victoire, et la plus inespérée de toutes les victoires. Ah ! ces banquiers avaient raison de prendre si peu souci des intérêts et de la dignité de la France dans cette question de Syrie ou d'Égypte : ce n'est pas là que le bât les blessait.

Il est une pensée, pensée immuable, un rêve favori que leur imagination caresse depuis quinze ans, le projet de fortifier Paris. Ils ont là leurs trésors, leurs comptoirs que rien ne protége contre les dangers toujours présents de la révolution ou de l'émeute, au sein d'une population inflammable. Leur sécurité ne sera pleine et entière que lorsqu'une ceinture de bastilles garantira leur puissance et leurs coffres-forts contre toute nouvelle tentative révolutionnaire. Oh ! s'il y avait moyen de profiter de ces menaces dont la question d'Orient vient d'assombrir l'atmosphère politique, pour mettre à exécution le projet sauveur ! S'il y avait moyen de détourner l'opinion du pays de la question d'Orient, de transporter le danger des rives du golfe Arabique aux bords du Rhin, de faire accroire à ce peuple crédule et bouillant que ses ennemis sont en Allemagne et non en Angleterre !— Et vite les Tyrtées des *Débats*, chantez la *Marseillaise !* M. Thiers, évoquez les souvenirs de l'Empire, et chauffez par vos journaux, le patriotisme du peuple ; faites revenir de Sainte-Hélène les restes de l'Empereur, et qu'à la faveur de la surprise générale de l'opinion, le gouvernement emporte ses bastilles...

Les Tyrtées des *Débats* ont chanté la *Marseillaise*, M. Thiers a chauffé le patriotisme du peuple, et le tour a été fait.

Nous sommes bien venus, vraiment, à parler, le front bas, des fanfaronnades de M. Thiers et de la perte de l'influence française en Syrie ou en Égypte à des gens qui n'ont pas leurs comptoirs en Syrie ou en Égypte, et qui ont gagné à ce simulacre de bouderie et à ces fanfaronnades, une enceinte de bastilles pour la ville des émeutes. Certes, la partie a été bien jouée, et M. Thiers, s'il n'a pas été trompé le premier, est un compère habile. Mais aujourd'hui que le tour est fait, que la France a demandé pardon aux puissances de ce qu'elles l'avaient chassée de leurs congrès; aujourd'hui qu'il n'y a plus pour les mystifiés que l'excuse de leur bonne foi et de leur innocence, combien ceux qui, comme l'auteur de cet écrit, n'ont pas été dupes de la mystification, et qui ont combattu avec énergie le désastreux projet, combien ceux-là n'ont-ils pas le droit de se féliciter de leur perspicacité ! Il y a eu encore une autre considération non moins importante pour les banquiers qui ont voté les fortifications de Paris: c'était d'entraîner le Trésor dans de folles dépenses, pour le forcer plus tard de crier misère et le réduire à l'impossibilité de tenter aucune grande entreprise d'utilité publique. Et, en effet, le gouvernement est heureux aujourd'hui de pouvoir arguer de la pénurie du Trésor, pour abandonner aux hauts barons de la banque toutes les lignes de chemins de fer que réclame leur rapacité.

Et voilà les ressorts secrets de la politique extérieure du gouvernement d'aujourd'hui ! Parlez donc de marcher à la conquête d'un système d'alliance continentale pacifique avec de pareils éléments ! Parlez donc d'alliance naturelle avec l'Allemagne à des gens qui ont tourné contre l'Allemagne en même temps que contre la nation française, le front des fortifications de Paris !

Et pourquoi ces banquiers prendraient-ils si fort à cœur les intérêts de la France ? les trois quarts d'entre eux ne sont pas même Français; car c'est là, remarquons-le bien, un caractère de la féodalité financière d'*entraîner fatalement les nations qu'elle régit hors des voies de la nationalité.*

Paris n'est qu'un des comptoirs, qu'un des sièges principaux de la féodalité financière. La véritable patrie des financiers, c'est Genève.

Genève.

Il y a un proverbe de Bourse qui dit qu'*un Genevois vaut six juifs*. Les habitants de Genève disent à leur tour que ceux de Neufchâtel

valent six Genevois. Genève est une des capitales du protestantisme et du puritanisme; *juif et protestant, c'est tout un,* on l'a dit. Le puritain protestant ne sait lire que dans la Bible. La même foi politique et religieuse a dû engendrer les mêmes mœurs en Suisse et en Juda.. Les puritains de Boston ont poussé plus loin que leurs co-religionnaires d'Helvétie leur amour pour la Bible; ils portent presque tous des noms juifs, pour que personne ne se trompe à l'enseigne de leur foi.

On dit la position de la Suisse formidable sous le rapport de la stratégie militaire. Je la crois plus formidable encore sous le rapport de la stratégie financière.

La Suisse est assise sur la France, comme le gui sur le chêne. La Suisse n'a pas d'armée, pas d'impôt. Pourquoi aurait-elle une armée à elle? Les soldats de la France, payés par l'impôt de la France, sont là qui veillent pour elle et protègent sa *neutralité*. La Suisse fait mieux que de ne rien dépenser pour l'entretien de ses troupes: elle vend ses soldats, elle en tire un revenu. Ce qui ruine partout les nations, lui fait profit à elle. Je ferai même observer à ce propos, que la Suisse républicaine ne vend des soldats qu'aux monarchies absolues. A Palerme, c'est un *compatriote de Guillaume Tell* qui vous force à *mettre chapeau bas* devant une affiche de spectacle collée sur un mur, sous prétexte que ce mur est celui du palais du roi.

Le consommateur suisse paie moitié moins cher que le consommateur français, le sucre et le sel que lui fournit la France; et ceci, on le sait, est un fait d'une portée immense dans la question de concurrence industrielle, toute la question du prix de revient dépendant du prix des denrées de nécessité première. La Suisse, en appliquant la première les principes de l'association aux seules branches d'industrie agricole que comportât l'aridité de ses montagnes, à l'élève du bétail et à la fabrication des fromages, la Suisse a converti en pactoles les eaux de ses glaciers. Elle a réalisé les mêmes prodiges dans l'industrie manufacturière. En y introduisant l'*alternance* et la *division du travail*, elle a accaparé le monopole de l'horlogerie, la plus lucrative de toutes les industries humaines. Il y a dans Genève, ville lettrée, une espèce d'université où se font des cours publics. Le professeur de physique, qui est peut-être rétribué à 1,000 francs, possède, m'a-t-on dit, 500,000 fr. de revenu; le professeur de géologie, un lion de la localité, quelque chose comme 7 à 800,000 fr. de rente. Genève paverait ses rues de lingots d'argent, si la fantaisie lui en prenait un jour, et si

elle ne savait tirer un parti plus avantageux du métal ; Genève achèterait les empires, s'ils étaient encore à l'encan. Ce peuple a été doué d'une intelligence calculatrice supérieure.

Tous les ans, les adultes besogneux de la Suisse, intrépides chasseurs d'espèces, pourvus d'une patience à toute épreuve, descendent de ses montagnes pour se répandre dans les riches vallées de la France. Tous réussissent à se caser en peu de temps à Paris ou dans les autres grandes villes commerciales du royaume ; car tous ont l'esprit d'ordre et de persévérance qui doit aboutir au succès. Tout ce monde-là fait d'abord de l'usure, des habits ou des bottes. Le tailleur est le banquier-né des fils de famille qui se ruinent. Nombre de grands hôtels de Paris appartiennent à des tailleurs suisses. Les noms de ces industriels finissent ordinairement en *ger* ou en *berg*, ou en *mann*. Beaucoup pratiquent l'usure jusqu'à ce qu'ils aient acquis les moyens d'être probes. Au bout de vingt années d'exercice, ils possèdent palais et livrée, font courir des chevaux de sang sur l'hippodrome, achètent par-devant notaire ou ailleurs, une belle jeune fille pauvre, et finissent par se retirer sur les bords du lac natal, dans quelque villa délicieuse, où s'achève paisiblement leur vieillesse. Et quand l'un de ces nobles usuriers a payé son tribut à l'humaine nature, le journaliste de l'endroit consacre à sa mémoire une notice touchante. « La cause de la liberté et de la philanthropie a perdu aujourd'hui l'un de ses plus fervents apôtres, la patrie un de ses plus grands citoyens, et nous, un abonné fidèle et... *exact dans ses paiements.* »

Genève, Bâle, Lausanne et Neufchâtel possèdent des monceaux d'or déposés dans les caves de toutes les banques européennes. Je me suis laissé dire que Genève avait près de 50 millions sur les fonds français 5 pour cent, et 50 millions ou plus sur la place de Lyon. Bâle a bâti Mulhouse, dont l'industrie et les maisons lui appartiennent. Genève a arraché la Grèce au sultan, et n'arrachera pas à l'Angleterre l'Irlande, plus malheureuse et plus digne de pitié que la Grèce. Genève soudoie des journaux à Paris pour défendre la politique de M. Guizot, le protestant. J'en parle savamment, ayant été pendant un an le rédacteur en chef de l'une de ces feuilles, un journal ultra-doctrinaire de très grand format, mais dont la polémique belliqueuse ne répondait pas parfaitement aux promesses de son titre. Genève impose les tarifs qui lui conviennent sur les canaux de France (ordonnance du 17 avril 1843). C'est elle qui ne veut pas qu'on réduise la rente. Le grand conseil des dix, qui s'adjugea longtemps les emprunts nationaux, et qui préle-

vait la dîme papale sur le revenu de tous les États européens, était composé de Genevois pour les trois quarts, et de juifs pour le reste.

Les grandes épreuves législatives de ces dernières années, et celles de la session actuelle, ont prouvé que la féodalité financière, dont les hauts barons ne sont pas Français, pouvait tout oser désormais. L'autre jour on discutait à la Chambre la réforme postale. Les avis étaient partagés sur la question. Beaucoup penchaient en faveur de la réduction demandée par l'auteur de la proposition. « Mais vous n'y pensez pas, écrivit le journal des juifs, réduire les impôts, réduire les revenus du fisc, c'est altérer la valeur du gage sur lequel M. Rothschild vous a prêté naguère 200 millions, c'est abuser de la confiance du généreux banquier ; » et la Chambre, éclairée par cette considération lumineuse, rejeta une proposition dont l'utilité n'était pas contestable, de peur d'altérer la valeur du gage de l'israélite. Essayez donc de faire entrer une idée de réforme financière importante dans la tête de gens qui ne veulent pas même entendre parler d'une réduction de port de lettres !

Le Journal des Débats.

La féodalité financière a, pour faire connaître son bon plaisir aux hommes du gouvernement nominal, son journal officiel, le *Journal des Débats.*

C'est dans cette feuille que les véritables hommes politiques du jour, les hommes d'argent, vont chercher, non pas ce que le ministère pense, mais ce que le ministère fera. La haute banque a obtenu de la servilité ministérielle que les nouvelles officielles fussent publiées dans le *Journal des Débats* avant de l'être dans le *Moniteur universel.* Ce sont les articles du *Journal des Débats*, rédigés par quelques affidés de la maison R....., qui font la hausse et la baisse à la Bourse. On a osé imprimer que tout ministère était tenu de payer au *Journal des Débats* une énorme contribution de guerre.

Il y a eu de grands ministres qui ont essayé de s'affranchir de ce protectorat onéreux, M. de Villèle entre autres (1). Mais M. de Villèle

(1) J'ai toujours entendu dire dans les bureaux de l'intérieur que la subvention mensuelle des *Débats* s'élevait à 12,000 fr., et qu'il était accordé en outre 1000 fr. à M. Armand Bertin. Le chiffre n'est que modeste, si on le compare à ceux des

fut renversé par une coalition dans laquelle les *Débats* figurèrent glorieusement, et le ministère Martignac qui lui succéda fut obligé de rembourser au *Journal des Débats* les trois années de l'arriéré dû par M. de Villèle. M. Thiers, qui n'a jamais été pour M. Bertin l'ancien qu'un petit brouillon spirituel et vantard, eut aussi un jour, à ce qu'on assure, la velléité de se révolter contre le despotisme des *Débats*. Mais le vieux Entelle terrassa d'un seul revers d'article le présomptueux Darès, qui mit aussitôt les pouces, demanda pardon et se hâta de conclure la paix avec le caissier du journal. L'acte de contrition fut accepté, mais il ne réussit pas à calmer le ressentiment du Burgrave irascible, qui comprit la nécessité de faire un exemple. Et le lendemain du jour où la paix s'était faite, le petit ministre put lire dans le *Journal des Débats*, en manière de remercîment, la plus foudroyante satire des actes de son administration. On rapporte une réponse sublime de M. Bertin l'ancien à M. Thiers, qui se flattait de faire marcher de front, M. Bertin aidant, le *Journal des Débats* et la France. « La France, tant que vous voudrez, aurait répliqué l'homme des vieux jours ; mais le *Journal des Débats*, jamais. Cette affaire-là ne regarde que moi et Saint-Marc que voici (Saint-Marc, un des apôtres de la religion des *Débats*, le même qu'ils ont fait académicien l'an passé, parce qu'il lui manquait un titre et une sinécure pour en avoir autant que le baron Dupin).

M. Guizot et M. Duchâtel s'honorent de leur empressement à exécuter les moindres ordres du *Journal des Débats*. « Si c'est possible, c'est fait; si c'est impossible, on le fera (1). » Ils lui servent sa subvention à genoux, et sur un plat d'or. La dévotion de M. de Montalivet au *Journal des Débats* dépasse les bornes de la servilité. C'est, à proprement parler, le *Journal des Débats* qui règne à l'intérieur, quand M. de

---

subventions accordées aux autres journaux ministériels qui ne valent pas les *Débats*. La subvention d'un journal ministériel de Normandie, dont on m'a offert la rédaction jadis, s'est élevée sous un ministère à 5,000 fr. par mois.

(1) Les *Débats* ont fait créer l'autre jour pour M. le docteur Donné, un de leurs plus médiocres rédacteurs, une place d'inspecteur général des écoles de médecine du royaume, une place rétribuée à 12,000 fr. peut-être. Inspecteur général des écoles du royaume! M. le docteur Donné, un homme qui a été repoussé à l'unanimité au concours pour l'agrégation! Un médecin pédicure qui a fait des prospectus pour l'extirpation des cors, où se lisent des phrases comme celle-ci : Quand vous avez *enlevé* une première fois le cor, vous l'*entretenez*...

Montalivet est ministre. M. de Montalivet a dû causer un tort immense à la dynastie de Juillet, plus encore par son entourage que par ses actes; non pas seulement parce qu'il a encombré tous les offices publics des pires écrivains des *Débats*, mais parce qu'il a habitué l'opinion à faire intervenir le nom du roi dans tous les tripotages de la presse ministérielle, et à considérer le *Journal des Débats* comme l'organe du château, *du parti de la Cour*. Et comment aurait-on douté dans le public de l'intimité qui existait entre la royauté de la rue des Prêtres et celle des Tuileries, quand on voyait figurer sur la liste des rédacteurs du journal tous les noms des précepteurs des princes? On s'est imaginé, et ç'a été un grand mal, que les familiers du château avaient la haute main dans la rédaction du journal, tandis qu'ils n'étaient que tolérés par la direction; et l'on a bâti de méchantes accusations contre le parti de la cour avec de méchants articles du *Journal des Débats*. On aurait pu croire cependant que si le journal de M. Bertin eût été inféodé à la cour, la cour n'y eût pas laissé en pied le coupable auteur de ce mauvais livre et de cette mauvaise action qu'on appelle *Barnave*.

J'ai pu habiter aussi longtemps que je l'ai voulu sous le 15 avril la région des faveurs, des sinécures et des gratifications. Je ne sais pourquoi, malgré mes affections pour le pouvoir, je n'ai jamais pu séjourner dans cette région plus d'un mois. Il faut qu'il s'exhale de ce milieu officiel une senteur de rachitisme moral et d'âpreté argentière qui suffoque l'homme de cœur. Je voudrais pouvoir dire la vérité, sans offenser qui que ce soit parmi ces gens avec lesquels j'ai vécu et qui ne m'ont fait aucun mal; mais en conscience il y en a trop dans le nombre dont la fortune est une insulte à la capacité.

Il semblerait nécessaire que le chef du cabinet d'un ministère de l'intérieur, que l'homme à qui appartient la direction de la presse gouvernementale et du *Bureau de l'Esprit public*, fût au moins homme de lettres, sinon homme d'esprit. Le chef du cabinet de M. de Montalivet s'appelait Fél.... L....

Le crédit et l'influence des incapacités sont une des plus grandes calamités de ce temps. M. Hartmann, M. Fulchiron, M. Delessert, M. Cunin-Gridaine ne sont pas certainement les orateurs les plus éminents de la Chambre; et je n'ai pas entendu dire qu'ils valussent mieux dans le conseil que dans la bataille; ces Messieurs n'en comptent pas moins parmi les plus importants personnages du pays.

Le *Journal des Débats* est l'organe officiel de la haute banque et

non pas du Château. Il protègera la cour, tant que la cour se montrera docile aux volontés des puissants seigneurs de la rue Bergère et de la rue Laffitte, sinon, non; et son dévouement à la dynastie n'ira jamais plus loin. Le *Journal des Débats* a enterré beaucoup de dynasties dans sa vie, et il y a longtemps qu'il a juré de ne plus s'attacher qu'à des institutions moins fragiles.

Quelqu'un qui avait carte blanche pour vendre 150,000 fr. un journal qui en valait 400,000, offrit un jour ce journal à la liste civile, au roi! M. de Montalivet répondit que le roi, tout en reconnaissant l'importance de l'offre, s'était trouvé dans l'obligation de la refuser, par la crainte de fournir à la presse anti-dynastique un nouveau prétexte de rendre la royauté solidaire des articles d'un journal. Le refus était plausible; mais j'ai su de bonne source que M. de Montalivet n'avait pas même osé faire part de la proposition à Sa Majesté, tant était grande sa peur de porter ombrage aux *Débats*. On dit que huit jours après, des hauts barons de la finance offrirent 300,000 fr. du journal en question, et qu'on ne le leur donna pas.

Toutes les fois que M. de Montalivet, l'homme du Château, arrive au ministère de l'intérieur, c'est un ex-rédacteur des *Débats*, M. Lesourd, régisseur de l'octroi de Paris (place de 12,000 fr.), qui prend la charge de distribuer à la presse subventionnée les mandats sur la caisse Gérin. M. Lesourd est un homme d'esprit dont je lirais volontiers les mémoires.

C'est également un rédacteur des *Débats*, M. Petitjean ou un autre, qui prend la direction du cabinet de l'esprit public dans les circonstances difficiles. Les écrivains dévoués et courageux ne manquaient pas à la cause du pouvoir sous le ministère du 15 avril. Lorsque ces écrivains, parmi lesquels j'ai compté de nombreux amis, eurent vaincu dans la grande bataille électorale de 1837; quand ils eurent largement fourni leur contingent de travail, d'énergie et de zèle, le ministre, pour récompenser dignement leurs services, nomma le rédacteur des *Débats* ci-dessus, chef de section à l'intérieur, puis maître des requêtes, puis référendaire à la Cour des comptes.

Ce *Journal des Débats* est donc l'arbitre suprême des destinées de la nation, et le Bertin régnant, l'Égérie de tous les ministères. C'est, en même temps l'Éole qui soulève les flots et le Neptune qui gourmande les tempêtes. Il a chanté la *Marseillaise*, en 1840, à la tête de ces bataillons invincibles que M. Thiers, le grand vainqueur, avait promis de mener, en personne, à la conquête du Rhin, *mais à la pousse*

des feuilles. Les feuilles n'ayant pas poussé cette année-là, par bonheur, le *Journal des Débats* s'est calmé et s'est mis à entonner l'hosanna de la peur, à la tête des trembleurs de la *politique modeste.* Le *Journal des Débats* est une véritable puissance, qui est presque officiellement reconnue en Europe, et qui s'amuse quelquefois à piquer aux naseaux l'empereur de Russie. Il n'y a pas de beau couronnement d'empereur d'Autriche ou de reine d'Angleterre, sans un envoyé extraordinaire du *Journal des Débats.*

Mais la feuille Bertin est surtout la grande feuille des bénéfices, le *Livre Rouge* du règne actuel. Je vous défie d'entrer dans une bibliothèque publique, dans un amphithéâtre du Collège de France ou de la Sorbonne, sans vous cogner la tête à un rédacteur des *Débats.* La Cour de cassation, la Cour des comptes, le Conseil d'état, les ambassades, le Conseil royal de l'instruction publique, tout est de son ressort. Tout ce qui a corrigé une épreuve et noirci du papier dans le bouge enfumé de la rue des Prêtres, a droit de viser à un portefeuille de ministre, ou à une ambassade, ou à une division ministérielle. M. de Broglie avait eu l'excellente pensée, il y a quelques années, de rendre une ordonnance qui réservait les consulats aux élèves de l'*école des consuls.* L'ordonnance de M. de Broglie n'a jamais eu de signification. La véritable école, l'unique école des consuls est le *Journal des Débats.* Le *Journal des Débats* a son consul général à Bagdad, un autre à Alexandrie, un autre à Jérusalem, un autre à Gênes, sans compter un ambassadeur à Constantinople. M. Adolphe Guéroult, un ex-Saint-Simonien, *rédacteur des Débats*, homme d'esprit, s'ennuyait en Europe; M. Guizot, pour le tirer de peine et lui créer une distraction, lui a trouvé un consulat à l'autre bout du monde. Un jour que le *Journal des Débats* s'était fort emporté contre M. le comte de Ratti-Menton, consul général à Canton, j'écrivis dans un journal qu'il y avait gros à parier que la feuille toute-puissante avait parmi ses rédacteurs un candidat désireux de succéder à l'honorable fonctionnaire. Au ton d'aigreur avec lequel le *Journal des Débats* releva mon insinuation perfide, il était facile de reconnaître que le trait avait porté. On m'a assuré que le titulaire actuel du consulat de Canton avait appartenu à la rédaction du *Journal des Débats.*

On a embarqué, au printemps dernier, une expédition pour la Chine. Naturellement on a omis de faire entrer des savants spéciaux, des naturalistes, des industriels, des agronomes, dans le personnel de l'ambassade; mais on s'est bien gardé d'oublier d'y faire place au représentant du *Journal des Débats.* Le représentant du *Journal des Débats*,

encore un ex-Saint-Simonien, M. Xavier Raymond, reçoit de l'État un traitement de DIX MILLE francs, en sus de ses appointements de rédacteur, pour écrire des articles sur la Chine dans le *Journal des Débats*. Le médecin de l'expédition, le docteur Yvan, qui est chargé, outre son service médical, des recherches scientifiques, zoologiques, botaniques, astronomiques, etc., etc., ne touche que QUATRE MILLE francs! Il n'y a pas à dire non : je tiens ces chiffres de M. X. Raymond et de M. le docteur Yvan, parlant tous les deux à ma personne (1).

Depuis que M. Bertin a fait donner à M. Michel Chevalier une mission gouvernementale aux États-Unis, laquelle a valu à son journal la publication des fameuses *lettres sur l'Amérique du Nord*, il a pris goût à ces missions dont le gouvernement fait les frais et dont son journal profite. C'est en effet un moyen assez agréable et fort économique d'accroître, sans bourse délier, l'intérêt d'une publication périodique. Après les *lettres d'Amérique*, par M. Michel Chevalier, sont venues les *lettres sur l'Espagne*, par M. A. Guéroult; puis viendront les *lettres sur la Chine*, par M. X. Raymond. Dans trois ou quatre ans d'ici, la France aura des ministres plénipotentiaires et des consuls qui s'appelleront Alloury, Jules Maurel, John Lemoine, Benazet ou Barbier de Xivray. M. Alexandre Donné sera secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, aux lieu et place de M. Arago, et M. Francis Barrière, qui a découvert la graine du *chanvre mâle* (historique), directeur du Jardin des Plantes. Le *Journal des Débats* peut tout, même le bien. C'est lui qui a retiré M. Michel Chevalier des prisons du Saint-Office pour le faire professeur au Collége de France, conseiller d'état, député. Il devra être aussi pardonné quelque chose au *Journal des Débats*, pour avoir publié les *Mystères de Paris*.

L'Académie française et le théâtre relèvent du feuilleton des *Débats*, comme les ministères, les ambassades, les consulats et le reste relèvent du premier Paris.

M. Saint-Marc Girardin, rédacteur des *Débats* (12 à 20,000 francs), est membre du Conseil d'état et du Conseil royal de l'instruction publique (12,000 fr.), professeur d'éloquence à la Sorbonne (6,000 fr.), député. M. de Sacy est bibliothécaire à Sainte-Geneviève, M. Philarète Chasles à l'Institut; M. Michel Chevalier est conseiller d'état, profes-

(1) Le chiffre des appointements de M. Yvan a été augmenté de 2,000 fr. par M. Guizot, au moment du départ de l'expédition.

seur d'économie politique, député. M. Trognon, M. Cuvilier-Fleury, M. Antoine Latour, ont élevé les fils du roi; M. Vidaillant (*Quid* Vidaillant?) doit être préfet quelque part; M. de Bourqueney représente la famille Bertin à Constantinople; M. Loeve-Veymars (israélite); idem à Bagdad, M. Lantivy à Jérusalem, M. Alletz à Gênes, M. Guéroult à Mazatlan, M. Xavier Raymond et M. Lefèvre de Bécourt en Chine; M. Lesourd à l'octroi; M. Petit-Jean à la Chambre des comptes. Cependant l'ambition des *Débats* n'était pas satisfaite. Le journal s'est aperçu, l'an dernier, qu'il n'occupait encore que deux ou trois fauteuils à l'Académie française, et il a désiré qu'on lui en préparât un pour M. St-Marc Girardin. M. St-Marc Girardin a passé au premier tour. M. Jules Janin s'était chargé de faire valoir les titres littéraires de son collaborateur aux *Débats*. C'est un petit service qui trouvera sa récompense à son heure; et il est très probable que l'auteur de *Barnave* et de l'*Ane mort* endossera le frac à broderies vertes avant MM. Alfred de Musset, de Balzac et Alexandre Dumas.

Le feuilleton des *Débats* a aussi droit de haute et basse justice sur le théâtre, et régente insolemment la littérature contemporaine. Les plus hautes illustrations de la poésie, du roman et du drame sont obligées d'accepter les politesses du critique, pour éviter les éclaboussures de sa plume.

M. de Châteaubriand, M. de Lamartine, M. Victor Hugo ont été peut-être obligés bien des fois de faire antichambre chez le feuilleton des *Débats*, un journal de boutique! Il a fallu que Georges Sand lui *demandât, un jour, la permission d'avoir du génie*, pour me servir de l'expression de mon éloquent et courageux ami Eugène Pelletan. Le feuilleton des *Débats* s'est permis de traiter, un jour, de *rimailleur de troisième ordre*, M. Alfred de Musset, l'un de nos plus grands poètes. Le même feuilleton professe un souverain mépris pour M. de Balzac, pour M. Scribe et pour M. Alexandre Dumas. Il y a là un aristarque myope qui a écrit deux volumes pour transmettre à la postérité les horions et gestes d'un paillasse, et qui fait tous les lundis un feuilleton pour démolir les pièces à succès. Ce feuilleton incolore, que je m'ennuie d'entendre appeler depuis si longtemps spirituel, avait aussi entrepris dans le temps la démolition de mademoiselle Rachel.... Mademoiselle Rachel est une actrice hors ligne, qui a ressuscité Racine et Corneille, et de qui la diction admirable nous a fait découvrir, dans les chefs-d'œuvre des maîtres de la scène, des merveilles d'harmonie que nous n'y soupçonnions pas!.... Le héros

du feuilletoniste est un paillasse enfariné qui fait le bonheur du public des *Funambules*, et que l'on dit sublime dans le *Bœuf enragé*.

La critique sans foi croirait n'accomplir que la moitié de ses devoirs, si elle se bornait à dénigrer le talent ; elle aime à compléter son œuvre par l'apologie de la médiocrité. Le mépris de la poésie d'Alfred de Musset a pour correctif l'admiration de la prose de M. Saint-Marc. C'est de la mauvaise foi en mode composé qui s'appelle de l'impartialité dans les hautes régions de la critique.

Il est arrivé quelquefois à l'admirateur du paillasse, de faire passer le Rhône par la ville de Marseille, ou de confondre le petit port de Canne, en France, où débarqua l'empereur, avec la bourgade d'Italie où vainquit Annibal. Il traite de pédants ceux qui le reprennent de ces incroyables âneries.

Hélas ! la lâcheté de nos mœurs protège la critique injuste, et l'indifférence de la loi laisse le talent sans appui. Et c'est une des hontes de la littérature contemporaine qu'il ne se soit trouvé parmi nous qu'un seul écrivain de cœur pour protester, au risque de sa liberté, contre l'ignoble despotisme du *Journal des Marchands*.

Mais peu m'importe à moi que la loi qui tolère l'oppression et la calomnie punisse la franchise. Je repousse pour mon compte la solidarité du silence, parce que le silence serait ici lâcheté. Que personne donc ne m'interrompe pour me rappeler qu'un autre a subi une condamnation rigoureuse pour avoir dit la vérité avant moi. Raison de plus, au contraire, pour suivre un noble exemple. Raison de plus pour répéter que l'injustice systématique dénote le besoin de nuire, dénote l'impuissance et l'envie, signes caractéristiques de la roture de l'âme. Eh ! mon Dieu, il y aura toujours dans ce monde assez de gens circonspects et timides pour respecter les pouvoirs usurpés et pour s'effrayer des sifflements des vipères. Laissez-moi donc, moi qui ne crains pas les morsures des reptiles, laissez-moi lever le talon contre ces bêtes malfaisantes ; laissez-moi dire bien haut, coûte que coûte, que ces lâches insulteurs de femmes, que ces aristarques indignes n'ont jamais fait de leur toute-puissance qu'un emploi odieux ; laissez-moi protester pour tous les hommes de cœur contre le despotisme des pédants et des cuistres. Il y a assez longtemps que je souffre dans mon amour-propre national, des injures et des outrages qu'ils déversent chaque jour sur toutes les gloires artistiques et littéraires de mon pays.

Car, savez-vous pourquoi le critique d'aujourd'hui a jugé à propos de s'arroger sur mademoiselle Rachel, les droits que le criti-

que de jadis s'arrogeait sur Talma : c'est qu'il existe dans la rue des Prêtres une vieille tradition de boutique, qui veut que toute célébrité artistique ou littéraire fléchisse le genou devant le feuilleton des *Débats;* et sans doute on lui aura fait entendre à celui-là que les droits se rouillaient à ne s'en pas servir. Mais je voudrais bien savoir pourquoi le feuilleton des *Débats* serait tenu à de la justice ou à des égards pour un artiste éminent, pour une femme, quand le *premier Paris* ne se croit pas même tenu à du respect pour le propre fils du roi; quand le *premier Paris* ne craint pas d'infliger sa semonce insolente au jeune et valeureux prince dont le noble patriotisme, s'exaltant à la vue des empiétements sans fin de l'Angleterre, a jeté courageusement le cri d'alarme au pays. Un fils du roi des Français réprimandé de son patriotisme, dans une feuille soi-disant française! Ah! voilà de ces spectacles qui ne pouvaient être donnés qu'en ces jours de dégradation nationale et qui disent une époque!

Comprenez, cependant, le danger de ces lâches tolérances du public à l'égard de la critique impudente et sans foi. Vous passez la méchanceté, la calomnie, l'injure personnelle au Zoïle, et il vise au scandale. Je sais un de ces hommes qui, par passe-temps, un jour, et pour singer apparemment les mœurs de la Régence, fit pari de conduire sa maîtresse à Lille, et de lui faire donner des fêtes magnifiques par les autorités locales. La farce réussit à merveille. M. le comte Corbineau et M. le baron Méchin accueillirent la princesse avec tous les égards dus à la femme légitime d'un écrivain bien placé. Le journaliste daigna accepter les fêtes du préfet et du lieutenant-général, et pour témoigner sa reconnaissance à celui-ci, il commença par le plonger dans les flots glacés de la Bérésina. Puis, il prononça des discours en public; enfin, il poussa l'oubli de toute convenance jusqu'à faire distribuer le prix de *vertu* par sa compagne, dans la première maison d'éducation de la ville. La mystification ne prit fin que par l'indiscrétion d'une dame, qui crut reconnaître la princesse à la désinvolture de sa danse, pour l'avoir admirée une fois au Ranelagh. Le couple voyageur, informé de la reconnaissance, se hâta de faire ses paquets et de déserter la place, se souciant peu de s'exposer aux désagréments d'une ovation de nouveau genre. Mais le pari n'en fut pas moins gagné, et l'aventure fit un extrême honneur à la littérature *facile.* Le ministère public resta muet et inactif devant cette impudente bravade, comme il est resté muet et inactif devant l'accusation de concussion formulée

par le *National*, contre un employé des postes, parent d'un rédacteur du *Journal des Débats*.

En voici un autre de la même école, qui n'a pas eu honte de déshabiller sa femme légitime en public, le propre lendemain de ses noces. *La tenemos virgen*.... J'ai cru, pour un moment, qu'on allait nous en étaler la preuve convaincante sous les yeux. Tous les austères puritains, dont je viens de parler, appartiennent à la rédaction du *Journal des Débats*.

Voilà donc l'organe tout-puissant qui dicte au gouvernement sa conduite dans la question d'Orient et dans celle de l'Irlande ; qui aide à replacer les catholiques de Syrie sous le joug abhorré des Turcs; qui fait trembler le pâle M. Guizot rien qu'à la menace de lui retirer son estime, et qui demande en riant à Robert Peel d'en finir avec la *mauvaise plaisanterie* d'O'Connell... Une mauvaise plaisanterie, l'acte d'un homme qui s'est constitué depuis quarante ans le défenseur de la liberté et de la religion de sa malheureuse patrie, et qui réclame le droit de vivre pour six millions d'esclaves affamés! Voilà les nobles esprits qui imposent au ministère le choix des représentants de la France à l'étranger. Étonnez-vous après cela que la France soit si dignement représentée au dehors, et que les Rosas et les Espartero, et les Turcs de Tunis, et ceux de Jérusalem, si pleins de déférence pour les consuls anglais, traitent si cavalièrement les nôtres. Étonnez-vous que la France soit déjà tombée, dans l'esprit des peuples, au rang de puissance de second ordre, et descende si vite la pente de l'*abaissement continu !*

Dans tout ce que je viens de dire rien n'est exagéré. Ce que j'ai dit, je l'ai vu ou entendu ; je n'ai fait que répéter la plainte commune, la plainte des députés conservateurs les plus sincères et celle des ministres qui sentent toute la pesanteur du joug, mais qui n'osent le briser, comme s'il était si difficile de supprimer toute subvention aux *Débats* et de faire écrire tous les jours, pendant six mois, dans la feuille officielle, que le *Journal des Débats* ne reçoit plus aucune communication du gouvernement. Car, non-seulement les ministres sont tenus de livrer la primeur des nouvelles importantes aux *Débats ;* non-seulement les journaux ministériels ont la consigne de présenter arme aux *Débats* en toute rencontre ; mais il est interdit à ces malheureuses feuilles de prendre parti pour le ministère contre *les Débats*. On peut ajouter foi à mes accusations ; je ne relèverais pas ces lâchetés sans des preuves, et j'ai eu le temps d'en ramasser dans les régions ministérielles où j'ai vécu dix ans. Qu'on m'en laisse citer une : il y a deux ans à peine,

le cabinet du 29 octobre avait été menacé de perdre la protection de M. le comte Roy, de M. Fulchiron et de M. Mimerel, s'il persévérait dans son projet d'union douanière avec la Belgique; il retira ce projet. Je pris alors la liberté de lui reprocher vertement cette honteuse reculade dans le journal *subventionné* que je rédigeais en ce moment à Toulouse. J'attribuais cette détermination fâcheuse à l'influence *des Débats*. Je m'élevais contre cette influence néfaste ; je déplorais en termes amers l'inféodation de ce cabinet à la feuille Bertin, organe de la coterie des gros marchands. En un mot, je prenais parti pour le roi, pour le ministère *qui me soldait*, contre les *Débats* qui faisaient la guerre au roi et au ministère. Alors M. M....., chef du bureau du cabinet du ministre de l'intérieur, qui s'était fait probablement auprès *des Débats* caution de l'obéissance passive de la presse ministérielle, (il est devenu Préfet depuis) ; M. M....., mon ami, m'écrivit à cette occasion, pour me demander si je voulais *nous* perdre. Ce fut bien pis, quinze jours après, quand le *Journal des Débats* eut intimé au ministère des finances l'injonction d'épuiser la juridiction des tribunaux contre une entreprise rivale (*la Presse*), et quand le ministère eut obéi à l'ordre. Cette fois, comme j'avais signalé avec plus d'énergie encore l'oppression cruelle exercée sur les ministres par le *Journal des Débats*, M. M..... m'offrit sa tête. Je n'avais nul besoin de la tête de M. M..... : je ne l'acceptai pas. Seulement je priai le chef du cabinet de l'intérieur de me donner un successeur au plus vite, par le motif qu'il m'était impossible de faire cause commune avec les ennemis *du pouvoir que je m'étais engagé à servir*. M. M..... s'amusa beaucoup de cet étrange scrupule et me retira son estime, ce qui m'affligea vivement.

On sait, par l'histoire diplomatique de ces dernières années, comment le *Journal des Débats* mène les affaires du dehors où l'influence anglaise prime partout celle de la France, à tel point, que nos nationaux recourent plus volontiers à la protection des consuls britanniques qu'à celle des consuls français. Le rôle que le *Journal des Débats* joue dans les affaires de l'intérieur devait être encore plus funeste aux intérêts de la grandeur nationale.

On peut se faire une idée de la sympathie que le *Journal des Débats* éprouve pour les classes laborieuses, au ton seul des articles par lesquels il a accueilli, naguère, cette *incroyable* prétention des anti-monopolistes anglais, qui demandaient que leur gouvernement fût tenu de fournir à chaque travailleur, *en échange de son travail*, *un salaire suffisant*

pour vivre. Comme si les gouvernements étaient faits pour s'occuper de nourrir, de loger et de vêtir le peuple! et de veiller à l'équitable répartition des produits du travail!... Il faut voir avec quelle légèreté de bateleur et avec quelle ironie charmante, les souteneurs de la banque et du parasitisme commercial, ont réduit à néant les arguments de ces pauvres travailleurs anglais. Que le gouvernement français s'avise un peu de donner dans de pareils travers!

Hélas! la menace est inutile, le gouvernement de M. Guizot est complètement d'accord sur ce point avec le gouvernement de M. Robert Peel; tous deux estiment que les ministres ont mieux à faire qu'à s'occuper de nourrir le peuple et d'organiser le travail... et, par exemple, qu'il est beaucoup plus important d'organiser la corruption électorale et de nourrir la majorité parlementaire. N'ayez peur, M. Guizot ne s'exposera pas une dixième fois à perdre l'estime du *Journal des Débats*, pour gagner celle du peuple!

Cependant on a pu lire de temps à autre, dans le *Journal des Débats*, des articles de M. Michel Chevalier ou de M. Philarète Chasles, non-seulement parfaitement écrits, mais, ce qui vaut mieux, bien pensés et empreints d'une tendance élevée, d'une tendance sociale progressive. Ceci est le comble de l'habileté et de la rouerie du journalisme. Ces articles, qui n'engagent à rien la politique des *Débats*, n'ont qu'un but : prouver à l'abonné, partisan du progrès, qu'on n'est pas l'ennemi du progrès, qu'on le comprend, qu'on le désire, mais que le temps de la réalisation n'est pas encore venu. C'est au moyen de cette savante tactique qu'on a réussi jusqu'ici à retenir dans le devoir les nombreux conservateurs qui seraient tentés de faire défection au journal du parti des bornes, pour passer dans le camp de la *Presse.* Les articles progressifs des *Débats* se publient habituellement dans la quinzaine qui précède le renouvellement trimestriel. On a vu le *Journal des Débats* effleurer le radicalisme, la veille des grands renouvellements. C'est une raison de cette nature qui a fait entreprendre au *Journal des Débats* la publication téméraire des *Mystères de Paris*, où il est dit que *le peuple a droit au nécessaire*; mais la malheureuse feuille a été plus loin cette fois qu'elle ne croyait aller, il faut le reconnaître. Aussi beaucoup de gros banquiers ont-ils retiré leur confiance aux *Débats* depuis cette publication dangereuse, pour fonder une nouvelle feuille sur des principes *moins révolutionnaires.* Le *Globe*, journal de l'esclavage et de la haute banque parisienne, a été chargé de faire justice des théories incendiaires de M. Eugène Sue et de la *Démocratie pacifique*; et le *Journal des Débats*, qui

suivant le journal la *Presse*, son ennemi intime, *vendrait la France pour deux abonnés de plus*, le *Journal des Débats* regrette amèrement son imprudence à cette heure et il travaille de toutes ses forces à reconquérir le terrain qu'il a perdu. Ses tendances progressives pivoteront désormais sur le percement de l'isthme de Panama, une question qui a dix ans de date pour les écrivains de la *Démocratie pacifique*, et que le *Journal des Débats* a eu la bonne idée de s'approprier récemment. Quand les Anglais forcent les portes du Céleste Empire, pour gagner quelques consommateurs de plus à leurs manufacturiers affamés, le gouvernement français, qui ne veut pas rester en arrière de celui de la Grande-Bretagne dans la voie des glorieuses conquêtes, s'empare des îlots des Marquises, trois ou quatre méchants rochers perdus dans l'océan Pacifique, et peuplés de quelques milliers de sauvages, et qui nous ont déjà coûté plus d'hommes et d'affronts que ne vaudrait la conquête de Madagascar. Quand l'Angleterre pousse à la démolition de la vice-royauté de Méhémet-Ali, pour mettre la main sur l'isthme de Suez, à la faveur de l'anarchie et des troubles, le gouvernement français détache un ingénieur vers l'isthme de Panama, pour faire pièce aux Anglais. Le *Journal des Débats* tient son style napoléonien en réserve pour ces grandes occasions.

Le *Journal des Débats* est lié par la question de boutique, dans la question extérieure comme dans la question intérieure : voilà pourquoi ses manifestations progressives et sociales ne peuvent pas aboutir.

La feuille d'annonces des *Débats* rapporte, dit-on, près de 1,000 fr. par jour. Ce chiffre-là en dit plus que tous les raisonnements du monde pour expliquer l'importance supérieure de la question commerciale dans les conseils de la boutique du journal. Il est évident qu'il n'y a pas de subvention ministérielle, si considérable et si humblement servie qu'on la suppose, qui puisse entrer en ligne de compte avec ce revenu d'annonces, revenu normal et presque indépendant des crises politiques. Or, les propriétaires des *Débats*, qui ont la protubérance de la calculativité excessivement développée, savent que ce revenu dépend du nombre et de la *valeur financière* de leurs abonnés, et il est naturel que leur sollicitude s'attache à prévenir le désabonnement. C'est pour cela qu'ils ont chanté la *Marseillaise* en 1840, quand ils ont vu l'opinion du pays à la guerre. C'est pour cela que la *Presse* leur a reproché d'être disposés *à vendre la France pour deux abonnés de plus.*

Du reste, *les Débats* font bon marché de leur vertu politique et ne se posent pas en Catons. S'ils se rangent avec les dieux du côté des

vainqueurs, s'ils appellent à l'occasion Napoléon un *tigre*, un *ogre de Corse*, un *crocodile*, un *saltimbanque*, ils ont du moins le bon esprit de ne pas vanter à tout propos le mérite de la fidélité au drapeau. Il n'y a que les conversions trop brusques qui offensent leur délicatesse. La trahison, pour leur plaire, a besoin d'être ménagée et filée avec art. Ils n'admettent pas non plus que l'ingratitude soit une infirmité morale, comme aucuns le prétendent; ils aiment mieux l'appeler l'*indépendance du cœur*.

Comme la féodalité du coffre-fort fait la loi aujourd'hui à toutes les autres puissances, ainsi le *Journal des Débats*, son organe officiel, fait la loi à tous les journaux. Les plus vertueuses des feuilles légitimistes, radicales ou dynastiques sont entraînées forcément dans sa sphère d'attraction. Un écrivain de l'opposition libérale mort, il y a quelques années, en odeur de patriotisme, confessa, à son heure dernière, qu'il n'avait jamais écrit dans toute sa vie qu'un seul et même article, et que cet article avait toujours été la contre-partie du premier-Paris *des Débats* de la veille. Le *Journal des Débats* a donné une larme à la mémoire de cet homme de bien, et cité sa conduite politique comme un modèle à suivre à tous ceux de sa communion. Il a renouvelé l'expression de ses regrets, à l'occasion de la retraite de M. Léon Faucher, rédacteur du *Courrier Français*, qui marchait dignement sur les traces de son vertueux prédécesseur Châtelain. Le *National*, le *Constitutionnel* et la *Gazette* ne font guère autre chose que MM. Châtelain et Léon Faucher; ils n'ont pas la franchise d'en convenir, voilà tout. Mais ces journaux ont bien de la peine à dissimuler leur allégresse, lorsque le grand journal descendant des hauteurs de son royal silence, veut bien se commettre à discuter une question politique avec eux. Le jour où les *Débats* répondent au *Constitutionnel*, les rues de Paris ne sont pas assez larges pour l'équipage de la boutique. La pâte Régnault exulte, comme les béliers de l'*Écriture*.

Cependant, les juifs ont trouvé qu'ils n'avaient pas assez du *Journal des Débats*, malgré toute sa puissance; et ils ont songé à lui donner pour acolytes, au moyen du monopole des annonces, les trois autres organes les plus répandus de la presse parisienne. Par l'annonce, le journal; par le journal, le député; par le député, le chemin de fer. C'est la nation qui paiera le tout.

CHAPITRE XIII.

Immobilisme forcé.

Il a été établi que la féodalité financière, armée du monopole des emplois lucratifs et des grandes industries, flanquée du notariat, de la chicane et de la presse, appuyée en outre sur la sotte crédulité de l'opinion, était maîtresse absolue de la direction de la politique, tant au-dehors qu'au-dedans.

Or, puisque les intérêts du peuple sont diamétralement opposés aux intérêts de l'aristocratie financière, qui vit de l'exploitation et de la misère du peuple, il est évident, *à priori*, qu'aucun projet de réforme tendant à améliorer la condition des masses, ne peut être proposé par le gouvernement. C'est bien perdre son temps, en effet, que de vouloir faire entrer un sentiment de justice dans le cœur de l'homme d'argent. L'avarice ossifie la fibre; le cœur de l'homme de banque est cuirassé d'airain, verrouillé et cadenassé comme sa caisse.

Que le gouvernement demande une réduction quelconque de l'impôt, le journal des juifs va lui répondre qu'il n'a pas droit d'altérer la valeur du gage sur lequel ont prêté ses maîtres. — Parle-t-il de réduire les droits sur les fers, une coalition d'industriels tout puissants se forme soudain contre lui. — De remédier aux abus de la vénalité des charges, c'est presque provoquer une révolution.

Cela étant, qu'on m'apporte tous les projets de loi imaginables, qu'on me charge de toutes les enquêtes industrielles possibles, et dans quelques minutes et sans désemparer, sans consulter ni statistiques ni livres, je veux formuler le résumé des enquêtes; je veux prédire, à coup sûr, le sort réservé à chacune des propositions contenues dans le programme d'une session.

Des enquêtes commerciales et industrielles! Mais la réponse des

commerçants et des industriels est tout écrite dans les éléments de leur commerce et de leur industrie.

Le fabricant de cachemires français demande la prohibition des cachemires de l'Inde et la réduction des droits d'entrée sur les laines du Thibet.

Le fabricant de viande nationale, l'éleveur de bétail, déclare qu'une nouvelle invasion de cosaques ne lui paraîtrait pas plus désastreuse *pour la France* qu'une invasion de bœufs d'Allemagne.

Les manufacturiers de Sedan et d'Elbeuf demandent la prohibition des draps étrangers, plus la réduction des droits sur les laines d'Angleterre et de Saxe. C'est précisément cette réduction de droits sur la matière première qui contrarie MM. Girod (de l'Ain), lesquels élèvent des moutons à laine fine ; pour tous ces messieurs, la seule industrie nationale est celle qu'ils exercent.

Si les fers à ferrer les chevaux se vendaient tout confectionnés, le maréchal-ferrant demanderait la prohibition des fers confectionnés, plus la réduction des droits sur le fer brut.

Mais le producteur de fer n'entend pas de cette oreille ; il lui faut un système quasi-prohibitif qui lui assure le monopole du marché intérieur. Si ce producteur fait du fer et construit en même temps des machines, il demandera la prohibition des fers et des machines de Belgique et d'Angleterre. S'il ne fait que des machines, il se contentera de demander la prohibition des machines étrangères ; il sera excessivement accommodant pour une réduction sur les fers.

Pierre cultive du lin, il est hostile à l'introduction des lins et filasses de Belgique et de Russie. Paul fabrique des toiles de lin, il réclame à grands cris la réduction des droits d'entrée sur les fils de lin de Belgique et d'Angleterre ; il demande de plus la prohibition des toiles de lin belges et anglaises. Jean file le lin à la mécanique ; les souffrances de la fileuse à la main le touchent peu ; il réclame la libre entrée des filasses de Courtrai et de Riga, mais à la condition qu'on prohibera les fils de lin de Manchester et de Leeds.

Jacques prépare les cuirs ; il vote pour la libre entrée des cuirs bruts d'Afrique, du Brésil et de Buénos-Ayres ; il est impitoyable pour les cuirs ouvrés de Russie. Il demande aussi la libre entrée des écorces étrangères, et s'oppose à la sortie de l'*écorce nationale*.

Lyon a la supériorité dans la fabrication des riches étoffes de soie ; Bordeaux ne craint pas la concurrence des vins ; Marseille vit de commerce maritime ; Lyon, Bordeaux et Marseille votent pour la liberté

du commerce. Rouen, Lille', Mulhouse, Saint-Quentin et Amiens, qui fabriquent des draps ou des toiles, et qui redoutent une concurrence sérieuse de la part de l'étranger, votent le maintien du système protecteur. Paris est pour la liberté, quant à ses bronzes, ses parfumeries, ses modes; Paris est pour la prohibition, quant aux châles de cachemire; Lyon ne veut pas des soies de Chine.

Voyez cent industries, voyez-en mille, vous entendrez toujours et partout même refrain : protection contre les produits similaires à ceux de *mon industrie*, liberté pour tous les autres.

M. Thiers a peint admirablement par un trait l'embarras du gouvernement en présence de l'anarchie des industries nationales. « Je ne puis faire le bonheur de Lille, a-t-il dit, sans faire le malheur de Bordeaux. » La charmante société! et les sages traitent de rêveurs et de fous ceux qui la veulent réformer.

Je vous arrête ici, va me dire un industriel champenois. Lors de l'insurrection Fulchiron-Mimerel, une ville manufacturière, Reims, a voté en faveur de l'union avec la Belgique.

Je le sais, et j'ai bien peur de deviner les motifs de ce vœu anormal de l'industrie rémoise.

Les fabricants de Reims ont adhéré au projet d'union commerciale avec la Belgique, et n'ont pas menacé le pouvoir de vider leurs ateliers sur la rue, comme leurs concurrents de Louviers et d'Elbeuf. Je m'empresse de déclarer d'abord que cette exception à la règle générale fait honneur aux fabricants de Reims.

Mais s'il y avait encore là, par hasard, quelque question de concurrence et de topographie. Je m'explique.

La ville de Reims possède un précieux vignoble, et le vrai vin de Champagne, qui est peu sujet à la véritable concurrence, malgré les progrès de la chimie, est favorable à la liberté commerciale. Le peuple belge est un peuple riche et consommateur qui a professé de tout temps une haute estime pour les produits de Vertzy et de Vertzenay. Première raison. Ensuite, il est juste de reconnaître que la manufacture rémoise, aidée de capitaux énormes, a réalisé dans la fabrication des flanelles et autres articles importants, des perfectionnements qui peuvent lui donner la légitime prétention de braver la concurrence de la fabrication étrangère. Mais cette seconde raison et l'autre, ne valent pas, je crois, la dernière.

La plus puissante raison de l'adhésion de la ville de Reims au traité d'alliance commerciale avec la Belgique, c'est peut-être que les villes

de Roubaix, Tourcoing et Lille, sont situées beaucoup plus près qu'elle de la frontière belge.

C'est-à-dire que Roubaix, Tourcoing et Lille, s'approvisionnent des matières premières par la contrebande avec la Belgique, et que la ville de Reims ne jouit pas de cet avantage, au même degré que ses rivales.

Il est de fait que les lois de douane ont été si parfaitement rédigées dans l'intérêt de la contrebande, que cette contrebande s'est installée triomphalement dans nos villes frontières comme une industrie légitime. Cette contrebande fait ses opérations, le front levé, en plein jour. Il y a à Lille, à Roubaix, à Tourcoing, des maisons qui vous assurent, moyennant une prime de cinq pour cent, pas davantage, la remise à votre domicile des produits prohibés ou protégés dont vous avez fait emplette au dehors. Un des plus riches capitalistes de Lille, un ami du peuple que je ne nommerai pas, mais dont le nom est dans toutes les bouches, au chef-lieu du département du Nord, gagne cinquante à soixante mille francs par an à ce commerce. J'ai dit que c'était un des privilèges du commerce de pouvoir voler impunément les particuliers et l'État, sans même encourir la réprobation de l'opinion publique. Roubaix et Tourcoing, dont la fortune rapide fait pousser des cris d'admiration à la France industrielle, ne doivent peut-être la rapidité de leur croissance qu'à leur position limitrophe et à la facilité de la contrebande. En effet, les matières premières avec lesquelles ces deux villes, et Lille aussi un peu, fabriquent leurs étoffes, leur arrivent presque franches de droits, ce qui leur donne un immense avantage sur la fabrique rivale de Reims. Ne pas payer de droits sur la matière première et profiter de la protection pour vendre très cher tous les produits fabriqués, est un procédé de concurrence parfaitement imaginé. Et voilà pourquoi, je suppose, Roubaix, Tourcoing et Lille jettent des cris de désespoir à la menace du traité belge qui peut porter le coup de mort à la contrebande, source de leur fortune. Voilà pourquoi Reims, qui ne peut que gagner à égaliser les conditions de la production, applaudit au projet.

Le système de la prohibition n'a pas de partisans plus dévoués que les industriels qui vivent de la contrebande. L'opinion publique a accusé longtemps un ministre des finances et un ministre du commerce de ces dernières années d'avoir gagné leur fortune dans des opérations de contrebande. Ce n'est pas un péché par les principes qui courent, et personne, j'en suis certain, ne leur en fera un crime.

Il est facile de prédire d'après ce qui vient d'être exposé, comment seront reçues les prochaines propositions financières ; on a déjà vu comment les dernières ont été accueillies.

Et d'abord quelles sont les questions financières à l'ordre du jour ?

Les principales questions financières à l'ordre du jour de ces dernières années, sont la question des chemins de fer, celle des canaux, celle des rentes, celle des sucres, celle du bétail étranger, des octrois, etc. Passons chacune de ces questions en revue.

CHAPITRE XIV.

Question des chemins de fer.

Voyons comment la question des chemins de fer marche depuis 1837, et posons d'abord le principe.

En principe, à l'État seul appartiennent le tracé et l'exécution des lignes.

Car l'État seul est assez puissant pour faire prévaloir dans le tracé l'intérêt général qu'il représente, sur les prétentions de l'intérêt local. Lui seul est apte à fonder l'unité dans le système. Il n'y a pas pour lui de bonne ni de mauvaise ligne ; la bonne ligne est la ligne utile : il n'a pour guide que l'équité, le respect des droits des populations, le principe de la justice distributive.

Lui seul possède dans le corps des ponts et chaussées un instrument d'exécution parfait et peu dispendieux.

A l'État seul appartient l'exploitation ; car le tarif est un impôt qui doit être fixé par les chambres, et il faut que ce tarif soit mobile ; car la question de tarif ou de transport est toute la question commerciale. Donnez à un juif le droit de modifier les tarifs d'un chemin de fer, demain il se fera industriel, affranchira ses produits des frais de transport, et ruinera tous ses concurrents. C'est permis, on dit même que MM. R.... et Tal.... ont déjà essayé quelque chose d'approchant pour leurs charbons de terre, sur leur ligne de Beaucaire à Montpellier.

Poursuivons les conséquences de notre principe.

Si l'État est riche, il est juste que le tarif du chemin de fer s'abaisse jusqu'au niveau des frais d'exploitation, de manière à couvrir uniquement ces frais et l'intérêt des sommes déboursées. Le principe de la minimité des frais de transport doit s'appliquer également aux canaux. Il importe, comme j'ai déjà dit, dans le double intérêt de la produc-

tion et de la consommation, que le produit arrive à la consommation, au meilleur marché possible.

Si l'État est pauvre, la loi fixera le droit qu'il devra percevoir sur le transport des voyageurs et des marchandises. C'est à l'intérêt général de modifier ces tarifs, suivant l'exigence des cas.

S'il était décidé que le revenu des chemins de fer ne dût pas s'élever au-dessus des frais d'exploitation et de la rente du capital de construction, le peuple qui voyage aujourd'hui *pour rien* sur les routes de l'État, n'aurait pas à maudire ce prétendu progrès des chemins de fer qui lui fait, en définitive, une condition pire que par le passé; car la cupidité de l'industrie privée gâte et salit tout ce qu'elle touche. Maintenant concédez aux juifs pour quatre-vingt-dix-neuf ans l'exploitation d'une ligne quelconque, celle de Rouen ou d'Orléans — comme il est certain que les progrès de l'industrie réduiront chaque année les frais de traction et d'entretien dans une proportion notable, voilà que, par suite de la réduction de ces frais, les bénéfices des juifs s'élèveront à des chiffres hors de toute proportion avec le bénéfice que vous aviez cru leur accorder, au moment de la concession. Comment vous y prendrez-vous alors avec ces compagnies souveraines pour faire profiter le pays des progrès de la science? La seule reconnaissance de ce principe : que les tarifs des frais de transport doivent être essentiellement mobiles, suffisait pour réduire à néant toutes les argumentations des partisans de l'exploitation par les compagnies.

Si les frais de transport sur les chemins de fer étaient réduits au minimum, la production et la consommation, les deux termes absolus de la richesse publique recevraient de la création des chemins de fer une immense impulsion. L'exemple des États-Unis, de la Belgique, du grand duché de Bade, et celui de la plupart des États de l'Allemagne, sont là pour démontrer tous les avantages du système de l'exécution par l'État. Les chemins de fer exploités par les gouvernements se distinguent déjà des chemins des banquiers, par les bons soins et les égards dont l'administration y entoure les voyageurs. Les voyageurs n'y sont pas rançonnés et entassés dans des caisses à bétail, comme cela se pratique en France sur les chemins des juifs, pour qui la question du profit est la question suprême. Avec l'État il y a garantie pour les victimes, en cas de catastrophe. L'horrible événement du 8 mai a démontré que cette responsabilité était purement illusoire avec les compagnies.

Et puis l'unité de direction est la condition première de toute économie, de toute régularité, de tout ordre. Or il n'y a d'unité, d'ordre

et d'économie possibles qu'avec le système de l'exécution par l'État.

Si l'État eût été chargé de la construction générale des chemins de fer en France, toute la surface du royaume en serait aujourd'hui sillonnée comme la Belgique, et nous n'aurions pas à déplorer ces votes législatifs qui ont consacré le système des tronçons, un des plus tristes monuments de l'imprévoyance et de l'incapacité parlementaire de cette époque. Et au lieu d'adopter le système de *rayonnement* qui doit avoir pour immanquable effet de faire refluer toute la vie au centre de l'État et d'y occasionner la pléthore, pendant que la circonférence périra d'atrophie, les chambres se fussent prononcées, à coup sûr, pour le système *vertébral*, moins encombrant et plus équitable, et qui eût laissé à toutes les grandes cités du royaume leur importance respective et leur ancienne action sur les contrées environnantes.

Ainsi eût fait un gouvernement sûr de lui, qui aurait été animé du désir sincère de travailler pour l'intérêt et la gloire du pays, et de réhabiliter le pouvoir auprès des populations. Quelle magnifique occasion, voyez donc, d'associer la fortune de l'ouvrier, la fortune du peuple à celle de l'État ! Le gouvernement appelle tous les capitalistes de France à concourir à l'entreprise avec lui. Il garantit à ses associés un minimum de 3 ou 4 p. 0/0 d'intérêt ; il leur laisse entrevoir l'espérance d'un bénéfice considérable. Voilà une caisse d'épargnes un peu mieux combinée que celle des Delessert, vous en conviendrez, et où les fonds ne restent pas inactifs, et où l'État n'est pas exposé à des menaces de remboursement subit. Avec ce système-là, je le jure, il eût été facile de trouver des milliards du jour au lendemain en France ; et l'entreprise des chemins de fer prenait alors un caractère véritablement national. L'alliance du pouvoir et du peuple se soudait dans la fusion des intérêts d'argent. Un grand pas était fait dans la carrière des améliorations pacifiques ; le branle était donné. Ah ! ces malheureux qui tiennent en mains les rênes de l'État doivent être frappés d'une cécité bien complète pour n'avoir rien vu à ces choses !

Les aveugles, hélas ! au lieu de saisir l'occasion de rallier le pouvoir au peuple, dans cette question des chemins de fer, ils ont ouvert la voie aux envahissements de la féodalité financière.

Alors les hauts barons du coffre-fort, considérant que les seigneurs du moyen âge prélevaient un droit de péage sur les ponts et les fleuves, ont revendiqué le même privilège.

Et M. Rothschild, de la tribu de Juda, avisant que les jardins de Versailles et la forêt de Saint-Germain, étaient les principaux rendez-

vous de la population parisienne, a dit au ministre : « Livrez-moi les plaisirs du populaire de Paris; que désormais tout Parisien qui se rendra à Saint-Germain ou à Versailles, soit tenu de me payer tribut. »

Le ministre s'est hâté de saisir cette occasion d'être agréable au roi des juifs, et il lui a concédé les deux lignes de Versailles et de Saint-Germain, les villas de Paris. La presse a crié : gloire aux juifs! et le peuple, oubliant que l'impôt prélevé sur les plaisirs du riche et de celui qui s'amuse, devrait rentrer dans les caisses de l'État pour servir à adoucir la misère du pauvre qui gémit et qui souffre, le peuple a répété avec la presse : gloire aux juifs!

M. Rothschild a placé ses actions avec des bénéfices énormes, grâce aux bons offices de ses agents de bourse et des journaux *indépendants* qui ont accepté ses actions,

Nous sommes en 1837. A cette époque, les juifs n'ont pas encore conscience de leur pouvoir; trop heureux d'avoir arraché une concession à l'État, ils ne demandent pas de garantie de minimum d'intérêt. Leurs prétentions sont modestes!

Or, M. Fould, de la tribu de Benjamin, voyant cela, pria son coreligionnaire Rothschild de lui céder une part raisonnable dans ses bénéfices ; le menaçant, en cas de refus, d'élever autel contre autel, c'est-à-dire chemin contre chemin. Mais M. Rothschild ne tint aucun compte de la menace, et la discorde fut dans le camp d'Israël.

Alors M. Fould s'est retourné vers le ministre et lui a demandé *son* chemin de fer sur Versailles. On ne pouvait pas lui refuser la rive gauche, puisque l'autre avait la droite.

Cependant le ministre a objecté timidement : « deux chemins à-la-fois sur Versailles; sur une nécropole... deux chemins qui vont courir parallèlement, à quelques centaines de mètres de distance, pendant la moitié du trajet!... Ce sera là un spectacle qui nous exposera aux risées de l'étranger, et puis la concurrence sera fatale aux deux lignes. »

Si la concurrence est fatale à la rive gauche, tant pis pour les actionnaires, a dû penser le député d'Israël; d'ailleurs, si la rive gauche fait de mauvaises affaires, le Trésor public n'est-il pas là pour lui venir en aide et lui prêter les fonds dont elle aura besoin.

Il y a donc eu deux chemins de fer de Paris à Versailles. M. Fould a placé avantageusement ses actions. Mais bientôt les mauvais jours de l'entreprise sont venus; les directeurs de la rive gauche ont visé à l'économie; ils n'ont pas renouvelé assez généreusement le matériel; et

un jour, cent personnes ont été tuées ou brûlées sur la *voie scélérate*, parce qu'on avait fait usage d'une locomotive d'*un caractère difficile* (1); et les familles des victimes sont demeurées sans recours contre les résultats de la concurrence des juifs. L'État, en pareille circonstance, eût indemnisé les familles; les juifs, non. On leur a bien intenté un procès; mais intenter un procès en dommages-intérêts aux puissances du capital! l'idée était hardie—c'est-à-dire que j'ai vu le moment où l'éloquent défenseur de l'administration homicide allait obtenir une indemnité contre les fils des suppliciés! Une ou deux larmes de plus de l'avocat, et le tribunal condamnait les plaignants. Les malheureux ont dû payer les frais de leurs poursuites.

L'État a prêté *gratis* à l'administration de la rive gauche cinq millions, cinq millions qu'il a peut-être empruntés à 4 ou 5 p. 0/0 aux mêmes banquiers à qui il les a reprêtés pour rien. Qu'on ne se hâte pas de crier à la calomnie, à l'impossible, car ce ne serait pas la première fois que l'ineptie ministérielle en serait venue là. Quand l'administration construit une voie comme celle du Nord, et qu'après l'avoir construite, elle en veût abandonner l'exploitation gratis pendant trente ou quarante ans aux banquiers, elle ne fait pas autre chose que ce que je viens de dire; car les fonds qu'elle a consacrés à l'exécution de la voie ont été par elle empruntés aux banquiers. Elle leur paie l'intérêt du capital en même temps qu'elle leur cède gratis la voie exécutée à l'aide de ce même capital. Elle emprunte à intérêt à ces juifs l'argent qu'elle leur reprête pour rien. Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Une magnifique occasion s'offre aujourd'hui d'utiliser le rail-way de la rive gauche (Versailles), en en faisant la tête de ligne du chemin de la Bretagne, Chartres, Rennes, Brest. Le gouvernement n'a pas même osé songer à tirer parti de la situation. Il y a dix à parier contre un que le gouvernement réservera au chemin de fer de la rive droite de Versailles, appartenant à M. de Rothschild, l'avantage de servir de tête de ligne au grand rail-way de l'ouest. Or, la gare du chemin de Versailles (rive droite), sert déjà aux deux chemins de Rouen et de Saint-Germain.

(1) Les employés du chemin de fer ont déclaré devant les tribunaux que le *Mathieu-Murray*, la machine qui a tué ou brûlé cent personnes était une machine CAPRICIEUSE!!

Pendant que ces deux concessions s'accordaient aux portes de Paris, le ministère du 15 avril, par l'organe de M. Martin (du Nord), aujourd'hui garde des sceaux, préparait un projet de loi complet sur les chemins de fer. Le système avait pour base le principe de l'exécution par l'État; l'exposé des motifs était net et judicieux. Le ministre n'avait pas craint de s'exposer à la popularité, en démontrant la solidarité des intérêts du peuple et du gouvernement dans la question des chemins de fer. Mais le ministre fut faible dans la défense de son système.

Le lendemain de la présentation du projet, le *Journal des Débats*, qui avait publié sous la signature de M. Michel Chevalier de si victorieux arguments en faveur du système de l'exécution par l'État, publia contre le projet ministériel un article dont ce projet ne se releva pas. Le *Journal des Débats*, qui sait son parlement comme ses ministres, ne perdit pas son temps à discuter les principes; il calcula la dépense de l'entreprise, la porta à trois milliards, et écrivit à la fin de son article: l'État nous demande trois milliards; *où trouver trois milliards?...* Et les autres journaux répétèrent après les *Débats : où trouver trois milliards?*

Le projet était tué par la trahison des amis. On nomma, pour l'enterrer, une commission dans laquelle se rencontrèrent MM. Jaubert, Duvergier de Hauranne, Arago, Berryer, Thiers et Odilon-Barrot. C'est dans le sein de cette commission, comme on sait, que la coalition prit naissance. Les hautes notabilités parlementaires ci-dessus, en se voyant de si près, ne tardèrent pas à s'apercevoir réciproquement qu'elles n'étaient pas aussi noires qu'elles se l'étaient figuré jusqu'alors. On abjura d'anciennes inimitiés; on s'entendit d'abord pour culbuter un projet ministériel vraiment démocratique; et le premier acte de coalition ayant réussi, M. Duvergier dit à M. Barrot ou à un autre: « Si nous nous entendions maintenant pour culbuter le ministère de M. Molé, un ministère qui dure depuis douze grands mois déjà ! — Pourquoi pas, répondit M. Odilon-Barrot ou un autre. Sitôt dit, sitôt fait; et la même coalition qui avait enterré le projet démocratique des chemins de fer, renversa le cabinet du 15 avril.

L'épisode de la coalition de 1839 est certainement la plus honteuse page de l'histoire parlementaire des quinze dernières années. Il n'a manqué que le couronnement à l'œuvre. J'aurais désiré voir, pour l'édification de la France, les chefs des partis victorieux se parer des dépouilles opimes le lendemain de la victoire, conformément aux doctrines du système représentatif. J'aurais voulu voir siéger en même

temps sur le banc de douleur l'avocat légitimiste, le commissaire du roi à Cherbourg, et l'homme qui paya Deutz, le juif.

Les grands projets ressemblent quelquefois aux pains de sucre, les morceaux en sont bons. Telle fut du moins l'opinion de M. le comte Jaubert, qui dit à M. Odilon-Barrot : « Si nous prenions un de ces morceaux pour notre compte ; le meilleur, par exemple, le morceau de Paris à Rouen ; vous seriez président du conseil d'administration, moi directeur général ; et nous pourrions offrir soixante-dix actions à M. G..... » M. Odilon-Barrot accepta ; M. Jaubert se fit adjuger la ligne de Paris à Rouen, par les plateaux, et fut nommé directeur général de l'entreprise.

Cette fois encore, l'entreprise se faisait à forfait ; l'État ne participait ni à la perte ni au bénéfice.

L'affaire des plateaux ne marcha pas, car on avait compté sans les banquiers amis de l'Anglais et du peuple qui préféraient, dans l'intérêt du peuple, voir passer la ligne de Rouen par la vallée. Le tracé préféré par ceux-ci l'emporta. La ligne de Rouen passa par la vallée, où elle fait concurrence à la Seine. La forêt de Saint-Germain est à moitié perdue pour les plaisirs du roi : ces maisons Laffitte semblent appelées à triompher de la branche cadette de la maison de Bourbon comme de la branche aînée.

M. le comte Jaubert renonça à la ligne des plateaux avec d'autant plus de résignation qu'il n'y avait que de l'argent à perdre dans l'entreprise. Parlez-moi d'un gouvernement accommodant comme le nôtre. Un capitaliste se présente et dit : « Voici une ligne de chemin de fer qui me va, qu'on me la donne » ; et le gouvernement la lui donne. Si la spéculation s'annonce bien, le spéculateur la garde ; mais si l'action ne se place pas avantageusement, si le spéculateur est forcé d'*opérer avec son capital,* il en est quitte pour renoncer à la concession et pour la rendre au gouvernement, en disant qu'il a changé d'avis sur l'affaire de l'autre jour. De l'intérêt du peuple et du Trésor, pas un mot dans tout ceci. On appellera le peuple quand il y aura quelque chose à garantir, le moment ne tardera pas. Le *Journal des Débats* et d'autres journaux, je ne sais plus lesquels, ont proclamé en principe qu'il était juste d'accorder aux compagnies toutes les lignes lucratives : Lille, Orléans, le Havre ; et de réserver à l'État, c'est-à-dire à la bourse du peuple, à l'impôt, toutes les lignes onéreuses. Le *Journal des Débats* a répété à diverses reprises qu'on ne pouvait trop favoriser les compagnies sérieuses.

majorité était lasse des concessions à la haute finance, était revenu au système de l'exécution par l'État.

Or, ce nouveau ministre qui devait arrêter les empiètements des juifs, ce M. Sylvain Dumon (de Lot-et-Garonne), est le même qui a fait proposer et accepter toutes les concessions de la session dernière et celles de la session actuelle, le même qui a adjugé le chemin de Bordeaux aux spéculateurs anglais, et le chemin de Vierzon à une coalition ; le même qui a fait accorder un bail de 41 ans aux concessionnaires futurs du chemin de fer du Nord et de 45 ans à ceux du chemin de Lyon; le même qui n'a pas craint d'attacher son nom à ces folies ruineuses qui s'appellent le chemin de Lyon par la vallée de l'Yonne, l'embranchement de Troyes, celui de Reims, le chemin de Chartres par la rive droite de Versailles, etc., etc.

C'est l'homme d'état distingué qui a prononcé un jour, dans la session de 1844, ces paroles mémorables :

« *La spéculation consiste à acheter en gros le meilleur marché possible, pour vendre en détail le plus cher possible. La spéculation, ainsi définie, est légitime....* C'est L'AME *du commerce ! ! !* »

Si j'étais du commerce, je voudrais provoquer sur-le-champ une souscription *nationale*, pour faire ériger à M. Sylvain Dumon une statue de bronze ou de marbre, et je ferais graver sur le socle en lettres d'or les paroles ci-dessus.

Cependant le respect de la clameur publique a fait ce que nul ministre de ce temps n'aurait osé faire. Les bénéfices opérés sur Orléans, Rouen, Bordeaux, Avignon et Vierzon, avaient ouvert les yeux au public. Les Chambres ont accordé des lignes et des embranchements à qui en a demandé ; les Chambres guidées par le ministère, ont renouvelé avec amour la folie des doubles voies sur la même ville; elles ont voté à l'agiotage la plus magnifique proie qu'on ait jamais offerte à sa voracité ; elles ont accordé des concessions de 45 ans aux adjudicataires; mais ce n'est plus l'État qui construit la voie à ses frais. C'est toujours cela de gagné : cent soixante millions au minimum pour la ligne du Nord. La compagnie Rothschild a manqué son coup il y a deux ans. Ce ne sont pas les économistes du *Journal des Débats* qui en sont cause, rendons-leur cette justice.

C'est à peu près là, je crois, l'alpha et l'oméga de la question des chemins de fer. J'ai dit ce qu'il aurait fallu faire dans l'intérêt du peuple; j'ai dit ce qui a été fait dans l'intérêt des juifs. Aujourd'hui la nation française qui se proclame la nation progressive par excellence, est en

arrière de tous les petits États de l'Allemagne; en arrière de la Russie et de l'Autriche sur la question des chemins de fer; et il n'y a plus que l'Espagne qui ne la devance pas dans cette voie. En revanche, la France consacre ses trésors à faire de sa capitale une place forte; elle s'isole des nations, quand les autres nations se rallient. Mais Genève et Juda triomphent, *le Globe* et *les Débats* jubilent, et le peuple français est heureux..... Heureux, car les Chambres, en concédant aux juifs le monopole des chemins de fer, ont enlevé au pouvoir un moyen d'influence et de corruption. Vous verrez que ces *banquiers* n'oseront jamais acheter des électeurs avec des embranchements!

Pauvre peuple! pendant qu'il célèbre ses conquêtes sur le pouvoir, voici que ses braves amis de Rouen, les banquiers et les ex-écrivains patriotes, font décider par les tribunaux qu'ils ne sont pas tenus d'avoir dans tous leurs convois des places pour le peuple!!! (Tribunal de police correctionnelle de Mantes.

Le tribunal qui a prononcé cette sentence, a exprimé le regret que le législateur eût oublié de réserver aux hommes du peuple une place dans chaque convoi de chemin de fer!...

Et notez que le véhicule que les amis du peuple avaien jusqu'à ce jour réservé aux ouvriers, et qu'ils leur refusent aujourd'hui, était un ignoble wagon ouvert au froid et à la pluie, un charriot comme des bouchers un peu humains n'en voudraient pas pour transporter leur bétail. En Allemagne et dans les pays d'absolutisme, le peuple est admis aux chemins de fer; il paie beaucoup moins cher à proportion qu'en France; il est reçu dans des voitures parfaitement closes et parfaitement confortables; mais il a le désagrément d'être voituré par les vils wagons du pouvoir.

J'ai lu qu'une chambre médicale du Rhin, effrayée du nombre des maladies de poitrine occasionnées par le mode de transport à ciel ouvert réservé à ce peuple chéri, avait adressé au gouvernement une demande, à l'effet d'obtenir la réforme de ce système. Un homme est mort de froid cet hiver sur le chemin d'Orléans. Parlez-moi, parlez-moi de la philanthropie des banquiers de Juda, de Londres et de Genève, qui forcent le voyageur pauvre à opter entre la maladie et la place de seconde classe!

Alors, la Chambre des députés, qui n'avait pas prévu que les hommes souffriraient du froid sur les wagons ouverts, pendant la rude saison, la Chambre de 1845, éclairée par l'expérience, a décidé qu'à

l'avenir, les wagons de troisième classe seraient *fermés* pendant l'hiver.... *avec des rideaux.*

Canaux.

La question des canaux est la même que celle des chemins de fer. Les canaux doivent être pour les marchandises encombrantes : vins, grains, fers, houilles, etc., ce que les chemins de fer sont pour les voyageurs. Toutes les voies de communication doivent appartenir à l'État, pour que les produits ne courent pas le danger d'être surimposés par la cupidité des intérêts privés.

M. le comte Jaubert a proposé, il y a quelques années, à la Chambre un projet de refonte totale du système de canalisation actuel, projet dont il avait bien voulu me confier la rédaction. M. Jaubert réclamait le nivellement des tarifs de navigation de tous les canaux du centre, et l'abaissement de ces tarifs à un minimum suffisant pour couvrir les frais d'administration et d'entretien. Il menaçait d'expropriation pour cause d'utilité publique les canaux de Briare et du Loing. Le projet supprimait le halage à collier d'hommes, demandait l'empierrement des chaussées, assurait les tirants d'eau et la célérité de la navigation, etc.

Ce que M. Jaubert demandait pour la région centrale de la France dont il était député, je le demanderais pour toute la France : une navigation rapide, peu coûteuse, constante, à tarifs uniformes autant que possible, mais essentiellement modifiables en principe. Il y a longtemps que la navigation eût aboli le procédé barbare et dispendieux du roulage, si le gouvernement eût osé conduire à fin l'exécution du réseau général des communications par eau, d'un bout de la France à l'autre, et les économies que ce travail grandiose eût fait réaliser sur les frais de construction et d'entretien des routes, eussent déjà considérablement allégé les sacrifices de la nation. Les États-Unis, avec treize millions d'habitants et dix fois moins de ressources que la France, ont exécuté dans ce genre des travaux prodigieux. Ces travaux doivent faire l'admiration et la honte de la France qui avait des canaux à point de partage, cent quarante ans avant la fondation de la république américaine (1).

---

(1) Le canal de Briare, premier canal à point de partage qu'on ait construit en Europe, a été commencé sous Henri IV par les soins de Sully. Il fut concédé plus tard, en 1638, à une compagnie Boutroux qui l'acheva en quatre ans.

Le nivellement des tarifs de navigation par tout le royaume, et l'administration exclusive de ces voies de communication par l'État, sont de ces mesures qu'un ministre intelligent s'empresserait d'inscrire en tête de son programme. La réforme de la législation des canaux est une des premières bases à poser pour asseoir la fortune matérielle de la France. Et je ne dis pas seulement sa fortune matérielle, car le gouvernement aurait dans le monopole de la navigation un moyen facile et sûr de garantir au consommateur la qualité et la provenance de la marchandise, en faisant disparaître, par son contrôle, une partie de ces fraudes qui déshonorent le commerce anarchique actuel. Ce serait encore un moyen d'évaluer la base de l'impôt de consommation sur les denrées mises en vente, de manière à ce que le vin d'Argenteuil ne fût pas imposé au même droit que le vin provenant du Clos-Vougeot ou de Château-Laffitte. La loi qui rendra la propriété exclusive des canaux à l'État et qui décrétera le nivellement des tarifs, devra disposer, en outre, que les canaux de l'État n'admettront que des bâtiments construits d'après les principes du système métrique décimal; que les tonneaux, façonnés d'après le même système, porteront une estampille du gouvernement avec l'indication de la qualité et de la quantité de la marchandise qu'ils contiennent, le tout certifié par les contrôleurs de l'État.

Les canaux qui continuent les rivières et les fleuves, ces grands chemins qui marchent, étaient destinés à rendre aux États plus de services que les chemins de fer. L'achèvement du grand réseau de la canalisation de la France eût dû, en bonne administration, précéder l'installation des chemins de fer, le nécessaire et l'utile d'abord, le luxe et le superflu après.

La Chambre, au lieu de s'occuper de ces questions de réorganisation financière et de garantie commerciale, donnera 40 millions aux banquiers de Genève pour qu'ils ne poussent pas trop vivement les compagnies financières des canaux français à tyranniser notre commerce et notre gouvernement. Elle oubliera la proposition Jaubert et continuera à laisser les canaux de l'État, en puissance des compagnies financières, cette *calamité publique* que déplorait M. Lacave-Laplagne, en décembre 1838. — Moyennant quoi la Chambre continuera à jouir de l'estime du *Journal des Débats* et des autres amis de la Banque.

La Chambre de 1845 a justifié ces prévisions : elle a voté le principe du rachat sur la proposition de M. Lacave-Laplagne.

Question des rentes.

On ne dépense jamais autant d'efforts en paroles que lorsqu'on ne s'entend pas sur la valeur des termes d'une question, et le bruit qu'on fait en pareille circonstance est encore une des raisons qui empêchent qu'on s'entende. Je crois qu'on n'a fait autant de bruit autour de la conversion des rentes, que pour embrouiller la question, empêcher les esprits de s'entendre, et forcer le gouvernement qui ne demande pas mieux, à la laisser de côté.

La question des rentes est la plus simple de toutes les questions financières de ce temps. La conversion de la rente, c'est l'impôt de la rente. *Convertir, c'est imposer.*

M. Victor Considerant, un des esprits les plus intelligents et les plus complets de ce temps, a démontré cette vérité jusqu'à l'évidence axiomatique dans un écrit *ad hoc*, publié sous le pseudonyme d'un ancien député. Je ne pense pas qu'il y ait une objection plausible à opposer à la théorie de M. Victor Considerant.

L'État qui a emprunté aux juifs des milliards à 10 pour 100, le lendemain de Waterloo, dit à ses créanciers, aujourd'hui que sa position s'est améliorée et que le taux des fonds publics s'est relevé de 50 à 120.

« Vous avez largement profité autrefois de ma position désastreuse; « vous avez bâti sur ma détresse des fortunes splendides. — Depuis 1815 « jusqu'à ce jour, je vous ai payé un intérêt de 5 fr., pour chaque somme « de 50 fr., que vous m'avez versée à l'époque néfaste. J'entends alléger « enfin le sacrifice de mes travailleurs nationaux qui vous soldent ce re- « venu usuraire sur le plus pur de leur travail. Puisque les fonds sont « à 120, c'est-à-dire que je ne paie plus que 5 fr. d'intérêt pour « 120 fr. qu'on me prête, je veux emprunter à ce taux de quoi vous « rembourser au pair les 3 milliards que je vous dois. A supposer que « je n'emprunte qu'à 4 et demi pour 100 au lieu de 5, c'est toujours « un dixième de la rente que j'économiserai au pays. Je ne vois pas « ce que vous auriez à objecter contre un projet si plausible. En « droit, ma proposition n'est pas contestable; tout débiteur a, de « par la loi, le droit de se libérer; le code n'a jamais fait une excep- « tion pour l'État. »

Mais la foi aux traités! s'écrient les juifs éplorés..... et avec les juifs, M. de Lamartine, qui a eu l'incroyable chance de se rencontrer avec les enfants de Genève et de Juda, sur le terrain de la foi aux traités!

Je réponds : les traités n'ont jamais interdit à l'État le droit de se libérer. Il n'a pas été écrit dans le contrat entre l'État et les juifs, que le premier continuerait à payer aux seconds un intérêt de 10 p. 0/0 par an, jusqu'à la consommation des siècles, et quand partout ailleurs, l'intérêt de l'argent serait tombé à 3 ou à 4. Il n'y a pas de négociateur assez stupide pour avoir stipulé que le droit appartenant à chaque individu, fraction de l'État, n'appartient pas à la masse de ces individus, qui est l'État. Quand bien même cette condition absurde aurait été stipulée, le premier devoir du gouvernement serait encore de la faire disparaître de notre législation. Et puis, qu'importent tous ces arguments de jurisprudence vulgaire ? Est-ce qu'il n'y a pas la loi de l'intérêt suprême de l'État, pour briser tout ce qui s'oppose à la prospérité de l'État ?

Or cette loi de l'intérêt suprême de l'État qui n'a pas besoin d'être écrite dans les chartes, parce qu'elle est écrite dans la raison publique en caractères ineffaçables, cette loi, que les révolutions appliquent, quand la sagesse des gouvernements n'en prévient pas l'application, cette loi dit : qu'*une société vivante ne peut être attachée au cadavre d'une société morte ;* que les générations nouvelles ne sont nullement tenues de respecter les engagements des générations passées, quand le respect de la lettre morte des contrats les tue ou fait simplement obstacle à leur marche en avant ; — que le premier besoin des États est de vivre, que le souverain est absolu dans ses décisions, et qu'*il a même le droit d'être injuste, à ses risques et périls*, etc., etc.

Et en effet, les législateurs ne sont constitués que pour constater les nouveaux besoins du corps social et pour dégager ses membres des entraves du passé. Il n'y a pas une réforme utile qui ne soit la *violation* d'un ancien contrat *passé de bonne foi.*

Si donc le souverain, qui se compose en France du roi et des deux Chambres, trouve qu'il convient à ses intérêts d'*imposer la rente*, il est libre de le faire ; car il n'y a point de limites à son pouvoir. Seulement la justice étant un principe de stabilité et d'ordre, il est à croire que le souverain qui doit redouter de futures représailles, n'agira contrairement à la justice, qu'en cas de nécessité absolue.

Mais je voudrais bien qu'on me fît voir ici pourquoi le souverain n'aurait pas le droit d'imposer la rente du rentier, comme il impose la vigne du vigneron et le champ du laboureur et l'industrie du fabricant, et comme il a le droit d'arracher à la France, au nom de l'intérêt national, son dernier homme et son dernier écu

Ainsi voilà qui est entendu. L'État a toujours le droit de se libérer et de rembourser ses créanciers au *pair*, c'est-à-dire *au taux convenu dans le contrat d'emprunt*.

Maintenant l'État ne peut tirer profit de cette prétendue mesure de remboursement que dans une seule circonstance.

Pour que l'opération soit tentable, il faut que *le créancier à rembourser ne veuille pas du remboursement*. Car si l'État était obligé d'emprunter réellement trois milliards, pour rembourser chacun des rentiers de l'État, il reculerait évidemment devant les lenteurs et les difficultés de l'opération, que la coalition des capitalistes d'ailleurs pourrait rendre impossible.

Pour que le créancier ne veuille pas du remboursement, il faut qu'il ne puisse trouver ailleurs un placement plus avantageux que celui que lui offre la rente convertie de l'État. Il faut, en un mot, qu'il consente à la *conversion*. Voilà pourquoi cette question des rentes ne s'appelle déjà plus le *remboursement*, mais bien la *conversion des rentes*. Il s'agit en effet d'une conversion et non d'un remboursement.

Or, il est évident aujourd'hui que le créancier ne peut trouver un placement plus avantageux que la rente convertie, puisque la rente actuelle au taux de 120 ne lui rapporte réellement que 4 p. 0/0, et que le gouvernement veut convertir à 4 1/2. Il est donc plus que certain que le rentier acceptera de grand cœur cette nouvelle rente qui ne changera pas sa position. Par conséquent, le moment de tenter cette opération ne saurait être plus opportun.

Mais payer au rentier 4 francs 50 centimes d'intérêt, pour un capital de 100 francs, au lieu de lui en payer 5 comme auparavant, c'est tout bonnement imposer d'autorité son revenu d'un dixième. Donc, on ne doit pas dire non plus la question de la *conversion*, mais bien la question de l'*impôt* de la rente.

L'insuccès de l'opération de *remboursement ou de conversion des rentes*, n'est pas toujours une preuve de l'inopportunité de la tentative; mais le succès de l'opération en démontre invinciblement l'opportunité. Un rentier qui se trouve très-heureux d'accepter une réduction aujourd'hui, déclare clairement qu'il était trop payé hier.

Mais pourquoi l'État, qui a le droit d'imposer les écus, n'ose-t-il pas les imposer, et préfère-t-il imposer la viande, le vin, la terre, le travail, contrairement au vœu de la Charte, qui proportionne les charges à la fortune?

Ah! voici que nous sommes arrivés à la véritable question, et c'est

ici que M. Thiers et M. de Lamartine se sont trouvés en défaut. M. Considerant lui-même n'a pas dit, ce me semble, tout ce qu'il pouvait dire là-dessus.

Le gouvernement n'ose pas présenter le projet de conversion ou de remboursement, malgré l'opportunité du moment actuel, *précisément* parce que la *conversion* c'est *l'impôt*.

L'impôt sur le capital!

Parce que *convertir la rente*, c'est toucher à l'arche sainte de la féodalité industrielle.

Des hommes d'État distingués viennent vous dire à la Chambre, en parlant d'une projet de loi sur la conversion : cette opération a parfaitement réussi plusieurs fois en Angleterre ; elle doit obtenir le même succès en France......

Ces grands hommes politiques sont tombés dans une erreur complète. Leur comparaison est fausse de tout point. L'analogie n'est pas exacte.

En Angleterre, c'est l'aristocratie de sang qui gouverne, qui possède la terre et les privilèges. L'argent est beaucoup en Angleterre, mais il n'est pas tout, comme ici. La Chambre des communes peut l'imposer, et la Chambre des lords ne protestera pas. Mais avisez-vous un peu de toucher aux privilèges de la terre qui sont le fond de la puissance de l'aristocratie anglaise. Parlez d'imposer le sol ou de supprimer le droit d'importation sur les céréales étrangères, et vous allez voir les lords se démener et crier à la *violation de l'ancien pacte*, et mettre le royaume en feu. Les lords n'ont accepté *l'income-tax* qu'à titre de mesure provisoire.

La question des *rentes* a en France la même valeur que celle des *céréales* en Angleterre.

Le capital est pour la féodalité financière de France ce qu'est le sol pour la féodalité nobiliaire de la Grande-Bretagne ; c'est le palladium de sa puissance. Aussi écoutez les juifs et le *Journal des Débats* crier à la profanation chez nous, aussitôt qu'on veut toucher à la rente. L'impôt de la propriété en Angleterre et l'impôt de la rente en France, voilà les deux questions entre lesquelles existe l'analogie; mais, encore une fois, la question de la conversion en Angleterre ne ressemble aucunement à la question de la conversion en France.

Oui, vous avez raison, la conversion des rentes a parfaitement réussi en Angleterre, où elle ne frappe pas la propriété *privilégiée*. Mais l'impôt de la *terre*, et l'impôt sur le *vin*, et l'impôt sur le sel réus-

sissent aussi admirablement en France, où ils ne frappent que les classes *laborieuses*, mais essayez un peu d'imposer les classes *fainéantes!*

Je viens d'indiquer le nœud gordien de la question des rentes, mais je cherche vainement parmi les ministres actuels ou leurs successeurs présomptifs, un Alexandre qui ose le trancher. Un ministre qui oserait émettre sur une question financière la moitié des principes *audacieux* contenus dans ce dernier paragraphe, s'exposerait à soulever une immense coalition de tous les capitalistes du royaume et à faire mettre sa tête à prix.

Et la Chambre! et la Charte qui exige la proportionnalité des charges publiques!

La Chambre! le *Journal des Débats*, journal pudique et immaculé, criera si haut à l'*immoralité* de la conversion que la Chambre ne pourra jamais entendre les paroles de la Charte.

D'ailleurs, il n'y a pas de Charte pour Juda et Genève. La Charte française, c'est la Brunehild de la légende scandinave qui méprise les timides, et qui n'accorde ses tendresses qu'à l'homme fort qui la terrasse et la viole.

Quelques-uns croient pourtant que la conversion va se faire. Erreur, profonde erreur; si elle se fait, c'est que le ministère et le *Journal des Débats* n'auront pu l'empêcher, et il y a la Chambre des rentiers, la Chambre des pairs, pour neutraliser les efforts de la Chambre élective. Le ministre des finances, M. Lacave-Laplagne, est partisan de la conversion et n'a pas osé prendre l'engagement de présenter une proposition à ce sujet, malgré l'insistance de la Chambre des députés.

Question des sucres.

J'ai dit que j'entendais réserver la solution de la question des sucres, pour exemple des réformes financières qui me semblent immédiatement réalisables. Je renvoie donc à la fin de cet ouvrage, pour traiter la question à fond.

Question des douanes.

Les douanes sont la mauvaise queue de la guerre et de l'antagonisme des peuples; c'est la guerre de l'estampille remplaçant celle du canon. Les douanes sont des barrières que les progrès de l'industrie et l'emploi de la vapeur démolissent journellement, et que l'intelligence des

gouvernements finira par renverser un beau jour, aux acclamations de joie des populations. Cette tendance à l'unité politique, littéraire, commerciale, se révèle tous les jours par de nouveaux traités d'union douanière entre peuples voisins. Il n'y a pas un progrès dans l'industrie, dans la science, dans les idées de paix qui ne soit hostile à la douane. La circulation par les chemins de fer doit porter avant peu un coup mortel à ce système barbare ; la navigation aérienne le tuerait d'un seul coup. L'abolition des douanes, dernières barrières qui séparent les États est, en un mot, la première condition de la réalisation de la paix universelle. Un jour donc, il n'y aura plus de douanes, chaque peuple se livrera aux industries spéciales que lui aura départies la nature, et chaque produit se fabriquera aux lieux où il pourra se fabriquer au meilleur prix possible. Il est déjà évident que la législation des peuples civilisés fait tous les jours un pas dans cette voie d'accord universel.

Maintenant, comme les principes absolus ne s'écrivent pas aussi vite dans le code des relations internationales que sur le papier ; comme les peuples les plus avancés en civilisation n'en sont pas encore à proclamer le règne de la paix et à licencier leurs armées ; comme chaque nation enfin est tenue de vivre de sa vie propre et de tirer parti de toutes les richesses de son sol, il s'agit de savoir si le système des douanes, qui a pour objet de protéger l'industrie de chaque pays contre l'industrie du pays voisin, n'a pas été elle-même une institution d'absolue nécessité.

Or, l'évidence de cette absolue nécessité frappe les yeux. L'isolement, résultat de la guerre, force une nation à creuser les flancs de ses montagnes pour en tirer les métaux dont elle ne peut se passer et que l'étranger lui fournissait autrefois. Après cela, il faut que cette nation perce des routes, creuse des canaux pour faire arriver les produits de l'industrie nouvelle sur les lieux de consommation. Une foule d'industries se sont engendrées l'une l'autre ; des populations entières se sont implantées avec le temps sur ces diverses industries ; elles en vivent. Parce que la paix vient de se faire, parce qu'en un pays étranger et où le travailleur est moins rétribué que chez nous, tel produit peut être acheté à meilleur compte que dans nos usines nationales, faudra-t-il laisser tomber une industrie importante et créée par de longs efforts? Faudra-t-il immoler sans pitié les intérêts nationaux aux principes de la liberté du commerce? Évidemment non ; l'État doit protection à ses travailleurs. Aussi longtemps que la menace de guerre restera suspendue sur les nations, les gouvernements commettraient une grave impru-

dence d'abandonner, pour un bénéfice précaire, une industrie même onéreuse se rattachant à la création de produits de première nécessité. Ainsi, autant que possible, une nation doit chercher à ne pas être tributaire de sa voisine pour le combustible, les métaux, les bêtes de somme, le bétail, les denrées de consommation; et les efforts tentés par les gouvernements pour localiser dans leurs contrées respectives ces industries mères, sont louables. Aussi longtemps que les nations se craindront et qu'il y aura des armées permanentes, il y aura, je le répète, nécessité pour les gouvernements de protéger certaines industries.

Mais ne laissons pas dégénérer le principe en abus. Si Dieu a gratifié chaque zone, chaque contrée d'un produit spécial supérieur que toutes les autres contrées recherchent, c'était afin que les nations comprissent la nécessité de s'unir pour améliorer leur sort. N'allons donc pas, en vertu du principe de la crainte, nous insurger contre les volontés de Dieu et forcer nos champs à produire du sucre, de peur que l'Angleterre n'empêche un jour le sucre de la zone torride d'arriver jusqu'à nous. Au contraire, puisque l'échange est le vrai lien d'amitié des peuples, contractons avec tous les peuples, des relations d'échange si puissantes que la nation qui voudra nous déclarer la guerre, soit obligée de la déclarer à tous nos alliés. Par ce moyen nous éviterons plus sûrement une collision avec l'Angleterre que par tous les autres procédés de méfiance, c'est-à-dire qu'avec les progrès actuels de l'industrie et du luxe, le meilleur moyen d'éviter la guerre est d'amollir les peuples aux jouissances de la paix. La nouvelle politique doit répudier la devise barbare de l'ancienne politique : *Si vis pacem, para bellum*, et inscrire sur son étendard la devise chrétienne: *Si vis pacem, para pacem*. Appliquons-nous à rendre la paix douce et chère aux nations, afin d'éloigner d'elles à tout jamais le fléau de la guerre. Il est probable qu'à l'heure qu'il est, une partie de ces vœux est déjà exaucée, et que la politique de conquête et d'agrandissement a fait son temps, pour le continent européen du moins.

Pour que ce principe de la protection à l'industrie nationale ne dégénère pas en abus, il faut que cette protection ne soit accordée qu'à des industries viables. L'industrie du sucre indigène, par exemple, n'est pas une industrie viable. La protection qu'on lui a accordée jusqu'à ce jour, est une faute et une injustice pour le reste des industries nationales. Pour juger si une industrie est viable, il faut considérer si les prix de la matière première, du combustible et du transport, qui sont toujours les éléments primordiaux du prix de revient des produits, ne sont pas tellement supérieurs aux prix correspondants de

l'étranger, que toute concurrence soit à jamais impossible. En ce cas, il est du devoir du gouvernement, après avoir facilité l'écoulement des produits par les voies les plus faciles et les moins dispendieuses, de fixer un délai à la protection. Aujourd'hui, en effet, l'emploi de la vapeur égalise presque partout les conditions de la production; les prix du transport tendent à s'équilibrer en tous pays. Quand une industrie nationale, favorisée par le rapprochement du marché intérieur, ne peut pas soutenir sur ce marché la concurrence avec une industrie étrangère, elle ne mérite plus qu'on la protège par une faveur spéciale; car son infériorité ne peut plus provenir que de l'incapacité ou de la paresse des directeurs de cette industrie, et l'État ne doit pas de primes à la paresse et à l'incapacité. De même, de ce qu'un seul établissement industriel de France, une mine, une usine métallurgique produirait la houille ou le fer à aussi bas prix que la Belgique, je conclurais que la protection accordée aux houilles et aux fers nationaux est abusive, et qu'elle ne fait qu'encourager la paresse des producteurs. Le devoir de l'État encore une fois est de fournir à toutes les industries des voies d'écoulement faciles et des capitaux à bon compte. Ce devoir rempli, il est quitte envers les entrepreneurs nationaux. Si ces entrepreneurs ne sont pas assez habiles, qu'ils fassent venir de l'étranger des gens plus habiles qu'eux; mais que les autres industries naturelles, comme l'industrie agricole et l'industrie viticole qui se soutiennent toutes seules, ne soient point obligées de payer trop longtemps de leur bourse, l'éducation des maîtres de forges et des fabricants de tissus.

Une des raisons qui ont le plus contribué à faire adopter généralement le système des douanes, c'est que l'impôt à l'entrée des marchandises étrangères est pour l'administration le moyen le plus facile de *faire de l'argent*. Aussi est-ce le procédé favori des États barbares. Il y a beaucoup de savants économistes qui ne sont pas encore bien persuadés, que c'est le consommateur, c'est-à-dire celui qui achète, qui paie définitivement cet impôt de douane, primitivement perçu sur le commerçant étranger.

La Chambre des députés, vouée à la cause des grands industriels, qui exige le maintien des tarifs protecteurs ou prohibitifs, n'osera jamais battre en brèche le système financier qui régit aujourd'hui la France.

Question des bestiaux.

Appliquons nos principes à la question des bestiaux.

Si le système de protection appliqué depuis 1822 à la production du bétail en France, avait porté d'heureux fruits, si le prix de la viande avait diminué, si le bien-être de la population surtout eût augmenté, je pourrais adopter l'avis des agronomes qui considèrent le maintien du droit de 55 francs par tête de bétail étranger, comme une des conditions essentielles de la prospérité de notre agriculture. Mais l'expérience a prononcé sur ce système. Je vois que la prime indirecte a encouragé l'inertie de nos éleveurs ; que le prix de location des pâturages a augmenté, sans que le bénéfice des locataires se soit accru ; et je n'aperçois encore de profit que pour le capital. Le travailleur n'a pas vu sa condition s'améliorer, celle du consommateur a empiré. Le *Journal des Débats* lui-même avoue que les neuf dixièmes des habitants de la France jeûnent de viande de boucherie toute l'année. Je n'ai pas besoin d'en savoir davantage pour condamner le système inhumain qui réserve à nos éleveurs le marché national. J'ai déjà expliqué que la législation financière de 1822 avait été destinée à prêter appui aux rebâtisseurs de l'ancien régime. Si nous voulons détruire les privilèges, commençons par réformer les lois sur lesquelles ces privilèges sont assis.

Il y a ici d'ailleurs une question préalable qui prime, selon moi, cette question du bétail; je veux parler de l'excessif morcellement de la propriété en France. Je veux qu'on me dise si, *à priori*, ce morcellement exagéré n'oppose pas à la production du bétail, indépendamment des autres chances défavorables qu'il entraîne après lui pour le producteur, un obstacle invincible à ce que l'éleveur français puisse jamais lutter avec avantage contre l'éleveur de l'Allemagne et de la Suisse; et je demande si dès lors le système de protection aujourd'hui en vigueur ne poursuit pas un but qu'il est absolument impossible d'atteindre. On conçoit en effet que si cette impossibilité était évidente pour tout le monde, comme elle l'est pour moi, la question changerait complètement de face, et que le seul motif qui fait maintenir le système, perdrait incontinent sa valeur.

Ensuite, le gouvernement et le législateur ont-ils fait tout ce qu'il y avait à faire pour placer le producteur indigène dans les meilleures conditions possibles de production. Le gouvernement a-t-il constitué

le crédit agricole, pour faire tomber à 4 et à 5 pour 100 l'intérêt de l'argent que l'éleveur locataire paie 12 et 15. A-t-il réformé le système hypothécaire qui condamne le travailleur agricole à l'usure? A-t-il fait insérer dans un code rural une clause qui garantisse les droits légitimes du fermier contre les exigences de la cupidité du propriétaire, de manière à ce que toutes les améliorations introduites dans la culture par le travail et le talent ne profitent pas exclusivement au capital oisif. A-t-il réformé cet abominable impôt du sel qui fait payer 50 cent. le kilogramme, un produit dont le prix de revient ne s'élève qu'à 2 ou 3 centimes, un produit essentiel pour l'élève du bétail. Qu'on opère d'abord ces réformes, qu'on me fasse une bonne loi sur les irrigations qui permette d'employer à la création de riches pâturages les eaux de nos rivières et de nos fleuves que nous laissons s'écouler vers la mer sans en tirer parti (1), et puis après, s'il m'est démontré que l'éleveur français ne peut pas tenir sur les marchés français, contre l'éleveur de Wurtemberg ou de Bade, je voterai pour le maintien de la protection, sauf à réduire le chiffre de la prime actuelle. D'ici là, je soutiens que cette prime du droit de douane est exorbitante, que la misère du peuple la condamne, et qu'il importe de la réduire immédiatement, parce que le peuple qui jeûne n'a pas le temps d'attendre. Et comme la mesure ne préjudicierait qu'au grand propriétaire, la diminution du prix de la viande ne devant entraîner que celle du prix du loyer des herbages, je suis d'avis que ce n'est pas là une considération d'assez haute importance pour qu'on en tienne compte et qu'on renonce pour elle à la conclusion de traités d'alliances commerciales aussi importants que ceux que le roi propose, et que ses ministres et que les Chambres n'osent pas adopter. J'affirme encore que le consommateur dont l'intérêt est le premier à considérer dans cette question, ne peut pas demeurer indéfiniment responsable des vices de la législation rurale, des imperfections du code et de l'incurie des gouvernants. Que si

(1) M. de Gasparin, dans son *Cours d'agriculture*, évalue à 400 millions, le produit annuel que notre agriculture pourrait tirer de l'emploi intelligent des eaux de nos rivières en suivant l'exemple de la Lombardie. Mais le moyen encore une fois d'arriver à une amélioration quelconque avec une assemblée nationale, dont les orateurs les plus éminents, M. Bethmont entre autres, sont décidés à repousser toute mesure favorable au peuple, sous prétexte qu'elle peut devenir un instrument de corruption entre les mains du pouvoir.

d'ailleurs il faut absolument une prime à ces grands propriétaires d'herbage, qui rattrapent par la prime accordée à leurs produits l'impôt qu'ils paient sur leurs terres, eh bien! qu'on leur paie une prime directe de production, en remplacement de la prime indirecte du droit d'entrée. De cette façon au moins, les industries viables ne seront plus forcées de végéter ou de périr pour la plus grande prospérité des industries non viables, et tous les contribuables porteront leur part du fardeau. Je sais bien que l'ouvrier ne profitera guère de la réduction du prix de la viande. Je sais bien que le minimum du salaire est un niveau fatal qui règle la condition de tous les ouvriers, sous la loi de la concurrence anarchique, le prix de la journée du travailleur étant fixé par celui des denrées de nécessité première, telles que le pain et la viande. Je sais encore que l'ouvrier travaillera à meilleur compte, quand le prix de la viande de boucherie baissera, et qu'il n'aura guère plus de moyens d'acheter de la viande qu'aujourd'hui. Mais la réduction du droit d'entrée sur le bétail étranger, sur le bétail maigre surtout, profitera du moins à l'agriculture française, en ce sens qu'elle augmentera le chiffre des existences du bétail et la masse des engrais. En effet, le petit cultivateur des provinces de l'est aura toute facilité d'acquérir les bêtes de travail de Bade, de la Suisse et de la Savoie pour les engraisser l'hiver à l'étable, et pour faire consommer sur place ses racines et ses légumes que la culture morcelée produit avec avantage. Il y aurait bien aussi à limiter les droits d'octroi sur la viande dans les villes et à supprimer le monopole et les coalitions des bouchers capitalistes. Mais la police toute seule peut dès aujourd'hui déjouer les manœuvres de ces Messieurs. Il ne s'agit que de vouloir; personne ne veut malheureusement que ceux qui ne peuvent pas.

Je suis porté à croire que si la paresse des éleveurs français grands propriétaires, n'avait pas été depuis vingt ans entretenue par cette prime exorbitante de 55 francs, frappée sur le bétail étranger, je suis porté, dis-je, à croire que la grande propriété, mise en demeure de s'ingénier pour combler le déficit de la prime de protection, forcerait bientôt la main à l'administration, pour la réduction de l'impôt du sel, substance qui doit jouer le premier rôle dans l'industrie de l'élève du bétail. Or, je tiens que, pour ce seul motif, pour rallier à eux les grands propriétaires, les partisans de la réduction de l'impôt sur le sel devraient tous opiner pour l'abolition progressive de la taxe du bétail étranger, dont le chiffre exagéré permet à nos éleveurs de s'endormir dans leur paresse et dans leur sécurité.

La question des bestiaux étrangers se liant à la question générale des douanes et à celle de la réforme hypothécaire, comme toutes les questions relatives à l'industrie agricole, présente des problèmes trop complexes pour être résolus avant vingt ans par nos députés, qui paient cependant 500 francs de contribution foncière. Une réforme hypothécaire n'aura chance de succès dans la Chambre élective, que lorsque l'élément démocratique et monarchique y dominera, c'est-à-dire lorsque le cens d'éligibilité aura été aboli et que la capacité, le dévouement et les services rendus, seront des titres aussi brillants que la richesse patrimoniale pour représenter le pays.

Mais qui empêche d'ici là les Chambres de réduire successivement et d'année en année la taxe du bétail étranger, dont le maintien fera obstacle à la conclusion de tout traité d'alliance commerciale entre la France, l'Allemagne et la Suisse? Qui empêche de remplacer la prime indirecte de prohibition par la prime directe à la production? Qui empêche de réduire de moitié les droits sur le bétail maigre, dont l'engraissement peut porter profit à nos cultivateurs et augmenter la masse de nos engrais?

Des octrois.

Il est une autre question financière qui revient souvent dans les plaintes des populations et dans les pétitions aux Chambres, dans les vœux émis par les assemblées électorales du pays; c'est celle des octrois.

La faculté qu'ont les villes de s'imposer extraordinairement pour les besoins de l'édilité et du luxe, est devenue, pour les travailleurs, une charge écrasante.

Le gouvernement, guidé par un étroit esprit fiscal, qu'ici nul ne peut méconnaître, se montre favorable à ce système d'impôt municipal, parce qu'il perçoit le *dixième* de cet impôt.

L'impôt de l'octroi est inique en ses moyens, vexatoire et dispendieux en ses procédés de perception. L'allocation d'un dixième du revenu de l'octroi à l'Etat constitue une iniquité flagrante.

L'octroi frappant presque exclusivement les denrées de nécessité première, le vin, les boissons, la viande, il s'ensuit que c'est le vigneron, l'éleveur et le travailleur qui le paient presque tout entier. L'octroi de Paris qui frappe l'entrée d'une pièce de vin d'un droit

de 45 francs, proscrit déjà l'entrée dans la capitale de tous les vins de qualité médiocre. On ne peut pas payer 45 francs de droit pour une pièce de vin qui ne vaut que 20 francs. Or, c'est précisément de ces vins-là que feraient usage le pauvre ménage et le pauvre artisan des villes. L'exagération de l'octroi tue d'un seul coup l'industrie du petit vigneron et le bien-être du petit industriel. L'octroi ne frappe que légèrement le riche; 45 fr. de droit pour une pièce de vin de la valeur de 450 francs, prix habituel du vin que consomme le riche, ne font pas un impôt exorbitant.

Le moyen de créer aux grandes villes des revenus extraordinaires devrait consister exclusivement à accroître l'impôt des propriétés immobilières de la cité. Le propriétaire de la maison surimposée saura toujours répartir l'impôt qu'il est chargé de payer, entre ses différents locataires. Par ce moyen, le contribuable est du moins imposé proportionnellement à sa fortune. Les diverses classifications de loyers ont été considérées de tout temps, comme une base naturelle d'imposition.

Quand les principes de l'association et de la garantie auront fait quelques progrès dans les esprits, on reconnaîtra bien vite à la commune, faisceau de tous les intérêts individuels de la localité, le droit d'entreprendre à son compte la *distribution des produits entre ses habitants*, c'est-à-dire de faire le commerce. Alors les bénéfices que réalisera la commune sur cette industrie, au lieu d'entrer dans les coffres de quelques spéculateurs comme aujourd'hui, serviront à solder les dépenses publiques, les dépenses d'intérêt général, celles qui se paient aujourd'hui sur la boisson et sur le combustible du pauvre. Chacun contribuera alors aux charges de la commune, en proportion de sa richesse, c'est-à-dire de sa consommation. Et les dépenses de luxe laisseront moins de regret aux riches, quand ils sauront que c'est le pays où ils vivent, la commune qu'ils ont choisie pour résidence qui profiteront de leurs largesses. La première condition de la généralisation du bien-être pour le peuple, c'est que la commune soit investie des fonctions commerciales. Cette réforme a déjà été opérée dans quelques communes de la Prusse rhénane; elle y a produit l'aisance universelle, la moralité, la concorde. Elle a chassé de ces localités heureuses la prostitution, la banque et la chicane, trois fléaux qu'on est toujours sûr de rencontrer accouplés.

Aujourd'hui que le commerce est libre, c'est-à-dire que le commerce n'offre aucune garantie au producteur, ni au consommateur

l'octroi qui expulse de certaines villes les vins à bon marché, a donné naissance à l'industrie de la fabrication des vins de toute pièce, vins dans lesquels il n'entre pas une seule goutte de jus de raisin. Après avoir ruiné le vigneron, en lui fermant le marché de toutes les villes un peu importantes de l'intérieur, l'octroi a fini par livrer la santé de la classe laborieuse des villes, à l'exploitation des empoisonneurs publics. C'est la ville de Rouen, la capitale d'une province où le soleil ne fait pas mûrir les raisins, qui est devenue le plus grand centre de fabrication des vins de Bordeaux, Champagne, l'Hermitage, etc.; et, chose déplorable, il a été prouvé que l'administration avait prêté son concours à ces sophistications de denrées et à ces fraudes commerciales, pour grossir le chiffre de ses recettes.

Pendant qu'aux États-Unis et ailleurs le contrôle de l'administration est une garantie de sécurité pour l'acquéreur d'une denrée quelconque, en France le concours de l'administration est une garantie d'impunité pour les fraudeurs et les empoisonneurs. Les falsificateurs de vin de la ville de Rouen ont déclaré que l'administration des contributions indirectes était de moitié dans les bénéfices de leurs opérations, et l'administration ne s'est pas inscrite en faux contre les révélations de ses complices. Les fraudeurs auraient pour ainsi dire le droit de rejeter sur les provocations de l'administration leurs odieuses friponneries. Mais comment se fait-il qu'un chef d'administration ne livre pas aux tribunaux les employés coupables? Comment se fait-il que les Chambres, au nom de la moralité et de la salubrité publique, ne chassent pas de leurs chaises curules les ministres qui tolèrent de telles prévarications?... Ah! les ennemis du pouvoir ont beau jeu ici, je le reconnais, de parler du danger d'étendre les attributions de l'administration!

Si cette administration, qui se laisse entraîner à des actes honteux par esprit de fiscalité, comprenait ses devoirs, elle renoncerait sur le champ à cette allocation du dixième qu'elle perçoit sur les revenus des villes, n'étant pas chose juste que la ville de Lille qui impose la nourriture de ses habitants pour éclairer ses rues, donne une part de cet impôt à l'État, pour bâtir des casernes en Algérie ou des forts autour de Paris.

On a tout dit, depuis 40 ans, contre le régime de l'octroi qui a rétabli de ville à village, dans le même département, les barrières de douanes intérieures que la révolution de 89 avait, disait-on, abolies. Le procédé inquisitorial de l'exercice est une honte pour un peuple qui se dit libre. Ce procédé de perception qui popularise les principes de

dol, de fraude et de contrebande, absorbe plus du quart du revenu de l'impôt.

Une législation financière est flétrie, quand elle conserve dans ses institutions une mesure comme l'octroi :

Qui absorbe en frais improductifs le quart du revenu de l'impôt ;

Qui porte atteinte à la liberté individuelle ;

Qui ruine le producteur agricole ;

Qui empoisonne le travailleur de la ville ;

Qui frappe dix fois plus fort le pauvre que le riche ;

Qui engendre la fraude et déshonore l'administration.

Mais l'octroi, comme je viens de le dire, frappe principalement le pauvre et respecte l'hôtel et les jouissances du riche.

Alors la Chambre actuelle ne réformera pas l'octroi, et bien des gens encore jeunes pourront mourir, qui n'auront pas la consolation de s'écrier comme Voltaire :

Et mes derniers regards ont vu fuir les commis.

Je viens de tracer un aperçu rapide des espérances que le peuple a le droit de fonder sur la solution des principales questions financières de l'époque.

Il s'agit pourtant de savoir si cet état de choses peut durer. Je ne le pense pas.

De ce que tous les bénéfices du travail national affluent au capital, de ce que toutes les charges retombent sur le travailleur, voici en effet qu'une autre conséquence va s'ensuivre. C'est la loi de la nature qui veut que l'eau s'en aille à la rivière et les petites bourses aux grosses. Ce résultat est déjà près d'à moitié produit. Toutes les grandes industries sont déjà monopolisées, les sucres, les fers, les cristaux, les savons, les soufres, les houilles, les messageries, les canaux, les chemins de fer ; celles qui ne le sont pas vont l'être. Avant vingt ans, le petit commerce de Paris sera réduit à fermer boutique, sinon à falsifier ses produits pour soutenir la concurrence contre le marchand en gros. La manufacture aura absorbé l'atelier, le bazar, la boutique ; et le marchand en détail, soutien du gouvernement actuel, s'enrôlera parmi ses ennemis avant vingt ans.

Or, quand les juifs seront en possession de tous les monopoles, il faudra bien que le peuple qui a des yeux s'en serve enfin pour voir, et alors il se fera cette question :

Monopole pour monopole, lequel vaut le mieux du monopole des

Juifs, dont tous les profits rentrent dans la caisse des juifs au grand préjudice du peuple qui travaille et qui souffre, ou du monopole de l'État, dont tous les profits rentrent dans la caisse du trésor, pour se répandre de là sur le peuple, et accorder à chaque travailleur la rétribution légitime de son travail.

Je discuterai cette thèse tout à l'heure. J'ai besoin d'esquisser préalablement le tableau de la situation actuelle et de comparer le budget des juifs que tout le monde respecte, avec celui de l'État que tout le monde attaque. Je veux montrer au peuple ce qu'il a gagné de libertés et de bien-être aux deux révolutions qui lui ont passé sur le corps, et quels sont ses privilèges aujourd'hui.

Comme l'Évangile a dit que l'arbre se jugeait à ses fruits, on pourra juger l'ordre social actuel d'après ses résultats.

CHAPITRE XV.

Budget de l'État.

Le budget normal des dépenses de l'État s'élève à un milliard environ 1,000,000,000

Les dépenses folles comme celles des fortifications, de l'Algérie, portent, en la présente année 1845, cette somme à 1,500 millions, mais la folie ne peut pas être l'état normal des Chambres et du gouvernement.

Sur ce milliard, l'intérêt de la dette nationale, dont le capital est de 5 milliards, prélève une somme de 250 millions. 250,000,000

Les différents ministères, pour le paiement des services publics, absorbent le reste, ci 750,000,000

Le ministère *improductif* de la guerre, sur cette seule somme absorbe 392 millions, le tiers environ du budget.

C'est sur cette somme de 1 milliard que sont soldés 38,000 prêtres, que sont rétribués tous les employés de l'État, que vivent nos 300,000 soldats, leurs officiers et leurs chefs, que les routes sont entretenues, les anciens services rémunérés, etc.

On peut affirmer qu'il y a des améliorations nombreuses à apporter dans l'organisation des services publics; qu'il y a trop d'agents, trop de paperasses, qu'on pourrait avec avantage supprimer un grand nombre d'emplois inutiles. Mais soutenir qu'il y a des économies à faire sur le traitement de ces employés est chose souverainement absurde. Il s'en faut de beaucoup, au contraire, que les desservants des églises, les magistrats, les officiers, l'armée, toutes les fonctions publiques, en un mot, soient suffisamment rémunérées. Quand le peuple sera revenu à son bon sens, il comprendra qu'une des premières causes de son oppression, *aura été* d'avoir abandonné le prêtre, le magistrat, le fonctionnaire

public, le professeur, les hommes qui n'avaient que le talent pour eux, d'avoir expulsé ces hommes de la représentation nationale, et d'avoir fait ainsi de cette représentation un monopole pour la richesse métallique. Alors la réduction du traitement des fonctionnaires publics sera aussi impopulaire qu'elle est populaire aujourd'hui. Car les travailleurs sauront par expérience que la *réduction indéfinie du salaire de l'intelligence ou de la fonction publique* qu'ils avaient demandée dans leurs jours de vertige, n'a fait que précipiter l'asservissement du travail au capital, en entraînant la *réduction indéfinie du salaire des bras.* Quand le peuple aura été ramené à la raison, au lieu de réduire les appointements des serviteurs de l'État, il prendra sur l'économie des services illicites du commerce anarchique *qu'il ne paiera plus*, de quoi rémunérer généreusement les services publics.

Admettons donc qu'il n'y a pas d'économie *importante* à réaliser sur le budget des services publics. Il y a bien le budget de la guerre à utiliser tout entier, en employant l'armée à des travaux publics, à la colonisation de l'Algérie, au reboisement des montagnes, à l'endiguement des rivières et des fleuves, à la création d'un immense système d'irrigation. Mais ces transformations qui seraient pour des Sullys ou des Colberts des améliorations faciles et immédiatement réalisables, sont encore des utopies pour des ministres fainéants. Pour que l'armée comprenne sa mission nouvelle qui n'est plus de détruire, mais de créer, il faut attendre que ces vieux soldats d'un autre siècle qui marchent encore à sa tête ne soient plus.

Ce budget de 1,000,000,000 qui doit être diminué de l'intérêt de la dette nationale, et réduit à 750 millions, réparti sur la masse de la population française, qui est de 35 millions d'habitants, donne un impôt moyen de 22 francs par tête.

CHAPITRE XVI.

Budget de l'usure.

D'après M. Michel Chevalier, professeur d'économie politique au collége de France, et beaucoup d'autres savants économistes, on ne peut évaluer à moins de 2 milliards le budget que prélève l'usure sur la totalité des transactions sociales (1). . . 2,000,000,000

On n'évalue pas à moins de 1 milliard l'impôt que la protection accordée à la grande industrie dite nationale, prélève sur le consommateur, en lui faisant payer les objets de consommation, les métaux et combustibles un tiers en sus de leur véritable valeur 1,000,000,000

---

(1) M. Michel Chevalier évalue à un chiffre plus élevé, le budget de l'usure. Il écrit (*Lettres sur l'Amérique du Nord*, tome II, page 258) :

« Le taux *moyen* de l'argent dans l'ensemble des transactions de toute nature et « de tout ordre qui s'opèrent en France, est *au moins* de QUINZE OU VINGT pour « cent, de VINGT-CINQ peut-être.... La production totale de la France est estimée à « 9 milliards; ce qui suppose une masse de transactions DIX à DOUZE FOIS peut-« être plus considérable. La somme annuelle des seuls effets de commerce est d'en-« viron 20 milliards. En admettant une échéance moyenne de quatre mois et une « masse de transactions de 80 milliards, une économie de 2 pour 100 par an, repré-« senterait 540 millions. »

On conviendra que M. Michel Chevalier est fort modeste de se contenter d'une réduction de 2 p. 0/0 par an sur un intérêt *moyen* de 15 à 20 p. 0/0. Nous serions plus exigeant pour notre compte, et nous ne voyons pas pourquoi il serait impossible de réduire de moitié, c'est-à-dire à 10 p. 0/0, cet intérêt de 20. Or, d'après les chiffres de M. Michel Chevalier, cette réduction de 10 p. 0/0 ou à 10 p. 0/0 dégrèverait l'impôt du commerce d'une somme de 2 milliards 700 millions, rien que sur la masse des effets de commerce.

D'après les chiffres de M. Michel Chevalier, professeur en Sorbonne, le budget prélevé par l'usure sur les transactions de toute nature qui s'opère en France, s'élèverait à quelque chose comme TROIS à QUATRE MILLIARDS. J'ai pris la moitié de ce chiffre.

L'impôt de l'hypothèque territoriale de 15 milliards donnerait au taux légal un chiffre de 750 millions; mais ce capital de 15 milliards doit être réduit de 3 milliards au moins pour le montant des hypothèques remboursées et non radiées. Resterait un impôt de.	600,000,000
Impôt des notaires pour le renouvellement des obligations hypothécaires, frais de contrats de mariage, successions, partages, etc.	60,000,000 ?
Impôt des 8 à 10 mille charges d'avoués, huissiers, greffiers, avocats à la Cour de cassation, avocats, et autres intermédiaires inutiles	60,000,000 ?
Bénéfices des banques et du commerce parasite, canaux et chemins de fer, agents de change.	cent^e^. de millions?
Pertes résultant des faillites, chômages d'industrie, crises commerciales provoquées, agiotage.	cent^e^. de millions?
Intérêts de la dette nationale qu'il faut ôter du budget normal de l'État pour la porter au compte des capitalistes, puisque ce sont eux qui perçoivent ces intérêts	250,000,000

On conçoit qu'il est impossible d'avoir ici des chiffres précis, mais les évaluations les plus modérées n'en portent pas moins du premier coup d'œil à des chiffres effrayants ce tribut que le capital prélève sur la richesse nationale sous tant de formes diverses. Ce n'est plus d'un seul milliard, c'est de 4 à 5 milliards, peut-être plus, qu'il faut parler tout d'abord.

Si le budget de l'État porte la capitation individuelle à 22 francs, le budget du capital l'élève au-delà de 100 francs!

Aussi le travail des femmes et des enfants qui forment déjà plus de la moitié de la population, est-il insuffisant presque partout pour les faire vivre.

Aussi la population virile considère-t-elle le travail, à raison de l'insuffisance des salaires, comme une condamnation du sort!

Et ce dégoût du travail produit les scissionnaires de l'ordre social, qui exigent à leur tour l'institution des juges, des gendarmes, des armées, du bourreau, ce qui fait qu'en bonne arithmétique, la plupart des dépenses de répression et même celles de la charité publique, devraient être reportées sur le budget du capital, puisque que c'est l'absorption de tous les bénéfices sociaux par le capital, qui engendre

la misère du travailleur, source de tous les crimes et de toutes les révolutions.

Ensuite le budget de l'État donne au moins au contribuable les routes sur lesquelles il circule et les musées et les palais, et l'instruction primaire, et l'enseignement supérieur dans toutes les facultés. C'est le budget de l'État qui rétribue tous les grands talents, qui récompense toutes les nobles actions, qui consacre des monuments à nos gloires nationales, qui décore les cités des merveilles des arts, qui entretient les vaisseaux destinés à protéger notre commerce, et des armées destinées à protéger le sol de la patrie. Demandez à ces hommes du peuple qui fréquentent les cours de la Sorbonne et du collège de France, où tous sont admis gratis à écouter les leçons des plus célèbres professeurs de l'Europe; demandez-leur s'ils veulent qu'on supprime ces libéralités grandioses de l'État, pour diminuer d'un centième de centime la charge de chaque contribuable, et s'ils trouvent que ces savants orateurs, qui ne coûtent rien à leurs auditeurs, sont trop chèrement rétribués.

A présent, c'est le tableau de la situation qui va vous révéler les bienfaits que la munificence du capital verse sur le pays, en reconnaissance de ce tribut de 5 à 6 milliards que le pays verse annuellement dans ses coffres.

CHAPITRE XVII.

Situation.

Il suffirait de deux ou trois faits pour peindre la société actuelle.

Le travail est la destinée naturelle de l'homme. Hors du travail, il n'y a pour l'homme, ni santé, ni richesse, ni moralité, ni bonheur. — Or, la société actuelle a fait du travail quelque chose de si répugnant, de si odieux, qu'elle n'a pas trouvé de supplice plus terrible après la mort, que la condamnation au *travail forcé*. Voilà pour l'accord de cette société avec la volonté de Dieu!

Chaque année, les prêtres catholiques sortent des églises là où ils sont libres d'en sortir, pour bénir les champs et appeler sur les travaux du cultivateur les bénédictions du ciel.

Et si les prières de l'église sont exaucées, il arrive souvent que le cultivateur et le vigneron en gémissent. L'abondance des dons du créateur engendre quelquefois la misère! Voilà pour la sagesse qui a présidé à l'organisation de cette société!

Quand le peuple fait une révolution, ses mandataires s'empressent de lui accorder les *circonstances atténuantes*, comme si c'était là le cadeau qui devait le flatter le plus. Le nombre des délits s'accroît quatre fois plus vite que celui des naissances. Voilà pour la moralité publique!

Il s'est publié en ces dernières années quelques documents assez instructifs sur la situation.

M. Gisquet, préfet de police de Paris, qui a dû puiser ses renseignements à de bonnes sources, a écrit qu'il y avait dans Paris seul, dans cette brillante capitale de la civilisation, *rendez-vous de toutes les intelligences d'élite*, 40,000 individus, en état permanent de révolte contre la société, 40,000 individus qui ne savaient pas le matin où ils dîneraient le soir, et sur ces 40,000 scissionnaires, 600 au moins qui vous assassineraient pour une pièce de 10 francs s'ils vous trouvaient à leur belle. Une des questions que les provinciaux adres-

sent le plus volontiers aux Parisiens, a pour objet de savoir combien de fois ils ont été assassinés dans leur vie. J'ai dû renoncer à la pêche au gille dans la Seine *intra-muros*, parce que, un soir que nous courions avec notre filet, du Pont-Royal à celui de la Concorde, espérant des barbillons et des brèmes, nous ramenâmes un cadavre tout frais, le cadavre d'un individu qu'on avait *suicidé* le soir même ou la veille. On sait que la police accorde une prime de 15 fr. à ceux qui lui apportent de semblables trouvailles. Notre patron nous apprit qu'il avait été assez heureux cette année-là, qu'il avait eu la chance ; mais tout en se félicitant de sa bonne fortune, il nous confia que son canton était bien loin de valoir ceux de la Villette et du Temple.

Nous avons aussi la *Gazette des Tribunaux* qui procède à l'exhibition quotidienne des escroqueries, des adultères, des viols et des assassinats. Le premier filon de cette mine était si riche, et le public français s'est épris d'une telle ardeur pour la lecture des récits de la *Gazette des Tribunaux*, qu'il a dû se former autour d'elle cinq à six journaux du même genre et que la feuille-mère a dû agrandir démesurément son format. Nous jugeons sévèrement la société romaine, d'après les satires de Juvénal et quelques chapitres de Suétone; mais les satires de Juvénal et les œuvres de Suétone ne contiennent pas la millième partie des infamies que voiturent chaque jour les journaux judiciaires aux gémonies de la publicité. Que dira de nous la postérité qui nous jugera d'après les annales de l'époque ?

Il y a encore les *Mystères de Paris* de M. Eugène Sue, un des plus nobles écrits de ce temps, une série de tableaux émouvants, dont tous les principaux personnages ont été moulés sur le vif, où il est dit au riche, *qu'il faut qu'il se dévoue au salut de ses frères, s'il ne veut éprouver le sort du mauvais riche.*

On peut lire encore avec fruit l'ouvrage de Parent-Duchâtelet sur la prostitution, bien que le caractère de la prostitution de Paris n'approche pas pour l'atrocité de celui de la prostitution de Londres. Le viol des enfants de dix à douze ans est tarifé à Londres; le prix va de 100 fr. à 100 louis. On ne compte pas moins de 40,000 prostituées dans la capitale de la puritaine Albion.

M. de Cormenin a publié un traité plein d'intérêt sur les abus *de l'emploi de l'arsenic dans les préparations culinaires.* Il paraît aussi que le parricide à petit feu, le parricide de toutes les heures, qui se commet en faisant mourir de froid, de faim et de mauvais traitements un père qui a cédé son bien à ses enfants moyennant une rente viagère

et qui tarde trop à mourir; il paraît, dis-je, que ce crime est un des plus communs de la société actuelle; si commun que l'idée même a perdu de son horrible, et qu'il n'est pas rare d'entendre dire à un bon fils qui plaisante sur la longévité d'un père : *il ne mourra pas qu'on ne le tue.* Les hommes qui se font acheter par des femmes par-devant notaire, disent communément aussi qu'ils épousent une femme *pour ses espérances.* Espérances! le mot est admis dans la meilleure société. La femme sait d'avance que ce n'est pas la possession de sa personne qu'on a eue en vue en l'épousant, mais l'espoir de la prompte fin de ses auteurs. Je comprends la répugnance de tous les esprits *forts* de l'époque à faire bénir leurs unions par les ministres du culte, et j'approuve leur pudeur.

Il est touchant aussi le tableau du bonheur conjugal de l'époque! La dernière publication officielle portait à 23,000 le nombre des séparations de corps ou de biens prononcées dans l'année! Le crime d'empoisonnement sur la personne des maris est devenu si commun depuis quelques années, que les jurés le tolèrent, et que les journaux judiciaires n'en veulent plus. S'il est vrai, cependant, comme les moralistes l'affirment, que la société actuelle soit basée sur le mariage et la famille, cet état de choses me paraît inquiétant pour la société actuelle.

Enfin, pour nous édifier complètement sur l'état de la société française, nous avons en fait de documents officiels, outre la statistique criminelle de M. le garde des sceaux, un autre aveu périodique de M. le ministre de l'intérieur. M. le ministre de l'intérieur vient déclarer tous les ans à la tribune qu'il a besoin à tout prix d'UN MILLION, pour protéger la sécurité du pays contre les *passions mauvaises!* Un million de fonds de police secrète, ô misère! Les destinées de la France de Louis XIV et de Napoléon, dépendant de ce vote d'un million!

Et voulez-vous connaître maintenant la religion de cette nation déchue? Écoutez l'impudente profession de foi des missionnaires du mercantilisme. Cette profession de foi fanatique et *éloquente* est extraite du prospectus d'un journal à annonces qui n'a pas paru encore, mais dont le style est tout à fait à la hauteur du titre qu'il s'est donné (il est question du développement de l'annonce) :

« Ce n'est pas ainsi que les choses se passent en Angleterre, cette terre classique de l'avertissement où un seul journal, le *Times*, produit annuellement 1,500,000 fr. par les annonces. — Là une armée de courtiers parcourt la ville, chacun est visité, *chacun est admis gratuitement aux chaudes et éloquentes démonstrations des* MISSIONNAIRES

DE L'ANNONCE. *L'indifférent est réchauffé*, L'IMPIE ET L'INCRÉDULE *sont conjurés, au nom de leur propre intérêt, d'ouvrir les yeux, de céder à l'évidence, de ne pas tarder plus longtemps à prendre place* AU GRAND BANQUET DE LA PUBLICITÉ !!! »

Le parti conservateur a souscrit avec enthousiasme à la fondation de l'*Époque !*

Je ne veux pas agiter plus longtemps la vase de ce lac de souillures dont la vapeur suffoque. Je renvoie pour plus amples renseignements aux révélations des publicistes éloquents, qui ont appelé avant moi l'attention des gouvernements sur l'état de la société actuelle.

Je ne dis pas non plus que c'est l'invasion de la féodalité industrielle qui a engendré toutes ces calamités à elle seule, comme le vent du désert qui traîne sur son passage la putréfaction et les épidémies. Non, l'imperfection des lois se traduit en tous pays par les souffrances des populations et les crimes, et aucun peuple, jusqu'ici, n'a joui d'une législation parfaite. Mais je dis :

L'invasion de la féodalité industrielle, en concentrant dans les mains des parasites tous les profits et tous les revenus du travail, a donné aux progrès de la misère publique une intensité décuple. Elle pousse à l'extension de la plaie du paupérisme avec une puissance de rapidité terrible ; et la misère dégrade l'âme comme le corps. Le dieu des affamés ne commande que la vengeance.

CHAPITRE XVIII.

Privilèges du peuple.

Je veux prendre l'homme du peuple maintenant, de sa naissance à sa mort, pour récapituler les bonheurs de son existence et dire la vérité sur les privilèges dont les révolutions politiques l'ont nanti. Ce que j'appelle le peuple, c'est la masse des travailleurs, c'est tout ce qui vit du salaire de l'intelligence ou des bras.

La naissance de l'enfant du peuple est accueillie dans sa famille comme une calamité. La première parole qui se prononce sur lui est une malédiction. Si la pauvre famille ne se décharge pas sur l'État de son nouveau fardeau, auquel cas il y a deux chances sur trois pour que la malheureuse créature qui n'avait pas demandé à naître, périsse avant sa dixième année, cette pauvre famille sera forcée d'utiliser l'enfant dès sa plus tendre jeunesse, et aussitôt que sa main sera assez forte pour manier l'écheveau ou la bobine, ou conduire la vache au pâturage voisin. Si la funeste étoile de l'enfant l'a fait naître au sein d'une ville manufacturière, le voilà dès ses plus jeunes ans attaché au service d'une machine aux poumons de fer, et malheur à lui s'il s'endort, le fouet de la Némésis commerciale est là pour le punir des nécessités de sa nature. J'ai dit qu'en Angleterre on empoisonnait l'enfant avec du laudanum pour délivrer sa mère de ses importunités. Il a fallu qu'en ces derniers temps la loi, une loi qu'on n'exécute pas, intervînt au nom de l'humanité pour proportionner les heures du travail aux forces de l'enfant. Que les philanthropes me disent de quoi cet enfant est coupable, pour être condamné de si bonne heure au supplice du bagne, comme l'assassin et le faussaire dont la condition est moins dure. Les forçats, du moins, travaillent au grand air; lui, il est renfermé dans une salle close, au milieu des émanations méphitiques du soufre, du coton, de la laine, quand ses muscles délicats et sa poitrine auraient tant besoin pour se développer, de mouvement et d'air pur. Comment cette organisation si tendre, résisterait-elle à cette cause

incessante d'étiolement et d'énervation. Encore, si les leçons du prêtre ou de l'instituteur venaient de temps à autre rafraîchir son imagination encore vierge, de l'idée d'un Dieu bon, d'un Dieu rémunérateur du travail en cette vie et dans l'autre. Mais où prendre le temps du catéchisme, de l'école? Les salaires d'un enfant sont si faibles et on l'a nourri si longtemps, celui-là, *pour rien.* Vous voyez bien que la misère du père et de la mère s'oppose au développement de l'intelligence et du cœur, aussi bien qu'au développement des muscles de l'enfant. Que reste-t-il au pauvre abandonné pour s'instruire? L'exemple, hélas! de ses compagnons de chaîne et l'enseignement oral ou pratique de l'atelier où les jeunes gens des deux sexes sont souvent confondus!

Et puis, à quoi lui servirait cet enseignement primaire dont tant de bouches menteuses ont si longtemps préconisé la vertu!

Si la nature de cet enfant est ardente et impétueuse, l'éducation n'aura d'autre effet que d'aiguillonner plus vivement ses désirs et ses appétits, sans lui donner les moyens de les satisfaire. C'est de la barbarie philanthropique et pas autre chose que l'éducation en ce cas. Si le tempérament de l'enfant est triste et mélancolique, le développement de son intelligence ne servira qu'à lui faire mieux comprendre sa misère.

L'éducation ne peut être que le développement des aptitudes naturelles de l'enfant, de ses facultés utiles. L'éducation ne peut profiter au peuple, qu'à la condition que l'aptitude et les facultés natives de chaque individu, trouveront dans la société un emploi avantageux et *certain.* Or, puisque le capital a accaparé tous les bénéfices du travail et toutes les positions lucratives, puisque le capital ne laisse aucune place à la capacité, il s'ensuit que les trois quarts de nos écoles ne sont autre chose que des fabriques d'émeutiers. Les partisans de l'obscurantisme sont encore plus logiques et plus humains dans leurs tristes doctrines que nos prétendus libéraux et nos hommes de progrès.

Ainsi se passe l'enfance du prolétaire, dans les travaux répugnants de l'atelier ou de la domesticité agricole. A l'âge de vingt ans, le service de l'État le réclame, et prélève sur sa liberté et sur sa vie un tribut de sept ans. Il faut qu'il aille garder les jouissances et les propriétés du riche, lui, le malheureux qui n'a rien, et qu'il aille conquérir par sa mort, en cette terre empestée d'Afrique, des grades pour ses chefs. Au lieu de le laisser à la culture de la terre, où il pouvait contribuer *activement* à la production de la richesse nationale, on l'envoie parader *oisivement* dans les cités industrielles, où il défendra

au besoin les comptoirs de l'aristocratie financière, et échangera des balles avec ses frères d'esclavage de St-Merry ou de St-Bonaventure. On lui alloue, en retour de cet impôt qu'on prélève sur sa liberté et sa vie, un salaire de 35 centimes par jour, sur lesquels 35 centimes on lui en retient 30 pour sa subsistance.

De retour dans ses foyers, le prolétaire libéré vient augmenter le nombre de ces malheureux travailleurs qui se font concurrence entre eux pour augmenter la part du bénéfice des maîtres, comme si ce n'était pas assez déjà d'avoir à subir la concurrence de ceux-ci. Puis sa misère s'accouple à une autre misère, et le fléau de la fécondité, *privilége de l'indigence*, s'étend sur son maigre grabat pour poser aux gouvernements effrayés le problème de Malthus.

Ah! si ces faux savants qu'on nomme économistes voulaient chercher les solutions de leurs problèmes dans le dogme de la charité chrétienne, s'ils voulaient étudier la volonté divine dans les œuvres de Dieu, les nuages de leurs problèmes si menaçants et si noirs s'éclairciraient bien vite, pour laisser échapper aux yeux de tous leurs lucides solutions.

Pour les hommes simples qui savent lire avec leur cœur dans le livre de la nature, la solution du problème de Malthus est écrite partout. Dieu fait dire partout à ses créatures animées de tous les règnes, aux mammifères et aux poissons comme aux fleurs : que la fécondité des espèces est proportionnelle aux chances de destruction qui menacent ces espèces.

Dieu ne donne pas la même fécondité aux grandes races des quadrupèdes qui vivent de la chair des animaux, qu'aux races destinées à leur servir de pâture. La perdrix multiplie plus que l'oiseau de proie, le hareng que la baleine.

La vache et la jument trop bien nourries perdent leur lait et deviennent stériles. Tout le monde sait cela, excepté les économistes qui sont payés pour le savoir.

Quand l'églantier des forêts est transplanté dans les riches plates-bandes des jardins, sa fleur simple et sans parfum s'y transforme bientôt en une rose magnifique, douée du plus doux parfum et du plus vif éclat, mais cette rose est devenue stérile. Ses étamines, *les organes de la reproduction*, se sont dilatées sous l'influence de la richesse du sol, et se sont métamorphosées en éblouissants pétales, charme de l'odorat et des yeux.

Tout cela veut dire que la richesse de la constitution et le luxe de

la santé sont les vrais contrepoids de la fécondité, et qu'il n'y a pas d'autre remède à l'exubérance de la population que la généralisation du bien-être.

Quels sont les pays d'Europe où se manifeste le plus douloureusement la maladie de pléthore? Ceux-là précisément où règne la plus épouvantable indigence : l'Irlande, la Sicile, l'Angleterre, la Belgique, la France, la Silésie, le Wurtemberg, là où le sort des travailleurs est le plus misérable, où l'espèce est menacée le plus directement de la faim.

Donnez le bien-être au peuple, encore une fois, et le débordement de la population ne vous effraiera plus. Voilà la solution du problème de Malthus !

Mais le remède est trop simple pour les économistes, et puis pour ménager la santé du peuple, il conviendrait d'abord d'arracher au commerce le droit de falsifier les denrées, et le *Journal des Débats* et celui des *Économistes* n'entendent pas qu'on enlève au commerce ses nobles privilèges, qu'on lui lie les *quatre membres*, pour me servir de l'ingénieuse comparaison d'un candidat de l'Institut, lauréat Montyon. Le *Journal des Débats*, le *Globe* et le Journal de M. Louis Reybaud considèrent déjà comme des *cerveaux détraqués* ceux qui veulent que les gouvernements s'occupent de donner le nécessaire au peuple; que serait-ce, grand Dieu! si quelque ministre aussi malavisé que moi, s'aventurait jusqu'à parler de *bien-être !*

Les économistes anglais et leurs complices aiment mieux crier à la population d'arrêter, mais la population ne les écoutera pas. Les insolents ont été jusqu'à demander à la loi, je l'ai lu dans leurs journaux et dans leurs livres, d'interdire à tout pauvre le droit de se marier, comme si le pauvre avait besoin de la permission de la municipalité pour prendre femme. Les entendez-vous, les impies!.... ils osent dire que les prolétaires, dont le nom n'avait représenté jusqu'ici qu'une idée de reproduction et un chiffre, ils osent dire que les prolétaires ne sont pas même bons pour *peupler*, comme les faisans et les lièvres, des parcs aristocratiques; ils veulent, dans *l'intérêt de l'ordre*, arracher au travailleur pauvre *le droit d'amour et de paternité* qu'ils laissent à la brute, et que Dieu nous a donné à tous dans sa générosité infinie!

Ah! jamais du moins, j'en suis sûr, les nobles d'autrefois n'ont revendiqué pour leur caste, comme vous autres Turcarets, le privilège du mariage et de la paternité. Et sans doute parce que leurs filles n'avaient pas besoin d'argent comme les vôtres, pour s'acheter des

hommes par-devant notaire, leur puritanisme aussi était moins rigoureux, et leur tolérance plus charitable pour les faiblesses de la fille du peuple, jeune et belle, qui aime mieux se donner que se vendre.

Mais moi, je vous réponds, criminels contempteurs de la volonté de Dieu, je vous réponds que si cette terre, où je n'aperçois que des vides, était réellement trop étroite pour contenir tout son monde; que s'il fallait à la société de nouveaux sacrifices humains, dogme impie, la première portion de l'humanité à supprimer, ce serait votre engeance, entendez-vous, votre engeance étiolée et rachitique. Oui, s'il y avait quelqu'un de trop sur cette terre, ce que je nie, ce seraient vos filles décharnées, contrefaites et scrofuleuses; vos filles qui ne trouveraient pas même d'amants comme les filles du peuple, si elles n'avaient de l'or pour acheter des maris, vos filles pâles et chétives qui sont obligées d'emprunter à la fille robuste des champs le lait de ses mamelles pour *nourrir et régénérer* votre race abâtardie!

Non, la population ne s'arrêtera pas devant vos mesures législatives, pas plus que le crime devant l'accroissement de l'effectif de vos gendarmes, parce que cette exubérance de population est un fait providentiel. Si l'Irlandais pullule en proportion de sa misère et de l'iniquité de ses bourreaux, c'est Dieu qui le veut, pour que le chiffre des opprimés croissant, croissant toujours, ils en arrivent à se compter enfin, et que l'oppression cesse. Si nos bagnes pénitentiaires s'engorgent en proportion des envahissements du capital, c'est que Dieu le veut, c'est qu'il faut que l'oppression du faible et le mépris des lois divines portent leur châtiment avec eux.

Poursuivons. J'ai dit tout à l'heure le sort de l'homme du peuple, du prolétaire, père d'une nombreuse famille. Ses besoins ont quintuplé sans que son salaire se soit accru; au contraire, il a dû diminuer par le fait de la concurrence et des machines nouvelles. Un jour, malgré tout son courage, il a été forcé de reconnaître l'inutilité de ses efforts pour *joindre les deux bouts.* Un chômage accidentel, une blessure reçue sur le champ du travail, l'ont tenu éloigné de l'atelier pendant une semaine, et cette courte suspension de salaire a suffi pour le plonger, lui et les siens, dans la plus affreuse détresse; car le soldat de la production n'a pas comme le soldat de la destruction, un hôpital et un salaire suffisant pour les cas de maladie ou d'infirmité. Alors le chagrin et le désespoir se sont emparés de lui. Il lui a été impossible de porter ses regards sur sa famille, sans que l'avenir de ses enfants lui ait fait entrer en l'esprit de lugubres pensées. *Il a maudit la fé-*

condité de sa femme et la beauté de sa fille, et peu à peu il a été tenté de s'éloigner d'un spectacle douloureux. Il a demandé des consolations et l'oubli de l'avenir à l'ivresse. Bientôt l'abrutissement et la sénilité précoce sont venus, qui lui ont fait réclamer comme une grâce d'être admis à l'hospice. Si cette grâce qui ne s'accorde pas à tous les malheureux lui a été refusée, il a mendié pour obtenir le bénéfice de l'incarcération. Conduit à la prison, il a bientôt appris que sa femme réduite par son abandon au dénuement le plus absolu, a fait argent de la jeunesse de sa fille, ou que celle-ci s'est vendue noblement elle-même, pour alléger l'affreuse situation de sa mère. Car c'est encore un des privilèges exclusifs du peuple et que ses deux révolutions ne lui ont pas ravi, de fournir du plus pur de son sang un aliment à la luxure du riche. Les moralistes et les économistes disent qu'il faut qu'il en soit ainsi,... qu'il faut que la fille du peuple s'immole à la prostitution, pour sauver *la fille comme il faut* de la brutalité des hommes.

Telle est la vie commune de l'ouvrier des grandes villes, telles les misères du travailleur des champs. Le travail précoce dans l'enfance, la perte de la liberté dans la jeunesse, un travail excessif, mal rétribué, toutes les tortures physiques et morales dans l'âge mûr, la perspective de l'hôpital pour ses vieux jours : voilà les privilèges de ce peuple qui *a brisé si glorieusement ses fers par deux fois* en un demi-siècle!

Le journal de l'esclavage et des banquiers genevois affirme que ces tableaux sont des mensonges, et que dans le sein de la classe ouvrière le bien-être est la règle, la misère l'exception! Le *Journal des Débats* démontre la même thèse en donnant pour sa preuve une ville du midi (Montpellier), où les *cordonniers vont en voiture et portent des habits noirs avec des rubans à la boutonnière*... (le jour de la Saint-Crépin). Hélas! la pléthore des prisons et celle des statistiques criminelles et le seul chiffre des suicides dans les cités industrielles protestent suffisamment contre cette assertion mensongère des égoïstes repus.

Il est d'autres privilèges encore dont nul ne saurait contester au peuple la jouissance exclusive, comme celui de fournir tout le contingent de cette population qui naît et meurt à l'hôpital.

L'attention générale s'occupe vivement aujourd'hui des attentats de la concurrence anarchique, de ces falsifications de denrées et de boissons qui se sont élevées en ces derniers temps à la hauteur d'industries légitimes, patronnées et encouragées par le fisc. Toutes ces fraudes, tous ces empoisonnements frappent presque exclusivement sur le peuple.

Un tiers de la population de Paris meurt à l'hospice, mais de quelle maladies ! Il n'est peut-être pas un seul de ces malheureux qui s'éteignent dans les asiles de la charité publique, dont l'existence n'ait été abrégée par l'industrie des empoisonneurs patentés.

La concurrence anarchique, si chère aux économistes, ne se borne pas à réduire le salaire du travailleur au dessous du minimum par ses coalitions ; elle le réduit de moitié encore par la mauvaise qualité et le prix excessif des denrées qu'elle lui vend; la concurrence l'empoisonne à la tâche. C'est encore là, je l'ai dit, un des bienfaits dont il est redevable à ses révolutions glorieuses. Le monopole des jurandes et des maîtrises opprimait le travailleur, mais ne l'empoisonnait pas.

Une fois que je me trouvais de passage à La Rochelle, je vis un rassemblement de femmes qui tentaient d'accaparer toutes les voitures publiques et offraient aux conducteurs des prix doubles des prix ordinaires our les conduire à Rochefort. M'étant informé auprès de l'une de ces femmes, des motifs du rassemblement, il me fut répondu qu'une cargaison de fromage de Hollande avarié devait être mise en vente dans ce dernier port, le jour même; et comme je n'apercevais pas bien le rapport qui unissait ces deux choses, l'empressement des voyageuses et le fromage avarié, mon interlocutrice eut la bonté de m'expliquer comme quoi, il y avait là *gros à gagner* pour l'épicerie au détail. Ce fromage avarié, disait-elle, on va nous le donner à 60, 70 centimes le kil., et nous le revendrons 2 francs. — Comment cela ? — Eh! sans doute, en détail, au peuple...

Cette femme avait raison, il n'y a ni déchet ni avarie en détail, c'est comme dans les boucheries où le filet fait passer les os.

Rien de trop mauvais pour le petit consommateur, point de déchet *au détail*. Voici la morale de la boutique : or le peuple n'achète qu'au détail.

Cela fait que le travailleur pauvre paie deux fois plus cher que le riche certaines denrées, comme le vin, le sucre, les liqueurs, les médicaments, le combustible. Il est connu dans Paris, que ce sont les droguistes et les épiciers des quartiers misérables, qui font les plus rapides fortunes. La raison en est simple :

Dans le faubourg Saint-Germain, les épiciers, les boulangers, les bouchers, les pharmaciens, se font concurrence entre eux pour la fourniture des grandes maisons, à l'année. Pour obtenir la préférence sur ses concurrents, il faut donner du meilleur et au plus bas prix, et se montrer aussi accommodant que possible pour les rentrées de

fonds ; le riche n'aime pas qu'on le persécute pour des règlements de compte. Le riche achète en gros, et évite toutes les supercheries du faux poids et de la vente en détail. Par la réunion de ces diverses circonstances, il arrive qu'il paie tout ce qu'on lui sert *au plus bas prix possible, et qu'il est servi de tout en qualité supérieure.* Ici les bénéfices du droguiste et de l'épicier sont bornés par une concurrence *émulative véridique.*

Mais l'épicier du faubourg Saint-Marceau a les coudées plus franches. Il ne fait pas de ventes en gros, mais, sur chaque vente en détail, il réalise *immédiatement* un bénéfice usuraire ; il fait payer au prolétaire un franc le demi-kilogramme de fromage avarié, ou bien le sucre de troisième qualité, quand le sucre de première qualité ne coûte que 80 ou 90 centimes au patricien de la rue de Varennes. Il a en outre pour lui l'*habileté de la main*, le faux poids, la balance boîteuse, le papier, la corde, l'humidité qui ajoute au poids des substances hygrométriques. Il a surtout le droit de falsifier la drogue ou de la fabriquer de toutes pièces, ce qui est encore plus lucratif. Le fournisseur du faubourg Saint-Germain ne peut se permettre aussi librement l'emploi de ces procédés, il a les membres liés, comme le cheval de course de M. Louis Reybaud.

Pour qui se fabrique le faux sulfate de quinine? — Pour le peuple.

Pour qui se fabrique cette odieuse mixture d'alcool et de campêche qui se débite effrontément à Paris sous le nom de vin de Macon ? — Pour le peuple.

Le peuple n'étant pas assez riche pour payer les droits d'octroi, la science charitable a pris en pitié sa pauvreté. Les Égyptiens avaient forcé autrefois l'eau de leur fleuve à les enivrer ; la science française a renouvelé le prodige avec l'eau de la Seine, mais avec cette différence toutefois, que l'eau du Nil ne faisait qu'enivrer et que celle de la Seine empoisonne. Depuis que la police s'amuse à faire répandre dans la Seine, par centaines d'hectolitres, les produits vinico-chimiques de l'industrie rouennaise et parisienne, on voit flotter à la surface du fleuve un grand nombre de poissons morts ; ce qui explique le chiffre énorme de ces morts prématurées des hôpitaux de Paris, dont nous avons parlé précédemment.

J'ai entendu, avec stupeur, un célèbre professeur de chimie de la Sorbonne, déclarer qu'il était à sa connaissance qu'il se débitait chaque année, *plusieurs centaines de kilogrammes de strychnine à Paris.* La strychnine est la base alcaline contenue dans ce poison vio-

lent qu'on appelle la noix vomique. Le savant conjecturait que cette énorme quantité de poison, énorme si l'on considère l'énergie du principe vénéneux, était tout employée à remplacer le houblon, comme principe amer dans la fabrication de cette méchante bière qu'on vend au peuple dans tous les établissements publics. Le principe sucré qu'on demandait autrefois à l'orge est emprunté aujourd'hui à la glucose, sucre de pomme de terre.

Je fais observer ici, à l'honneur de cette époque commerciale, que la découverte des bases alcalines végétales a pris date dans le monde par un procès célèbre qui a popularisé le nom de l'acétate de morphine, lequel a failli un moment remplacer l'arsenic, comme poudre de succession. J'ignore par quelle raison la vogue de la morphine n'a pas duré.

L'acide prussique rectifié, une autre découverte chimique, a été aussi appliqué avec quelque succès aux garçons de recette.

Les boulangers, amis de la science, ayant appris dans les cours de chimie, que le sulfate de cuivre avait la propriété de faire lever les plus mauvaises pâtes, eurent un jour l'excellente idée de substituer ce sel économique à la levure dans la préparation du pain. J'ai rencontré, il y a quelque temps, dans les bureaux d'un journal démocratique, un célèbre agronome qui venait se plaindre d'avoir empoisonné son fils sans le vouloir, avec une brioche *au sulfate de cuivre*, achetée chez le pâtissier voisin !

Encore une magnifique découverte de la science pour le peuple ! La propriété désinfectante du chlore ! Passez de nuit au charnier de Montfaucon où s'abattent les chevaux morveux, et où se déposent le poisson et les viandes putréfiées. Là vous rencontrerez des amis de la science qui préparent la cuisine du peuple, au moyen de l'eau chlorurée !

C'est pour le peuple que se font toutes ces belles applications de la science. C'est le peuple qui sert presque exclusivement de sujet aux expériences des amis du progrès. C'est tout au plus si quelques dames du bel air, quelques épouses incomprises, lui disputent en faveur de leurs maris, le monopole de la consommation du poison.

Le peuple doit avoir une grande reconnaissance à la science qui n'a pas diminué d'un centime le prix de sa nourriture et de son combustible, mais qui a inventé en revanche l'acide prussique, la strychnine et l'acétate de morphine; qui a enseigné aux empoisonneurs l'art de falsifier la farine, le vin, la bière, le sulfate de quinine, et qui métamorphose pour lui les charognes de Montfaucon en filets savoureux !

Et penser que parmi tous ces savants qui disent aimer le peuple, il ne s'en soit pas trouvé un seul pour se poser le vengeur de la vraie science et le défenseur du peuple, tant est redoutable la puissance des empoisonneurs patentés ! M. Arago, M. Gay-Lussac, M. Dumas, M. Laurent, comment se fait-il que cette gloire ne vous ait pas tentés? Ne savez-vous pas que *génie oblige* (1)?

Privilège de naître à l'hospice et de mourir à l'hôpital ; privilège de travailler tant qu'il a des forces pour enrichir l'oisif; privilège d'alimenter exclusivement la prostitution, l'armée, le bagne ; privilège des boissons frelatées, de la viande putréfiée et du pain à faux poids; privilège de fournir à tous les agitateurs les cadavres qui servent de marche-pied à leur ambition. Voilà les conquêtes du peuple.

Mais quel sort effroyable subissait donc ce peuple avant 89, que ses flatteurs n'ont pas honte de le féliciter de son sort d'aujourd'hui ?

Ah ! c'était vous, philosophes et bourgeois non titrés de la classe moyenne, qui subissiez avec impatience le joug de la noblesse, et qui avez persuadé au peuple qu'il souffrait comme vous. Et aujourd'hui que vous tenez la puissance, que vous avez décrotté votre roture, vous ne sentez plus sa misère, vous dites qu'il est heureux....... Vous en avez menti.

Cependant Dieu, qui est juste, n'a pu vouloir donner l'éternité à cette société pourrie au cœur, et dont la littérature du bagne est l'expression la plus pure, société qui fait de l'argent la fin de toutes choses et qui pivote sur le bourreau !

Assez longtemps les Pharisiens du siècle ont proclamé la suzeraineté de l'or; assez longtemps ils ont assimilé l'homme au zéro, ne lui accordant de valeur que d'après celle des chiffres qui l'accompagnent. Ils ont fait que l'équité a disparu de la loi, comme la charité du cœur de l'homme. Ils ont forcé le juge de condamner à la prison le malheureux privé de travail qui tend la main pour vivre. Ils ont enseigné au fils à maudire la longévité du père, et au frère à considérer le frère comme le ravisseur de son bien. Pharisiens ! votre société s'est vantée quand elle s'est personnifiée dans le type ignoble de Robert-Macaire !

---

(1) Rendons justice à la vraie science et à la philanthropie sincère. Deux écrivains, deux savants amis du peuple, MM. Jules Garnier et Harel ont fait de généreux efforts pour appeler l'attention du pays et de l'autorité sur les fraudes commerciales. Lire et méditer le livre effrayant de MM. Jules Garnier et Harel, dont les révélations nous apprennent que tous nos aliments, que toutes nos boissons sont mélangés de substances vénéneuses, grâce aux progrès de la chimie.

Le type de votre société, c'est Caïn, non le Caïn qui tue son frère, mais celui qui le laisse mourir à sa porte de misère et de faim !

Mais le flot des vengeances populaires monte et monte sans cesse avec l'iniquité et menace de crever sa digue, et il est facile de prévoir l'heure de la catastrophe. Déjà l'oracle impur de la religion régnante, le coryphée des thuriféraires du veau d'or a crié : *Les Barbares sont à nos portes.....* Oui, vous avez raison, les Barbares sont à vos portes..., et quand Dieu déchaîne les Barbares sur un monde trop vieux, c'est, comme dit Salvien, que les infamies de ce monde ont comblé la mesure et qu'il est temps de le régénérer.

. . . .

Riches :

Je sais tant de misères aux champs et dans les villes, que votre égoïsme me passe et que votre quiétude me fait trembler sur vous. Ah! j'en suis sûr, si vous aviez calculé comme nous de quelle somme de privations et de labeurs se compose l'existence actuelle du prolétaire, vous n'oseriez pas vous féliciter dans vos conciliabules de la prospérité toujours croissante du peuple; car vous comprendriez que ce peuple qui souffre ne peut considérer l'annonce de son bonheur que comme une provocation incendiaire ou une insultante ironie.

Riches :

Quand, par ces chauds soleils qui mettent le feu aux colères du peuple et font sombrer les trônes, vos femmes étiolées voiturent sur nos boulevards leur paresse imprudente; quand la roue de leurs chars rapides renverse sur le pavé l'enfant ou le vieillard, ou fait seulement jaillir aux vêtements de l'humble artisan la boue de nos ruisseaux, ces accidents si simples, cette provocation involontaire, suffisent pour me faire courir par les membres un frisson de terreur. Comme l'enfant ébloui par l'éclair et qui attend avec anxiété les grondements de la foudre, ainsi j'écoute venir les grondements de l'émeute, et le trouble de mes artères comprimées illusionnant mes sens, apporte à mon oreille les tintements trop connus de la cloche des tours appelant les populations à la révolte; j'entends les cris des insurgés qui se ruent au pillage et les sifflements de l'incendie qui dévore vos palais, et je tremble sur vous... je tremble, car je ne vois point accourir à votre aide tous vos défenseurs d'autrefois; il en est tant dans le nombre de qui l'horreur pour les orgies de la liberté démagogique a décru de tout leur dégoût pour les saturnales de la corruption du jour. Et, maintenant, si la voix impuissante du défenseur éprouvé de l'ordre n'arrive pas jusqu'à

votre égoïsme, riches, écoutez la voix éloquente et prophétique de l'homme de Dieu, menaçant votre société du haut de la chaire sacrée :

« Songez donc, âmes charitables, songez donc, heureux du monde, songez-y vous-mêmes, dispensateurs de la bienfaisance et de la charité, je vous le dis, parce que je le vois, que si vous ne *patronnez pas les classes laborieuses* comme vous *secourez les classes pauvres*, vous verrez de jour en jour s'étendre et s'élargir le gouffre déjà béant du paupérisme. Vous aurez beau y jeter le denier de la bienfaisance et les pièces d'or de la charité, le gouffre s'agrandira toujours et; croyez-en mon expérience, *vous ne le comblerez jamais !*

« Ce gouffre s'est creusé tout au bas de la vallée des larmes, dans des régions où ne vont point les heureux. Moi, fils du peuple, et sorti providentiellement de ses foules, je leur ai conservé assez de sympathies pour oser descendre dans cet abîme. Qu'ai-je vu, grand Dieu! sur MILLE, UN HOMME *à peine peut y nourrir sa famille ;* sur MILLE FAMILLES, UNE A PEINE *travaille assez pour nourrir tous ses membres; pour vivre tous les jours*, il faudrait travailler tous les jours; et le travail manque à tous, *la moitié de l'année...*

« Là, les besoins sont sans nombre et les projets plus nombreux encore que les besoins; des rêves d'organisation s'y discutent dans le trouble, *des vengeances se préparent dans les ténèbres :* on attend que les classes riches viennent au secours de tant de misères... Mais sachez-le bien, *on commence à se lasser d'attendre*, et si l'on n'y prend garde, l'année prochaine, demain peut-être, sorti du gouffre escaladé, paraissant terrible sur les bords de l'abîme franchi, *le peuple secouant la résignation comme une poussière immonde*, ou s'en dépouillant comme d'un vêtement incommode, *respirant la vengeance implacable*, *apparaîtra pareil à l'ange exterminateur sur la porte de vos riches autels*, et pour son malheur et le vôtre jusqu'au milieu de vos somptueuses demeures.... »

Riches, un dernier avis. Aux jours de votre puissance, vous avez nié le droit sacré du travail, le droit de vivre qui prime celui de la propriété; le peuple en ses jours de vengeance niera le droit du capital et le droit de la propriété. De tous les travailleurs que le parasitisme écrase, ceux de l'Angleterre et de l'Irlande sont les plus écrasés. Or, la guerre sociale est entamée là-bas, l'expiation commence. Écoutez gronder l'orage de l'autre côté du détroit !!!

. . . .

. . . .

Mais quand le déluge se sera fait et que la tourmente révolutionnaire aura englouti toute fortune princière, et brisé de nouveau les châteaux et les trônes; quand le niveau d'acier aura une fois de plus égalisé les rangs et *arrosé de sang les racines de l'arbre de la liberté*, et que les rares échappés du naufrage s'interrogeront sur les causes d'un aussi terrible

cataclysme, le souffle du Seigneur qui planera sur les ruines répondra :

La faute en est à vous, ô juifs, qui avez voué l'homme du peuple à l'abrutissement et à la misère, et sa fille à la prostitution.

La faute en est à vous, rois et ministres, qui n'avez pas su vous mettre à l'abri des vengeances du peuple, en faisant cause commune avec lui contre ses oppresseurs ; qui avez oublié qu'on n'est pas les pasteurs des nations pour les laisser dévorer et tondre par les loups-cerviers du commerce, de la chicane et de l'usure. Le peuple ne pouvait pas vous épargner dans sa fureur, puisque vous ne portiez pas son drapeau.

La faute en est à vous, ô prêtres, ministres de ce Dieu de charité qui naquit dans une étable ; à vous, les successeurs des apôtres, qui n'avez pas osé glorifier le travail dans vos chaires, et faire valoir près des puissants ses droits imprescriptibles ; qui n'avez pas osé, à l'exemple de votre divin maître, flétrir le commerce, comme profession parasite et impure, et répéter aux possesseurs du capital, que le droit de vivre *primait* celui de la propriété. A vous qui avez facilité les extorsions des riches par d'éloquents sermons sur les soucis de la richesse, qui vous êtes contentés d'exhorter les heureux du jour à la *bienfaisance*, et qui avez dit *aumône*, là où le Christ avait dit *charité*. Le Christ ne se bornait pas à chasser les marchands du temple ; il faisait marcher les paralytiques ; il multipliait les pains dans le désert ; il changeait l'eau en vin aux noces de Cana, et c'était ainsi qu'il prouvait au peuple qu'il était réellement fils de Dieu. Où étaient les pains que vous aviez multipliés pour le peuple, quand il vous a confondus avec ses ennemis, au jour de sa colère ? Et à quels signes, vous aussi, vouliez-vous qu'il vous reconnût pour les successeurs des apôtres ?

La faute en est à vous, hommes d'intelligence, de bon vouloir et de cœur, magistrats, fonctionnaires, artistes, écrivains, qui avez toléré la glorification de l'esprit mercantile, quand tous vos mépris se devaient coaliser pour *écraser l'infâme*.

La faute en est surtout à vous, écrivains de la presse radicale, qui n'avez cessé de diriger contre la royauté, toutes les fureurs de l'ouragan révolutionnaire, et qui forciez le peuple des travailleurs à briser de sa main le seul appui qui pût le protéger contre l'oppression des oisifs !

La faute en est à nous tous enfin, adultes de la pensée, qui avons des yeux pour voir, et non au peuple, enfant irascible et ingrat qui n'a pas la conscience de ses actes, qui mord le sein de sa nourrice de sa première dent, et n'use de sa liberté que pour se briser la tête !

CHAPITRE XIX.

Remède.

Il y a moyen pourtant de conjurer l'orage, et pour peu que l'humanité parle au cœur des bons riches, et la crainte au cœur des mauvais; pour peu que le pouvoir retrouve l'intelligence à l'heure du péril, les efforts réunis de tous les intéressés peuvent encore aujourd'hui préserver la société de sa ruine. Mais il faut qu'on se presse.

Le mal de la société est connu; ce mal indique son remède, il ne faut plus pour l'appliquer que du bon vouloir et du zèle.

Tout le mal de la société provient d'une mauvaise organisation sociale qui engendre l'oppression du travailleur par le capital; tout le mal vient de l'iniquité de répartition des produits du travail.

Il faut donc une autre organisation qui libère le travailleur, et lui fasse une part équitable dans les bénéfices du travail, qui *abolisse le salaire* et le remplace par le droit de partage dans les bénéfices, dans une proportion équitable.

Il ne s'agit plus de changer le gouvernement avec des révolutions qui ne changent pas les conditions respectives du maître et de l'ouvrier. Les réformes politiques ne remédient pas à l'iniquité de répartition. Voilà pourquoi, depuis cinquante ans, le peuple n'a rien gagné à ses révolutions, et n'a fait que changer de maîtres. Pendant cet intervalle, la richesse et la propriété ont passé d'une caste à l'autre, mais le nombre des malheureux n'a pas diminué: loin de là. Si la liberté politique était la seule condition du bonheur des peuples, le peuple belge qui a de la liberté par-dessus la tête, plus de liberté dix fois qu'il *n'en peut dépenser*, le peuple belge serait le plus heureux des peuples. C'est au contraire un de ceux que la lèpre du paupérisme dévore avec le plus de rage. La misère du travailleur belge, si riche de droits politiques, tue d'emblée toutes les théories révolutionnaires qui mettent en avant comme panacée suprême le renversement des trônes et le suffrage universel.

La seule révolution qui soit à faire, la seule qui puisse profiter au peuple, est celle qui émancipera le travail et qui garantira au peuple le droit au travail.

Et cette révolution peut s'opérer pacifiquement; et si les gouvernements et les riches consentent à y donner la main, loin de renverser les trônes et les fortunes privées, elle les consolidera.

Droit au travail.

Cette révolution pacifique débutera par faire écrire dans la Charte, avant l'article qui proclame l'égalité des citoyens *français* devant la loi, et contrairement à l'opinion de Malthus :

Que tous les hommes ont le droit de vivre ;

Que le droit de vivre se traduit par le droit au travail ;

Que la société doit le travail à chacun de ses membres.

Alors la charité sociale prendra la place de la charité privée, et le mot humiliant d'*aumône* disparaîtra de la langue nationale.

Assurément, il est fort inutile de recourir à des moyens violents pour opérer une révolution de cette nature. Cette reconnaissance du droit de l'homme au travail peut être adoptée par les Chambres, sur la simple proposition d'un député, et comme article additionnel à la Charte.

Ce sera pourtant une révolution et une révolution véritable. Car la portée de la déclaration sera immense; elle frappera au front toutes les aristocraties et toutes les tyrannies du globe, et une fois le principe reconnu, on en verra bientôt sortir les heureuses conséquences.

Et d'abord, comment la société qui a reconnu devoir le travail à chacun de ses membres, s'y prendra-t-elle pour acquitter cette dette ? car c'est *une dette* qu'elle acquitte, entendons bien, et non plus comme autrefois, *une aumône* qu'elle accorde.

La première conséquence de la reconnaissance du droit au travail, est la nécessité d'organiser le travail.

Conséquences de la reconnaissance du droit au travail. —L'organisation du travail.

L'organisation du travail, c'est l'introduction du principe de l'association dans toutes les branches de l'industrie humaine; c'est la substitution du principe du bien au principe du mal; la substitution de l'harmonie et de la richesse à la discorde et à la pauvreté.

L'organisation *parfaite* du travail ne peut évidemment s'obtenir que par l'*organisation de la commune*, élément alvéolaire de la société.

On peut concevoir, par la pensée, une commune parfaitement organisée, c'est-à-dire l'aggrégation d'un certain nombre d'individus associés en capital et en travail, exploitant la propriété communale, comme un seul corps de ferme, sous la direction d'un conseil nommé par eux tous; mettant en œuvre les matières premières; possédant sa cave, son grenier, ses entrepôts de denrées de consommation; assignant à chaque individu son travail, suivant ses aptitudes; tenant compte du nombre et de la valeur des journées de chaque travailleur. Ici, point de fonctions parasites, car tous ont l'œil sur chacun, et la rétribution est proportionnée à la tâche. Pas de possibilité de lésion dans la répartition des *salaires*, car le prix du travail est fixé par la décision de l'assemblée générale, et cette fameuse question de répartition des salaires, si épineuse pour les sociétés anarchiques comme la nôtre, n'est que la plus simple des opérations d'arithmétique dans une société bien régie. La répartition des salaires ne s'entend pas seulement de la rétribution du travail manuel; elle comprend aussi la part légitime du profit qui revient au *Talent*, lequel donne au *Travail* le moyen de tirer le meilleur parti du *Capital*. Le capital a droit également à une part quelconque du revenu communal. La solution du problème consiste à fixer la proportion dans laquelle chacun de ces trois éléments, travail, talent et capital, a concouru à la production du bénéfice. Or le prix de location du capital est fixé dans la commune; le prix de la journée du travailleur et le salaire de la fonction sont également connus; et ils s'accroissent et diminuent proportionnellement au chiffre des bénéfices généraux. En outre, la plupart des intéressés concourent à la répartition comme travailleurs, comme fonctionnaires et comme capitalistes, et l'intérêt qu'ils ont tous à être justes est la meilleure garantie de l'équité universelle.

La commune actuelle pourrait être dès aujourd'hui pourvue d'un comptoir communal, institution de crédit et de banque qui se charge de toutes les affaires d'achat et de vente pour la commune, qui a son entrepôt général pour les denrées de la commune et qui prête sur consignation de marchandises.

Rien de plus facile encore que de proportionner l'impôt au revenu dans cette commune organisée. La commune connaît sa richesse par ses livres, elle prélève sur cette richesse la part due à l'État. La réunion de ces communes modèles, hiérarchisées en cantons, puis en arrondissements, en départements, en provinces, constitue l'État.

Il existe dans le sein de la société actuelle, des communes ains-

fondées sur le principe de l'association et de la solidarité, et qui réalisent, pour ainsi dire, le beau idéal de l'organisation du travail. La commune de Gerardsbrunn, dans la Prusse rhénane, est jusqu'ici le plus parfait modèle de la commune agricole associée et organisée. Les fruitières des Alpes présentent, depuis plus de mille ans, un exemple également parfait des merveilleux résultats de l'association appliquée à l'importante industrie de la fabrication des fromages. L'association a forcé la richesse à venir se fixer dans la demeure des habitants de *ces froides montagnes où ne mûrissait pas le seigle*, tandis que la concurrence anarchique livrait ceux de *la plaine fertile* à la ruine, aux discordes et au travail infécond. Il n'y a pas jusqu'aux traits du visage et à la beauté des formes, qui ne témoignent merveilleusement de l'influence du principe de l'association. Quand les fédérés du Jura vinrent à Paris en 90, la taille et la beauté de ces hommes attirèrent vivement la curiosité publique; mais personne ne sut reconnaître dans ce caractère de force et de beauté herculéennes que chacun admirait, l'influence du principe salutaire qui fait germer la santé du corps et la santé de l'âme, chez les nobles montagnards de la Franche-Comté (1).

L'organisation de la commune, cette utopie irréalisable pour tous les esprits fainéants, ne présente aucune difficulté insurmontable à l'homme de cœur qu'anime, avec un peu d'intelligence, le désir de se distinguer par un travail utile. J'ai pour mon compte l'expérience personnelle. Il m'a été possible, en moins de six mois, dans une localité infecte et perdue d'Algérie, avec de malheureux colons appartenant à tous les pays pauvres de l'Europe, exténués par la fièvre, bloqués dans leurs barraques par l'Arabe, il m'a été possible, dis-je, d'organiser avec *la plus grande facilité*, l'association entre ces travailleurs de tous les idiomes, pour la seule industrie du pays, la récolte des foins. Et non-seulement, il me fut donné de les affranchir en cette circonstance, des tributs effroyables qu'ils payaient à l'usure et aux agents des agents comptables, quand ils étaient isolés. Non-seulement j'ai pu faire sortir, au double et au triple des années précédentes, le montant de

(1) Les départements de la Franche-Comté sont marqués en blanc dans la carte *statistique* de M. le baron Dupin, où le blanc veut dire *instruction* et le noir *obscurantisme*. La Franche-Comté est aussi, après la Lorraine, la province de France qui a fourni le plus grand nombre de héros dans nos luttes gigantesques.

leurs journées de travail; mais par cela même que je les conduisais par masses au travail, l'ennemi ne les a pas inquiétés une seule fois cette année-là, tandis que l'année précédente, il ne s'était guère passé de jour où ils n'eussent eu affaire à l'ennemi. Et quand ces pauvres travailleurs eurent reconnu que l'association et la solidarité produisaient de si heureux résultats pour la récolte des foins, ils furent les premiers à me demander s'il n'y avait pas moyen de les organiser en *société* pour toutes les autres cultures.

Je tiens l'organisation de la commune en Algérie, chose non-seulement possible, mais *facile*, même avec des condamnés militaires et des forçats. Je ne sache pas de mauvaise nature qui ne soit susceptible de s'améliorer, sous l'influence du principe de l'association et de la solidarité. Seulement il faut pour conduire ces hommes, des gens qui comprennent leur mission et qui soient animés du désir de bien faire. Mais je défie tous les Sullys et tous les Colberts de l'époque, d'organiser quoi que ce soit en Afrique, avec les principes de l'administration actuelle et avant d'avoir détruit l'influence de la bureaucratie parisienne. La bureaucratie, qui est une des calamités de la métropole et qui a pris pied sur la terre d'Algérie, est un germe de mort qui s'oppose à la fructification de tous les germes de colonisation que nous avons semés sur la terre d'Afrique. Il n'y a pas de sol si fertile ni de bras si intelligents qui puissent lutter longtemps contre la force d'étouffement dont la bureaucratie est armée. J'ai été pendant un an commissaire civil en Afrique. J'ose me flatter de ne pas avoir écrit une seule fois à mon administration, sans protester énergiquement contre les pratiques absurdes et les lenteurs décourageantes de la bureaucratie parisienne, ce qui m'a attiré, à ce qu'on m'a dit, beaucoup de mauvaises notes, lesquelles m'ont toujours beaucoup plus affligé pour ceux qui me les ont données que pour moi.

Mais s'il fallait attendre l'organisation *parfaite* de la commune en France, pour résoudre le problème de la répartition des produits du travail et pour apporter une amélioration essentielle dans la condition de la masse des travailleurs, nous serions probablement condamnés à vivre un siècle encore pour être témoins oculaires de cette merveille. Or, l'amélioration réclamée par la situation est urgente et ne comporte pas de délai, car il y a péril en la demeure.

Il s'agit d'organiser les moyens de fournir immédiatement du travail aux bras qui en demandent. L'organisation la plus prompte de ces moyens sera, pour le moment, la meilleure.

Car, si la société, qui doit le travail à ses membres, ne se met pas en mesure de fournir ce travail à qui le réclame, elle est tenue d'y suppléer *par le paiement d'un minimum de salaire au travailleur inoccupé.* Il lui importe donc que ce travail, qu'elle s'est engagée à fournir à tous les travailleurs, soit pour elle une source de profits, et non une source de pertes. La société, dans le langage de la science politique, doit s'appeler l'Etat.

Or, je ne vois qu'un moyen de mettre l'État en position d'exécuter les engagements contractés par la société envers chacun de ses membres.

Ce moyen consiste à organiser en divers points du royaume, et sur une vaste échelle, d'immenses ateliers de travail, où devront être reçus *immédiatement*, employés et soldés, tous les travailleurs sans emploi.

D'où cette conclusion rigoureuse : que l'État est obligé de se faire entrepreneur de tous les grands travaux d'utilité publique.

Mais aussitôt se présente une question d'une gravité extrême, dont la solution toutefois ne peut être un seul moment douteuse.

« La société qui garantit le travail à chacun de ses membres, n'a-t-elle pas le droit de prélever sa part des bénéfices sur les produits du travail général, en vertu de cette garantie qui retombe sur elle ? Cette charge de garantie n'implique-t-elle pas la jouissance d'un droit correspondant ? »

Évidemment, la société (je veux dire l'État), a besoin d'être admise au partage des bénéfices du travail social, pour pouvoir garantir contre la misère, la faim et le défaut d'ouvrage, tous les travailleurs infirmes, invalides et inoccupés. Il n'y a pas de charges sans compensation, pas de devoirs sans droits correspondants.

Ce point admis, je dis maintenant qu'il est absurde que l'État, qui représente la société, que l'État, qui a droit à sa part dans la somme des bénéfices du travail social, *permette aux industriels parasites qui ne garantissent le droit de vivre à personne, de s'approprier les neuf dixièmes de ces bénéfices, et de réduire d'autant cette part de l'État, qui est consacrée à l'application de la loi de charité publique.*

On voit déjà qu'avec ce seul paragraphe additionnel de la reconnaissance du droit au travail, l'État *se trouve forcé de disputer aux banquiers les bénéfices de toute entreprise fructueuse, sous peine de trahir les intérêts de la* SOCIÉTÉ, *et de dépouiller le pauvre pour enrichir le riche.* Si M. de Lamartine faisait entrer demain dans la loi le principe de la charité publique, il ne se trouverait pas un ministre en

France, à le chercher même dans la direction du *Journal des Débats*, qui osât demander pour M. Rothschild la concession de la ligne du Nord, en réservant à l'État les lignes les moins fructueuses.

Et le sentiment de l'équité publique et la logique des défenseurs du peuple ne s'arrêteraient pas là. Non-seulement il n'y aurait pas de ministres assez osés pour venir proposer aux mandataires du pays de dépouiller la nation au profit d'un banquier israélite; mais cette logique impitoyable forcerait les ministres de demander à l'assemblée nationale l'abolition de tous les monopoles des banquiers pour en investir l'État. Et l'assemblée nationale, dans sa sagesse, formulant l'anathème contre toutes les hérésies subversives des économistes anglais, proclamerait le commerce *fonction administrative de premier ordre*, et reléguerait la concurrence dans le domaine de la production, son domaine véritable.

CHAPITRE XX.

Le commerce, fonction administrative. — Légitimité du monopole de l'État.

J'ai démontré précédemment, et personne n'avait besoin de mes démonstrations pour le savoir, que le commerce anarchique est le moyen principal qui sert à accaparer tous les bénéfices du travail et constituer la féodalité financière.

Une fois le commerce reconnu fonction administrative, en sa qualité d'Agence de distribution des produits, la féodalité financière n'existe plus, même de nom.

L'État, en proclamant le commerce fonction administrative, ne fait que suivre l'exemple de la commune organisée. Dans la commune organisée, les directeurs ou le directeur de l'entrepôt des marchandises sont des fonctionnaires auxquels il est accordé, comme au receveur de l'enrégistrement ou au débitant de tabac de nos jours, une remise proportionnelle au chiffre de la recette ou au talent déployé dans la gestion de la chose commune. Le commerce de l'administration est commerce véridique, le prix d'achat est coté auprès de celui de vente ; la différence constitue l'impôt prélevé au profit du trésor de la commune, sur toute consommation, pour couvrir les dépenses publiques. Les chiffres de l'administration sont publiés chaque année ; la masse de la société profite de l'économie des milliards, réalisée par le procédé nouveau, sur l'ancien procédé de concurrence commerciale anarchique.

L'empereur Napoléon avait donc deviné juste, lorsqu'il avait formé le projet de s'emparer du monopole du roulage et des banques dans l'intérêt du peuple. L'empereur était arrivé, *a priori*, à la conséquence du principe proclamé par Turgot en 1776, conséquence que Turgot n'avait pas entrevue.

Ainsi la loi, en déclarant que la société doit le travail à chacun de ses membres, force l'État, représentant de la société, à faire proclamer le commerce FONCTION DE L'ÉTAT.

Nous n'en sommes déjà plus à débattre cette question que nous avons posée un peu plus haut : « Monopole pour monopole, lequel « vaut le mieux du monopole des particuliers, qui ruine tout le monde « et ne profite qu'à ces particuliers, ou de celui de l'État, qui ne ruine « personne et qui profite à tous. » Nous en sommes arrivés à considérer le monopole de l'État comme la reprise par l'État d'un droit imprescriptible.

Nous disons donc que le Commerce, l'Agence de Distribution des produits, est une des branches essentielles de l'administration publique. Le bon sens tout seul devait suffire pour indiquer cette vérité, en l'absence de la déduction logique du principe du droit au travail.

La prospérité nationale, aux développements de laquelle l'administration publique est chargée de veiller, demande en effet que la distribution des produits et des denrées dont chaque consommateur a besoin, arrive à ce consommateur aux meilleures conditions possibles. Le bas prix est l'âme de la consommation; la consommation est le nerf de la production, qui est la richesse sociale.

Et la première condition de toute économie, de toute régularité, c'est, avons-nous dit encore, l'unité de direction et l'unité d'action.

Or, l'administration est seule investie dans la société de la puissance d'unité. Elle seule est en mesure d'établir le prix légitime de la marchandise, au moyen des renseignements de ses nombreux agents et de la concurrence véridique des producteurs. Elle seule a intérêt à ce que ces prix se maintiennent au taux le moins élevé possible, et que les produits soient toujours de qualité supérieure. Elle seule présente une triple garantie pour ses actes de commerce, et dans le contrôle des mandataires de la nation, députés et conseillers généraux, et dans le contrôle de la presse et dans la concurrence des industries particulières, et enfin dans la publication officielle des mercuriales générales. La connaissance qu'elle a des prix de revient et des prix de transport lui donne à tout instant les bases de la fixation du prix de vente.

Le monopole de la vente d'un produit quelconque par l'État est déjà, pour le pays, une garantie assurée que ce produit ne sera pas falsifié. Si les produits du monopole actuel, comme le sel et le tabac, sont vendus au-delà de leur prix légitime, c'est que le monopole actuel n'est admis que comme exception dans notre système financier. Qu'on en fasse la règle générale, et le niveau des prix s'établira immédiatement de la manière la plus équitable. Le monopole de l'État est en

outre une garantie pour le pays, que le bénéfice prélevé sur la vente entrera dans la bourse commune, la bourse de l'État, et non dans celle des particuliers, et qu'il sera par conséquent employé au service de la chose commune, selon que les mandataires du pays en auront décidé.

L'État c'est nous, redisons-le sans cesse. La caisse de l'État, c'est la nôtre. La richesse de l'État est la mesure de notre prospérité, car l'État ne thésaurise pas. Quand il y a de l'excédant dans les recettes du trésor, *il faut que cet excédant soit converti en dépenses d'utilité publique, ou qu'il serve à réduire d'autant la masse de l'impôt.* L'État n'a pas d'intérêt à exploiter le travailleur, ni à réduire ses salaires au-dessous du minimum, comme fait le commerce anarchique ; il est intéressé, au contraire, à ce que le peuple vive heureux et paisible, puisque sa tranquillité est solidaire du bien-être des classes laborieuses. C'est d'ailleurs la nation elle-même, représentée par ses élus, qui fixe chaque année *le droit de commission de l'État* sur tous les marchés qu'il opère. En supposant même que l'État fût doué de cette avidité proverbiale qu'on a eu quelquefois raison de reprocher au fisc, l'État aurait intérêt à favoriser la consommation en réduisant au minimum les frais de distribution, dont l'énormité réagit si douloureusement sur la consommation dans le régime actuel. En effet, augmenter les transactions, c'est-à-dire la consommation sur laquelle l'impôt se prélève, et se récupérer de la réduction du chiffre de cet impôt par la quantité des objets imposés, voilà le dogme de la fiscalité nouvelle. Dès que c'est l'impôt de consommation qui est devenu la principale base du revenu public, le fisc avide, comme vous l'appelez, doit pousser de toutes ses forces à la consommation.

L'État ne peut pas vendre les denrées à faux poids, encore moins les falsifier. La concurrence ne le force pas non plus à empoisonner le peuple et à favoriser le riche aux dépens du peuple; tous les citoyens sont égaux devant ses comptoirs. Il ne fait ni les hausses ni les baisses factices, pour gruger la consommation et la production, parce qu'il serait la première victime de ses propres malversations. Il ne tire pas de ses capitaux un revenu usuraire; il présente des garanties de probité, de capacité et de surveillance pour les agents qu'il emploie, et il y a recours contre lui, toutes les fois que ses agents se rendent coupables de prévarications. L'État enfin assure aux travailleurs de l'industrie, sur le trésor public, des moyens d'existence honorable pour le temps où leurs bras auront perdu leur force, et il ne fait pas un privilège de la pension de retraite pour ceux qui ont servi la nation sur

les champs de bataille. Il honore le travail qui produit et féconde, autant et plus que la guerre qui ravage et détruit.

Il est possible que ces vérités-là fassent hausser les épaules de pitié à messieurs les savants du *journal des Économistes*, et à tous les moralistes austères qui n'ont généralement tant de vertus à dépenser en public, que parce qu'ils en font une plus large économie ailleurs; mais ces vérités-là n'en sont pas moins des vérités fort claires.

Ces messieurs viendront nous citer peut-être, à l'encontre de nos arguments, et pour démontrer l'imminence des dangers du monopole de l'État, cette affaire odieuse du mouillage des vins, où l'on a vu des agents de l'administration se faire complices de la fraude et encourir le blâme des tribunaux. Mais si les agents du fisc se laissent égarer aujourd'hui par la cupidité, jusqu'à participer à des actes blâmables, dans l'intérêt mal entendu du trésor, il est précisément impossible que le méfait ait lieu sous le régime du monopole. Dans cette nouvelle position, au contraire, la cupidité du fisc est pour les consommateurs la plus sûre garantie de la probité de ses agents. Le fisc et ses agents, qui sont rétribués sur le prix total de la vente, sont autorisés, en effet, à ce que la qualité du produit soit aussi bonne que possible, pour que la vente marche bien, puisque ce n'est pas lui qui en fixe les prix. Un receveur de l'enregistrement, qui n'est autre chose qu'un marchand de papier timbré offrant des garanties de probité et d'intelligence, un receveur de l'enregistrement qui reçoit au bout de l'année une prime proportionnelle à la recette qu'il a encaissée pour le compte de l'État, est intéressé à vendre et à percevoir le plus possible, et il ne peut tromper l'acquéreur sur la qualité de sa marchandise. Aussi l'enregistrement, qui rapporte au trésor des centaines de millions, est-il de tous les impôts le mieux administré et celui dont la perception coûte le moins. Les frais de perception de l'enregistrement s'élèvent à peine au vingtième de l'impôt perçu, tandis que ceux de l'impôt des Douanes et des Boissons vont au-delà de 25 pour cent.

En résumé, la distribution et le transport des produits rentrent essentiellement en principe dans les attributions de l'administration; et c'est la production et non le commerce qui est le véritable domaine de la concurrence.

Par conséquent, aussi longtemps que la commune ne sera pas organisée de telle sorte, qu'au bout de chaque année cette commune puisse dire : mes revenus s'élèvent à tant, voici la part qui revient à l'État pour le paiement des services publics....; jusqu'à ce jour bien

éloigné encore, tous les efforts de l'opinion et des chambres doivent tendre à investir successivement l'administration des principales branches de commerce, abandonnées aujourd'hui à l'intérêt privé. Il faut arriver à faire que l'État paie une partie de son budget avec les bénéfices conquis sur le commerce anarchique. Il faut que l'impôt en vienne à se prélever sur la consommation et sur la fortune, conformément à l'art. 2 de la Charte. Si l'État était investi du monopole de la banque et du commerce, les capitalistes ne pourraient plus *faire valoir leurs capitaux dans le secret et dissimuler leur fortune*, et on pourrait les soumettre à l'impôt proportionnel comme le manouvrier des champs.

C'est pour avoir méconnu les droits de l'État, représentant de la nation et son chargé d'affaires, c'est pour avoir prêté l'oreille aux hérésies des économistes anglais, que les nations vouées à l'industrialisme se trouvent en ce moment plongées dans un état de marasme et de dégradation morale et physique qui effraie sérieusement les penseurs. La loi de Dieu est une : il nous donne l'attrait pour nous conduire dans la voie de vérité et de bonheur, et la douleur pour nous détourner de celle du mal. De même, quand il inflige la misère à un peuple, c'est pour le châtier d'une de ses folies. Les peuples se sont retirés de l'autorité tutélaire pour aller à l'anarchie, anarchie politique et anarchie commerciale; ils ont abandonné la royauté pour encenser le veau d'or, et l'homme d'argent a profité de la scission entre la royauté et le peuple qui ouvrait la voie à ses usurpations. Il s'est rendu maître du travailleur qui n'avait plus d'appui, et il l'a écrasé et torturé sans pitié.

Enfin, de l'excès du mal naît le bien. Les hommes d'intelligence, les peuples, le petit commerce lui-même, commencent à demander compte à la féodalité commerciale de ses usurpations. Comme les manufacturiers et les travailleurs se liguent en Angleterre contre les privilèges du capital TERRE, peut-être les travailleurs et les petits commerçants se ligueront-ils chez nous contre les privilèges du capital ARGENT. Toutes ces ligues aboutiront à l'association tôt ou tard et, avant d'arriver à l'association parfaite, passeront par le monopole de l'État, la plus sûre des institutions de garantie générale, en l'absence de l'association parfaite. Les mouvements qui s'opèrent aujourd'hui en faveur des réformes sociales sont donc tous favorables à la bonne cause. Le système de fraudes commerciales et d'empoisonnement public par les liquides et les solides, dont ces derniers temps ont révélé si glorieusement les mystères, a fait des partisans au monopole de l'État. Les journaux *la Dé-*

mocratie pacifique, le *National*, la *Réforme*, la *Revue indépendante*, s'occupent avec ardeur du soin de relever le drapeau de l'État, si tristement abaissé aujourd'hui dans les mains de ceux qui le portent. Le temps n'est pas loin, je l'espère, où les doctrines de monopole gouvernemental se feront jour au sein de l'assemblée nationale, en pleine tribune. Et ce ne sera pas le moins étrange de tous les spectacles étranges auxquels il nous aura été donné d'assister, de voir quelque député de l'extrême gauche venir défendre à la tribune la cause du pouvoir contre les ministres du gouvernement.

Voici donc qui est établi en principe : la distribution des produits, vulgairement appelé le Commerce, rentre dans les attributions de l'administration; et jusqu'à ce que la commune soit parfaitement organisée, le monopole de l'État est la seule institution qui puisse offrir aux travailleurs la garantie de leurs droits, et aux consommateurs la bonne qualité des denrées et la sincérité des prix.

A présent, que nous avons un principe pour pénétrer au cœur de l'anarchie actuelle, les questions vont se simplifier et les impossibilités disparaître. Un principe vrai est une clef qui ouvre toutes les solutions. Les faux savants de l'économisme n'ont jamais trouvé une solution, parce qu'ils n'ont jamais eu un principe. Quant aux ministres, ils ne font rien, parce qu'ils ne savent rien.

CHAPITRE XXI.

Réformes immédiates.

Pour l'homme d'État qui comprendrait la situation et la solidarité d'intérêts qui existe entre le gouvernement et le peuple, la première réforme à introduire dans le système financier actuel serait la réalisation des projets de Napoléon : l'accaparement par l'État du monopole des banques et des transports. Du premier coup, la féodalité financière tomberait frappée au cœur.

Mais il faut que cette banque de l'État soit la véritable banque de France, et non plus la banque de Paris, de Bordeaux ou du Havre.

Monopole de la banque.

La vraie Banque nationale a son siège à Paris ; elle a pour garantie la valeur du territoire national et les dépôts de tous ses actionnaires, et notamment les fonds des dépositaires actuels des caisses d'épargnes, les fonds des ouvriers auxquels elle garantit un minimum d'intérêt et qu'elle associe à tous ses bénéfices, pour souder intimement la fortune de l'État à la fortune des travailleurs.

La Banque de France a des succursales dans tous les chefs-lieux de départements ; les banques des chefs-lieux ont des succursales dans les chefs-lieux d'arrondissement ; celles-ci organisent les banques de canton ; les banques des cantons celles des communes. Le crédit public est constitué et hiérarchisé sur toute la surface du royaume.

Organisation du crédit agricole.

Et ce n'est plus seulement l'industrie patentée et incarcérable qui va jouir exclusivement des priviléges du crédit. D'abord l'incarcérabilité

disparaît; la loi n'accorde plus à un citoyen le droit de disposer de la liberté d'un autre citoyen pour une affaire d'argent. L'État constitue le crédit agricole comme le crédit commercial. L'État crée un grand livre de la dette foncière. Il prête sans intermédiaire au propriétaire du sol et pour la quasi-totalité de la valeur du fonds, au taux le plus modéré; car l'État est plus riche encore que les juifs, et retrouve sur l'impôt de la consommation les sacrifices qu'il fait sur le prix de loyer de ses capitaux. Les intérêts dus par l'emprunteur se cumulent avec l'impôt foncier, pour être perçus sans frais et par douzième, par l'agent des contributions directes. Au moyen du bénéfice de l'inscription sur le grand livre de la dette foncière, le propriétaire commence par rembourser toutes ses précédentes hypothèques, qui s'absorbent dans l'hypothèque unique de l'État. La plus vaste et la plus magnifique des opérations financières de tous les temps, je veux parler de l'amortissement de la dette hypothécaire de la France, d'une dette de 15 milliards, peut être menée à bonne fin par cette voie. Alors la propriété territoriale, grevée de cette hypothèque unique, *qui constituerait une rente perpétuelle au profit de l'État*, acquerrait l'élasticité de la propriété mobilière. L'État et les propriétaires bénéficieraient à cette réforme, d'accroissements de revenu incalculables; l'usure, le notariat, la chicane, la Banque y perdraient des milliards, autant de milliards qui resteraient dans la bourse des contribuables. Le gouvernement qui réaliserait par son monopole de la Banque d'énormes bénéfices qu'il ne réalise pas aujourd'hui, trouvant dans ses caisses un excédant de recettes, serait bien obligé d'en tenir compte à la contribution foncière, en la dégrevant dans la proportion de ses accroissements de recette. Et cette réduction de l'impôt foncier ne serait que juste, car l'impôt frappé sur la propriété est un impôt PRÉVENTIF qui grève le produit avant qu'il soit créé, et cet impôt est moins légitime que celui perçu sur le produit livré à la consommation ou bien sur les transactions commerciales. Toute réforme financière doit avoir pour but de dégager la production, premier élément de la richesse sociale. Tous les impôts d'ailleurs retombent indirectement sur la production, et il est inutile de lui rien demander à l'avance.

Le capital numéraire employé aux transactions commerciales de la France s'élève, à ce qu'on affirme, à plus de trois milliards et demi. L'organisation du crédit public réduirait immédiatement le capital à un milliard au plus (c'est celui de l'Angleterre) et rendrait disponible une masse numéraire de deux à trois milliards.

Monopole des transports.

Le gouvernement s'empare des canaux, des chemins de fer et des messageries. Le producteur et le consommateur sont désormais à l'abri des exigences tyranniques de messieurs les agioteurs de Paris et des banquiers de Genève. Les tarifs des chemins de fer et des canaux sont soumis à de fréquentes révisions; les industries diverses qui ont à réclamer quelque réduction dans ces tarifs, ont leurs représentants dans le parlement pour faire valoir leurs droits. C'est par ce moyen de réduction des prix de transport, et non plus par des primes de protection que le gouvernement veut donner à l'industrie nationale les moyens de lutter avec l'industrie étrangère. L'État favorise cette industrie en lui accordant des capitaux à bas prix, en voiturant ses produits au meilleur marché possible, en faisant instruire dans ses écoles les ingénieurs qui dirigent les opérations industrielles. Sa protection ne dépasse pas ces limites, parce qu'en allant plus loin, elle froisserait l'intérêt général.

Il s'est passé en Saxe, il y a deux ans, un fait qui démontre à quel point il est facile à l'État d'intéresser le peuple au succès de ses entreprises d'utilité publique. Le gouvernement de ce pays a fait appel au peuple pour un emprunt destiné à couvrir les frais de construction d'un chemin de fer de Leipzig à Dresde. Il avait demandé quelques millions de thalers; le peuple lui a apporté deux ou trois fois la somme..... Que le gouvernement français, au lieu de donner 15 millions par an à M. Rothschild pendant quarante ans, pour intérêts d'une somme de 60 millions que celui-ci a la bonté de lui prêter, demande ces 60 millions aux dépositaires des caisses d'épargnes, en leur offrant seulement la garantie d'un intérêt de 4 p. 0/0, et ces dépositaires des caisses d'épargnes vont lui apporter d'un seul coup deux ou trois cents millions. Voilà pourtant un moyen bien économique et bien simple de populariser parmi les masses les actes du gouvernement. Mais le juif est là qui réclame sa proie, et le gouvernement n'osera pas se faire populaire; car l'Évangile a dit que le même esclave ne pouvait servir deux maîtres : la nation et le juif !

Monopole des assurances.

L'Etat s'empare du monopole des assurances. Il m'a toujours paru étrange qu'un ministre des finances ait habité huit jours l'hôtel de la

rue de Rivoli, sans concevoir la pensée de faire restituer à l'Etat le monopole des assurances qui ne peut appartenir qu'à lui, et dont l'exercice, par les mains des compagnies, constitue en quelque sorte une illégalité.

En effet, qu'est-ce l'impôt? L'impôt est une part quelconque de son revenu que le contribuable abandonne à l'État, pour avoir la garantie de la jouissance du reste.

Qu'est-ce que l'impôt d'assurances? Une part quelconque de son revenu que le contribuable abandonne à une compagnie, pour avoir une garantie du reste contre les chances d'incendie, de grêle, d'épizootie, etc., etc.

Mais toutes ces chances de sinistres sont précisément de ces *chances normales* contre lesquelles l'*impôt normal* doit garantir le contribuable. L'État qui garantit le travail aux bras inoccupés, et le minimum de salaire aux infirmes, aux vieillards, doit, à plus forte raison, garantir au travailleur l'intégralité des produits de son travail. L'État qui est l'association de tous les intérêts individuels, est en meilleure position que les compagnies pour indemniser le travailleur des pertes résultant des sinistres; car il répartit le chiffre de ces pertes entre tous les contribuables, et il ne grève que faiblement la charge de chacun, puisque la prime d'assurances décroît à mesure que le chiffre des assurés augmente. Avec l'État, les assurés n'ont pas à payer les bénéfices de courtage d'une nuée d'agents parasites, ni ceux des compagnies qui prélèvent chaque année des millions sur la propriété, sans la garantir aucunement contre les épizooties, la grêle et les inondations. Le système des assurances avec les compagnies est dispendieux et n'a jamais garanti *que des bénéfices aux agents de ces compagnies.* La création d'un impôt d'assurances, obligatoire pour tous les contribuables et perçu par les agents du trésor en même temps que l'impôt foncier, aurait le double résultat de réduire des deux tiers la prime d'assurances, et de garantir l'intégralité du prix de leurs récoltes ou de leur mobilier à tous les assurés. On peut se faire une idée des sommes que les contribuables versent de trop entre les mains des compagnies par un seul exemple. Les compagnies d'*Assurances à prime fixe contre l'incendie*, ont perçu à Paris seulement 56 millions de 1819 à 1841, et le chiffre des sinistres ne s'est pas élevé, dans cet espace de temps, à plus de 8 millions. Il y a donc eu 48 millions de bénéfices pour les directeurs et agents des compagnies, 48 millions soustraits de la fortune du propriétaire pour enrichir quelques heureux spéculateurs. Avec

l'État, les contribuables n'auraient aucun bénéfice à solder, aucune dépense de plaque ni de police, et la prime d'assurances ne représenterait que le chiffre des sinistres, *augmenté des frais d'expertises;* et dans le cas où le chiffre de cet impôt d'assurances dépasserait celui des sinistres, l'État pourrait avec avantage consacrer cet excédant à la construction d'ouvrages d'art, destinés à contenir les débordements des rivières ou bien à pourvoir les communes de pompes à incendie, etc., etc. L'État, responsable des sinistres, aurait encore un intérêt de plus à stimuler l'activité de la police rurale; il ferait visiter les bâtiments par ses architectes, les étables et les écuries par ses vétérinaires.

L'accaparement du monopole des assurances par l'État est une des conséquences les plus rigoureuses de la reconnaissance du droit au travail, *puisque tout travailleur ruiné par un sinistre quelconque, retombe à la charge de l'État.*

Le gouvernement, qui est institué pour protéger le faible et pour assurer à chacun la jouissance des fruits de son travail, est seul apte également à gérer toutes ces institutions de prévoyance qui ont pour objet de garantir l'existence du travailleur contre les chances de l'abandon ou de la misère. Les assurances contre le sort, contre les évictions, les procès, les assurances maritimes, ne peuvent réaliser tout le bien qu'elles sont susceptibles de produire, qu'autant qu'elles sont dirigées par l'administration du pays qui possède seule, à raison de la masse d'individus sur laquelle elle agit, les moyens de diminuer le chiffre des primes de ces diverses assurances, en augmentant celui des bénéfices de la solidarité.

Le gouvernement tremble aujourd'hui devant la puissance des notaires et des avoués qui font les élections. Il n'ose toucher à la brûlante question des offices; mais qu'il se rende une fois maître de la Banque et des assurances, qu'il organise le crédit agricole, et, je le répète, tous les titulaires d'offices dont les offices auront perdu les deux tiers de leur valeur par suite de ces réformes, seront fort empressés de se débarrasser de leurs titres, à un taux raisonnable.

Alors, il sera tout à fait possible de rendre à l'agriculture sa splendeur, à la terre sa fécondité, aux cimes dénudées leurs forêts qui protègent les vallées contre les inondations, aux prairies leurs eaux de sources. Alors il sera permis de porter le dernier coup à l'hypothèque, ce triste héritage de la loi romaine, empêchement à toute espèce de progrès agricole; car le législateur comprendra, que si la loi romaine eut ses raisons pour entourer d'autant de garanties la propriété fon-

cière, lorsque l'agriculture était la seule industrie honorable, ce luxe de garanties était devenu une cause de ruine pour elle dans notre état social. A Rome, toute industrie manuelle était un attribut de l'esclavage; aujourd'hui, au contraire, cette industrie a pris rang à la tête de la société, et c'est l'agriculture qui gémit et se débat prisonnière, au milieu des entraves dans lesquelles la tendresse exagérée de ses tuteurs la tient emmaillottée. Vienne donc au plus vite un Jean-Jacques qui démontre à la Chambre, que la propriété immobilière a besoin, comme l'enfant, qu'on lui laisse les membres libres, pour vivre et se développer.

Mais que de réformes à tenter dès aujourd'hui dans ce vaste domaine de l'agriculture, et en dehors de la reconnaissance du droit au travail. J'admire l'ingratitude de ce gouvernement trembleur qui a su trouver moyen de donner une prime de 4 millions à la morue, une autre de 20 millions à la raffinerie, et qui n'a pas un million de fonds d'encouragement à donner à l'agriculture, la mère nourricière du pays, l'*industrie qui retient dans le camp du travail vingt millions de prolétaires malheureux, et les empêche de passer dans celui de l'émeute;* l'agriculture qu'il faut reconstituer du sommet à la base, de l'enseignement des travailleurs à l'institution du crédit agricole. Ah! si les sept millions de travailleurs qui vivent de la culture de la vigne, pouvaient se réunir quelque part, sur une place publique, pour faire entendre leurs protestations menaçantes contre les droits d'octroi des villes et contre les droits d'entrée des marchandises étrangères, on aurait bien égard à leurs réclamations, comme on a égard à celles des propriétaires éleveurs de bétail ou des manufacturiers; mais ces sept millions de vignerons sont épars et isolés sur tous les points du territoire, et il n'y a pas de fermentation possible sans entassement de matériaux. Le pouvoir qui sait cela demeure sans pitié pour les souffrances des vignerons et de l'agriculture.

L'agriculture, l'industrie nationale, l'industrie productive par excellence, n'avoir pas un ministère à elle, être traitée comme une dépendance du commerce, l'agence de distribution des produits! L'agriculture, la plus noble et la plus utile de toutes les professions, n'avoir pas une école à elle, une école payée par l'État, quand l'État distribue gratis à tous les nationaux et à tous les étrangers le bienfait des études supérieures, dans des cours publics professés par les plus brillantes notabilités scientifiques et littéraires de l'Europe! Quand l'État entretient, à grands frais, des écoles militaires où l'on apprend à tuer des

hommes et à bombarder des villes; d'autres où la jeunesse est enfermée douze ans à pâlir sur l'étude des langues mortes, et des écoles de droit destinées à multiplier indéfiniment la race des légistes!

Oui, j'avais raison de le dire, le champ des améliorations est vaste en agriculture; et pour le ministre réformateur qui voudrait faire là quelque chose, il n'y aurait que l'embarras du choix. Il serait rationnel pourtant de commencer par le commencement, c'est-à-dire par l'enseignement de la profession agricole.

Enseignement agricole.

Le gouvernement actuel, issu d'une révolution populaire, voulant témoigner de la sympathie pour le peuple, l'a doté d'une loi qui accorde à tous les enfants sans exception le bénéfice de l'instruction primaire. Le principe de la loi de juin 1833 est éminemment juste et démocratique. L'État ne doit pas seulement le travail à chaque membre de la société, il lui doit encore l'éducation première. La loi sur l'instruction primaire est inattaquable en principe, mais elle n'est pas suffisante. Il y avait un moyen de rendre utile ce principe, en élargissant l'acception du mot d'instruction primaire, et en l'étendant à l'instruction professionnelle, surtout à l'instruction agricole. Sans doute, va-t-on me répondre; mais l'éducation professionnelle exige un certain nombre de professeurs, la création d'ateliers dispendieux, la fourniture d'outils, etc.; et le trésor de l'État qui est assez riche pour faire cadeau à M. Rothschild, de l'intérêt d'une somme de 100 millions pendant 40 ans, et pour payer en outre à ce même Rothschild, un intérêt de 25 p. 0/0 pour l'argent qu'il lui emprunte; le trésor de l'État n'est pas assez riche pour doter la classe pauvre d'ateliers d'instruction professionnelle!

Il faut pourtant bien que ce soit l'État ou les départements qui se chargent de réformer le travail et d'instruire le travailleur agricole, si l'on veut arriver à introduire de sérieuses améliorations dans le régime de l'agriculture nationale; car toute réforme un peu importante est à peu près impossible dans les conditions où se trouve placée, en France, la masse des travailleurs du sol.

Ne perdons pas de vue, en effet, cette vérité trop méconnue, que le travailleur agricole, pour souffrir sa misère avec plus de résignation que l'industriel des cités, n'en est pas moins condamné à d'atroces privations. Les banquiers qui ne redoutent pour leurs comptoirs que la

misère des villes, font écrire par leurs journaux (le *Globe* du 23 novembre 1843), que les travailleurs des champs sont heureux, *bien qu'ils n'aient qu'une paire de sabots pour l'hiver, et qu'ils marchent pieds nus l'été* (textuel). Les journaux des ministres fainéants, qui ne veulent rien faire pour alléger cette misère, ont sans doute intérêt à la nier, mais elle n'en existe pas moins; elle est aussi comme le soleil: elle force à la voir tous ceux qui ont des yeux.

La condition du cultivateur français est celle du cultivateur dans tous les pays où le capital règne sans contrôle et où le morcellement a pénétré. La misère est en raison directe du progrès du morcellement. Elle est plus épouvantable en Irlande qu'en France, parce qu'en Irlande la concurrence des travailleurs se dispute chaque lambeau du sol aux enchères de la faim, et que la population y est encore plus condensée qu'en France. La dernière publication du cadastre nous apprend que la superficie du territoire français qui est de 52 millions d'hectares, est divisée en 11 millions de parcelles, dont 5 millions sont cotées au-dessous de 5 francs. Ce morcellement effréné est exclusif de toute amélioration agricole, car il force l'agriculture à *rétrograder* de la charrue à la bêche. Il supprime l'élève du bétail et s'oppose à la multiplication des engrais. Il supprime également le travail de la bête de somme pour le faire retomber sur l'homme. J'ai vu un jour, dans la plaine de Clamart, en compagnie d'un grave fonctionnaire, une pauvre fille de 15 ans, attelée par le cou à une herse et labourant son champ. L'honorable fonctionnaire, de qui les filles n'ont jamais été attelées à la herse, trouva fort déplacées et fort révolutionnaires les paroles d'indignation que la vue de ce spectacle m'arracha. C'était un discours bien révolutionnaire, en effet; je disais que les jeunes filles n'avaient pas été destinées par Dieu à suppléer les bêtes de somme, et que leur cou délicat n'était pas fait pour porter le carcan.

En France, les trois quarts des cultivateurs du sol ne peuvent faire usage habituel de vin, de pain de froment, ni de viande de boucherie. La nourriture du peuple des campagnes se compose, suivant les zones, de pain noir, de galette de sarrasin ou de maïs, de châtaignes et de fromage blanc. Voici la situation agricole; on voit qu'il y a de la marge pour les améliorations.

On a bien créé, en faveur de l'agriculture, quelques écoles agricoles, quelques fermes modèles depuis une vingtaine d'années; mais ces écoles ne s'ouvrent qu'à la richesse, et c'est pour le peuple qui vit du travail de la terre, que je veux des écoles où l'on apprenne à cultiver la terre.

C'est-à-dire que, dans l'état actuel des choses, le cultivateur ignorant et pauvre est incapable de se sauver par lui seul, et qu'il faut que la providence de l'État lui donne la main pour le tirer de sa misère.

Or, le gouvernement est, dès aujourd'hui, en mesure d'effectuer deux améliorations importantes dans le domaine de l'agriculture, sans craindre d'offenser les notaires ni les avoués, ses puissants seigneurs et maîtres. Il peut fonder l'instruction professionnelle agricole. Il peut présenter aussi une loi qui garantisse les droits du fermier ou travailleur, contre l'exagération des prétentions du propriétaire ou capitaliste. Cette dernière loi est même essentielle. Il faut, si l'on veut préserver la propriété française du sort de la propriété anglaise et irlandaise, faire dire à cette loi, *que le fermier aura le droit de renouveler indéfiniment son bail,* en payant au propriétaire une *certaine partie de la plus-value donnée au sol par son travail.* Il faut que la loi soude si fortement ensemble les deux intérêts du propriétaire du sol et de celui qui l'exploite, qu'il soit impossible au propriétaire de profiter tout seul des améliorations de sa chose, quand ces améliorations ne proviennent pas de son fait.

Il y a quelques années, quand la fondation de la colonie de Mettray fit pousser aux philanthropes de si bruyantes clameurs d'admiration, je fus un de ceux que surprit le plus cet étrange engouement du public et du gouvernement pour la nouvelle institution. La colonie de Mettray avait pour but, comme on sait, de placer les jeunes condamnés, à l'expiration de leur peine, sous le patronage de gens puissants qui se chargeraient de leur procurer un métier et un sort. Il était évident qu'aussi longtemps que ce patronage n'existerait que vis-à-vis des jeunes condamnés, ce patronage ne ferait que constituer une prime d'encouragement au vice et à l'immoralité. Et, révolté de cette singulière préférence accordée à la mauvaise conduite, j'essayai de protester contre le triomphe de la philanthropie, en travaillant à la fondation d'un établissement analogue, mais établi seulement en faveur des enfants honnêtes, en faveur des enfants trouvés, les plus malheureux de tous. Le magnifique domaine de Cîteaux, débris de l'ancienne abbaye de Saint-Bernard, de ces bénédictins qui réhabilitèrent les premiers le travail, m'avait paru réunir les conditions les plus propres à l'établissement d'une ferme modèle pour des enfants trouvés. Mon projet, appuyé par les propriétaires de l'établissement, avait déjà rencontré d'importantes adhésions dans Paris et dans la presse, et parmi quelques administrateurs voisins, lorsqu'un acquéreur se présenta pour

acheter le domaine; alors il me fallut renoncer à l'entreprise. J'adressai communication de mon projet au ministre de l'agriculture de cette époque, peut-être bien à M. Gouin, un banquier tourangeau, peut-être bien à M. Cunin-Gridaine, un fabricant de casimir de Sedan, à quelqu'un qui ne le lut pas, en définitive, car j'attends encore une réponse à ma communication.

L'établissement de Petit-Bourg, fondé par une société puissante en faveur des enfants *non condamnés*, réalisera, j'aime à l'espérer, plus d'améliorations que je n'en avais espéré de l'établissement d'une ferme modèle pour les enfants trouvés. Je persiste cependant à penser que la réalisation de mon projet qui répondait à diverses questions d'une extrême importance : enseignement agricole, enfants trouvés, colonisation africaine, etc., eût satisfait également aux vœux de l'administrateur et à ceux du philanthrope.

Voici en quelques mots la donnée de ce projet, que je développerai prochainement dans un livre spécial.

La dépense annuelle des enfants trouvés s'élève pour la France à une douzaine de millions. Cette charge retombe sur les départements. Elle devrait retomber sur l'État, parce que la plaie des enfants trouvés est une plaie sociale, et que c'est à la société de balayer ses écumes. Sur les enfants trouvés et abandonnés à la charité publique, les deux tiers, d'après la statistique officielle, meurent avant l'âge de douze ans, époque où ils cessent de recevoir les secours de l'aumône départementale, à moins d'infirmités ou d'idiotisme. On peut calculer que sur le tiers restant, caste dégradée, souffreteuse et flétrie par la pitié de ceux qui l'accueillent, une bonne part vient augmenter le nombre des repris de justice et grossir le budget de la justice criminelle; c'est-à-dire que cette dépense annuelle de 12 millions, qui ne paraît pas devoir de sitôt se réduire, est une dépense à peu près sans compensation. Or il me semblait qu'il y avait moyen de l'utiliser.

Pour cela, je demandais que les enfants trouvés fussent transférés, à l'âge de sept ans, de l'hospice dans une ferme modèle ; qu'ils fussent instruits en cette école, dans la profession de l'agriculture et dans toutes les professions qui relèvent de l'industrie agricole; qu'ils fussent soumis dans cet établissement au régime militaire ; qu'on en fît une pépinière de travailleurs aussi habiles à manier le mousquet que la pioche; une pépinière de soldats pionniers en un mot. Ces enfants n'avaient point de patrie, je leur en créais une en Algérie. Dans des fermes modèles analogues devaient être élevées les jeunes filles destinées à leur

servir de compagnes dans leur établissement colonial. Cette race de colons éprouvés par les exercices de la gymnastique et par l'habitude du travail au soleil, aurait résisté plus facilement que nos autres soldats aux ardeurs du climat de l'Algérie, aurait défendu avec plus de courage et défriché avec plus d'intelligence les terres qu'on lui aurait données en toute propriété. L'État aurait trouvé à s'indemniser de tous ses sacrifices en retenant à ses élèves une partie du prix des salaires qu'ils auraient gagnés dans la ferme modèle jusqu'à l'âge de dix-huit à vingt ans; il leur aurait constitué avec le reste un pécule qui serait devenu la source de leur prospérité individuelle en Afrique. Rien de plus simple que l'organisation de la commune sociétaire avec de tels éléments; rien de plus facile surtout que d'organiser avec ces noyaux de soldats pionniers la résistance aux Arabes, hordes de maraudeurs qui n'ont pas su encore nous enlever un blochaus, depuis quinze ans qu'ils bataillent contre nous. Dans le cas où la philanthropie se serait révoltée contre la prétendue barbarie de l'État, qui n'aurait soustrait ces enfants trouvés au joug de la misère que pour les soumettre à celui de la servitude militaire; dans le cas où la philanthropie serait parvenue à empêcher l'État d'adopter ce système fort rationnel et fort philanthropique suivant moi, je disais que la ferme modèle aurait toujours l'avantage de créer d'habiles ouvriers, d'habiles valets de charrue, parfaitement aptes à gagner leur vie dans la profession de l'agriculture, et à propager dans tout le pays les procédés perfectionnés de la science. Dans cette hypothèse encore, l'institution servait admirablement les intérêts de l'industrie agricole, et le gouvernement s'indemnisait de ses sacrifices sur le travail même des élèves qu'il avait formés.

Je n'ai encore trouvé qu'un inconvénient à ce système : c'est que la perspective du sort heureux réservé à l'enfant abandonné n'engageât une multitude de pauvres mères à confier leurs enfants à la charité publique. Mais le grand mal, si la charge des enfants trouvés cessait d'être une charge et devenait un bénéfice pour la société! Le grand mal surtout pour la cause du pouvoir et pour celle du peuple, quand il serait prouvé que la protection de l'État est la providence du pauvre!

Je sais que, par les soins de l'un de nos administrateurs les plus éclairés, M. Delmas, préfet de Saône-et-Loire, un établissement dans le genre de celui que je voulais fonder à Cîteaux, a été créé dans la commune de Mont-Bellet près Mâcon. Bien qu'il soit difficile de porter un jugement définitif sur un système quelconque d'après une expérience opérée en petit, les résultats de la tentative de M. Delmas

semblent déjà cependant avoir résolu la question d'applicabilité (1), d'utilité, d'économie et de moralité, c'est déjà quelque chose. Au surplus, je livre l'idée aux juges compétents; que ceux qui la condamneront en apportent une meilleure, personne ne sera plus enchanté que moi de ma condamnation.

Création d'un ministère spécial de l'agriculture.—Création d'un haut enseignement agricole et d'un enseignement agricole primaire; fondation du crédit agricole : voilà les trois premières réformes immédiates à apporter dans le régime de l'agriculture. Je ne vois hors de là que des tentatives d'améliorations sans portée.

La question des enfants trouvés, dans laquelle je fais jouer si généreusement à l'État un rôle de providence sociale, réclame une solution urgente.

Après le champ des réformes agricoles de l'intérieur, s'ouvre le champ des réformes de l'extérieur; après la métropole, ou en même temps que la métropole, la colonie. L'expansion colonisatrice offre à tous les gouvernements de l'Europe une solution aux questions inquiétantes qui les pressent : exubérance de la population, extension du paupérisme, engorgement des cités manufacturières, réduction des salaires au-dessous du minimum. La France dépense chaque année 100 millions en Afrique, où ses armées occupent un territoire vide de sept à huit mille lieues carrées. La France n'a encore rien fait pour utiliser sa conquête, au point de vue de la solution des questions que je viens d'énumérer ; car il ne faut pas tenir compte des tâtonnements et des essais tentés par les divers administrateurs de l'Algérie, pour obtenir par sa colonisation une minime compensation de nos énormes sacrifices en hommes et en argent. L'idée est absente du cerveau des administrateurs de la colonie, comme de celui des directeurs de la métropole. Il y a là cependant un sol fertile à rendre à la culture, un débouché immense à ouvrir à l'activité de nos populations trop pressées sur le sol

(1) Le dernier compte rendu publié sur la situation de l'établissement du Mont-Bellet, compte rendu fort encourageant pour le fondateur, signale un fait fort remarquable. L'établissement a été fondé dans l'intérêt spécial des enfants trouvés, mais l'administration n'avait pas cru devoir en fermer les portes aux fils de familles pauvres qui avaient sollicité les bénéfices de l'éducation gratuite. Or, l'administration a eu à se repentir de sa facilité à l'égard de tous ces intrus. Elle a résolu, en conséquence, de réserver à l'avenir les bénéfices de sa charité aux seuls enfants trouvés,

natal; il y a en Afrique la barbarie à exproprier au profit de la civilisation. Mais l'intelligence de nos hommes d'État n'a pas encore été jusqu'à leur faire apercevoir que c'est la colonisation seule qui peut nous assurer à toujours la propriété inaliénable de l'Algérie, tandis que les triomphes de nos armes ne peuvent nous en donner que la possession précaire. On parle d'un système complet que le gouverneur général actuel, M. le maréchal Bugeaud, serait dans l'intention de proposer aux Chambres, pour faire décider le principe de la colonisation en grande échelle. Si, comme je le crains, ce projet ne débute pas par faire déclarer l'Algérie dépendance du sol français, comme la Corse ; si ce projet ne délivre pas l'administration civile du joug intolérable et inintelligent du despotisme militaire, je ne crains pas de le déclarer à l'avance inefficace. La création d'un pouvoir civil indépendant de l'autorité militaire est, à mes yeux, la première garantie de protection à donner aux colons sérieux : hors de cette voie, point de salut.

Mais, déclarez d'abord l'Algérie terre française, ainsi que l'a demandé M. le capitaine Leblanc de Prébois, un des écrivains qui ont le mieux compris la question algérienne ; placez-la sous le régime d'une administration toute française ; donnez-lui ses préfets, ses juges, ses députés, comme à la Corse ; suppléez au déploiement de l'appareil militaire, moins indispensable qu'on ne pense, par l'établissement de chemins de fer qui forcent la barbarie à rétrograder vers le désert ; offrez aux habitants de toutes les contrées de l'Europe la garantie d'une législation libérale et protectrice de la liberté, et les colons sérieux afflueront vers cette nouvelle France de tous les coins du continent européen. Mais plus d'autocratie militaire ; on ne renonce pas aux libertés dont on jouissait dans le pays natal, pour aller chercher l'arbitraire dans les pays lointains. Ce qui a fait la prospérité merveilleuse et rapide des États de l'Union américaine, c'est que la loi des États de l'Union assurait aux travailleurs plus de garanties et de libertés qu'aucune autre contrée du globe. Si nous voulons que les Français quittent la France, les Espagnols l'Espagne, et les Allemands l'Allemagne, pour venir peupler l'Algérie, faisons comme a fait l'Amérique, le meilleur des modèles à suivre en fait de colonisation, offrons à tous les émigrants une patrie nouvelle, où l'heureuse condition du travailleur ne lui laisse aucun regret au cœur pour l'ancienne patrie.

J'ignore si le gouvernement donnera suite et exécution aux vastes projets de colonisation de la Guyane, proposés par M. Jules Lechevalier, qui pousse, depuis plusieurs années, avec une activité opiniâtre

à cette immense entreprise. Je le désirerais vivement; car il y a tout à attendre de la réalisation des projets d'un esprit aussi intelligent et aussi progressif que M. Lechevalier.

La colonisation! la colonisation! l'Afrique, la Guyane, Madagascar, ne cesserons-nous de répéter aux vrais hommes d'État de ce temps!

La question de la colonisation me ramène aux conséquences de la reconnaissance du droit au travail, et me fait déboucher sur une autre question capitale dont la solution, réservée à ce siècle, doit être une de ses plus glorieuses révolutions : je veux parler de la transformation des armées destructives en armées industrielles. Il y a eu cinq ans au 7 avril qu'un illustre général, conduit par moi au banquet anniversaire de la naissance de Fourier, a porté le toast à *l'abolition de la guerre*, et demandé, aux applaudissements enthousiastes de cinq cents convives, *la transformation des armées destructives en armées productives.* Ce général, devenu maréchal de France depuis le 7 avril 1840, a peut-être changé d'opinion, en changeant de position. Ces palinodies sont communes; mais nous n'en devons pas moins accepter avec joie cette condamnation solennelle de l'esprit de guerre, prononcée par la bouche d'un de ses derniers coryphées.

CHAPITRE XXII.

Abolition de la guerre. — Transformation des armées destructives en armées industrielles. — Le travail glorifié.

Les guerres d'agrandissement sont finies. L'Europe vire à la paix. Deux peuples seuls font exception à la règle générale. L'un, le peuple anglais, ou plutôt le gouvernement des lords animé de l'ardeur dévorante du mercantilisme, cherche vainement à rejeter en dehors le principe d'activité fiévreuse qui le brûle au-dedans. Tous les jours la scission se creuse plus profondément entre la nation opprimée et ses chefs, et le moment approche où le volcan, se consumant de lui-même, cessera de projeter sur le globe l'incendie et la dévastation. L'autre, le peuple russe, barbare encore, tend à sortir de ses neiges, pour se fonder une nouvelle capitale sur les rives du Bosphore, éternelle convoitise des barbares qui cherchent l'or et le soleil. Mais l'alliance pacifique des états civilisés de l'Europe, bien qu'elle n'existe encore qu'en germe, bien qu'elle n'ait pas osé encore formuler son système, est là qui comprime les tendances belliqueuses de la Russie et de l'Angleterre, par sa seule puissance d'inertie. Le jour où elle aura posé, au nom de la civilisation et de la paix, une barrière infranchissable aux envahissements des ambitions remuantes, en proclamant la neutralité de Constantinople, celle du Bosphore et des isthmes de Panama et de Suez, c'en sera fait à tout jamais des collisions armées de nation à nation : les différends des États se videront par arbitrages pacifiques ; et les gouvernements, délivrés de la terreur des invasions anciennes, s'empresseront de secouer le fardeau des armées permanentes. A la France est réservé le rôle glorieux de l'initiative dans ce mouvement régénérateur de la politique. Qu'elle parle aux grandes puissances et aux États intermédiaires ce langage de paix et de raison, et tous les peuples se rallieront sous sa bannière, à la politique nouvelle, à la politique chrétienne.

Quand la France, autrefois si puissante par les armes, et qui tient encore aujourd'hui, grâces à Dieu, le sceptre de l'idée; quand la France aura renvoyé la guerre barbare aux temps de barbarie, aucune nation n'osera tenter la réhabilitation de la guerre.

Cet avenir est proche. Si les révolutions de France, de Belgique, de Pologne et d'Espagne n'ont pu rallumer la conflagration générale en Europe depuis 1830, c'est que la guerre n'est plus possible, c'est que le sentiment des rivalités nationales s'est éteint au cœur des populations. Leipzig et Waterloo ont calmé bien des haines. Quand un autocrate moscovite, jaloux de la gloire de Cromwell, peut arracher impunément à la triste Pologne ses croyances religieuses, après lui avoir pris sa nationalité; quand ces crimes odieux de lèse-humanité s'accomplissent au soleil sans qu'aucun des états catholiques d'Europe, pas même le Pape, n'ose protester au nom du Christ, c'est que le dégoût de la guerre est devenu si fort chez les peuples, qu'il a étouffé en eux jusqu'aux sentiments de la justice, de la religion et de l'humanité.

Or, à mesure que les chances de la guerre avec l'étranger s'éloignent, le métier des armes perd nécessairement de son prestige; en France, l'esprit militaire s'affaiblit; l'officier de mérite s'attriste de la perspective d'une vie inoccupée, ou occupée d'éternelles parades; et l'encombrement des autres fonctions publiques le retient seul dans cette carrière désolée où il n'a d'autres chances d'avancement que l'âge ou les émeutes. Aussi n'avons-nous guère de soldats que ceux que le sort a atteints et qui n'ont pas été assez riches pour se dispenser du service.

Enfin il ne manquait plus que le ridicule et l'odieux pour achever chez nous l'esprit de guerre. Je crois que le coup de grâce lui a été porté dans ces dernières années, par les tristes bulletins de nos campagnes d'Afrique, un pays où nous entretenons depuis quatre ans une armée de 80,000 hommes, la première armée du monde peut être, pour tenir tête à quelques centaines de bandits arabes, et où nous remportons chaque trimestre une foule de victoires décisives, dont les trophées s'estiment par têtes de chameaux. On sait que M. le maréchal duc d'Isly, le héros du jour, a été obligé d'inventer une population de HUIT MILLIONS d'habitants en Algérie, pour pouvoir donner des propriétaires à ces innombrables millions de chameaux capturés par ses armes invincibles. Huit cents habitants par lieue carrée et autant de chameaux dans un pays, où selon le rapport de M. le duc d'Aumale, on fait vingt-cinq lieues sans rencontrer un arbre, ni une goutte d'eau!!

Entretemps, l'esprit de paix et de conquête scientifique a gagné chez

nous tout le terrain que l'esprit batailleur a perdu. La politique fanfaronne du 1er mars, la politique *printanière*, n'a trouvé de sympathie que chez les Achilles de la Presse. Le siècle est aux progrès de l'industrie et aux merveilles de la mécanique. Le génie calculateur des gouvernements représentatifs et le mouvement désordonné de la spéculation industrielle elle-même, ont aidé à grossir ce chiffre énorme de 392 millions, que nous coûte chaque année l'entretien d'une armée improductive. Une rente de 400 millions, s'est-on dit, représente un capital de HUIT à DIX MILLIARDS ! Or, qu'est-ce qu'on ne ferait pas avec HUIT MILLIARDS? L'érection des bastilles de Paris, dressées contre l'opinion du dedans et non contre l'ennemi du dehors, n'est pas faite pour rendre à l'armée la popularité qu'elle n'a plus. Bientôt le pays demandera par la voix de ses représentants, que l'armée soit tenue de donner son travail à l'État, en indemnité des centaines de millions qu'elle absorbe. L'armée nous a coûté près de cinq milliards depuis 1830. Abd-el-Kader tout seul nous impose un tribut annuel de 100 millions et de 10,000 soldats. Ah! si celui-là savait rédiger les bulletins de victoire (1) comme nous!

L'emploi de l'armée aux grands travaux d'utilité publique est déjà même un système accrédité en France. Le ministre qui a imprimé l'impulsion la plus vigoureuse aux grands travaux d'utilité publique par sa loi des 93 millions, M. Thiers, qui s'est montré véritablement homme d'état cette fois-là, M. Thiers a fait confectionner par les troupes les grandes routes de la Vendée; il a même eu le bon esprit d'appeler ces routes des *routes stratégiques*, pour entretenir le soldat dans cette illusion salutaire, qu'on ne le détournait pas de sa noble destination guerrière, en lui faisant quitter le mousquet pour la pioche. Si le premier essai n'a pas justifié complètement les espérances du ministre, sous le rapport de l'économie des deniers publics, du moins les a-t-elle pleinement confirmées sous le rapport de la perfection du travail. Enfin le principe du concours de l'armée a triomphé moralement; l'expérience a eu lieu. Si les soldats ont été payés trop cher la première fois, on sera moins généreux la seconde, et tout sera dit pour la question d'argent. Mais le véritable nœud de la difficulté n'est pas là.

La véritable objection à présenter en l'état actuel, contre le système de l'emploi de l'armée aux grands travaux d'utilité publique, *c'est le défaut d'organisation spéciale de l'armée dans un but d'utilité pu-*

---

(1) En style de soldats, *torrents de blagues.*

blique. L'armée actuelle, établie sous l'ancien principe de guerre, a été organisée pour la destruction ; et l'on ne peut pas consciencieusement demander à des officiers, qui n'ont pas été instruits à diriger des travailleurs, qu'ils accueillent favorablement un changement de régime dont le premier effet sera de diminuer leur importance et d'accroître leur inutilité. Le mauvais vouloir de l'officier a dû être pour beaucoup jusqu'ici dans les résistances apportées à l'emploi du soldat comme travailleur ; et ces résistances, nous le répétons, sont toutes naturelles. La transformation de l'armée destructive en armée productive, exige une organisation nouvelle où la science de l'ingénieur tienne plus de place que la seule bravoure et le seul dévouement. La bêche et le niveau ont plus à faire désormais par le service des peuples, que la baïonnette et l'épée. L'exploitation des carrières et les réjouissances publiques absorberont à l'avenir plus de salpêtre que le canon.

L'organisation de l'armée industrielle est encore une des premières conséquences de la reconnaissance du droit au travail. On ne peut pas proclamer un principe d'éternelle justice, sans qu'aussitôt tous les biens n'en découlent, sans que les réformes bienfaitrices ne s'en échappent de toutes parts, comme les rayons de chaleur d'un foyer lumineux.

Dès que l'État est forcé de fournir du travail à chacun des membres de la société, et d'ouvrir d'immenses ateliers pour donner place à tous ses travailleurs, un des premiers besoins de l'État est d'organiser ces ateliers et d'établir l'ordre et la hiérarchie dans cette nouvelle branche de l'administration publique. Le gouvernement actuel possède le monopole de diverses industries, le service de la poste aux lettres, les poudres, les tabacs. Tous ces services sont parfaitement organisés. Les employés des postes, des tabacs et des poudres sont mieux rétribués et plus équitablement rétribués, quant à leur mérite individuel, que tous les autres travailleurs de l'industrie *libre*, et l'État leur assure, ce que ne fait pas l'industrie libre, une retraite honorable pour l'âge de la vieillesse et des infirmités. Le gouvernement possède de même dans les corps du génie, de l'artillerie, de la marine et des ponts et chaussées, une armée de travailleurs modèles, armée savamment hiérarchisée, organisée, où les grades ne se donnent qu'à la capacité prouvée, où les services rendus à l'État sont aussi récompensés, au-delà du temps du service, par une pension proportionnée au grade. L'artillerie et le génie, les armes *savantes*, comme on les appelle, ne jouissent d'une considération supérieure à celles des autres armes, que

parce que ces corps *sont armés pour le travail*, aussi bien que pour la destruction. La partie des ponts et chaussées *qui ne laisse aucune place à la destruction*, est plus recherchée encore et *plus honorée* que l'artillerie et le génie. Il faut toujours que l'opinion s'incline pour rendre hommage au travail. Les farouches soldats d'Attila, qui se croyaient envoyés par Dieu pour punir les crimes de la terre, et qui ne voulaient pas que l'herbe repoussât sur la place où leurs chevaux avaient passé, les Huns respectaient l'ouvrier. J'ai besoin de dire en passant, à propos des armes savantes et pour justifier la théorie de l'exécution des chemins de fer par l'État, que le travail des fortifications de Paris, entrepris par l'État et dirigés par le corps des ingénieurs militaires, est certainement une des merveilles monumentales de l'époque. Célérité, économie, solidité, élégance, ce travail réunit toutes les conditions de l'exécution parfaite : il ne lui manque que celle de l'utilité publique, et c'est là un défaut dont les travailleurs n'ont pas à répondre. La perfection, l'économie et la rapidité avec lesquelles ont été exécutées les fortifications de Paris, sont la réfutation victorieuse de tous les arguments des défenseurs de l'industrie privée, qui ne veulent pas que l'État puisse faire aussi bien, aussi vite et à auss bon marché que les particuliers. L'État fait mieux que qui que ce soit, lorsqu'il veut bien faire, parce qu'il a à sa disposition les agents les plus capables, quoique les moins rétribués ; et il fera le chemin du Nord avec la même supériorité que les bastilles de Paris, si le patriotisme des députés le condamne à s'en charger, et le pays verra que nous n'avons pas besoin pour construire nos voies de communication nouvelles, de l'aide de l'Anglais (1).

Je disais donc que la reconnaissance du droit au travail amenait, pour première conséquence, l'organisation du travail ;—que le gouvernement investi de la mission de fournir le travail à tous les bras inoccupés, était forcé d'organiser ses nouveaux travailleurs, comme il organise aujourd'hui les travailleurs du Génie ou des Ponts et Chaussées, à la

(1) Voici un argument trop victorieux en faveur de l'exécution des grands travaux publics par l'État. Le chemin de fer de Paris à Rouen, exécuté par une compagnie anglo-française, a été construit avec une telle économie et une telle négligence, que les premiers ingénieurs chargés par le gouvernement de recevoir les travaux, ne les ont pas acceptés. On dit que le ministre a été obligé, pour faire accepter ces travaux, de nommer d'autres experts. Quoi qu'il en soit, il est certaines parties de cette voie de fer, notamment le tunnel de Robloise, dont l'état menace sérieusement

ıeur de la discipline près. Voilà les premiers éléments de notre armée łustrielle trouvés, une armée où les grades sont donnés à la science, ıa capacité prouvée par l'expérience, où toutes les facultés du corps , de l'intelligence peuvent se manifester librement dans les divers egrés de la hiérarchie, où le travail sera attrayant, parce qu'il sera rétribué proportionnellement à son mérite, et parce que le soldat de l'industrie aura son avenir assuré. J'ajoute maintenant qu'après le droit au travail reconnu, cette armée industrielle productive sera la seule que la nation voudra supporter.

Car la reconnaissance du droit au travail tue la misère et la mendicité, fait la part belle à tous les travailleurs, arme tous les citoyens contre le scissionnaire, désormais sans excuse, et détruit radicalement dans leur germe l'émeute et les révolutions. Alors, puisque nos villes industrielles ont cessé d'être des *fabriques de meurt-de-faim*, puisque l'antagonisme a cessé entre les ouvriers et les maîtres devenus associés, il n'est plus nécessaire d'entretenir des garnisons de 12,000 hommes (comme à Lyon) ou de 40,000 hommes (comme à Paris) ; et si les garnisons ne sont plus nécessaires là, elles le sont encore moins ailleurs.....

Il y a longtemps, en effet, que les peuples voisins ne nous redoutent plus et qu'ils ont désarmé. Les éventualités de la guerre avec l'étranger ont disparu. Les barrières des douanes sont tombées. Les principes de la véritable liberté, fondée sur le bien-être des populations, circulent d'un bout de l'Europe à l'autre avec la rapidité de la vapeur, et pénètrent jusqu'au fond des steppes de la Russie. La science toute seule, en inventant des engins de destruction formidables, a rendu les guerres impossibles. Les prisons sont transformées partout en ateliers de travail. Les travailleurs armés du capital de l'État, la bourse universelle, saluent joyeusement la découverte des procédés mécaniques qui affranchissent l'humanité des travaux les plus pénibles, et allègent les efforts des bras, en rendant la production plus facile. La prostitu-

---

la sécurité publique. On dit encore que la nouvelle voie de Rouen au Havre, n'est pas construite avec plus de solidité que celle de Rouen. Cela doit être si cela n'est pas. Les concessionnaires qui sont spéculateurs, ont à s'occuper du placement de leurs actions et non de la sécurité des voyageurs. Entrer en jouissance le plus promptement possible, voilà leur but, leur but unique, et ils savent parfaitement qu'avant dix ans, l'opinion publique aura forcé l'État de reprendre la propriété et l'administration de tous les chemins de fer.

tion, résultat de l'écrasement du sexe faible par le sexe fort, disparaît avec les conséquences des autres tyrannies. Alors l'État n'a plus besoin de ses armées improductives. Les casernes et les citadelles sont de trop; les casernes et les citadelles subissent la même transformation que les geôles et les bagnes.

Voilà donc les États libérés du fardeau des armées improductives permanentes, par le seul fait de la reconnaissance du droit au travail et de la combinaison harmonique des éléments de la richesse sociale, le capital, le talent et le travail. Reste l'armée industrielle productive; reste, si l'on veut encore, la magistrature de la police municipale, instituée pour veiller au maintien de l'ordre et des mœurs dans les communes, *et soldée par celle-ci.*

Autrefois (je continue de nager en pleine utopie), autrefois, quand sévissait sur les sociétés le fléau de la guerre, chaque membre de la société devait à la cause commune l'impôt du sang, l'impôt du service militaire. Aujourd'hui, cet impôt du sang est devenu l'impôt du travail. Puisque la société se charge de pourvoir aux besoins du pauvre, de l'enfant, du vieillard, personne ne peut être affranchi de l'impôt du travail. Que cet impôt soit seulement aussi léger et aussi facile à payer que possible; qu'aucune fonction administrative ne puisse être accordée à celui qui n'a pas servi dans les rangs de l'armée des travailleurs; la durée du service sera d'autant plus courte que le nombre des travailleurs sera plus considérable.

Cette armée de travailleurs a pour mission de reboiser les montagnes et d'endiguer les rivières; de métamorphoser les landes et les marais en terres fertiles, et les arides côteaux en riches pâturages, à l'aide d'un vaste système national d'irrigation; et encore de rallier tous les centres de population par les voies de communication les plus rapides et les plus économiques; enfin de faciliter l'émigration du trop-plein de la population des métropoles, en fondant pour l'homme de la civilisation, de nouvelles demeures sur les continents inhabités. L'armée industrielle est la grande école du travail national. Là, tous les procédés perfectionnés de la science sont mis à l'essai chaque jour, et chaque travailleur est à portée d'en étudier l'emploi. Là, le régime de l'association qui décuple les forces actives et supprime les fonctions parasites, étale ses merveilles d'économie et d'harmonie; et la commune, profitant de l'exemple, s'approprie les institutions de l'armée. Les propriétés morcelées se rejoignent, les clôtures dispendieuses disparaissent et avec elles les procès, la chicane et l'usure; les terres ingrates sont

lues à la production des bois, les prairies à la pâture des bestiaux. vigne qu'on disait trop féconde autrefois, dans les temps de mi- :e, la vigne quadruple sa production qui demeure encore insuffisante)ur les besoins du travailleur enrichi. Le travail est ennobli par ses ésultats bienfaiteurs; la bonne foi, exilée par la concurrence anarchi- que, rentre dans les transactions commerciales; la législation efface de son code l'article injurieux à Dieu, qui faisait du travail forcé la plus terrible des peines après la mort; la Charte ne ment plus quand elle affirme que tous les citoyens sont égaux devant la loi, car la loi les a tous courbés pendant deux ou trois ans sous le niveau du travail; et cette honorable confraternité du travail utile, qui réalise l'égalité bien mieux encore que la confraternité des armes, a resserré entre tous les habitants du même royaume les liens de l'affection et de la nationalité. Le travail honoré a confondu tous les rangs.

Je permets à M. Dunoyer et à M. Louis Reybaud, et à tous autres lauréats de prix de vertu-Montyon qui tiennent pour la concurrence anarchique et ne veulent pas qu'on lie les membres aux empoisonneurs publics, je permets, dis-je, à tous les faux savants de l'économisme, de s'amuser beaucoup du tableau qui précède, et de réclamer pour son auteur une place à Charenton; j'entends, cependant, qu'ils conviennent qu'il y a *dès aujourd'hui quelque chose à faire*, c'est-à-dire quelques améliorations urgentes à introduire dans le régime de l'armée et dans le système de recrutement.

Question du recrutement.

Car il est odieux, n'est-ce pas, que ce soient les pauvres prolétaires qui paient tout seuls l'impôt du sang, et qui défendent tout seuls le sol qu'ils ne possèdent pas.... Une loi viciée d'un tel principe d'iniquité suffit pour flétrir la législation d'un peuple libre.

Et ce doit être encore un système abusif, j'imagine, que ce système de remplacement qui introduit dans les rangs de notre armée cent mille remplaçants, lesquels, d'après les révélations du ministre de la guerre à la tribune, fournissent quatre fois plus de condamnations que les soldats désignés par le sort. Je ne veux pas demander si le chef de l'armée, en cas de guerre, aurait le droit de compter sur le dévouement et la fidélité de ces mercenaires, comme il compterait sur le reste de ses troupes. Je sais seulement, par l'histoire, que les États commerçants qui ne possédaient qu'un territoire national fort restreint, (

qui ont été forcés de recourir à l'emploi des troupes mercenaires, comme Carthage et Venise, ont tous été trahis par la fortune des armes.

Mais de quel nom stigmatiser cette industrie infâme, ce commerce de chair humaine, *cette traite des blancs*, que nous avons laissée s'établir chez nous, pendant que nos puritains philanthropes, M. Guizot, M. Passy et M. de Broglie se coalisaient avec les puritains anglais pour abolir la traite des noirs.

Économistes, répondez, si ce n'est pas un grand mal, une honte, que des contradictions aussi ridicules, aussi scandaleuses, puissent se rencontrer dans la législation d'un grand peuple. Eh! bien, votre voix est puissante à vous; le gouvernement vous a donné des emplois et des chaires ; vous possédez des journaux que le peuple chérit, et l'académie vous décerne des couronnes de vertu. Donc, si vous reconnaissez le mal, vous êtes tenus de le signaler à la société qui a foi en vos lumières. Les académies et le gouvernement vous attendent. Que tardez-vous à parler et à nous indiquer le remède ?

Ah! je devine les raisons de votre silence. Vous ne pouvez prendre à partie les trafiquants de chair humaine, sans vous mettre en contradiction avec vous-mêmes. Et de fait, il n'y a pas plus de raisons pour lier les quatre membres aux juifs qui font la traite des blancs, que pour les lier à ces empoisonneurs de thé, de vin et de farine dont le commerce fleurit sous l'égide de vos dogmes vénérés. Économistes, gloire à vous et aux juifs!

Et puis, il est plus commode, convenez-en, de rire des propositions de ceux qui recherchent la vérité de bonne foi, que de se fatiguer l'esprit à de pareils travaux.

Je ne sais pas si j'ai assez étudié cette question de recrutement pour avoir le droit de substituer mon idée à une autre; mais comme il n'est pas besoin de se creuser la tête pour improviser un système qui vaille mieux que le système actuel, je ne vois pas pourquoi je me priverais du droit d'exposer cette idée qui, d'ailleurs, n'est pas à moi seul.

La loi de recrutement en vigueur aujourd'hui viole le principe de l'équité naturelle, en faisant retomber sur le prolétaire la défense de la propriété foncière et mobilière qu'il ne possède pas.

Elle viole le principe de la Charte, qui dit que tous les citoyens contribuent aux charges publiques, en proportion de leur fortune — en ce que le prolétaire, désigné par le sort, est obligé de sacrifier les sept plus belles années de sa vie au service de l'État, tandis que le fils du riche peut s'affranchir de cette obligation, au moyen d'une somme de [illegible].

déposée, quelques années auparavant, dans une caisse d'assurances.

Elle compromet la sécurité de l'État, en versant dans les rangs de l'armée un trop grand nombre de mercenaires, ce qui altère la composition et la force de cette armée.

Enfin, le système du remplacement libre a donné naissance à une industrie ignoble qui exploite, à la fois, les familles, les remplaçants, les remplacés et l'État. L'existence de cette industrie parasite est une honte pour le pays qui la tolère.

La réforme à proposer doit donc porter sur ces quatre points principaux.

J'ai besoin de proclamer, avant d'exposer mon principe de réforme, qu'en principe, suivant moi, nul ne devrait être affranchi du service militaire, à l'exception de ceux qui sont employés *actuellement* au service de l'État, ou qui se destinent à le servir. Ce principe est observé en Prusse, gouvernement monarchique absolu, qui pourrait fournir aux amis de la liberté d'excellents modèles d'institutions libérales. Plus l'individu est riche, plus il est tenu de concourir à la défense du territoire national. Les républiques anciennes avaient fait du service militaire un privilège pour les hommes libres. Ce principe de l'obligation du service militaire, pour tous les citoyens, pour les riches surtout, serait sans doute inadmissible aujourd'hui, que l'argent est la règle souveraine du droit; mais si la législation tolère l'infraction au principe, qu'elle atténue au moins, pour le prolétaire, les conséquences de cette infraction au droit commun.

Il me semble que la loi pourrait dire :

« La durée du service militaire est fixée à *cinq ans* pour les conscrits « désignés par le sort et pour les enrôlés volontaires. Elle est fixée à *dix* « *ans* ou à *huit ans* pour les *remplaçants.*

« Il est permis aux jeunes gens de devancer l'époque de la conscrip- « tion, de deux ans, lorsqu'ils présenteront, d'ailleurs, les conditions « de validité et de taille exigées par la loi.

« L'administration militaire se charge seule de fournir les rempla- « çants. Les familles des jeunes gens qui veulent se faire remplacer, « traitent directement avec ses agents. Elles sont affranchies de toute « espèce de garantie, concernant la conduite et la moralité des rem- « plaçants. Le prix du remplacement est réglé chaque année, à une « époque fixe, par la loi ou par une ordonnance royale publiée et affi- « chée dans toutes les communes du royaume, et qui doit être conver- « tie en loi dans la session suivante.

« Moitié du prix de remplacement est capitalisée avec les intérêts « par l'État, à la caisse d'épargnes, pour être remise au remplaçant « à l'expiration de son temps de service. L'autre moitié lui est versée « chaque année entre les mains, par douzième, avec les intérêts. En cas « de mort sous le drapeau, toutes les sommes dues au remplaçant retour- « nent immédiatement à sa famille.

« Tout conscrit, désigné par le sort ou enrôlé volontaire, qui, au « moment de sa libération, contracte un nouvel engagement de cinq « années, reçoit de l'État une prime de 300 fr.

« Tout soldat, conscrit, remplaçant ou enrôlé volontaire, a droit au « bout de vingt années de service à une pension de retraite de 300 fr. « Les places de gardes des eaux et forêts de l'État, de concierges des « établissements publics, de surveillants de la police rurale et munici- « pale; les débits de marchandises dont le monopole appartient à l'É- « tat, sont expressément et exclusivement réservés aux anciens « militaires, aux blessés, aux enrôlés volontaires, aux hommes qui ont « servi. »

J'ai dit plus haut que je ne livrais ce projet que comme ébauche et que comme spécimen de la réforme à introduire dans le système de recrutement actuel. Or, il est visible que la simple modification que j'indique, amènerait déjà d'importantes améliorations dans ce système.

En effet, la mesure qui double la durée du service militaire pour le remplacé, impose la richesse oisive au profit du prolétaire. Par cela même que le remplacé sert dix ans, il est facile de réduire à cinq ans la durée du service du conscrit ou de l'enrôlé volontaire, sans apporter une réduction notable dans l'effectif de l'armée. Le vœu de la Charte et celui de l'équité naturelle qui veulent que le riche contribue plus fortement aux charges publiques que le pauvre, sont remplis.

Le prix du remplacement étant doublé, beaucoup de jeunes gens de bonne condition, pour qui l'acquisition d'un remplaçant serait désormais un sacrifice trop lourd, seront tentés de s'affranchir des chances du sort, en s'enrôlant volontairement dès l'âge de dix-sept ou dix-huit ans, de manière à se trouver parfaitement libérés à l'âge de vingt-deux ou vingt-trois ans. Le même désir poussera sous les drapeaux une foule de jeunes gens des campagnes et des villes trop pauvres pour se racheter en cas de mauvaise chance. D'un autre côté, le service de l'État présentera, même pour le simple soldat, d'assez grands

avantages d'avenir pour tenter l'ambition d'une multitude de travailleurs, à qui leur travail n'assure pas la jouissance d'une retraite à l'âge de quarante ans. Ce terme de vingt années de service et de quarante ans d'âge pour fixer l'époque de la retraite du soldat, est équitable. Il faut que le soldat, en rentrant dans ses foyers, soit encore apte à former un établissement. Il n'en est pas de même pour l'officier à qui sa pension de retraite doit assurer une existence honorable et des droits politiques. L'armée, alors, se recrutera en grande partie par les enrôlements volontaires.

L'État chargé de fournir les remplaçants, en trouvera en aussi grand nombre qu'il en désirera, et dans les conscrits qui auront fait leur cinq ans, et dans les remplaçants qui auront fait leurs dix ans, et qui n'auront plus que dix autres années à servir pour obtenir leur retraite et des droits à un emploi public. Cette perspective de la retraite et des emplois publics à l'âge de quarante ans, amènera parmi les soldats une émulation salutaire de bonne conduite et de zèle; car chacun voudra se rendre digne des faveurs de l'État à l'expiration de son temps de service.

Ainsi l'ignoble industrie des marchands d'hommes disparaîtrait.

Le remplacement ne verserait plus dans les rangs de l'armée que des sujets d'élite. Le travailleur malheureux trouverait dans le service de l'État un refuge contre la misère et ses suggestions coupables, et l'armée redeviendrait encore ce qu'elle a été si longtemps, l'école du désintéressement, de l'honneur et de la moralité.

Encore un pas de plus maintenant dans la voie du progrès. Qu'on attache à chaque régiment une école professionnelle, qu'on cantonne les régiments de cavalerie dans des fermes qu'ils feront valoir, comme le demande M. le maréchal Bugeaud, qui sera bientôt ministre de la guerre, et l'armée aura déjà commencé à subir sa transformation d'*armée improductive et oisive* en *armée industrielle productive*, conformément aux vœux pacifiques formulés par l'illustre guerrier au banquet du 7 avril.

Il me reste, pour terminer ce livre, à exposer cette solution de la question des sucres, que je me suis engagé à fournir comme exemple des résultats merveilleux que la nation pourrait retirer de l'application du monopole de l'État. Avant d'exécuter ma promesse, je demanderai la permission de protester contre une dernière balourdise de l'école libérale et des économistes en essayant de réhabiliter le principe de la loterie. J'ai dit le principe, rien de plus, je n'ai pas besoin de me défendre de l'intention de réhabiliter l'ancien jeu.

De la loterie.

Ou je me trompe fort, ou l'impôt de la loterie sera appelé à jouer un grand rôle quelque jour dans le mécanisme fiscal des États parfaitement organisés.

Dieu qui n'a dû rien faire sans motifs a mis dans le cœur de tous les hommes le désir de la richesse; il n'est pas de malheureux qui n'ait rêvé son quaterne. Mais dans une société parfaitement organisée où chacun serait rétribué suivant son mérite et ses œuvres, l'intelligence inférieure, réduite au minimum du salaire, devrait-elle être condamnée à envier toujours le sort des intelligences peu favorisées de la nature? Il ne faut pas même laisser cette envie au cœur de l'impuissant. Or, si l'incapable n'a d'autre chance que celle du hasard pour réaliser son rêve, il ne faut pas lui arracher cette chance. La perpétuité de l'illusion est déjà un bonheur. Ce n'est plus être pauvre que de s'attendre à tout moment à être riche et d'être maître de bâtir des châteaux en Espagne.

L'impôt de la loterie est le plus spontané de tous les impôts. Il peut faire des montagnes avec des grains de sable. La vente par billets de loteries est le seul moyen de faire payer un objet dix fois ce qu'il vaut, tout en le donnant à celui qui le gagne pour le dixième de sa valeur. Quand vous faites payer 100 francs un objet valant 20 francs, au moyen de cent billets de 1 franc, le gagnant se trouve avoir fait encore un marché meilleur que vous.

Quand une association de personnes charitables entreprend de venir au secours d'une misère, elle a recours au moyen de la loterie, et elle réussit à décupler ainsi le prix des objets qu'elle met en vente. Chacun s'empresse de souscrire à la bonne œuvre, car le *sacrifice individuel est léger;* il a de plus des chances de compensation, et le produit de la collecte peut arriver à un chiffre considérable. Il est à regretter que le gouvernement n'organise pas la loterie charitable sur une plus grande échelle pour venir en aide aux classes pauvres. Il y a de magnifiques résultats à obtenir par le procédé de la loterie. J'aimerais mieux pour les impôts extraordinaires des villes la loterie que l'octroi.

Une ville comme Paris qui voudrait transformer la rue Saint-Denis et la rue Saint-Martin en une série de squares, dans le genre du Palais-Royal, en viendrait à bout, sans bourse délier, au bout de quatre à cinq ans, avec une loterie dont les lots gagnants se composeraient de la pro-

priété des futures constructions. On vendrait par ce moyen 500,000 fr. ce qui en vaudrait 100,000, et pour peu que l'exemple fût contagieux, on verrait tous les vieux quartiers disparaître des grandes villes et les laides cités faire peau neuve. La belle église de Saint-Sulpice a été bâtie dans le siècle dernier avec le produit d'une loterie. L'occasion est belle aujourd'hui d'appliquer en grand ce système d'embellissement par voie de loterie à la ville de Paris, où le déplacement de la population qui se porte vers le nord-ouest menace toute la vieille ville de désertion et d'une ruine complète; car le Paris qu'on veut abandonner serait certainement le plus beau s'il était purgé de ses ignobles ruelles. Il a l'eau, les accidents de terrain, les îles, les collines et les antiques monuments. Un édile un peu hardi qui connaîtrait la puissance des écus et la force du lévier de la loterie, n'aurait pas besoin de dix années de vie magistrale pour métamorphoser la Cité et la rue de la Huchette, avec leurs alentours, en jardins enchantés, avec un bras de la Seine tout entier pour réservoir de cascades.

Malheureusement, les libéraux et les philanthropes qui fréquentent la Bourse, qui honorent l'agiotage et excusent la faillite, ont proscrit la loterie comme un impôt immoral et funeste aux intérêts du peuple. Ils trouvent parfaitement légitime qu'un banquier, qui joue à coup sûr, c'est-à-dire avec des dés pipés, réalise des bénéfices de plusieurs millions sur une nouvelle de Bourse qu'il fait, et qu'il ruine cent familles; mais ils n'entendent pas qu'un pauvre ouvrier français, favorisé par le sort, gagne un château en Autriche ou une maison à Paris sans ruiner qui que ce soit. Tout pour les juifs, tout par les juifs!

CHAPITRE XXIII.

Question des sucres.

Dieu ne s'est pas borné à entourer les continents d'une ceinture d'océans, et de les percer de mers intérieures pour faciliter les relations entre tous les habitants du globe; il a étranglé les continents dans leur milieu et abaissé leurs montagnes pour indiquer à l'homme la place où son industrie devait les couper un jour; il a doté chaque zone d'un produit spécial qui dut faire besoin aux populations des autres zones, afin de forcer entre tous ces producteurs l'échange réciproque de leurs produits.

Ainsi il a placé la canne à sucre avec le café et le coton dans la région équatoriale, la plus riche de toutes. Il a donné aux zones tempérées, le vin, le froment et le chêne. Il n'a pas déshérité non plus les froides régions des pôles; il leur a donné le sapin et les bêtes à fourrure, et il a fait des abîmes de leurs mers, le refuge des monstrueux cétacées et la patrie de ces poissons délicats, dont les masses innombrables, manne du désert des eaux, apportent périodiquement aux habitants des côtes de l'Europe et de l'Amérique le précieux tribut de leur chair.

Le vin, les farines et tous les produits végétaux des zones tempérées se marient avec le sucre pour composer les boissons les plus généreuses et les aliments les plus salubres et les plus délicats. Ces boissons et ces aliments conviennent à tous les pays qui les recherchent avidement. Il n'est presque point de nourriture complètement mauvaise pour l'homme avec le sucre, de même qu'il n'est point de mauvais fourrage avec le sel pour les ruminants domestiques. Aussi Dieu a-t-il répandu à profusion le sel et le sucre sur toute la surface de la terre, afin d'assurer partout la subsistance de l'homme et celle des troupeaux qui constituent sa richesse. Il n'y a qu'à voir dès aujourd'hui dans quelle proportion

la combinaison du sucre et du sel marin avec le lait entre dans la consommation alimentaire des peuples. Lorsque la véritable science économique aura posé ses axiomes et fait justice des sottises financières d'aujourd'hui, le sucre et le sel seront les denrées les plus communes et les moins imposées.

Il importe donc que le sucre qui est une denrée de nécessité première, et non une denrée de luxe, comme le prétendent les économistes, puisque c'est la cuisine du pauvre qui en a le plus besoin, il importe, dis-je, de faire descendre le sucre par la modicité de son prix à la portée de la consommation des plus pauvres ménages, si l'on veut réaliser une amélioration essentielle dans le régime alimentaire du peuple.

Or, s'il est admis que la canne est, de tous les végétaux connus, celui qui fournit la plus grande quantité relative de sucre et celui qui peut le fournir aux meilleures conditions possibles, il faut déjà reconnaître que *l'intérêt des masses exige que le monopole de la production du sucre soit réservé à la zone intertropicale.*

Voilà le principe général qu'il ne faut pas perdre de vue dans cette question des sucres.

Le malheur a voulu que nos économistes et nos philanthropes l'aient laissé précisément de côté. Dieu et l'homme n'ont pas de plus grands ennemis que ces faux savants et ces faux philosophes. Quelques mots sur les écarts de la fausse science; j'aime les déductions *à priori*, parce qu'elles sont à la portée de tous, et qu'il est difficile qu'elles égarent les esprits droits.

La vraie science n'étant que la découverte des moyens que Dieu emploie pour régir la nature, il s'ensuit que toute découverte scientifique doit accroître chez son auteur le sentiment religieux et l'admiration des œuvres du créateur. Par contre, il faut conclure que toute science *impie* est *fausse*, et que tout blasphème est un cachet d'ignorance.

Qui fut plus religieux que Pythagore, que Colomb, que Keppler, que Newton, que Fourier, ces sublimes découvreurs, à qui il a été donné de lire de si près dans les œuvres de Dieu? Qui fut plus ignorant en histoire naturelle que Voltaire, l'Érostrate de la *Pucelle*, qui attribuait la présence des coquilles d'huîtres trouvées sur les Alpes, aux restes des déjeuners des généraux romains!

Voulez-vous juger du premier coup d'œil, si une mesure gouvernementale quelconque, politique ou financière, est conforme

aux données de la vraie science, voyez si le but et les principes de cette mesure s'accordent avec les vues de Dieu. Le sucre de betterave est une découverte de l'esprit de guerre, qui n'est pas l'esprit de Dieu.

Dieu a créé la canne à sucre pour relier (*religio*) la zone équatoriale aux autres régions du globe. L'idée de substituer le sucre d'une plante des zones tempérées au sucre de canne, est éminemment anti-sociale, et le peuple qui l'adopte doit être mystifié. C'est ce qui est arrivé pour le peuple français.

Le peuple anglais, peuple commercial par excellence, n'a pas commis une semblable gaucherie. L'édit de 1652, le fameux édit de Cromwell, interdit formellement aux cultivateurs nationaux, la culture du tabac et des autres plantes qui peuvent être l'objet de relations commerciales avec les contrées lointaines. L'édit de navigation de 1652 a été considéré par tous les économistes un peu intelligents, comme un des plus solides fondements de la puissance maritime de l'Angleterre.

Mais, nous autres Français, gens d'esprit, quand nous empruntons quelque chose à l'Anglais, nous avons soin de choisir. Nous lui prenons ses haines contre la royauté, ses formes de gouvernement corrupteur et vénal, ses repas d'hommes et ses goinfreries solitaires, ses paris de chevaux et ses chiens de chasse muets (1). Nous nous sommes bien gardées de mettre la main sur l'édit de Cromwell, et nous permettons à la métropole la culture du tabac.

Je suppose que les considérations générales qui précèdent ont réussi à désopiler la rate de nos économistes, et que cette idée grotesque de faire intervenir la volonté divine dans une question de commerce, les a suffisamment divertis. Et, en effet, de quoi Dieu se mêle-t-il, et ne ferait-il pas mieux de laisser aux philosophes et aux économistes la suprême direction des choses de ce monde. Un savant polonais a écrit, il y quelques années, dans un ouvrage que personne n'a compris, *qu'il était temps que Dieu remît à l'homme la gestion de son globe.... et lui rendît sans doute ses comptes de tutelle!*

Voyons maintenant comment les économistes ont corrigé l'œuvre de Dieu, dans cette question des sucres.

---

(1) L'introduction des chiens de chasse anglais en France, date de 1763, l'année 1815 de la France du XVIIIe siècle. Cette année-là, toute la race canine de France fut attaquée pour la première fois de la maladie inflammatoire appelée depuis la *maladie des chiens*. Le tiers de l'espèce périt.

Le sucre de canne et le sucre de betterave.

Le jus de la canne, le vesou, contient dix-huit à vingt parties sur cent, de sucre cristallisable, c'est-à-dire le cinquième de son poids.

Le jus de betterave n'en contient que sept à huit parties, c'est-à-dire la douzième partie de son poids.

La totalité du sucre de la canne peut être extraite avec la plus grande facilité de la liqueur. Il cristallise immédiatement, quand l'opération est bien conduite.

Les résidus du suc de la canne sont convertis par la distillation en produits qui se placent facilement dans le commerce, comme le rhum, la cassonade, la mélasse.

L'extraction du sucre de betterave est excessivement compliquée; même avec l'aide des procédés scientifiques les plus perfectionnés, il est rare que le rendement en sucre cristallisable atteigne les 6 pour 0/0 de la quantité traitée. Ce rendement est, en outre, proportionnel à l'intervalle de temps qui sépare le moment de la récolte de celui de la trituration; il est en raison inverse de la durée de ce temps. La betterave demande à être soumise le plus promptement possible à la trituration. Les résidus du sucre de betterave ne produisent qu'un alcool et une mélasse de qualité inférieure.

Le sucre de canne est plus dense et *sucre plus* que le sucre de betterave. C'est le seul qu'on puisse employer avantageusement pour la préparation des dragées et des confitures. Les savants revendiquent, pour leur sucre de betterave, l'égalité absolue du mérite; mais il y a contre l'autorité des chimistes, l'autorité beaucoup plus respectable des ménagères et des confiseurs, qui savent parfaitement que les conserves préparées avec le sucre de betterave ne sont pas de garde.

Enfin, le sucre de betterave, aidé de toutes les ressources de la science et du capital, n'aurait jamais pu lutter sans l'immunité contre le sucre de canne, abandonné aux procédés routiniers et dépourvu des ressources du capital. La loi de 1842, qui décrète la péréquation de l'impôt sur le sucre indigène et sur le sucre colonial dans cinq ans, aura frappé de mort, avant l'expiration de ce délai, toutes les petites fabriques de sucre indigène. Les grandes seules pourront se soutenir, parce qu'elles ont plus d'une corde à leur arc.

Le sucre de canne de nos colonies paie au trésor un impôt de

49 fr. 50 cent. par 100 kilogrammes, disons 50 cent. par kilogrammes.

Le sucre de betterave, qui se vend aussi cher et qui sucre beaucoup moins, ne paie au trésor qu'un impôt de 27 fr. 50 cent par 100 kilogrammes, soit 28 cent. par kilogrammes.

Le sucre colonial étranger paie au trésor un impôt de 70 fr. environ par 100 kilogrammes, soit 70 cent. par kilogramme.

Le chiffre officiel de la consommation du sucre, en France, étant aujourd'hui de 130,000,000 de kilogrammes, il s'ensuit que, si tout le sucre consommé était fourni par le sucre de nos colonies et des colonies de l'étranger, c'est-à-dire si le sucre de betterave n'existait pas, le trésor percevrait, pour l'impôt des sucres :

1° Pour 80 millions de kilogrammes, chiffre maximum de la production de nos colonies, à raison de 50 cent. par kilogramme.	40,000,000 fr.
2° Sur les 50 millions de kilogrammes, que fournirait la production coloniale étrangère, à raison de 70 cent. par kilogrammes, ci.	35,000,000
Somme.	75,000,000

Or, les chiffres officiels, publiés par le ministère des finances, établissent que le revenu de l'impôt du sucre a été pour 1844 :

1° Sur le sucre français colonial.	41,000,000 fr.
2° Sur le sucre colonial étranger qui est presque entièrement réexporté.	(0)
3° Sur le sucre indigène.	6,000,000
Total.	47,000,000
Différence en perte pour le trésor.	28,000,000

Ces chiffres sont éloquents. La production du sucre indigène coûte donc annuellement à la France un déboursé de 28 millions. Quand j'ai évalué à 200 millions la perte que l'existence de cette industrie avait occasionnée depuis quinze ans au trésor, je suis donc resté de beaucoup au-dessous de la vérité. Au surplus, les chiffres officiels avouaient, il y a deux ans, une perte de 168 millions.

Et ce n'est pas tout, il faut ajouter à cette perte les frais de perception de l'impôt du sucre indigène, qui, se recouvrant par l'exercice, c'est-à-dire par le plus dispendieux et le plus vexatoire de tous les procédés de recouvrement, doit absorber au moins le quart du revenu

cet impôt. Il y a donc encore nécessité de réduire le produit du sucre ligène, de 1,500,000 fr. au minimum.

Il a été avéré, en outre, que la fraude exercée sur le sucre indigène nlevait chaque année au trésor le revenu de l'impôt, sur une dizaine le millions de kilogrammes. Et cela est si vrai, que le gouvernement s'est vu dans l'obligation de présenter, dans le cours de la session actuelle (1845), une loi spéciale pour réprimer cette fraude; à porter en plus, à la charge du trésor et en accroissement de ses pertes, le chiffre de cette fraude et l'excédant des frais du mode de recouvrement (l'exercice) sur celui de la perception aux ports de la métropole, deux ou trois millions, plus ou moins.

En somme, on peut évaluer le produit de ces 130,000,000 de kilogrammes de sucre, montant de la consommation générale de la France, à 40 millions, c'est-à-dire à 32 centimes et demi par kilogramme, bien que l'impôt frappé sur le sucre colonial s'élève réellement à 50 cent. par kilogramme, en sus des frais de transport, déchet, assurance, etc.

Et remarquons bien que cette perte énorme de 30 à 32 millions par an pour le trésor, n'a eu aucune compensation pour le producteur, ni pour le consommateur, puisque le prix du sucre est resté à peu près le même, et que la production est réduite à l'agonie sur le continent comme aux îles. Le sucre de betterave n'a encouragé aucune nouvelle industrie, quoi que prétendent ses avocats.

Je reproduis donc le résumé de la situation que j'ai donné au début de cet écrit, pour la question des sucres.

Le trésor a subi depuis quinze ans une perte de 200 millions sur le revenu de l'impôt du sucre. Et, pendant ces quinze années, la consommation du sucre a toujours été en augmentant, et le tarif de l'impôt n'a pas diminué.

Naturellement il a fallu demander à l'impôt indirect ces 200 millions que le gouvernement a sacrifiés pour favoriser les développements d'une industrie non viable.

Voici maintenant une autre série de considérations politiques.

Indépendamment du revenu double que le sucre de canne verse au trésor, c'est lui qui alimente nos expéditions maritimes, et qui donne la plus vive impulsion au mouvement de nos ports de commerce. Le nombre des navires qu'emploie le commerce français avec nos seules colonies est d'environ 600, dont le tonnage s'élève à près de 200,000 tonnes et dont les équipages se composent de huit mille matelots au long cours,

c'est-à-dire entretiennent pour la marine de l'État une admirable pépinière de soldats, dont l'éducation ne coûte pas un centime au trésor, tandis que l'éducation de chaque matelot employé à la pêche de la morue, lui revient à 600 fr. Le commerce de la France avec ses colonies à sucre figure à lui seul pour un tiers dans le mouvement général de nos expéditions. La Martinique et la Guadeloupe consomment à elles deux autant de produits français que la Prusse et la Russie réunies. Répétons encore pour mémoire, qu'il existe entre la métropole et ses colonies une charte, un contrat synallagmatique en vertu duquel contrat la métropole s'engage à acheter tous les produits de ses colonies, en retour de la condition imposée à celles-ci de l'approvisionner *exclusivement dans les ports de France et par navires français*, de toutes les denrées ou produits manufacturés dont elles auraient besoin. Les colonies opprimées n'ont pu éluder leurs engagements. Voici indépendamment de l'immunité inique accordée à la production du sucre indigène, un nouvel échantillon de la fidélité avec laquelle la métropole exécute ses engagements.

Au 1er janvier 1841, il existait en entrepôt, dans les diverses douanes de France, 11,672 quintaux métriques de sucre colonial non vendus, ci. . . . . Quint. mét. 11,672

En 1842, cette quantité s'élevait à 14

En 1843, ... 26

En 1844, cette quantité que je ne connais pas a dû augmenter encore.

C'est-à-dire que pendant ces quatre dernières années, soixante à quatre-vingt mille quintaux métriques de sucre colonial, représentant pour la production coloniale une somme de 3 à 4 millions, et pour le trésor un impôt de 1,300,000 fr. sont restés invendus sur le marché national. Mais il faut bien que la fraude opérée sur le sucre indigène et qui introduit dans la consommation des millions de kilogrammes libres de tout droit, se fasse sentir quelque part. C'est la contrebande des fabricants de sucre de betterave qui tue l'industrie légitime des colons.

Il serait juste aussi de tenir compte des sommes que l'État aurait perçues par l'effet de l'extension d'affaires qu'aurait infailliblement amenée l'importation des 50 millions de kilogrammes de sucre étranger; car on ne vend pas sans acheter, de même qu'on n'achète pas sans vendre.

A qui ont profité ces immenses pertes du trésor et ce splendide holocauste des intérêts de notre marine, de notre commerce, de notre industrie, de notre influence politique?

quelque trente ou quarante capitalistes raffineurs qui bénéficient a prime de réexportation, banquiers qui commanditent la fabrication indigène, propriétaires de quelques arrondissements de deux ou is départements de France. Parmi les noms de ces banquiers se trouvent toujours ceux des Périer et des Delessert. L'arrondissement e Valenciennes où sont situées les mines d'Anzin, si hostiles aux raités d'alliance douanière, est aussi celui qui possède le plus grand nombre de sucreries indigènes, hostiles au commerce maritime. L'arrondissement de Valenciennes jouit de plus du monopole de la fabrication et de la culture de la chicorée, une racine odieuse qui n'est pas même au café ce que la betterave est à la canne. Il y aurait à faire un chapitre intéressant sur ce sujet : ce que la prospérité de l'arrondissement de Valenciennes coûte chaque année à la France !

Et malgré le tribut énorme que paie la France entière à l'arrondissement de Valenciennes, j'offrirais bien de parier encore que c'est un des arrondissements de France qui fournissent le plus grand nombre de mendiants et de prostituées.

L'examen des arguments employés par les partisans du sucre de betterave, va démontrer que la ruine du trésor n'a profité qu'à ces quelques privilégiés que j'ai désignés tout à l'heure.

Arguments en faveur du sucre de betterave.

Il y a trois espèces d'arguments en faveur du sucre de betterave. Les arguments agronomiques — politiques — philanthropiques.

Arguments agronomiques.

J'ai lu en 1837, dans le *Constitutionnel*, au moment de la présentation de l'excellente loi de M. Duchâtel, qui voulait arriver à l'anéantissement de la sucrerie indigène par le dégrèvement de l'impôt du sucre colonial, j'ai lu, que la moindre atteinte portée à l'industrie de la betterave *empêcherait le défrichement des landes de la Bretagne* (textuel).

On n'a porté aucune atteinte à l'industrie de la betterave, ce qui n'empêche pas les landes de la Bretagne d'être incultes comme devant.

L'article du *Constitutionnel* devait appartenir à M. Mathieu de Dombasles... M. Mathieu de Dombasles était un agronome distingué qui eut quelques faiblesses dans sa vie, notamment la passion de la betterave à sucre et la haine de la vigne. Il a écrit un long Traité contre la vigne, la plus noble et la plus sainte des cultures, la vigne qui féconde les coteaux arides et donne naissance aux produits que l'homme affectionne de plus. Ce Traité de M. Dombasles avait le malheur de reproduire, mot pour mot, les principes du fameux édit de 92 de Domitien, en vertu duquel toutes les vignes qui faisaient la richesse de la Gaule furent arrachées. Les barbares édits de Charles IX et de Henri III avaient fourni également à M. de Dombasles d'excellents arguments dans sa croisade morale et agronomique contre la vigne, une plante, a-t-il dit quelque part, dont la culture désastreuse semble avoir *quelque chose d'enivrant comme la liqueur qu'elle produit.* Le même a publié, un an avant sa mort, dans le *Journal d'Agriculture, Maison rustique du* XIX[e] *siècle,* un article très virulent contre les rossignols, mais plein de bienveillantes sympathies pour les chenilles.

M. Mathieu de Dombasles, l'un des partisans les plus fougueux de la prohibition en matière de commerce, était un de ces graves économistes, qui entoureraient volontiers leur patrie d'une muraille de porcelaine pour l'isoler du reste du globe. Il était pour la chicorée contre le café, attendu que la chicorée est une denrée *nationale*, pour la betterave contre la canne, par le même motif. Il partageait l'opinion de M. le maréchal Bugeaud à l'égard des bestiaux étrangers. La vigne pourtant que M. de Dombasles a si cruellement persécutée, après Domitien et Charles IX, est aussi une production éminemment *nationale;* mais l'illustre agronome ne l'a sacrifiée qu'au froment : c'est une justice à lui rendre, il n'a flétri que ses usurpations. Où M. Mathieu de Dombasles se trouvait complètement en contradiction avec les doctrines prohibitives, c'est sur la question des chenilles? Ici l'illustre agronome avait entièrement viré de bord et se déclarait le partisan outré du *laisser-faire* et de la théorie de la lance d'Achille. Il disait que la multiplication excessive des chenilles qui dévorent les arbres amène l'apparition d'une seconde espèce de chenilles qui dévorent les premières.

M. Mathieu de Dombasles a donc eu cet insigne malheur d'écrire, que l'interdiction de la sucrerie indigène prohiberait le défrichement des landes de Bretagne. Je veux essayer de rassurer les héritiers

de ses doctrines, quant aux conséquences désastreuses des atteintes portées à la culture de la betterave.

Il a été prouvé, par des chiffres officiels et accueillis même par les agronomes, qu'il suffirait de 50,000 hectares plantés en betterave à sucre pour fournir à une consommation double et triple de la consommation actuelle de la France. 50,000 hectares, ce n'est pas tout à fait la millième partie de la superficie du territoire national. On ne voit pas bien *à priori*, en quoi les progrès de la culture de la betterave à sucre, qui n'occupera jamais qu'une si minime portion du territoire, pourraient réagir sur le défrichement des landes de la Bretagne. La betterave est une plante épuisante au premier chef qui ne peut être cultivée avec avantage que dans les terrains les plus fertiles, et qui exige des engrais répétés et dispendieux, deux conditions *sine quâ non* de succès, que les landes de Bretagne ne seront point en mesure de présenter de sitôt. L'argument des landes de Bretagne est pourtant l'un des arguments agronomiques les plus puissants qu'on ait invoqués à l'appui du sucre indigène.

Second argument agronomique.

On a dit : la betterave est une racine dont la culture introduira dans les assolements une amélioration importante, en ce qu'elle s'intercalera comme récolte sarclée entre les récoltes de céréales dont les répétitions trop fréquentes fatiguent le sol...

Ceci est tout simplement un mensonge. Les cultivateurs, à qui la loi actuelle accorde une prime de 720 fr. par hectare, ne peuvent pas raisonnablement abandonner une culture aussi richement rétribuée pour une autre. Ils cultivent dix années de suite la betterave dans le même champ ; ils suppléent à l'épuisement du sol par l'énergie et l'abondance des engrais. Voilà les prétendus bienfaits de l'assolement.

Troisième argument agronomique.

La culture de la betterave augmente la masse des engrais, en raison de *la nourriture abondante qu'elle fournit au bétail* par ses feuilles et par la pulpe de ses racines triturées. Mensonge plus impudent encore que celui qui précède. La betterave est si éloignée de pouvoir se suffire à elle-même pour les engrais, que sa culture a enfanté la création d'un commerce d'engrais spécial, qui emprunte ses éléments énergiques, les os, les chiffons, les boues des villes, etc., à toutes les contrées du royaume où l'on ne cultive pas la betterave. La betterave consomme dix fois plus d'engrais qu'elle n'en produit : j'en ai donné la raison tout à l'heure ; on la cultive dix ans de suite dans le même champ.

M. Mathieu de Dombasles, qui reprochait si durement à la vigne le fumier qu'elle absorbe, était bien peu susceptible à l'endroit de la betterave.

Enfin on a osé écrire que la betterave à sucre, en fournissant au bétail une immense quantité de nourriture, favoriserait l'élève et l'engrais du bétail national, et tendrait à mettre nos éleveurs en position de soutenir la concurrence des éleveurs étrangers.

Les amis de la betterave et M. le maréchal Bugeaud, ex-rapporteur de la loi des sucres, en imposent à la bonne foi publique.

La betterave, cultivée comme racine fourragère, est sans contredit une des plantes qui conviennent le mieux à la nourriture du bétail; elle est également favorable à l'amélioration du régime des assolements, et elle rend à la terre une grande quantité d'engrais, puisqu'elle est consacrée totalement à l'alimentation des animaux domestiques. Ce que les agronomes ont dit de la betterave à sucre est vrai de la betterave fourragère, mais de celle-ci seulement. Maintenant, quand on affirme que la pulpe de la betterave triturée et privée du principe sucré est éminemment propre à engraisser le bétail, on dit tout bonnement la chose qui n'est pas. Les résidus de la betterave d'où l'on a extrait le sucre peuvent être employés à *nourrir*, mais non à *engraisser* le bétail, et encore faut-il pour cela que ces résidus soient mélangés avec d'autres substances plus nutritives. Il est en outre de notoriété publique, que la chair des bestiaux qui ont mangé quelque temps de ces résidus est flasque et insipide, et donne très-peu de suif. J'ai habité la ville de Lille, un des chefs-lieux de l'industrie betteravière, et j'ai par devers moi, sur ce point, l'opinion de tous les gastronomes de la localité, et surtout l'autorité du Vatel du pays, le restaurateur le plus renommé et le plus riche de Lille, qui me disait un jour, à propos de filets de bœuf: « qu'il se respectait trop pour servir à ses pensionnaires du bœuf de betterave. » *Le Vatel de Lille tirait ses filets de Paris.*

Consultons maintenant les documents officiels qui vont nous démontrer la fausseté du fameux argument relatif à la multiplication du bétail indigène.

Depuis 1830, époque où la culture de la betterave n'avait pris encore qu'un faible développement dans le département du Nord, jusqu'à ce jour l'importation du bétail étranger, dans cette région de la France, a toujours été en augmentant. Les chiffres ont été exposés par le ministre à la tribune.

Et qu'on ne vienne pas soutenir que cet accroissement de consommation de viande est le résultat même de l'accroissement de richesse

dont la sucrerie indigène a doté le département. Le département du Nord est toujours, après celui de la Seine, celui qui fournit le plus large contingent à l'hôpital et à la prostitution.

Ajoutons encore à cette considération que la betterave à sucre, qui occupe les terres de qualité supérieure du département du Nord, ne fait que remplacer de riches cultures, comme celles du froment, du colza, du lin, des carottes, etc., qui fournissent aussi de riches moyens d'alimentation pour le bétail, et que la somme des ressources d'alimentation produites par les terres cultivées en betterave devrait être diminuée, en bonne arithmétique, de la somme des produits analogues qui fourniraient ces terres cultivées en froment, colza, carottes, et prairies artificielles.

Le travailleur lui-même, le fermier, n'a que bien rarement profité de cette magnifique largesse du trésor, qui accorde une prime de 720 fr. par hectare aux terres qui étaient déjà les plus riches du département le plus fertile de la France (c'est le chiffre obtenu par les calculs les plus modérés de la statistique et qui est généralement adopté). Le prix de location des terres a augmenté partout dans la proportion du rendement de ces terres; le bénéfice de la protection a été tout entier au capitaliste propriétaire.

Le fabricant de sucre n'a pas été traité avec plus de faveur que le travailleur du sol, car il a été obligé de payer la betterave, la matière première, à un prix que la concurrence des fabriques a fait hausser rapidement, et ses bénéfices ont été limités par le morcellement de son industrie. Il n'y a eu de bénéfices dans cette industrie que pour les seuls fabricants qui ont pu réunir en une seule main les trois branches, la culture de la betterave, la fabrication du sucre et la raffinerie. Ceux-là, mais qui se trouvent nécessairement en fort petit nombre, ont pu cumuler en effet la prime de 720 francs par hectare accordée à la culture, plus la prime d'exportation et les autres bénéfices de la raffinerie, tout a été profit pour eux. Il n'en a pas été ainsi pour la masse des petits capitalistes qui n'ont pu embrasser que la branche de fabrication et qui se trouvent désarçonnés dès aujourd'hui par la menace de la peréquation de l'impôt des deux sucres. Beaucoup de fabriques n'ont tenu et ne tiennent encore que dans l'espoir de l'indemnité et du rachat. Les gros banquiers philanthropes qui ont fait voter l'an dernier l'amendement Delessert n'ont eu qu'un but : *ruiner la petite fabrication indigène*, pour s'attribuer le monopole de cette fabrication, quand ils auront détruit le travail colonial par l'abolition de l'esclavage.

Ainsi, dans toute cette affaire de la protection accordée au sucre de betterave, les intérêts de l'agriculture, ceux du travailleur du sol, du manufacturier, etc., ont été complètement laissés de côté. Il n'y a eu de prime que pour le capital au détriment de la production et de la consommation. Le gouvernement et les économistes n'ont fait qu'ouvrir une voie de plus à l'aristocratie financière pour l'accaparement d'un nouveau monopole, et toutes leurs démonstrations de bienveillance, pour l'agriculture et l'industrie nationale, n'ont été que des subterfuges insignes.

On sait que la loi assure le monopole de la raffinerie du sucre à l'industrie métropolitaine, aux industriels français : l'industrie de la raffinerie exige de puissants capitaux.

Quand un navire chargé de sucre aborde dans un port de France, la douane perçoit l'impôt sur le sucre brut ; puis, quand le sucre a été raffiné et que le commerce français l'exporte à l'extérieur, le trésor restitue au raffineur l'impôt perçu à la douane ; cette prime de sortie s'appelle *drawback*. Mais pour évaluer cette prime de sortie, il a été nécessaire de calculer le déchet du sucre brut et d'en fixer le rendement en sucre raffiné. On avait donc fixé le chiffre de rendement à 70 pour 0/0 ; or ce déchet de 30 pour 0/0 était si exorbitant, et cette latitude si avantageuse au raffineur, que la prime de drawback finit par dépasser le chiffre de l'impôt perçu sur le sucre habituellement destiné à la réexportation. En 1832 cette prime s'était élevée à 20 millions. Le ministre des finances d'alors, M. d'Argout, effrayé de cette dépense, fut obligé de demander à la législation la répression de cet incroyable abus, provenant, comme toujours, du laisser-aller de l'administration. C'était probablement alors le sucre de betterave qui encaissait le droit de sortie, bien qu'il n'eût pas payé le droit d'entrée. La preuve que la fraude s'est exercée de tout temps sur le sucre de betterave, c'est encore une fois, que le gouvernement s'est trouvé dans la nécessité de présenter en la session actuelle une loi pour réprimer cette fraude. Je répète que l'habileté des fabricants de sucre indigène réussit à soustraire chaque année au fisc une quantité de 10 millions de kilogrammes de sucre, ce qui donne naturellement à l'industrie de la métropole un excellent moyen de lutter contre la production coloniale.

Il n'y a pas, comme on voit, de sacrifices que l'administration ne soit prête à faire pour maintenir les profits d'un monopole quelconque aux notabilités financières. Nous avons eu plus d'un ministre raffineur depuis 1830.

Arguments politiques.

Je ne connais que deux arguments politiques en faveur du sucre de betterave.

Le premier est basé sur la crainte d'une guerre maritime; on a raison de dire que la crainte est un bien mauvais maître. Cet argument consiste à dire que le sucre colonial s'est payé 6 francs la livre sous l'Empire, et qu'il est bon de prendre pendant la paix des précautions contre le retour d'un semblable malheur. C'est une des plus ridicules déductions du vieux principe de la politique barbare : *Si vis pacem, para bellum.*

Les peuples ont mieux à faire qu'à profiter de la paix pour préparer la guerre. C'est de profiter de la paix pour empêcher à tout jamais le retour de la guerre; c'est de travailler à resserrer si solidement le lien des alliances internationales que la paix ne puisse plus être troublée à l'avenir. C'est de créer entre les diverses nations des relations commerciales si actives, que tous les États *reliés* par les intérêts de la production et de la consommation, soient forcés de s'unir pour défendre contre le premier agresseur venu celui d'entre eux que menacerait la guerre. C'est, en un mot, de créer la solidarité pacifique des peuples et d'inscrire sur l'étendard de la politique nouvelle la devise chrétienne: *Si vis pacem, para pacem.* Je prie qu'on me pardonne de revenir si souvent sur cette théorie.

J'ai l'intime persuasion, pour mon compte, que ces liens sont déjà créés et qu'une nouvelle guerre maritime est aujourd'hui complètement impossible. La France vend pour près d'un milliard de produits chaque année aux habitants des deux continents; elle leur achète pour autant. La France aurait bien des amis dans une guerre maritime; elle aurait surtout la puissance des États-Unis, puissance maritime de premier ordre, et il suffit que deux États comme la France et les États-Unis demandent la liberté absolue des mers, pour que la mer soit libre. L'Amérique qui a si longtemps et si noblement combattu pour le maintien du principe *que le pavillon couvre la marchandise*, verrait immédiatement, en cas de nouvelle guerre maritime, son principe admis par toutes les marines intermédiaires des États civilisés. Et l'Angleterre seule qui a intérêt à ne pas l'admettre, serait forcée de se soumettre à la volonté générale des nations qui, sans cette concession au droit commun, se coaliseraient toutes contre

elle et pourraient réaliser d'une manière efficace cette fois, le fameux système du blocus continental. Or l'Angleterre sait parfaitement qu'elle était condamnée à périr de misère et de faim au milieu de ses richesses, si l'empereur Napoléon avait pu réussir, pendant deux ans seulement, à la tenir isolée de ses débouchés commerciaux. La cause de la neutralité absolue du pavillon est gagnée, je crois, dès aujourd'hui dans la politique générale des nations civilisées. Par suite, l'Angleterre n'a plus un seul motif pour déclarer à la France ou à une autre puissance de même ordre, une guerre dans laquelle il ne lui serait plus permis d'interdire l'accès des ports de cette puissance aux neutres. La théorie des économistes qui soutiennent le principe de la fabrication du sucre indigène dans la prévision d'une nouvelle guerre maritime, est conséquemment renversée par la base.

Ainsi la France n'a plus besoin de priver ses consommateurs nationaux de la consommation exclusive du sucre des Antilles, du Brésil et de toutes les contrées intertropicales qui fournissent le sucre au plus bas prix possible ; et il ne reste à la théorie de la crainte que cet argument absurde qui veut qu'on s'impose des privations inutiles dans le présent pour mieux se préparer aux privations éventuelles de l'avenir. L'argument politique des partisans du sucre indigène se réduit en effet à ce raisonnement que je ne qualifierai pas par politesse : qu'il faut bien se garder de s'habituer aux douceurs d'une couche confortable, pour ne pas trouver la transition trop pénible, lorsqu'on sera contraint de se coucher sur la dure, — et si l'on n'est jamais contraint de coucher sur la dure !

Les fortes têtes de la politique prohibitive ont encore dans leur sac un argument non moins terrible contre le sucre colonial, et un argument, qui, par malheur, a eu le privilège de faire vibrer la corde du sentiment national en France. Ils disent que le sucre de betterave est une création de l'empereur ; — que l'industrie betteravière est la seule conquête industrielle que nous ait léguée l'empire, et que nous ne pouvons en prononcer la suppression sans répudier en quelque sorte la gloire de l'empire.

Ceci est tout simplement du Chauvinisme absurde. Si l'empereur avait pu ou avait voulu obtenir la paix, il eût été le premier à renoncer à sa conquête industrielle; et, parce qu'il aurait livré le sucre à bon marché au consommateur, il n'aurait pas cru ternir l'éclat de ses campagnes d'Égypte et d'Italie. Il est fort probable que l'empereur, qui avait des idées, ne partageait pas la manie du sucre *national* et de la

viande *nationale*, qui n'ont d'autre défaut que d'être inabordables pour les consommateurs nationaux.

Il est bien vrai, quand la marine française eut été anéantie aux combats d'Aboukir et de Trafalgar ; quand l'Angleterre nous eut fait perdre Saint-Domingue et nous eut enlevé nos autres îles à sucre ; quand la livre de sucre, que les colons de Saint-Domingue vendaient 3 sous avant 89, eut atteint le chiffre de 6 francs, l'empereur dut chercher dans son génie, fécond en ressources, un moyen de remplacer le sucre de canne. Il comprenait bien que la France ne pouvait se passer toujours d'une denrée de consommation si importante, et renoncer, sans se plaindre, aux longues habitudes de son économie domestique. La preuve, c'est qu'il ne craignit pas d'enfreindre lui-même la rigueur de ses prescriptions commerciales, en accordant de nombreuses *licences* aux particuliers dont il voulait faire la fortune, et en leur concédant le droit de trafiquer avec ces Anglais qu'il cherchait à expulser de tous les ports du globe. La position de l'empereur, après sa marine détruite et le blocus continental commencé, était de celles qui ne s'accommodent pas des demi-mesures et qui réclament une issue prompte et décisive. Il fit appel, dans sa détresse, à la science qui avait déjà sauvé la France sous Carnot, en créant des manufactures d'armes et de salpêtre, dans le temps que le patriotisme national surexcité faisait surgir de terre quatorze armées républicaines. La science lui donna le sucre de betterave. Le sucre de betterave valait encore mieux que rien. Le grand homme eut raison, mille fois raison, de provoquer la découverte d'une industrie qui pût remplacer le sucre de canne. Les insurgés d'Amérique avaient donné trente ans auparavant un sublime exemple de patriotisme à la France, en s'interdisant l'usage du thé, pour priver l'Angleterre du revenu de l'impôt frappé sur cette denrée ; et dans une position analogue, peut-être l'empereur avait-il le droit d'espérer de son peuple une preuve d'abnégation semblable. En tout cas, cette découverte était une espèce de défi que le génie indomptable de la nation française jetait à l'Angleterre, et, à ce titre, elle dut flatter au plus haut degré l'orgueil national de nos pères.

Il faut pourtant le reconnaître, le peuple français n'a pas accueilli le sucre de betterave avec une grande vivacité d'enthousiasme, et lors de la cessation des hostilités en 1814, on peut se rappeler qu'il abandonna avec bonheur la cause du sucre scientifique pour retourner à la consommation exclusive du sucre colonial. Le sucre national, assailli à son entrée dans le monde par le sarcasme et la caricature, n'a conquis sa

popularité que sous les dernières années de la restauration, après que les lois financières de 1821-22 et celles du majorat, du droit d'aînesse, etc., eurent accusé l'intention bien prononcée du gouvernement d'en revenir au rétablissement des privilèges de la grande propriété et de la grande industrie. Ces banquiers, qui ont accaparé la raffinerie, et qui commanditent la fabrication du sucre de betterave, sont plus habiles qu'on ne le jugerait au premier abord : ils ont fait servir à leurs projets la popularité de l'empereur, et ils l'ont largement exploitée pour se faire adjuger un monopole de plus.

Arguments agronomiques, arguments politiques, tout est insoutenable et faux dans la théorie des partisans du sucre indigène. La haute banque vise au monopole de la fabrication et de la vente du sucre, voilà ce que je vois de plus clair et de plus fâcheux dans toutes ses manœuvres et dans toutes ses plaidoiries. En effet, la haute banque, au moyen de ses énormes capitaux, peut seule concentrer dans ses mains le monopole de la culture de la betterave, de la fabrication et de la raffinerie du sucre, seules conditions, ai-je dit, qui puissent assurer à l'industrie du sucre indigène, une chance réelle de longévité.

Argument philanthropique.

Le dernier argument est celui que les banquiers protestants et quelques-uns de leurs journaux, moins *le Globe*, emploient avec le plus d'amour. Ils disent que le sucre de canne est le vil produit de l'esclavage, tandis que le sucre indigène est le noble produit du travail libre, et que, comme l'esclavage doit bientôt disparaître de la législation des peuples civilisés, il est urgent de substituer une nouvelle industrie à l'industrie coloniale qui ne peut se soutenir qu'au moyen de l'esclavage.

Je ne veux pas ergoter avec les philanthropes et examiner la question de savoir, si le noir des colonies, qui n'a souci ni de lui ni des siens, qui ne travaille pas en un mois autant que le cultivateur français en six, est beaucoup plus esclave réellement que le serf de nos contrées, attaché à la glèbe, et que l'insuffisance de son salaire condamne aux privations et à la mendicité. J'admets que l'esclavage est une tache qui salit la législation des peuples qui se disent chrétiens, et je demande aussi qu'on la fasse disparaître de nos codes, puisque le Christ a proclamé l'égalité de tous les hommes, sans faire distinction de

la couleur de la peau. Je veux dire seulement, que les philanthropes français, qui parlent depuis si longtemps de l'abolition de l'esclavage, ne sont que de mauvais perroquets qui répètent sans fin les leçons de leurs frères d'Angleterre.

Je fais remarquer que c'est avec ces déclamations contre l'esclavage, que l'Angleterre a usurpé la domination du domaine libre des mers, qu'elle nous a ravi Saint-Domingue, après en avoir fait *exterminer philanthropiquement* la race blanche propriétaire, et qu'elle ravira l'île de Cuba à l'Espagne. J'ajoute que c'est encore à l'aide du même procédé, qu'elle tranche aujourd'hui à son profit la question du droit de visite, qui n'est pour elle qu'un moyen de pénétrer par l'inquisition les secrets des opérations commerciales des autres États et de maintenir sa suprématie maritime. Mais je ne vois pas encore dans les moyens de substitution proposés, une solution qui concilie les deux grands intérêts en cause dans la question : L'intérêt supérieur de l'humanité qui demande l'abolition de l'esclavage; l'intérêt du bien-être de tous les peuples, qui demande que la production du sucre soit exclusivement réservée aux régions intertropicales, où cette production s'opère aux meilleures conditions possibles.

Examinons la question coloniale au point de vue de l'intérêt chrétien, de l'intérêt social; voyons les résultats admirables qu'a enfantés la philanthropique théorie du droit de visite.

Voici des documents récemment publiés et que nous avons tout lieu de croire parfaitement exacts, et qui justifieront peut-être aux yeux de nos lecteurs, la froideur de notre admiration pour la politique britannique.

M. de Clarigny nous apprend (1) que la traite expédie encore aujourd'hui en Amérique cent mille noirs par année, c'est-à-dire que le chiffre de ces expéditions n'a pas varié depuis un demi-siècle.

Que les efforts des Anglais, pour abolir la traite n'ont réussi qu'à faire *baisser le prix des noirs sur la côte d'Afrique et à le faire hausser en Amérique*, de telle sorte, que le chiffre de la prime offerte à la spéculation des négriers, croît en raison directe de la sévérité des mesures prises contre la traite. Cette prime est aujourd'hui de 200 à 500 pour 0/0. Les croisières anglaises parviennent à peine à capturer un bâtiment négrier sur 30 à 40. Les compagnies d'assurances de Rio-

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1845.

Janeiro et de la Havane, qui sont les deux grands ports d'armements des négriers, assurent à 20 pour 0/0 et réalisent d'énormes bénéfices.

Avant 1830, la mortalité, pendant la traversée, ne s'élevait en moyenne qu'au quart de la cargaison. Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis l'avénement du droit de visite, cette moyenne varie du tiers à la moitié.

Quand les négriers sont poursuivis de trop près par les croisants, ils ont l'habitude de jeter leur cargaison à la mer.

L'espace est ménagé sur les bâtiments négriers de manière à ce qu'un nègre y tienne moins de place *qu'un mort dans son cercueil.* Aussi n'est-il pas rare de voir des cargaisons entières de ces malheureux noirs, des cargaisons de cinq à six cents hommes, périr d'étouffement pendant la traversée.

Tout individu chez lequel se manifestent des symptômes de la petite-vérole, maladie commune chez les noirs, est immédiatement jeté à la mer. Les bâtiments négriers sont suivis en mer par des bandes voraces de requins, et dans les fleuves de l'Afrique par des alligators....

La traite se fait en Afrique en de certains comptoirs qu'on appelle *barracons.* Ces barracons sont des espèces de parcs où les chefs du pays amènent le bétail humain destiné à la vente. Tout ce qui n'est pas vendu au négrier, est immédiatement fusillé ou noyé !.... L'enfant qui naît au barracon, est étouffé au sortir du sein de sa mère !...

Et quelques-uns de nos amis nous font un crime de ne pas ajouter foi à la sincérité de la philanthropie anglicane.

Les navires destinés à la traite des noirs, et qui sont les plus fins voiliers que l'on connaisse et qui bravent tous les croiseurs du monde, une fois qu'ils tiennent la haute mer, sont construits dans les ports des États-Unis, peuplés de puritains....

Les étoffes destinées à être troquées contre les esclaves, sont toutes de *fabrique anglaise !* Elles sortent des ateliers de Glascow et des manufactures du Lancashire, et les négriers exigent que les manufacturiers anglais, qui leur fournissent les étoffes, prennent un intérêt dans leurs spéculations.

Voilà pour la question d'humanité ! L'abolition de la traite est une chose impossible dans l'état actuel des relations des puissances civilisées, et la philanthropie intéressée des Anglais n'a fait qu'aggraver la condition de la race noire qu'elle veut émanciper. Donc, ce n'est pas vers l'abolition de la traite, que les amis des noirs, que les vrais philanthropes doivent faire converger leurs efforts.

La solution que je propose, le monopole de la fabrication et de la vente du sucre par l'État, répondra mieux, je l'espère, aux doubles exigences de l'intérêt chrétien et de l'intérêt français.

Rappelons la situation des colonies françaises et du commerce français.

Les colonies sont ruinées; leur ruine a entraîné celle de nos ports et de notre commerce maritime; nos armements sont en voie de suspension absolue; notre marine de l'État n'a plus de pépinière où recruter ses équipages en cas de guerre.

Les souffrances de nos colonies et la décadence de notre puissance maritime, n'ont amené aucune compensation pour le pays, par la réduction du prix du sucre. La consommation individuelle de la France est demeurée inférieure à celle de l'Angleterre, de la Hollande et de la Suisse. Le trésor a perdu, à cet état de choses, des centaines de millions.

Enfin, la ruine des producteurs des colonies et des producteurs de la métropole, concertée entre les gros capitalistes et appuyée par la complicité d'inertie du gouvernement, doit aboutir fatalement à ce résultat :

« *Donner à l'aristocratie financière, déjà investie du monopole de toutes les grandes industries, le monopole de la fabrication, de la raffinerie et de la vente du sucre.*

Voilà pour la question d'intérêt national.

Du monopole de la fabrication et de la vente du sucre par l'État.

Ainsi, quand je propose le monopole par l'État comme unique moyen de sortir d'une position intenable, j'ai déjà pour ma cause cet argument tout puissant : que le pays n'a plus qu'à choisir dès à présent entre le monopole de l'État et celui des gros capitalistes. Je n'ai plus besoin d'invoquer à l'appui de mon système, la légitimité du principe du monopole gouvernemental : je puis, en un mot, m'en tenir, vis-à-vis de ceux même qui contesteraient cette légitimité incontestable, à ce simple argument de la sagesse humaine qui veut *que de deux maux on choisisse le moindre.* C'est déjà là un point fort important de gagné.

Le monopole de la fabrication et de la vente du sucre par l'État, a déjà été invoqué par plusieurs autorités recommandables, par la *Démocratie pacifique* et par la Chambre de commerce de Toulouse.

Je n'ai pas le droit de joindre à ces autorités, celles des divers journaux à la collaboration desquels j'ai pris part depuis douze ans, et qui n'ont fait qu'exprimer mon opinion personnelle. Je suis surpris seulement que les industries du midi et le commerce maritime n'aient pas songé à faire entrer dans leurs réclamations cette idée de substituer le monopole de l'État au monopole de l'industrie privilégiée du nord. En effet, cette substitution est toute en leur faveur, et la cause que je soutiens se fut puissamment fortifiée d'une manifestation vigoureuse dans ce sens, de la part des principales chambres de commerce de nos ports. Je regrette vivement que cette manifestation n'ait pas eu lieu.

La Chambre de commerce de Toulouse et le journal la *Démocratie pacifique*, n'ont demandé le monopole de l'État, que pour la vente et la fabrication du sucre indigène. Ce système avait l'avantage de trancher la question du sucre indigène et de se concilier parfaitement avec le projet de loi présenté par le gouvernement dans la session de 1842, et qui proposait le rachat et l'indemnité. Ce système, toutefois, n'offrait pas la solution complète du problème, puisqu'il laissait de côté la question principale, celle du sucre colonial et de l'abolition de l'esclavage. J'arrive à combler la lacune en demandant qu'on étende à l'industrie coloniale, l'application du principe dont la *Démocratie pacifique* et la Chambre du commerce de Toulouse ont réclamé l'application à l'industrie indigène : *monopole par l'État, avec indemnité préalable et rachat.* Comme il est fort vraisemblable que l'adoption du principe du monopole de l'État pour l'industrie indigène, eût entraîné l'application de ce principe à l'industrie coloniale, je suis heureux de pouvoir m'appuyer de l'opinion de deux autorités compétentes en la matière, pour écarter de mon système le reproche d'utopie.

Finissons-en d'abord avec l'industrie indigène et démontrons que l'absorption de cette industrie par l'État, était le seul moyen de préserver les fabricants de leur ruine, en même temps que d'utiliser les énormes sacrifices que le trésor s'était imposés pour soutenir cette erreur de la science.

Le monopole de l'État, seule voie de salut pour l'industrie indigène.

Il est bien évident que, de tous les projets présentés sur la question par le gouvernement depuis 1837, le dernier, celui de M. Lacave-Laplagne, qui demandait la suppression complète de la fabrication indi-

gène, avec indemnité pour les fabricants et rachat de leurs usines, a été le plus rationnel et le plus équitable.

Le gouvernement reconnaissait par cette proposition, que l'industrie du sucre de betterave n'était pas viable; que l'immunité qui lui avait été accordée jusqu'à ce jour, grevait le trésor d'une lourde charge que le pays ne devait pas supporter plus longtemps ; et il prononçait l'interdiction complète de l'industrie. Toutefois, comme la tolérance et les encouragements du gouvernement avaient été pour beaucoup dans l'engouement de l'opinion pour le sucre de betterave, et dans le mouvement qui avait fait affluer la spéculation et les capitaux vers cette industrie, le gouvernement demandait qu'une indemnité raisonnable fût accordée à ceux que le projet de loi allait ruiner, et qui n'étaient coupables, après tout, que d'avoir témoigné trop de confiance dans les promesses et dans les actes du gouvernement.

Le projet ministériel affectait une somme de 40 millions au rachat des usines au nombre de quatre cents et quelques qui existaient alors. Le chiffre de cette indemnité était fort raisonnable ; seulement la proposition était timbrée du cachet de l'époque. Je veux dire que le gouvernement avait bien songé à indemniser les capitalistes, mais qu'il n'avait pas eu la moindre pensée de sollicitude pour les travailleurs. Voilà une industrie qui donnait du travail pendant quelques mois de l'année à plusieurs milliers d'individus ; on supprime l'industrie, on indemnise les chefs de cette industrie, mais on ne s'inquiète pas plus du sort de cette masse d'ouvriers auxquels on vient de briser les bras, que s'ils n'existaient pas. Ils verront à se caser comme ils pourront ; le gouvernement n'a pas le temps de s'occuper de tout le monde. Quant aux fermiers, aux exploitants du sol, qui ont des baux dont l'élévation ne repose que sur l'accroissement du revenu donné aux terres par la culture de la betterave à sucre, ils auront les tribunaux pour s'expliquer avec leurs propriétaires, sur la question de savoir si une diminution leur est due, à raison de l'interdiction du sucre de betterave.

Mais cette absence de toute sollicitude prévoyante pour le sort des travailleurs de l'atelier et du sol n'était qu'un des moindres défauts du projet de M. Lacave-Laplagne. Une fois les usines achetées, que ferait le gouvernement de ce capital d'usines et de matériel ? Se déciderait-il à vendre les murs des établissements comme moellons, et le cuivre des chaudières au poids ? Cette dernière supposition était assez probable. Alors l'État laissait dépérir entre ses mains un capital énorme et il ne restait plus rien, pas même un atelier d'instruction pour remonter

l'industrie du sucre de betterave en cas de guerre. Imprévoyance du présent, imprévoyance de l'avenir, oubli des intérêts du trésor; le projet de M. Lacave-Laplagne renfermait une foule d'imperfections à côté d'un principe de rigoureuse équité.

Que le gouvernement eût proposé de se charger du monopole de l'industrie indigène, et tous les inconvénients que je viens de signaler disparaissaient à la fois.

D'abord le gouvernement prenait son temps pour arriver peu à peu à l'extinction de la fabrication. Il ne fermait pas tout d'un coup les ateliers de cette fabrication aux travailleurs : il n'apportait pas de brusque perturbation dans les opérations de l'industrie agricole. Le travailleur du sol et le travailleur de l'atelier étaient prévenus longtemps à l'avance, qu'une branche d'industrie leur échapperait un jour; on les mettait en demeure de se pourvoir ailleurs.

Ensuite le gouvernement adoucissait la transition autant que possible entre l'état présent et l'état futur. Il commençait par abandonner celles de ses usines, qui se trouvaient placées dans les conditions les moins favorables. Il concentrait insensiblement la fabrication dans les localités les plus avantageuses, sous le rapport du bas prix de la matière première, et des frais de transport. Il se dégrevait naturellement de l'exercice; il pouvait vendre longtemps ses produits *au prix de revient*, dans le seul intérêt des travailleurs indigènes, et sans nuire aux intérêts du trésor. Il continuait l'expérimentation des procédés scientifiques. Enfin, il conservait à la France, en cas de guerre maritime, les éléments perfectionnés d'une industrie qui pouvait se relever à jour dit, remplacer les produits des Antilles, et éviter au consommateur national le retour des privations qui l'avaient assailli sous l'empire.

Par ce moyen, le gouvernement parait à toute secousse désastreuse pour l'industrie du nord; les bénéfices qu'il réalisait sur la fabrication même venaient en diminution de l'indemnité qu'il avait payée, et ainsi se trouvaient utilisés les sacrifices antérieurs du trésor. D'ailleurs, à mesure que la fabrication indigène baissait, le sucre étranger était appelé à le remplacer dans la consommation intérieure, et l'augmentation des revenus de l'impôt le remboursait promptement de son avance de 40 millions, car l'État n'avait besoin que d'un accroissement de revenu annuel de 1,600,000 francs sur l'impôt du sucre, *pour être couvert de ses nouveaux déboursés*. Or, il suffisait d'après le chiffre de l'impôt actuel, d'une demande de 2 ou 3 millions de kilogrammes de plus, *en sucre étranger*, pour produire cette augmenta-

tion de revenu de 1,600,000 fr., qui représentent l'intérêt à 4 p. 0[0 de ces 40 millions.

Toutes les raisons se réunissaient donc pour faire trancher la question de l'industrie du sucre indigène, par le monopole de la fabrication et de la vente au profit de l'État. L'intérêt des fabricants, celui des fermiers, celui des travailleurs, l'intérêt supérieur du trésor, réclamaient à la fois cette solution. Mais cette solution dérangeait les plans ambitieux des hauts barons de la banque, qui visent précisément à l'accaparement du même monopole pour leur compte personnel. Elle a été abandonnée ! pas une voix à la Chambre n'a osé signaler la tendance et le but de l'amendement Delessert.

Aujourd'hui que les documents publiés par le ministère des finances nous ont révélé que le commerce français d'exportation a subi depuis dix ans une dépression fâcheuse; aujourd'hui que le port du Havre pétitionne pour exposer sa détresse et se plaindre de l'accaparement de tous les transports commerciaux par la marine marchande des États-Unis, peut-être la Chambre comprendrait-elle mieux qu'il y a urgence à ne pas laisser cette dépression s'accroître, et ferait elle un accueil plus favorable à la proposition de M. Lacave-Laplagne, qui aurait eu certainement l'avantage de stimuler l'activité de la demande de nos colonies et de l'étranger.

Mais le monopole de la fabrication et de la vente du sucre indigène par l'État ne peut produire tous ses résultats utiles, que le jour où il se liera au monopole de l'industrie coloniale.

Il est bien entendu que, dans ce mot de monopole de la fabrication par l'*État*, je comprends le monopole de la raffinerie. Il serait par trop absurde au gouvernement d'accaparer les branches les moins lucratives de l'industrie sucrière, pour en abandonner la branche la plus avantageuse, à la spéculation privée, aux hauts barons du capital. Le raffinage du sucre n'est que la dernière opération de la fabrication. Il est anti-rationnel et anti-économique de couper cette fabrication en deux.

Les données les plus positives de la science et les expériences de M. Péligot, supposent, avons-nous dit, que le vesou, la liqueur provenant de la trituration de la canne, contient la cinquième partie de son poids de sucre cristallisable facilement extractible.

C'est tout au plus si l'on parvient aujourd'hui, à l'aide des procédés routiniers en usage aux Antilles, à extraire 6 p. 100 du vesou, c'est-à-dire que les deux tiers de la richesse saccharine de la canne sont *perdus* par défaut de procédés perfectionnés.

Cependant, les colons de Saint-Domingue vendaient le sucre 3 sous la livre, disons 30 centimes le kilogramme avant 89, et l'on sait quels bénéfices énormes ces colons retiraient de leur industrie à ce prix. On calculait alors que le travail de chaque noir produisait à son maître 2 à 3 francs par jour.

Aujourd'hui, malgré l'imperfection des procédés, malgré les charges accablantes d'une usure effroyable, le prix de revient du sucre des colonies ne dépasse pas le chiffre de 40 à 50 centimes par kilogramme. Les planteurs de Bourbon et des Antilles s'estiment heureux, quand le prix de 50 kilogrammes atteint le chiffre de 25 francs, c'est-à-dire 50 centimes le kilogramme.

Les colonies n'ayant pas le droit de raffiner leur sucre, sont obligées de l'expédier brut en France. De là résulte pour elles un immense préjudice occasionné par la double cause de l'augmentation des prix de fret, assurances et du déchet. Les sucres pèseraient moins s'ils étaient raffinés, et paieraient moins de fret par conséquent. Le déchet de la marchandise serait pour ainsi dire nul.

On va voir du premier coup d'œil quelle nouvelle voie de richesse ouvrirait à l'industrie coloniale, l'introduction des procédés perfectionnés d'extraction, la diffusion des capitaux à bas prix, et le cumul de la production de la fabrication et de la raffinerie entre les mains de l'État.

Introduisons d'abord le procédé perfectionné, et doublons seulement cette production du sucre des Antilles que nous pourrions tripler, et ne sortons pas de la consommation actuelle.

La production de nos colonies qui est aujourd'hui de 80 millions, va s'élever à 160 millions de kilogrammes. Elle fournit donc la totalité de la consommation de la métropole (130 millions) et laisse un excédant de 30 millions de kilogrammes qui devront être réexportés à l'étranger, si la consommation nationale n'augmente pas. Ces 160 millions de kilogrammes paieront à l'État un impôt de 80 millions au taux actuel de l'impôt. Ce sera déjà le double du revenu actuel.

Mais calculons les effets du simple doublement du produit sur le prix de revient. Le prix de revient du kilogramme du sucre colonial est aujourd'hui de 40 centimes environ. Dès que la même quantité de liqueur produira une quantité double de sucre, le prix de revient diminuera de moitié. Il ne sera plus que de 20 centimes ou 10 francs les 50 kilogrammes.

Maintenant l'État ne paie pas 20 p. 100 comme les colons d'aujour-

d'hui pour les loyers du capital qu'il emploie à la fabrication du sucre : l'État trouve de l'argent à sa suffisance, à raison de 4 et même de 3 p. 100. Il faudra bien que le prix de revient du sucre s'affecte de cette réduction. D'un autre côté l'État cumule les bénéfices de la fabrication et de la raffinerie; et les frais de déchet, de fret et d'assurances sont réduits dans une proportion considérable par le système de la raffinerie sur place. Enfin, et pour dernière raison, l'État qui perçoit un impôt sur la vente du produit, n'a pas besoin qu'on lui alloue un bénéfice *en sa qualité de producteur;* ce serait double emploi.

Augmentons donc ce prix de revient (10 francs les 50 kilog.) de l'impôt fiscal de 50 centimes par kilogramme, c'est une somme de 35 fr. pour 50 kilogrammes que nous avons à payer à l'État. Viennent maintenant les frais de transport, déchet, assurances, et que nous portons généreusement à 15 francs les 50 kilogrammes, voilà le prix du sucre à 50 francs les 50 kilogrammes, disons 1 franc le kilogramme. Eh! bien, je dis qu'à ce prix-là, qui est le prix normal du sucre dans un grand nombre de contrées d'Europe, la consommation de la population française doublera en peu d'années. N'oublions pas d'ailleurs que nous avions le droit, d'après les données exactes de la science, de tripler le rendement du vesou et non pas de le doubler seulement.

Voyons en effet quels résultats une réduction d'environ moitié dans le prix du sucre, amènerait dans le régime de l'alimentation domestique en France, et dans le chiffre de la consommation générale. On peut s'en faire une idée, par la comparaison des chiffres de la consommation par tête en France et dans les pays voisins.

En tablant sur une population de près de 35 millions d'habitants, et sur une consommation de 130 millions de kilogrammes de sucre, la consommation de chaque individu en France, s'éleverait aujourd'hui à un peu moins de 4 kilogrammes par année.

Celle du Hollandais, de l'Anglais et du Suisse s'élève en moyenne à un chiffre trois fois plus considérable, disons 12 kilogrammes. On voit que le consommateur français a encore du chemin à faire avant d'arriver au luxe du consommateur d'Angleterre, de Suisse et de Hollande.

Cependant, quand on compare le régime alimentaire des peuples de ces divers États, on arrive forcément à cette conclusion, que le consommateur français est celui dont la nourriture habituelle réclame le plus instamment le condiment du sucre.

En effet, la viande de boucherie est à bas prix en Angleterre, en Hollande, en Suisse; le travailleur de tous ces États peut en faire sa

nourriture ordinaire; le poisson y est également fort commun. La viande et le poisson sont des bases *d'alimentation qui repoussent le sucre.*

En France, au contraire, la viande de boucherie et le poisson sont interdits aux trois quarts de la population. La nourriture s'y compose presque exclusivement, pour une vingtaine de millions d'habitants peut-être, de mauvais pain noir, de galettes de maïs ou de sarrazin, de châtaignes et de laitage. Le vin, qu'on dit si commun en France, est également hors de la portée de la masse des travailleurs qui le remplacent par une infinité de boissons acides. Eh! bien, il n'est pas un seul de ces aliments, une seule de ces boissons qui ne réclame l'addition du sucre, *comme condition première d'agrément et de salubrité.* Toutes ces pâtes épaisses et insipides qui composent le fond de la nourriture du Breton, du Limousin, du paysan de l'est, se transforment en entremets délicats sur la table du riche, par la simple alliance du sucre avec la farine. Les œufs, la pomme de terre, les mauvais fruits, le lait, toutes les substances alimentaires que la nature a mises à la portée du pauvre travailleur des champs, sont aussi celles qui se marient le plus facilement avec le sucre. Le café au lait, qui convient à tous les tempéraments et à tous les âges, mais que les femmes surtout et les enfants aiment de prédilection, le café au lait est déjà devenu chez nous le fond de la nourriture des femmes riches et des femmes pauvres des cités; l'usage s'en est même étendu aux femmes de la campagne. Que le sucre subisse une réduction de moitié, et, avant deux ans, l'usage du café au lait sera devenu général pour la population féminine, dans les neuf dixièmes des métairies de France. Je ne vois pas ce que la philanthropie de l'administrateur le plus éclairé pourrait désirer de mieux en ce moment, pour introduire dans le régime alimentaire des populations une de ces améliorations dont chacun parle tant. Hélas! il y a plus à faire pour le peuple avec la réduction du prix du sucre et du prix de la viande qu'avec toutes les lois de Lycurgue et de Minos : mais la réduction du prix d'une denrée de nécessité première, prête peu à la phrase et aux effets de tribune; alors on laisse le sujet de côté.

Partant de cette comparaison du régime alimentaire du peuple français avec celui des autres peuples, on est en droit d'affirmer que la réduction du prix du sucre à 1 franc le kilogramme, doublerait avant cinq ans la consommation générale de cette denrée, et la porterait à 260 millions de kilogrammes.

Alors, en admettant encore que la production coloniale fournisse

160 millions de kilogrammes de sucre productibles d'un revenu de 80 millions, il resterait pour la production étrangère 100 millions qui produiraient de leur côté un revenu de 70 millions au fisc. D'après ces chiffres, le revenu de l'impôt du sucre dans cinq ans s'élèverait donc à CENT CINQUANTE millions.

On voit qu'ici le revenu augmente en même temps que la consommation, et pendant que le prix du produit imposé décroît. C'est le résultat diamétralement opposé à celui du système actuel. Nous voici revenus aux véritables principes de la législation financière.

Je n'ai pas fait intervenir le sucre national dans cette fourniture de 260 millions de kilogrammes, parce que je présume que l'administration aurait eu le temps de se débarrasser, en cinq ans, de l'industrie laissée à sa charge, et que les seuls établissements conservés ne le seraient qu'en qualité d'écoles.

Et il n'y a pas à se récrier sur ce chiffre de 150 millions de revenu, comme exorbitant, fabuleux. L'impôt du sucre rapporte 120 millions, en Angleterre. Or, la population du royaume-uni s'élève en tout à 23 millions d'habitants, et sur ces 23 millions, il faut en retrancher au moins six pour la population irlandaise, population étrangère au régime des douceurs, et qui meurt de faim pendant trois mois de l'année. Il n'en serait pas de même pour la population française, qui est accessible à l'accroissement de la consommation du sucre dans sa généralité. Mais 17 millions pour le chiffre réel des consommateurs anglais, c'est juste la moitié de la population française. Alors, je ne vois pas pourquoi l'impôt ne s'élèverait pas à 150 millions de francs pour 35 millions de consommateurs français, lorsqu'il est de 120 millions de francs pour 17 millions d'Anglais.

Une augmentation de 100 millions de revenu pour l'État représente un capital de 2 milliards et demi, au taux de 4 pour 0/0, taux de l'escompte de la banque de France, que je trouve déjà exagéré, mais que j'ai pris néanmoins pour le taux de l'intérêt normal. Avec ce capital de 2 milliards et demi, un gouvernement intelligent pourrait faire bien des choses.

Il est dans l'ordre des idées logiques, qu'un accroissement du double, survenant dans la production et dans la consommation du sucre colonial, entraîne un accroissement équivalent dans le nombre de nos armements maritimes et que l'étranger, qui nous vendrait 100 millions de kilogrammes de sucre, aurait aussi à demander quelques produits à nos industries nationales, en échange de ce placement. Peut-être,

alors, les chiffres officiels de nos exportations cesseraient-ils de présenter des résultats aussi alarmants que ceux d'il y a deux ans.

Tels sont, au premier aperçu, les résultats d'une simple amélioration dans les procédés de fabrication du sucre colonial, amélioration combinée avec le monopole de la fabrication et de la vente du sucre par l'État.

Nous ne devons pas perdre de vue cette considération capitale, que l'amélioration des procédés de fabrication ne peut se réaliser que sous l'empire du monopole.

Il en est, en effet, de la fabrication du sucre de canne, comme de celle du sucre de betterave. C'est une industrie qui exige, pour être exploitée avec succès et produire les plus brillants résultats, des établissements immenses et des avances de capitaux énormes. Je m'étonne que la haute banque de la métropole n'ait pas songé à accaparer la fabrication du sucre colonial comme elle veut accaparer celle du sucre indigène. Car c'était encore là un de ces champs de bataille où la fortune devait se déclarer en faveur des gros capitaux. Le morcellement de la propriété coloniale et la fabrication isolée qui ont amené comme partout l'usure à leur suite, ont été deux des principales causes de la décadence de la prospérité coloniale. C'est le défaut de capitaux suffisants qui a empêché le colon de mettre à profit les découvertes de la science européenne. Les propriétaires de la Guadeloupe et de la Martinique auraient pu recourir aussi à l'association qui consolide le crédit, diminue les faux frais et le prix de revient et double les bénéfices. Les colons des Antilles n'ont pas plus songé à l'emploi de ce moyen que les colons de France, et leur faiblesse, résultat de leur isolement, les a livrés à la merci des possesseurs du capital. Aux colonies, comme dans la métropole, c'est l'usurier, c'est l'intermédiaire parasite qui bénéficie de tous les produits du travail de l'esclave. L'exploitation, par le capitaliste, du manufacturier et du travailleur, du serf, libre ou non, est une loi générale qui ne souffre pas d'exceptions, et qui ne varie pas avec les latitudes et les constitutions sociales.

Si l'exemple de ce qui se fait de bien sur un point quelconque du globe, dans une branche quelconque de l'industrie, avait puissance d'ouvrir les yeux aux aveugles, les colons des Antilles auraient pu réaliser depuis longtemps un admirable système d'association en prenant modèle sur les fruitières de la Suisse et de la Franche-Comté. Il était bien facile à ces colons de créer chez eux, au milieu de chaque canton cultivé, et à frais communs, une vaste usine, pourvue de tous les appareils perfectionnés, où chacun serait venu apporter le contin-

gent de sa récolte de cannes, pour ensuite être rétribué sur le prix général de la vente du sucre, proportionnellement à son apport de matière première, après les frais généraux déduits. C'étaient d'immenses frais de premier établissement de moins; c'était une seule usine, un seul atelier de pressurage, une seule chaudière pour quinze, pour vingt usines. La trituration se faisait en grand et dans le moment le plus favorable ; les travailleurs les plus experts étaient appelés à diriger les opérations du pressurage, de la défécation et de la cuite ; c'était une immense économie enfin de bâtisse, de matériel et d'intermédiaires ruineux. Mais les fruitières des Alpes existaient depuis des siècles, quand les États européens ont fondé leurs colonies, et la merveilleuse organisation des fruitières est encore aujourd'hui à peine connue en Europe : à plus forte raison devait-elle être ignorée aux Antilles. Il a fallu, comme toujours, la leçon de l'expérience et de la ruine, ces deux grandes institutrices des individus et des peuples, pour apprendre aux colons d'Amérique les inconvénients du morcellement et les avantages de l'association ; et la leçon est arrivée trop tard !

L'État, lui seul, peut réaliser, aujourd'hui, dans l'intérêt de la masse des consommateurs, ces merveilleux résultats de l'association que l'industrie privée, abandonnée à elle-même, n'a pas su entrevoir, bien que quelques tentatives isolées aient eu lieu sur quelques points de nos colonies, à Bourbon, par exemple. L'État dispose de capitaux illimités que l'emprunt, sinon sa propre richesse, lui fournit aux conditions les plus avantageuses ; l'État est seul en position d'adopter, sans s'inquiéter du montant des premiers frais d'établissements, tous les procédés perfectionnés qui peuvent accroître le rendement de la canne ; l'État seul peut désigner, en parfaite connaissance de cause, les localités où doivent être établies les usines centrales qui doivent desservir le canton de production. J'ai supposé l'État investi du monopole de la fabrication indigène. Dans cette situation, l'État se trouve propriétaire de l'immense matériel perfectionné de la métropole ; il écoule dans les nouveaux établissements des colonies, ce matériel devenu inutile sur le terrain de la métropole. Les découvertes de la science, appliquées à la fabrication et perpétuées par l'enseignement indigène, reçoivent un emploi utile dans leur application à la fabrication coloniale. L'indemnité de 40 millions, payée à l'industrie de la métropole, s'atténue encore de l'opportunité de ce placement d'un matériel qu'il eût fallu, sans cette ressource, vendre au poids du métal. Les contre-maîtres expérimentés des usines à betterave viennent appliquer également leur

talent et leur expérience à la préparation du sucre de canne. Rien n'est perdu de ces efforts admirables que le génie scientifique avait faits pour lutter contre la volonté de Dieu, plus forte que le génie de l'homme.

Si l'introduction d'un seul procédé de perfectionnement dans une seule branche de la fabrication du sucre colonial a suffi pour entraîner, comme je l'ai démontré tout à l'heure, une si grande réduction dans le prix du sucre, que sera-ce lorsqu'à l'adoption générale de ce procédé supérieur, viendront se joindre tant d'autres améliorations essentielles : — L'unité de direction, — l'économie des bras *qui est ici un grand bonheur*, facilitée par l'emploi en grand des machines, — la suppression absolue de tous les faux frais de la fabrication morcelée, — la réunion dans le même établissement, de l'industrie de raffinage et de celle de la fabrication. J'ai dit que Dieu avait répandu le sucre à profusion sur la terre, pour que l'homme pût rencontrer partout avec la plus grande facilité les moyens de se nourrir; j'ai dit que le sucre devait être quelque jour la production la plus commune, celle que les consommateurs pourraient se procurer au plus bas prix.... L'attribution du monopole de la fabrication et de la vente du sucre à l'État, prouverait, avant quelques années, la justesse de mon affirmation. Si le jus frais de la canne contient, comme l'indique la science, vingt parties sur cent de sucre facilement extractibles, l'usine de l'État les extraira, à coup sûr, et il nous faudra accroître encore le chiffre de la consommation générale et des revenus du trésor qui nous paraissait déjà prodigieux.

Voici encore une autre considération importante qui se rattache à la fois aux intérêts de la culture de la canne et à ceux de la fabrication du sucre et qui doit trouver place ici.

Il est admis dans la science agronomique, que la terre la plus fertile se fatigue et s'épuise à produire toujours les mêmes plantes. La nature est ennemie de la monotonie. L'exemple que j'ai cité de la culture de la betterave dans le nord, est une démonstration malheureusement trop rigoureuse de cette vérité axiomatique. Cette fatigue du sol s'est manifestée dans la culture des Antilles. Les colons de la Martinique et des Antilles qui ne peuvent cultiver que la canne, ont été obligés de recourir, comme les cultivateurs de la métropole, à l'aide des engrais énergiques et coûteux, la poudre d'os, la morue putréfiée. La culture de la canne absorbe donc aujourd'hui une grande quantité de noir animal. On sait que ce produit joue également un grand rôle dans

l'épuration du sucre, comme matière décolorante et désinfectante à la fois. Or tout le continent voisin de l'Amérique méridionale peut fournir à vil prix ce produit important. Des troupes innombrables de ruminants paissent dans les savanes de l'Orénoque et des Amazones, dans les pampas du Brésil et du Rio de la Plata. Les habitants de ces contrées qui ne vont à la chasse des vaches et des bœufs sauvages que pour le cuir, abandonnent ensuite les cadavres de ces animaux aux jaguars et aux vautours. Il est probable qu'un gouvernement qui possèderait des raffineries considérables aux Antilles, songerait à tirer parti des ossements de ces animaux pour la fabrication du noir animal, fabrication d'autant plus facile et plus économique que le combustible des forêts vierges est tout près. Il est probable que ce gouvernement forcerait, par sa demande, une industrie de ce genre à se fonder sur quelques-uns des points du littoral les plus rapprochés des Antilles. Le bas prix du noir animal viendrait ajouter un double élément de plus à la prospérité de l'industrie coloniale.

J'ai porté au chiffre de 150 millions l'impôt annuel que peut payer le sucre, au moyen des réformes indiquées. Je déclare, en mon âme et conscience que, loin de me paraître exagéré, cet accroissement de revenu est de beaucoup inférieur encore à celui que j'attends de l'institution du monopole de l'État. Je crois que lorsque l'impôt du sucre donne 120 millions en Angleterre, et l'impôt du tabac (1) 100 millions en France, l'impôt du sucre ne peut pas s'arrêter en France à 150 millions.

Et je n'en ai pas fini avec mes monopoles. La consommation du sucre ne saurait s'accroître dans la proportion que j'ai signalée, sans entraîner un accroissement parallèle dans la consommation des produits qui se marient habituellement avec le sucre, comme le thé et le café. Et quand le peuple aura vu le monopole de l'État, s'annoncer par la diminution du prix des denrées de consommation et l'augmentation des revenus publics, le peuple reviendra de ses préventions absurdes contre le monopole de l'État, et il sera le premier à demander qu'on dépouille le commerce anarchique de ses privilèges pour en

(1) Le tabac est exclusif de la consommation du vin. Je ne comprends pas que dans l'enquête viticole qui a fait tant de bruit pendant ces dernières années, aucun économiste n'ait songé à attribuer à la consommation incroyable du tabac, la part d'influence qui lui est due dans la diminution de la consommation du vin,

revêtir le gouvernement. La conversion du peuple sera d'autant plus rapide qu'il aura reconnu que c'est pour lui le seul moyen de se soustraire à la fraude et à l'empoisonnement patentés. Il y aura encore une cinquantaine de millions au minimum à gagner pour le trésor, sur le monopole des denrées coloniales autres que le sucre. Total 200 millions. Rien de plus facile alors que de réduire à un chiffre imperceptible l'impôt sur le sel, un produit sacré qui ne devrait être imposé nulle part, car le bas prix du sel est pour l'agriculture, mère nourricière de toutes les industries, une condition essentielle de progrès et de prospérité. Lorsque l'agriculture française pourra disposer librement pour l'engraissement du bétail et la fabrication des fromages, des immenses ressources naturelles que lui offre son territoire si riche en mines de sel gemme et pourvu de vastes marais salants, il lui sera facile de produire le bétail à aussi bon marché que pas une des autres contrées d'Europe, et de mettre ainsi la viande de boucherie à la portée de tous les travailleurs. Enfin, à l'aide de cet énorme excédant de recettes sur le revenu de l'impôt des denrées coloniales, le législateur pourra apporter un dégrèvement correspondant dans l'impôt de la propriété immobilière et surtout dans celui de la vigne. N'est-il pas souverainement inique de frapper la vigne de l'impôt direct, quand ses produits sont frappés sous toutes les formes par l'impôt indirect?

Le jour où le gouvernement aura pris le monopole des banques et des assurances, celui des canaux et des chemins de fer qu'il n'a pas le droit d'aliéner, celui des denrées coloniales; le jour où il aura constitué le crédit agricole, la féodalité financière, je vous le dis, aura régné. L'usure, la chicane, et l'empoisonnement public auront disparu avec elle. La vérité sera rentrée dans les relations commerciales. Le sentiment religieux, la croyance à un Dieu bon et juste, qui n'était qu'assoupie dans le cœur du travailleur, s'y rallumera avec la certitude du bien-être, et le peuple bénira le pouvoir qui l'aura affranchi de ce tribut annuel de milliards qu'il payait aux juifs, ses tyrans.

Tout cela peut s'obtenir par de simples mesures financières, et n'exige pas même la reconnaissance préalable du droit de l'homme au travail.

Et les juifs! me dira-t-on, et les épiciers droguistes qui font la plus solide garantie de l'ordre de choses actuel? Que deviendront tous ces rois déchus, quand vous aurez institué des débits de sucre, de thé, de café, de cannelle, à l'instar des débits de tabac, de poudre et de papier timbré, quand vous aurez fait de la gestion de ces débits une récom-

pense et un privilège pour les serviteurs de l'État, un apanage pour le peuple ?

Je réponds que les Genevois et les Juifs s'empresseront de tourner vers le bien, les facultés organisatrices supérieures qu'ils ont reçues du ciel, *lorsqu'il y aura plus de bénéfice à faire le bien qu'à faire le mal...* Et puis, quand on saigne un marais aux eaux croupissantes et fétides, pour le transformer en un verdoyant pâturage, est-ce qu'il est besoin de s'inquiéter du sort des reptiles malfaisants qui croassaient dans la fange !

Je répète qu'il n'y a contre le monopole de l'État qu'une seule objection, mais la plus redoutable de toutes les objections pour un peuple démoralisé et pour des ministres fainéants ; c'est celle que j'ai signalée dès le début de cet ouvrage : *que ça serait trop beau.*

Comme je terminais ce chapitre, on m'a remis un exemplaire du *Journal des Débats* de je ne sais plus quelle date, où l'on m'a fait lire une phrase adorable d'impudence et de fatuité, et qui m'a rappelé cette formule comique des vieux actes : *lequel, en sa qualité de gentilhomme, a déclaré ne savoir écrire ni signer.....* Le *Journal des Débats*, après avoir livré à notre admiration le résultat des *travaux herculéens* des ministres ses patrons, c'est-à-dire le restant réchauffé du programme de la session précédente, force projets avortés, ajournés, force concessions de chemins de fer aux juifs, etc., etc., le *Journal des Débats* ajoutait de son ton le plus leste et le plus dégagé : *Par exemple, les ministres n'ont apporté aux Chambres aucun projet de réforme générale de la société.....*

Eh ! qui les avait accusés d'un pareil crime, vos ministres, Dieu du ciel ! Pauvres ministres !...., LESQUELS, *en leur qualité de dépositaires du pouvoir, ont déclaré n'avoir en tête aucune idée de réforme ni d'amélioration sociale, de ce interpellés* . . . .
. . . .

Un cabinet qui ose se vanter de sa paresse et de son inintelligence, à la face du public, qui sait n'avoir duré quatre ans, que pour s'être aplati devant toutes les difficultés, et qui se fait de sa longévité un mérite ! Je ne sais pas si le journal officiel de madame de Pompadour ou de M. de Calonne en eût osé dire autant.

Mais j'oublie que j'ai encore à traiter la question de l'esclavage des noirs et celle de l'émancipation coloniale.

CHAPITRE XXIV.

Abolition de l'esclavage.

J'ai dit mon opinion sur la question de l'esclavage. L'esclavage est un reliquat funeste des temps de barbarie, une institution qui doit disparaître du code des nations civilisées et chrétiennes. Mais pour professer cette opinion, je ne suis pas la dupe des belles paroles de la philanthropie anglaise et protestante. Je crois à la sincérité des Wilberforce et des Erskine, non à celle du gouvernement britannique, qui n'a jamais songé qu'à exploiter, au profit de ses intérêts exclusifs, les préjugés religieux de ses nationaux.

L'oppression de l'Irlandais, plus esclave cent fois que le noir des Antilles, ne me permet pas d'ajouter foi aux protestations du gouvernement anglais, en faveur de l'émancipation et de la liberté. L'aristocratie anglaise n'a vu dans l'abolition de la traite, je le répète pour la vingtième fois, qu'un moyen de ruiner la puissance maritime de la France et de l'Espagne, en enlevant à ces deux États leurs riches colonies de Saint-Domingue et de Cuba. Le commerce seul de Saint-Domingue, avant 89, occupait mille navires et 15,000 matelots. L'Angleterre n'a songé à supprimer le travail esclave qu'après qu'elle a vu jour à fonder le travail *libre* dans ses Indes d'Asie, et à accaparer par ce moyen le monopole du commerce du sucre. C'est là le but qu'elle poursuit *per fas et nefas*, depuis un demi-siècle. Mais parce que l'aristocratie anglaise a sali, en le touchant, un principe chrétien, ce n'est pas une raison pour qu'un peuple généreux repousse ce principe. La France doit l'adopter, au contraire, *parce qu'il* est juste, et *quoique* l'Angleterre l'ait fait servir à son machiavélisme.

Toute la question est dans le mode de transition du travail esclave au travail libre. Il faut que cette transition ménage les droits acquis, tout en rendant à l'esclave ses droits imprescriptibles de créature humaine.

Le mode d'apprentissage, mis en pratique par l'Angleterre dans ses colonies des Antilles et à l'Ile de France, n'a pas produit de très-brillants résultats. Il s'agit de trouver un procédé de transition supérieur.

On a vu par la simple exposition des bienheureux résultats de l'ap-

plication du droit de visite, ce que la race noire avait à gagner à l'abolition de la traite. Est-il bien sûr maintenant que le noir, traité avec humanité sur la terre d'Amérique, regrette les *champs heureux* de son pays natal comme l'affirment les philanthropes ? Car on sait que ce pays natal, si regretté, est un pays où les pères vendent leurs fils, où les hommes sont en guerre perpétuelle, et où les vainqueurs mangent quelquefois les vaincus.

Les philanthropes anglais et leurs plagiaires de France ont calomnié la traite, quand ils ont écrit que le commerce de chair humaine, en offrant un aliment à la cupidité des chefs des noires peuplades de l'Afrique, avait jeté sur cette malheureuse contrée un nouvel élément de discordes et de guerres. La guerre existait avant la traite, comme elle subsiste depuis que la traite est abolie, *parce que la guerre est l'état normal des peuples sauvages et barbares.* Seulement, avant la traite, les vainqueurs tuaient les prisonniers : quelques-uns les mangeaient. Quand la traite se fut établie, les vainqueurs vendirent leurs prisonniers aux Européens, au lieu de les tuer. Ils sont revenus à leurs anciennes coutumes, depuis que ce débouché leur est fermé. J'ai ouï dire à un Arabe d'Algérie, qui avait voyagé dans l'intérieur de l'Afrique que, bien loin par-delà le grand désert, un nègre se vendait pour la valeur d'un sac de dattes, depuis que les Européens n'en achetaient plus, et que les chefs se donnaient fréquemment entre eux, par manière de passe-temps, et comme un témoignage de bonne amitié, le spectacle de la décapitation d'un ou plusieurs prisonniers. Le nombre des victimes dépendait de l'importance du personnage auquel on voulait faire honneur.

S'il en est ainsi, et si les rapports de M. de Clarigny sont exacts, il faut en conclure que l'abolition de la traite, envisagée au point de vue de la charité chrétienne, n'est pas une de ces mesures dont les amis de l'humanité aient tant à s'applaudir.

Je me suis aussi demandé quelquefois pourquoi les Anglais qui poussent si loin l'esprit de prosélytisme biblique, n'avaient pas considéré la traite comme un moyen de rendre au culte du vrai Dieu des populations idolâtres. J'ai toujours peur, je l'avoue, de cette charité britannique.

Le principe de charité vraie ne demande pas la *suppression*, mais simplement la *régularisation* de la traite.

Le principe de charité demande que les États civilisés aillent racheter à la Barbarie et à la Sauvagerie leurs esclaves, pour les initier à la

civilisation et au christianisme, pour leur faire un sort moins cruel dans une nouvelle patrie.

La transplantation des populations exubérantes de l'Afrique sur les terres vierges et inhabitées du continent américain, est une mesure de politique sociale que réclame l'intérêt de tous les peuples européens, y compris le peuple anglais. Si le travailleur européen, ce que je nie, est impropre à la culture du sol des Antilles, si le noir seul peut supporter sans fatigue les ardeurs du climat de l'Amérique équatoriale, c'est une raison de plus de croire que Dieu a réservé à la race noire la conquête agricole de ce continent; et les gouvernements de l'Europe n'ont rien de mieux à faire que de souscrire à cette volonté de Dieu.

La régularisation de la traite par les soins de l'État, par la marine de l'État, par les commissaires de l'État, est, à mon sens, la première mesure à prendre pour arriver à l'émancipation réelle de la race noire. Que cette émancipation soit donc décrétée par un nouveau congrès européen qui revienne sur les décisions du congrès de Vienne, et que la traite se fasse au nom de l'Évangile, sur la plus grande échelle. Qu'on ne se borne pas à rendre à la liberté, c'est-à-dire à la fainéantise et à la misère, quelques milliers de noirs esclaves aux Antilles, pendant qu'on en laissera des millions sur la terre d'Afrique, exposés à toutes les rigueurs du droit de la guerre barbare. Qu'on applique le remède au foyer même du mal. On voit que je suis loin de compte avec la philanthropie anglicane d'Angleterre et de France. Ce n'est pas une raison pour que j'aie tort, au contraire.

La philanthropie du gouvernement anglais vise à rendre à la sauvagerie et à la stérilité tout le sol des Antilles, pour assurer à ses possessions de l'Inde orientale le monopole de la production du sucre. L'Angleterre ne veut pas le bien de l'esclave de Cuba ou de la Martinique, mais le mal de ses maîtres. Nous ne devons pas souffrir, nous, Français et hommes de sens, que l'énorme capital dépensé depuis trois cents ans aux Antilles, pour en gagner le sol à la culture, soit perdu pour la société. Nous ne pouvons pas vouloir que les sacrifices de ces générations, qui ont bu le venin des terres vierges, pour en faire des demeures salubres aux générations à venir, ne profitent pas à l'humanité. La généralisation de la traite, au nom de l'Évangile et par les soins de l'Europe civilisée, voici la solution du problème de l'émancipation de la race noire!

Mais comment conserver le sol des Antilles à la culture de la canne et du café, et émanciper en même temps les esclaves?

Il y a un moyen. La France doit appliquer dès aujourd'hui à ses colonies le système que tous les gouvernements européens devront appliquer aux leurs, quand le congrès aura rétabli la traite, au nom de l'Évangile et de l'humanité.

Le gouvernement doit *organiser le travail colonial*, fonder aux colonies l'atelier agricole, *par la voie de contrainte* d'abord.

Je veux bien reconnaître qu'en principe le rôle de producteur n'appartient pas à l'État, et que la production est une des fonctions de la commune dans une société bien organisée. Le véritable rôle de l'État est celui de distributeur des produits, le rôle commercial. C'est à l'État de régler les rapports de la production et de la consommation dans l'intérêt de tous, de veiller à réprimer les écarts d'une production déréglée, de garantir la loyauté du prix et de la qualité des produits livrés à la consommation. Mais le régime du travail colonial est fondé sur l'esclavage, une institution des temps de Barbarie, un fait social dont il faut bien tenir compte. La contrainte est encore nécessaire pour transformer sans secousse ce fait anormal, suivant les exigences de la loi civilisée et chrétienne; et c'est pour cette raison que je demande pour l'État *exceptionnellement*, l'investiture de la propriété du territoire colonial des Antilles. Si le travail colonial était régi par l'industrie libre, je me contenterais de demander pour l'État le monopole de la fabrication, de la raffinerie et de la vente du sucre. Mais nous sommes ici sous l'empire du fait exceptionnel et sous la loi impérieuse de la nécessité. On verra que la voie que je propose pour revenir à l'ordre naturel des choses, est la plus sage et la plus douce.

Le gouvernement organisera le travail colonial, et créera dans la colonie l'atelier industriel agricole.

Il proclamera l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. Cette mesure sera précédée ou accompagnée du rachat des esclaves et de l'indemnité aux colons. Voilà les droits de l'homme *reconnus*, en même temps que les droits acquis *respectés*.

Pour conquérir la libre disposition de son pécule et de sa personne, le noir émancipé devra fournir à l'État un certain nombre d'années de travail, pendant lequel temps de travail une partie de ses salaires reviendra au trésor. L'autre partie, capitalisée par l'État, lui sera remise à l'expiration de son temps de service. Il est juste que l'esclave rendu à la liberté indemnise l'État d'une partie des sacrifices que l'État s'est imposés pour le racheter de l'esclavage; il est juste que l'esclave émancipé paie l'impôt du travail comme le conscrit de la métro-

pole acquitte l'impôt du sang; et le conscrit de la métropole serait heureux de pouvoir se libérer de sa dette, au même prix que le travailleur de la colonie.

Le gouvernement donc *organise une armée industrielle* pour le travail agricole des Antilles.

Cette armée se recrute par la traite.

Les blancs peuvent s'y faire admettre et acquérir dans ses rangs la fortune et des grades.

Le service dans l'armée des travailleurs agricoles est la transition entre le travail forcé et le travail libre.

L'État n'a pas d'esclaves; le service de l'État n'est pas un esclavage; ce service n'est jamais déshonorant. Le régime de la nouvelle armée d'ailleurs serait organisé de manière à faire la part belle au zèle, à la bonne conduite et à la capacité; les grades s'y donneraient aussi au mérite, et de nombreux travailleurs libres viendraient probablement, de la métropole même, demander place dans l'atelier colonial. L'établissement du gouvernement serait pourvu de toutes ces institutions de garantie qui assurent le sort du travailleur contre les éventualités de la misère. Des prêtres et des instituteurs, soldés par l'État, auraient charge de développer parmi ces nouvelles recrues de la civilisation, parmi ces peuples enfants, les sentiments de la religion et de la moralité. Des médecins seraient préposés à la conservation de la santé publique. L'atelier serait l'école de l'enfant et le champ de travail de l'adulte. Le noir, complètement émancipé et libre de quitter la colonie, à l'expiration de son temps de service, ne la quitterait pas et continuerait à y servir, en qualité de travailleur libre; car une retraite honorable serait accordée au travailleur après un certain temps de service. Par ce moyen, le capital enfoui depuis des siècles dans l'exploitation des Antilles, ne courrait plus le risque d'être perdu pour la France.

Ainsi, la solution par le monopole de l'État concilie tous les intérêts supérieurs que la question met en jeu. Je me résume et je termine : — Abolition de l'escalvage, — indemnité aux colons, — substitution de l'État aux propriétaires actuels du sol, — organisation du travail colonial par l'État, et fondation de l'atelier agricole industriel, — obligation enfin pour le noir émancipé de servir l'État en qualité de travailleur pendant un certain nombre d'années. Voilà la solution de la question de l'esclavage.

L'État est la forme supérieure de l'association entre tous les habitants d'un même royaume. C'est un pouvoir délégué par tous et s'exerçant au

nom de tous. Ce que les formes moins puissantes d'association peuvent réaliser, à plus forte raison, celle-là les réalisera-t-elle. A l'État revient la mission d'organiser l'atelier de la métropole comme celui de la colonie.

Et cette mission d'organiser le travail où que ce soit, aux colonies, comme dans la métropole, sur le continent d'Afrique, comme sur celui d'Amérique, cette mission est la seule que devraient revendiquer les véritables hommes d'État, les Sullys, les Colberts et les Christophes Colombs de ce temps. L'organisation du travail est la question du jour, la question de salut pour tous les vieux États de l'Europe dont les constitutions craquent de tous côtés sur leurs étais vermoulus.

Mais on dirait que ces vieux États ont pris le parti de s'étourdir sur les dangers qui les menacent, et que les souverains, dans leur égoïsme dynastique, ont adopté le système de Louis XV : *Cela durera bien autant que nous.*

Autant que vous, hélas! la chose n'est pas bien sûre; car le jour de l'expiation s'approche rapidement pour tous les pouvoirs oppresseurs; et la ruine des coupables peut entraîner celle des innocents; et la menace du châtiment s'avance des points de l'horizon où ces pouvoirs aveugles n'aperçoivent pas se préparer l'ouragan.

Car, c'est la guerre sociale qui commence, je vous le dis; la guerre de ceux qui n'ont pas, contre ceux qui possèdent; la guerre des affamés contre les repus, une guerre impitoyable d'extermination et de réaction. Les rivalités nationales sont assoupies, sinon éteintes; l'intelligence est venue aux opprimés des excès de l'oppression; ils calculent leurs forces et leur nombre; ils ne demandent plus seulement à leurs seigneurs et maîtres compte des abus de la conquête; leurs ressentiments et leurs haines portent plus haut.

Les nations civilisées, délivrées du fléau de la guerre extérieure, se sont jetées à corps perdu dans l'industrialisme. L'industrialisme a engendré la misère de l'individu, l'énervation de la race, et l'engorgement des cités, foyers de l'émeute et des révolutions.

Le tisserand de Silésie met le feu à ses ateliers, comme celui de Manchester, comme celui de Lyon. Chansons *du Prolétaire* (1), *de la Pomme de terre* (2) ou de *la Chemise* (3), toutes ces protestations du

---

(1) Cri de guerre des ouvriers lyonnais. « *Travaille, travaille, prolétaire, c'est l'oisif qui récoltera...*.

(2) *Idem.*, des ouvriers allemands.

(3) *Idem.*, des ouvriers anglais.

travailleur opprimés ont un même cri de révolte et de guerre, auxquels peuvent répondre à un signal donné, tous les serfs de l'industrialisme européen. *Discite justitiam moniti...*

Mais puisque toutes ces vieilles sociétés européennes sont travaillées du même mal, comment donc l'idée n'est-elle pas venue encore aux conseils des puissances de l'Europe, de s'entendre et de se concerter pour conjurer le péril et prévenir l'explosion? D'où vient que l'idée de la colonisation en grand n'a pas encore, dans ces conseils, l'importance d'une question supérieure urgente?

Car tous les problèmes sociaux de l'époque se relient de près ou de loin à la question de la colonisation. Pléthore des États, extension illimitée du paupérisme, morcellement du sol, réduction des salaires, fraudes commerciales, fermentation permanente des idées, instabilité des pouvoirs, la question de la colonisation touche par les racines à chacune de ces questions capitales. Il est impossible de la remuer sans les ébranler toutes.

La question de la colonisation n'est pas d'intérêt exclusif, d'intérêt national; elle n'est pas anglaise, française, napolitaine, allemande, elle est d'intérêt européen; elle est d'intérêt chrétien, d'intérêt universel. Alors, que les cabinets de Londres, de Paris, de Naples, d'Allemagne s'unissent donc en congrès, pour tâcher de la résoudre dans un but d'intérêt chrétien, universel!

Ils ont tenu de ces congrès pour s'opposer aux ravages des idées révolutionnaires, pourquoi ne pas en instituer un afin d'arrêter dans leur cours les ravages de la misère et de la faim, fléaux bien autrement redoutables pour les gouvernements établis que tous les progrès des idées libérales.

Pendant que les populations européennes meurent de faim sur le sol natal et étouffent faute d'air, le riche continent de l'Amérique appelle des habitants pour mettre au jour les richesses enfouies dans son sol. Depuis que la vapeur a réduit la distance et décuplé la durée des heures, ce continent touche l'Europe. Empressez-vous donc de déverser sur le sol désert le trop-plein des États qui débordent. L'Angleterre n'a-t-elle pas son Irlande; la Russie, sa Pologne; la France et l'Allemagne leur cités encombrées, à guérir de cette maladie de pléthore qui cause tant d'alarmes à leurs princes?... Quand le prolétaire aux abois demande partout à ses gouvernants de vivre en travaillant ou mourir en combattant, ces gouvernants se borneront-ils toujours à n'exaucer que la dernière partie de ses vœux!

Autrefois, aux temps glorieux qu'ont vus nos pères, la nation française se déclarait l'amie de toutes les nations opprimées, et sa volonté pesait dans tous les conseils des puissances. La nation française proclamait le droit de l'homme au travail; elle prêchait à haute voix la croisade contre les despotes, et n'implorait pas de l'absolutisme le pardon de sa gloire et de ses libertés. Le gouvernement français d'aujourd'hui répudie le noble héritage de 89; comme s'il avait à rougir de son origine révolutionnaire, il s'est fait humble et petit devant les puissances pour se la faire pardonner. Au lieu de proclamer l'abolition de l'aumône et le droit de tous au travail, il abandonne les bénéfices du travail au banquier parasite. Il emploie les revenus du travail national à dresser des bastilles contre les libertés de la nation. Et si quelque généreux orateur sollicitait ce gouvernement « d'ouvrir le sol de l'Amérique ou de l'Afrique française à tous les parias de la civilisation européenne, et de leur faire là à tous une nouvelle patrie, en absorbant les diverses nationalités des transfuges, dans la sainte nationalité du malheur », des ministres fainéants se lèveraient aussitôt pour dire : que leur gouvernement n'a point à s'occuper de ces rêvasseries utopiques;.... Et le lendemain les scribes éhontés de ces ministres sans cœur, traiteraient l'orateur de Marat ou de poëte....

Ah! vous vous abusez, pharisiens et scribes, sur la puissance de longanimité de cette nation généreuse, le culte du veau d'or ne tiendra pas chez nous. Vous parlez d'avenir, et moi je ne sais pas même si le temps vous reste de travailler à réparer vos folies.

Oui! soyez maudits tous, ministres de ce temps, traîtres au Roi et au peuple, ministres fainéants qui reculez devant une question de salaire! Soyez maudits pour le mal que vous avez laissé faire, plus encore que pour celui que vous avez fait! Maudits par un de ceux qui apportèrent à la défense de la cause de l'ordre le dévouement le plus désintéressé et le plus pur, et à qui le remords est venu de vous avoir servis.

Et vous aussi, soyez maudits, faux docteurs de l'économisme qui avez trahi pour de l'or la vraie science et le peuple; qui avez glorifié pour de l'or le vol et la rapine; qui avez nié le mal pour vous dispenser d'y chercher un remède!... Malheur à vous qui avez jeté la première pierre à la fille du pauvre, en écrivant que la prostitution n'avait d'autre origine que l'amour désordonné du luxe et des jouissances; car tous les baptêmes de la vertu officielle ne vous laveront pas devant Dieu de ces paroles impies!

AU PEUPLE.

PEUPLE,

L'auteur de cet écrit s'est assis bien des fois à la table du pauvre, et sa main s'entend mieux à creuser un sillon qu'à griffonner des pages. Il a assisté bien des années le travailleur des champs dans son labeur ingrat. Il a compté attentivement ce que l'usure, les maladies, les gelées, les chômages laissaient au bout de l'an dans sa chétive épargne. Il sait que si l'ouvrier du sol ne fournit pas à l'émeute d'aussi formidables éléments que l'ouvrier des villes, ce n'est pas parce que sa misère est moindre, mais simplement parce qu'elle est disséminée sur un plus vaste espace et qu'elle n'a pas connu la misère des villes, ses foyers de fermentation et d'incendie. Il a pénétré aussi jusqu'au fond de ces bagnes industriels, qui s'appellent la Croix-Rousse à Lyon, le quartier Saint-Sauveur à Lille, malgré la senteur d'indigence et de vice qui s'exhale de ces foyers infects de toutes les infirmités physiques et morales; car il voulait savoir ce que l'organisme humain pouvait supporter de douleur sans se rompre. Là, il a étudié sur le vif l'œuvre d'étiolement et de dégradation qui s'opère dans la constitution du malheureux artisan, de l'ouvrier qui tisse les brillantes étoffes de soie, de lin, de laine, destinées à la consommation du riche. Plus tard, il a guidé dans les marais empestés de l'Algérie, des bannis de toutes les contrées, et il a su les attacher au sol de la nouvelle France, et les défendre par la solidarité contre tous les fléaux du pays, l'Arabe, l'usurier, l'agent comptable et la mortalité. Et, pour ce fait, les amis de l'usure et des agents comptables l'ont outragé odieusement et puni. Peuple, nul n'a plus souffert de tes douleurs, nul n'a payé plus cher sa fidélité à ta cause que celui qui t'adresse ces lignes; car, pendant dix ans, ceux qui se disent tes amis, l'ont appelé un ennemi du peuple; et bien des fois sa poitrine a été le point de mire de leurs armes homicides. Écoute donc sa voix qui ne sait pas mentir.

O peuple! il est plus avantageux et plus facile d'exploiter tes passions que de servir ta cause, et tes égarements sont la meilleure justification des despotes. Tes faux amis abusent de ton ignorance et de tes maux, quand ils te font chercher dans les agitations politiques et dans

les renversements des trônes, un allègement à tes misères. Les bénéfices qui te sont advenus de tes cinquante années de révolutions et de batailles, se résument en aggravation d'impôts dont la plupart retombent sur toi seul comme l'impôt dusang;... etl'impôt de l'argent qu'acquitte seul ton travail se gonfle démesurément à chacune de tes tentatives insensées. Cependant tu réserves encore ton amour et tes admirations fanatiques pour les bourreaux de nations qui sèment les os de tes enfants sur tous les champs de bataille, et tu n'as que des mépris et des vociférations parricides pour les princes bienfaisants qui t'apportent la paix. Tes maux sont ton ouvrage, ô peuple !

Une aristocratie nouvelle s'est assise sur les débris de tous les gouvernements qu'elle t'a fait renverser, et elle a profité de tes victoires pour resserrer tes chaînes et t'exploiter comme tes maîtres d'autrefois. Ils mentent effrontément ceux qui te parlent de ta puissance invincible, de tes conquêtes et de tes libertés.

Ils disent que chacun de tes fils porte dans sa giberne le bâton de maréchal de France. Dérision cruelle ! car ces futurs maréchaux ne songeraient pas même à quitter leur charrue pour la gloire, s'ils n'y étaient forcés. Plaisantes libertés aussi que des libertés qui n'affranchissent pas même le travailleur de la misère et de l'hospice, et ne sauvent pas sa fille de la prostitution!

Peuple, si quelques améliorations sont survenues dans les conditions de ta vie matérielle, ces rares améliorations proviennent exclusivement de la science ; et la preuve, c'est que les peuples des monarchies absolutistes ont joui de ces améliorations avant toi et plus largement que toi. Les guerres et les révolutions n'ont amené de perfectionnements que dans les moyens d'exterminer les hommes, et la seule industrie innocente qui nous soit venue de ces luttes, la sucrerie indigène, est une industrie non viable qui pèse sur le contribuable comme les fléaux dont elle est née. Et d'ailleurs, la féodalité mercantile empoisonne pour tes enfants tous les fruits du génie scientifique : elle t'écrase avec les machines qui devaient alléger tes travaux; et chaque produit nouveau de l'industrie ou de la science, destiné à t'apporter le bien-être, se transforme en ses mains en substance vénéneuse. Le luxe est descendu dans la classe bourgeoise, mais il n'a fait que rendre la misère des classes ouvrières plus vive et plus cuisante par l'aiguillonnement des besoins et la comparaison.

Peuple, tes faux amis mentent, quand ils vantent les progrès de ta moralité, comme les scribes des ministres fainéants, quand ils vantent

la richesse. Les progrès de la moralité publique n'ont jamais fait les prisons trop étroites.

O peuple! ne sauras-tu jamais juger des révolutions à leurs fruits, et la lumière ne se fera-t-elle pas enfin pour ton entendement!

Peuple, retire-toi de ceux qui t'ont menti et abjure tes faux dogmes. Peuple, qui vis du travail, tes vrais ennemis, tes seuls ennemis, sont les agioteurs dont le parasitisme absorbe tous les bénéfices du travail. Chaque échec que tu fais subir au pouvoir apporte à la puissance de ces parasites un élément de plus, et profite exclusivement à la féodalité mercantile, l'ennemie de la monarchie et de la liberté. En t'armant contre le pouvoir, les imposteurs qui te mènent forcent tous les jours le pouvoir de se *fortifier* contre toi; ils légitiment en quelque sorte son indifférence pour tes droits et son inertie coupable à l'endroit des réformes, et le juif s'est fait roi par vos divisions.

Travailleurs, écoutez : ralliez-vous au pouvoir, votre seul et unique appui contre l'oppression de vos maîtres insatiables; et que la proclamation du droit de tous au travail soit le premier gage de votre réconciliation sincère et le symbole de la révolution nouvelle. Hors de cette réconciliation, point de liberté, point de bien-être, point de moralité, point de salut!

AUX PRÊTRES.

Prêtres, successeurs des apôtres, consolateurs des affligés, prêtez l'appui de votre sainte parole à la sainte cause du travail. Vous qui pouvez tant sur le peuple dont on vous appelait autrefois les *défenseurs*, apprenez-lui à distinguer ses vrais amis de ceux qui viennent à lui sous la peau de brebis et qui, au dedans, sont des loups ravissants. Aidez-nous à chasser du temple les marchands et les faux docteurs, à l'exemple de votre divin maître ; aidez-nous à déchirer le voile épais de la misère qui obscurcit l'intelligence du peuple et empêche les rayons lumineux de la foi d'arriver jusqu'à lui. Les travailleurs sont la milice de Dieu ; bénissez le travail qui féconde la terre et donne la santé de l'âme en même temps que la santé du corps. Le Christ a pris les petits et les pauvres sous sa protection spéciale ; chargez-vous de l'éducution du pauvre ; enseignez-nous à tous à pratiquer la justice de Dieu, *pour que tous les biens de ce monde*, suivant la parole de l'évangéliste, *nous soient accordés en surcroît.*

Prêtres, il s'est dit bien longtemps que c'était vous qui aviez cloué de vos mains sur le rocher du Caucase le génie de la science et du travail émancipateur ; et beaucoup vous accusent encore de vouloir retenir l'humanité dans ses limbes d'ignorance et de misère. Prêtres, tâchez de prouver au peuple que vos accusateurs ont menti.

AU ROI.

Sire,

Il y a bien des choses à refaire dans une société où l'abondance des biens du Créateur peut produire la misère ; où toutes les découvertes de la science, destinées à alléger un jour le travail de l'homme, commencent par accroître sa détresse! Et pour le prince qui voudrait tenter la réforme sociale ce ne serait pas assez du génie, de la volonté, de la puissance et d'un règne de soixante ans comme celui de votre aïeul Louis XIV. Sire, le ciel ne vous avait pas fait naître pour accomplir cette tâche ; il vous avait donné mission de clore l'ère des bouleversements politiques; et cette mission, vous l'avez noblement et courageusement remplie. Vous vous êtes jeté de votre personne au devant du char de l'anarchie, pour enrayer sa marche, au risque de vous faire écraser sous ses roues ; et il a fallu des miracles pour protéger vos jours contre la rage des ennemis de la paix. Votre sagesse et votre énergie ont sauvé le monde et la France du fléau d'une nouvelle guerre universelle, et la fureur de l'assassinat s'est usée contre votre clémence. C'était assez de gloire pour couronner la dernière période d'une vie éprouvée par tant de vicissitudes et de traverses douloureuses, et l'histoire impartiale, Sire, enregistrera votre nom sur l'une de ses plus brillantes pages. Les soucis du pouvoir et la nécessité de défendre, contre d'éternelles attaques, la royauté affaiblie par tant de défaites successives, ne vous auront pas laissé le loisir d'appliquer votre haute intelligence à la solution des questions sociales : c'était l'œuvre de vos ministres et non la vôtre, Sire. Mais la paix, qui permet à la science de mettre les questions nouvelles à l'ordre du jour et de démontrer l'inanité des vieilles querelles politiques, cette paix est bien votre œuvre, Sire ; c'est bien vous qui nous l'avez donnée, et pour cela encore votre nom sera béni.

L'entreprise glorieuse que vous n'aurez pu tenter, l'affranchissement des Travailleurs et la réconciliation de la Royauté avec le Peuple, sera l'œuvre capitale du règne de votre successeur. Oui, Sire, si la sagesse prévaut dans les conseils du nouveau règne, la royauté, qui vous fut à vous et à vos prédécesseurs si pénible, sera douce à ceux de votre race ; car les progrès de la raison publique doivent rapprocher incessamment du trône le plus grand nombre de ceux qui lui sont encore, à cette heure, indifférents ou ennemis.

Sire, votre règne aura fermé l'ère des guerres extérieures et des cataclysmes politiques ; celui de votre successeur verra s'éteindre à son tour les ferments de la guerre sociale, par l'émancipation du travail et l'abaissement des juifs.

C'était là du moins l'espoir et la noble ambition de ce généreux Prince dont la mort prématurée laissera des regrets éternels au cœur de tous ceux qui rêvent pour leur patrie de brillantes destinées.

Sire, le Prince royal, votre fils bien aimé, gémissait amèrement des empiétements de cette puissance insatiable des juifs, de ces juifs, disait-il, qui violentent le pouvoir, écrasent le pays, et font remonter vers le trône innocent les malédictions du travailleur obéré. Il songeait, dans ses rêves de royauté future, à s'affranchir d'un honteux vasselage, à briser cette nouvelle féodalité si pesante pour les rois et pour les peuples ; mais il ne se dissimulait pas les périls de la lutte. « Peut-être la « royauté succombera-t-elle en cette lutte, disait-il un jour à l'un de « nous ; car ces banquiers se feront longtemps encore, *contre le Roi*, « une arme de l'ignorance de ce même peuple que le Roi aura « voulu servir. Ils irriteront ses souffrances par leur presse men- « teuse ; ils videront de nouveau leurs ateliers sur la place publique ; « ils lanceront contre le palais leurs serfs inoccupés ; et pour endor- « mir la fureur de ce peuple, après qu'ils l'auront déchaîné, ils lui « jetteront à dévorer une royauté de plus. Je sais que de rudes éven- « tualités nous attendent ; mais il n'y a déjà plus à reculer devant « les dangers de la guerre, car les dangers de la paix sont plus immi- « nents encore... Il faut que, sans plus tarder, la royauté d'aujour- « d'hui *reprenne le peuple aux juifs*, sinon ce gouvernement *périra* « *par ses juifs*, comme l'autre a péri par *ses* prêtres, l'autre par *ses* « soldats.... »

Sire, rapportez au fils les paroles du père ; dites-lui les moyens de reprendre le peuple aux juifs, pour que les juifs ne soulèvent plus le peuple contre le trône ; dites-lui aussi que, dans cette noble terre de France, toutes les intelligences d'élite, tous les cœurs généreux et dévoués seront à lui pour l'aider dans sa tâche.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

Page 27, ligne 5, *au lieu de* concitoyen, *lisez :* citoyens.
— 45, — 5, *au lieu de* à la fibre, *lisez :* a la fibre.
— 83, — 31, après *la valeur,* lisez : *politique du,* etc.
— 120, — 31, après *mal,* lisez : *avec.*
— 126, — 9, *au lieu de* profession qu'elle exerce, *lisez :* position qu'elle occupe.
— 142, — 28, après *Thiers et,* ajoutez *de.*
— *Id.* — 26, *au lieu de* aliment, *lisez :* élément.
— 185, — 19, *au lieu de* Burbier *lisez :* Berger.
— *Id.*, — 20, *au lieu de* Alexandre, *lisez :* Adolphe.
— 256, — 1, *au lieu de* Direction, *lisez :* rédaction.
— 260, — 19, *au lieu de* autorisés, *lisez :* intéressés.
— 309, — 7, *au lieu de* croisante, *lisez :* croiseurs.
— 333, — 9, *au lieu de* connu, *lisez :* comme.

IMPRIMÉ CHEZ PAUL RENOUARD,
rue Garancière, n. 5.

